

**Commission d'enquête sur les  
actions des responsables  
canadiens relativement à  
Maher Arar**

**Commission of Inquiry into the  
Actions of Canadian Officials in  
Relation to Maher Arar**

**Audience publique**

**Public Hearing**

**Commissaire**

**L'Honorable juge /  
The Honourable Justice  
Dennis R. O'Connor**

**Commissioner**

**Tenue à:**

**Salon Algonquin  
Ancien hôtel de ville  
111, Promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)**

**Le lundi 13 juin 2005**

**Held at:**

**Algonquin Room  
Old City Hall  
111 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario**

**Monday, June 13, 2005**

**COMPARUTIONS / APPEARANCES**

<b>Me Paul Cavalluzzo Me Marc David Me Brian Gover Me Veena Verma Me Adela Mall</b>	<b>Avocats de la Commission</b>
<b>Me Ronald G. Atkey</b>	<b><i>Amicus Curiae</i></b>
<b>Me Lorne Waldman Me Marlys Edwardh Me Breese Davies Me Brena Parnes</b>	<b>Avocats de Maher Arar</b>
<b>Me Barbara A. McIsaac, c.r. Me Colin Baxter Me Simon Fothergill Me Gregory S. Tzemenakis Me Helen J. Gray</b>	<b>Procureur général du Canada</b>
<b>Me Lori Sterling Me Darrell Kloeze Me Leslie McIntosh</b>	<b>Ministère du Procureur général, Police provinciale de l'Ontario</b>
<b>Me Faisal Joseph</b>	<b>Congrès islamique canadien</b>
<b>Me Marie Henein Me Hussein Amery</b>	<b>Conseil national des relations canado-arabes</b>
<b>Me Steven Shrybman</b>	<b>Congrès du travail du Canada, Conseil des Canadiens et l'institut Polaris</b>
<b>Me Emelio Binavince</b>	<b>Conseil de revendication des droits des minorités</b>
<b>Me Joe Arvay</b>	<b>The British Columbia Civil Liberties Association</b>

**COMPARUTIONS / APPEARANCES**

<b>Me Kevin Woodall</b>	<b>Commission internationale de juristes, Redress Trust, Association pour la prévention de la torture, Organisation mondiale contre la torture</b>
<b>Me Michel W. Drapeau</b>	<b>The Muslim Community Council of Ottawa-Gatineau</b>
<b>Me David Matas</b>	<b>International Campaign Against Torture</b>
<b>Me Barbara Olshansky</b>	<b>Centre for Constitutional Rights</b>
<b>Me Riad Saloojee Me Khalid Baksh</b>	<b>Conseil canadien des relations américano-islamiques</b>
<b>Me Mel Green</b>	<b>Fédération canado-arabe</b>
<b>Me Amina Sherazee</b>	<b>Muslim Canadian Congress</b>
<b>Me Sylvie Roussel</b>	<b>Avocate de Maureen Girvan</b>
<b>Me Catherine Beagan Flood</b>	<b>Avocate du greffier du Parlement</b>

**TABLE DES MATIÈRES / TABLE OF CONTENTS**

	<b>Page</b>
<b>ASSERMENTÉ : Robert Richard Alain Fry</b>	<b>6379</b>
<b>Interrogatoire par Me David</b>	<b>6383</b>
<b>Interrogatoire par Me Waldman</b>	<b>6574</b>
<b>Interrogatoire par Me McIsaac</b>	<b>6637</b>
<b>Interrogatoire par Me David</b>	<b>6645</b>

**PIÈCES JUSTIFICATIVES / LIST OF EXHIBITS**

<b>N°</b>	<b>Description</b>	<b>Page</b>
P-131	Document intitulé « Table of Concordance for Re-Redacted Exhibits »	6380
P-132	Document sur le témoignage de M. Fry: Nouvellement expurgé	6381
P-133	Notes personnelles de Me Fry. Document expurgé	6381
P-134	Document de M. Pillarella. Nouvellement expurgé	6382
P-135	Curriculum vitæ de M. Fry:	6382
P-136	Courriel en date du 04-07-2003 de Robert Fry à Alex Neve	6494

1 Ottawa (Ontario) / Ottawa, Ontario  
2 ... L'audience reprend le lundi 13 juin 2005  
3 à 10 h 03 / Upon resuming on Monday, June 13,  
4 2005 at 10:03 a.m.

5 LE GREFFIER : Veuillez vous  
6 asseoir. / Please be seated.

7 [TRADUCTION]

8 LE COMMISSAIRE : Bonjour.

9 Me CAVALLUZZO : Monsieur le  
10 Commissaire, Me Waldman, l'avocat de M. Arar, m'a  
11 informé hier qu'il souhaite présenter, au début  
12 des travaux de cet avant-midi, une requête sur  
13 une présumée fuite dans le *Toronto Star*.

14 J'ai parlé avec lui et nous avons  
15 décidé que la meilleure façon de procéder serait  
16 qu'il présente la requête immédiatement ce matin.

17 LE COMMISSAIRE : D'accord. Maître  
18 Waldman...?

19 Me WALDMAN : J'ai des copies de  
20 l'article. Je les ai données à mes collègues,  
21 mais je ne sais pas si vous...

22 LE COMMISSAIRE : Voudriez-vous  
23 m'en donner une?

24 --- Pause

25 \*REQUÊTE / MOTION

1 Me WALDMAN : Monsieur le  
2 Commissaire, avant de présenter la preuve, je  
3 désire soulever une question très grave qui a été  
4 présentée à l'équipe des avocats de M. Arar la  
5 fin de la semaine dernière. Je parle de l'article  
6 que j'ai distribué, qui a été publié dans le  
7 *Toronto Star* du 9 juin 2005.

8 Dans cet article, le journaliste  
9 fait plusieurs affirmations qui ne sont pas  
10 connues publiquement. Il affirme que le SCRS est  
11 allé en Syrie pour la signature d'une entente  
12 d'échange de renseignements avec le Canada.

13 LE COMMISSAIRE : Dites-moi  
14 seulement à quel endroit se trouve ce passage  
15 dans l'article que vous avez distribué.

16 Me WALDMAN : À partir de :  
17 ...plutôt, il concluait une  
18 entente secrète en vue de  
19 l'échange de renseignements  
20 rendus essentiels par les  
21 événements du 11 septembre,  
22 la menace imminente d'une  
23 guerre en Irak et le flux et  
24 le reflux de guérilleros  
25 formés dans les camps d'al-

1                   Quaïda en Afghanistan. Au  
2                   cours de cette réunion, le  
3                   SCRS a dit aux Syriens...

4                   (Traduction du passage lu)

5                   Il est donc clair que l'entente  
6                   d'échange de renseignements est conclue avec les  
7                   Syriens.

8                   LE COMMISSAIRE : D'accord.

9                   Me WALDMAN : M. Travers affirme  
10                  ensuite, un peu plus loin dans l'article, et je  
11                  me contenterai de le citer :

12                   Au cours de cette réunion, le  
13                   SCRS a dit aux Syriens  
14                   exactement ce qu'il disait  
15                   tranquillement et  
16                   systématiquement depuis  
17                   l'arrestation de M. Arar à  
18                   New York, en septembre 2002 :  
19                   l'organisme n'avait aucun  
20                   intérêt pour une personne  
21                   dont le seul crime était de  
22                   connaître d'autres Musulmans  
23                   qui étaient sous  
24                   surveillance. (Traduction du  
25                   passage lu)



1                   La troisième question  
2 préoccupante, à la fin de cet article, c'est  
3 lorsqu'il est question de ce qui a été dit à huis  
4 clos. C'est à la troisième page.

5                   LE COMMISSAIRE : À quelle page?  
6 Quelqu'un a toussé, excusez-moi.

7                   Me WALDMAN : À la troisième page,  
8 il est question des audiences à huis clos, dans  
9 le passage suivant :

10                   O'Connor, qui sait tout ce  
11 qui est susceptible d'être  
12 rendu publique sur le dossier  
13 Arar, a été averti à huis  
14 clos que ces sources se  
15 tariraient si le Canada  
16 faisait savoir que les  
17 renseignements envoyés  
18 confidentiellement risquaient  
19 de ne pas demeurer  
20 confidentiels. (Traduction du  
21 passage lu)

22                   Tout d'abord, j'en ai parlé avec  
23 M. Arar et il souhaite que nous indiquions  
24 clairement qu'il ne critique pas les médias, dont  
25 la fonction est de rendre publiques les

1 actualités. M. Arar ne veut pas que les médias  
2 soient blâmés pour cette fuite.

3                   Ce qui préoccupe M. Arar, c'est  
4 que cet article contient trois renseignements qui  
5 ne sont pas de notoriété publique. C'est ce que  
6 je viens de vous résumer.

7                   Monsieur Arar et son équipe  
8 d'avocats sont profondément préoccupés par le  
9 fait qu'une autre fuite de renseignements a  
10 encore eu lieu. Comme vous le savez bien, jusqu'à  
11 date, l'un des principaux problèmes de cette  
12 enquête, pour M. Arar, a été celle des fuites de  
13 renseignements avant et depuis son retour au  
14 Canada. À notre avis, ces fuites visent à  
15 discréditer M. Arar et à empêcher la tenue d'une  
16 enquête publique. D'ici la fin du processus  
17 d'enquête, nous vous présenterons des  
18 observations écrites sur ces fuites.

19                   Mais il y a de nouvelles fuites  
20 et elles sont beaucoup plus graves, à notre avis,  
21 parce que ces fuites ont eu lieu pendant  
22 l'enquête. L'auteur de l'article affirme des  
23 faits qui lui ont été communiqués par une  
24 personne qui connaît très bien le dossier de  
25 M. Arar.

1                   Puisque vous-même et les  
2 responsables du gouvernement avec reçu ces  
3 renseignements à huis clos, vous savez si ces  
4 affirmations sont véridiques. Nous ne le savons  
5 pas, n'ayant pas participé aux audiences à huis  
6 clos.

7                   Quoi qu'il en soit, même s'il  
8 nous était dit, à présent, que ces faits ne sont  
9 pas véridiques, il n'en demeurerait pas moins que  
10 c'est un responsable d'un organisme du  
11 gouvernement qui a décidé de dévoiler  
12 clandestinement des renseignements à un  
13 journaliste pendant l'enquête.

14                  Si ces renseignements sont  
15 véridiques, ils devront maintenant être rendus  
16 publics. S'ils ne le sont pas, il faudra alors  
17 déterminer pourquoi des responsables  
18 diffuseraient de faux renseignements pendant  
19 votre enquête.

20                  Comme nous l'avons dit, il y a eu  
21 d'autres fuites; nous sommes toutefois fortement  
22 préoccupés par cette fuite parce que, à notre  
23 connaissance, c'est la première fuite de  
24 renseignements confidentiels qui a eu lieu depuis  
25 la tenue de l'enquête.

1                   À cet égard, il est très  
2 inquietant que des responsables aient décidé de  
3 tenter de défendre leurs gestes en laissant  
4 transpirer certains renseignements auprès de  
5 journalistes, plutôt qu'en autorisant le  
6 commissaire à rendre la preuve publique dans le  
7 cadre de cette enquête.

8                   L'objectif visé par cette  
9 diffusion officieuse était de permettre aux  
10 services de sécurité de se défendre publiquement  
11 sans avoir à assumer la responsabilité des  
12 renseignements qu'ils ont fournis. Il s'agit  
13 d'une tentative d'empêcher M. Arar, ses avocats  
14 et les intervenants de s'appuyer sur les  
15 renseignements d'une manière officielle.

16                   Il ne fait pas de doute, dans les  
17 observations écrites que nous avons présentées,  
18 que si nous étions en cour, ceci constituerait un  
19 outrage pouvant mener à une poursuite.

20                   Quoi qu'il en soit, à notre avis,  
21 il ne fait pas de doute que la conduite de ces  
22 responsables est outrageante pour ce processus  
23 d'enquête et qu'elle est scandaleusement injuste  
24 envers M. Arar. Si cette conduite est tolérée et  
25 s'il est permis qu'elle continue, ceci signifiera

1 que des responsables du gouvernement qui ont  
2 invoqué la confidentialité pour des raisons de  
3 sécurité nationale se sentiront libres de  
4 procéder à des fuites sélectives de  
5 renseignements, tout en continuant d'invoquer,  
6 pendant l'enquête, le caractère confidentiel de  
7 ces renseignements en raison de la sécurité  
8 nationale.

9                   Monsieur le Commissaire, vous  
10 vous rappelez certainement que M. Arar et ses  
11 avocats ont reçu un document important que nous  
12 voulions rendre public. Nous avons ce document  
13 depuis plusieurs mois mais, conformément à notre  
14 engagement, nous avons respecté notre obligation  
15 de maintenir la confidentialité de ce document.  
16 Nous vous avons présenté des requêtes et nous  
17 n'avons pas rendu le document public avant que le  
18 gouvernement décide qu'il pouvait être rendu  
19 public.

20                   Les responsables du gouvernement  
21 du Canada sont clairement astreints au même  
22 engagement et cette fuite est compatible avec cet  
23 engagement.

24                   En présentant ces observations  
25 écrites, nous désirons indiquer d'une manière

1 tout à fait claire que nous ne croyons pas que  
2 des avocats aient eu connaissance de cette fuite  
3 de quelque façon que ce soit; nous savons très  
4 bien les efforts que les avocats du gouvernement  
5 ont consacrés, depuis la divulgation du document  
6 Pardy, pour refaire le caviardage des documents.  
7 Nous leur en sommes reconnaissants.

8                   Compte tenu de la situation, je  
9 demande qu'une décision soit prise pour permettre  
10 à M. Arar et à ses avocats, pour les besoins du  
11 contre-interrogatoire de M. Fry:, de  
12 l'ambassadeur Pillarella et de tout témoin futur,  
13 d'invoquer comme des faits avérés les  
14 renseignements contenus dans cet article; c'est-  
15 à-dire que le voyage du SCRS en Syrie avait pour  
16 but l'échange de renseignements; que, durant la  
17 rencontre dans le cadre de cette entente, les  
18 responsables du SCRS ont affirmé qu'ils ne  
19 s'intéressaient aucunement à M. Arar parce que  
20 les seuls renseignements qu'ils avaient à son  
21 sujet étaient qu'il avait été fréquenté par  
22 d'autres personnes qui présentaient un intérêt;  
23 enfin, qu'il a été mentionné, au cours des  
24 réunions à huis clos, qu'il était essentiel, pour  
25 la sécurité du Canada, que les ententes d'échange

1 de renseignements demeurent intouchables et qu'il  
2 vous a été fortement recommandé de ne pas  
3 perturber ce processus.

4 De plus, nous souhaitons vous  
5 demander d'ordonner immédiatement que la  
6 direction du SCRS procède à une enquête sur cette  
7 fuite et vous présente un rapport le plus  
8 rapidement possible pour que le public puisse  
9 être informé de la source des fuites.

10 En vous demandant cette enquête,  
11 nous souhaitons indiquer d'une manière absolument  
12 claire que M. Arar n'accepte ni n'appuie les  
13 gestes posés contre d'autres journalistes qui  
14 reçoivent des renseignements divulgués  
15 clandestinement. Le problème n'est pas dans les  
16 médias, mais bien dans les personnes à l'origine  
17 des fuites.

18 De plus, nous souhaitons demander  
19 que les ministres Graham et Easter soient  
20 convoqués à nouveau, particulièrement le ministre  
21 Easter, car pendant notre contre-interrogatoire,  
22 il a reconnu que des représentants du SCRS  
23 s'étaient rendus en Syrie, mais il a refusé de  
24 répondre à quelque question que ce soit à ce  
25 sujet. S'il y avait eu une entente d'échange de

1 renseignements, M. Easter aurait été appelé à  
2 l'autoriser et aurait été étroitement impliqué  
3 dans ce processus.

4                   Le ministre Graham, bien sûr,  
5 aurait également été consulté sur les antécédents  
6 en matière de droits de la personne; nous  
7 souhaitons donc parler avec ces deux ministres à  
8 ce sujet.

9                   Finalement, nous désirons que  
10 vous preniez en compte les conséquences que  
11 pourraient entraîner d'autres fuites de  
12 renseignements.

13                   Nous désirons proposer que vous  
14 indiquiez aux avocats du gouvernement que la  
15 participation des organismes impliqués dans le  
16 processus d'enquête serait compromise s'il y  
17 avait d'autres fuites de renseignements. Si les  
18 personnes qui se présentent aux audiences ne  
19 peuvent pas respecter l'intégrité du processus  
20 d'enquête, il devrait y avoir des conséquences.

21                   Merci.

22                   LE COMMISSAIRE : Merci, Maître  
23 Waldman.

24                   Maître McIsaac...?

25                   Me McISAAC : Monsieur le



1 Commissaire, tout d'abord, j'ai pris connaissance  
2 de la requête de Me Waldman ce matin seulement et  
3 je n'ai pas pu obtenir de directives au sujet des  
4 mesures réparatoires qu'il demande.

5                   Je peux toutefois vous dire que  
6 je suis tout aussi préoccupée par cette fuite de  
7 renseignements, comme toute mon équipe d'avocats,  
8 et que lorsque cet article m'a été présenté, je  
9 crois que c'était le jour même de sa publication,  
10 ou encore le jour suivant, j'ai demandé au SCRS  
11 de prendre des mesures pour déterminer, si  
12 c'était possible, la façon dont ceci s'est  
13 produit.

14                   Je n'ai pas encore reçu de  
15 rapport à ce sujet et, comme je l'ai dit, nous  
16 sommes aussi préoccupés par cette fuite de  
17 renseignements et par son incidence sur  
18 l'enquête.

19                   C'est à peu près tout ce que je  
20 peux dire pour le moment, car, comme je le  
21 disais, je n'ai pas eu l'occasion de demander ou  
22 d'obtenir de directives au sujet de la réparation  
23 demandée par Me Waldman, tout particulièrement en  
24 ce qui a trait à l'interrogation des témoins  
25 futurs. Je m'efforcerai néanmoins d'obtenir ces

1 directives le plus tôt possible.

2 LE COMMISSAIRE : Maître  
3 Cavalluzzo, avez-vous quelque chose à ajouter?

4 Me CAVALLUZZO : Seulement  
5 quelques remarques, Monsieur le Commissaire.

6 Tout d'abord, des passages  
7 expurgés ont récemment été rétablis, si je puis  
8 m'exprimer ainsi, pour certains des  
9 renseignements demandés par Me Waldman : il  
10 s'agit d'un nouvel onglet, l'onglet 218, que nous  
11 présenterons demain par l'entremise de  
12 M. Pillarella.

13 Deuxièmement, en ce qui a trait à  
14 la réparation, certains de ses aspects, et tout  
15 particulièrement le rappel de certains témoins,  
16 ne nécessitent peut-être pas d'injonction. Une  
17 discussion entre les avocats de la Commission et  
18 ceux de M. Arar devrait certainement, à mon avis,  
19 permettre de résoudre cette question. Si l'un ou  
20 l'autre de ces témoins doit être rappelé, nous  
21 nous assurerons que ceci sera fait.

22 En ce qui concerne l'autre  
23 aspect, soit d'ordonner au SCRS de prendre  
24 quelque mesure que ce soit, je n'ai absolument  
25 aucune observation à cet égard.

1 LE COMMISSAIRE : Avez-vous  
2 quelque chose à répondre, Maître Waldman?

3 Me WALDMAN : Très brièvement.

4 En ce qui a trait à ce document  
5 dont le caviardage a été modifié, bien qu'il  
6 vienne tout juste de m'être présenté ce matin,  
7 très brièvement, je ne crois pas qu'il aille  
8 aussi loin que l'article de M. Travers. On peut y  
9 lire qu'ils sont allés en Syrie pour parler du  
10 renseignement de sécurité, mais il n'y est pas  
11 question d'une entente d'échange de  
12 renseignements.

13 LE COMMISSAIRE : Tout d'abord, je  
14 dois dire que je vous suis reconnaissant d'avoir  
15 soulevé ce problème en bonne et due forme à  
16 l'audience. Je dois louer le gouvernement pour  
17 les mesures qu'il a déjà prises en réaction à  
18 l'événement. Je crois que c'est un geste  
19 responsable. Lorsque j'ai lu l'article - je  
20 l'avais déjà vu antérieurement - j'ai eu, moi  
21 aussi, des préoccupations similaires, à savoir :  
22 s'il y a eu ou non une divulgation qui n'est pas  
23 appropriée.

24 Je crois que les mesures  
25 actuellement prises par le gouvernement devraient

1 pouvoir être menées à terme. Voyons quels seront  
2 leurs résultats. Me McIsaac a indiqué qu'elle a  
3 présenté des demandes et j'attendrai qu'elle me  
4 donne des nouvelles de ces demandes.

5                   Je conviens avec Me Cavalluzzo  
6 que, en ce qui a trait au rappel de témoins,  
7 c'est une chose que j'espère voir résoudre par  
8 les avocats eux-mêmes. S'il y a des difficultés à  
9 ce sujet, vous pourrez m'en parler - mais j'ai  
10 confiance en votre capacité de régler cette  
11 question.

12                   En ce qui a trait au  
13 contre-interrogatoire de témoins sur des  
14 questions contenues dans l'article, je suggère  
15 que nous attendions de voir comment le  
16 contre-interrogatoire se déroulera.

17                   Je ne suis pas enclin à dire que  
18 vous pouvez considérer comme des faits avérés les  
19 renseignements qui sont contenus dans l'article.  
20 Par contre, il me semble qu'une série de  
21 questions sur ces faits pourrait être permise. Il  
22 faudrait que je voie le contexte; je prendrais  
23 une décision à ce moment-là.

24                   Ceci dit, en termes de décisions  
25 relatives aux demandes de confidentialité pour des

1 raisons de sécurité nationale, je ne serai pas  
2 disposé à accepter telle quelle l'idée selon  
3 laquelle la publication d'un renseignement dans  
4 les journaux, peut-être à la suite d'une  
5 divulgation de renseignements illégale ou  
6 inappropriée, doit nécessairement constituer, en  
7 elle-même, le déni ou l'abandon d'une invocation  
8 de confidentialité pour des raisons de sécurité  
9 nationale quand cette invocation est valide à tout  
10 autre égard.

11                   Par conséquent, si un  
12 renseignement faisant l'objet d'une demande de  
13 confidentialité légitime pour des raisons de sécurité  
14 nationale est divulgué dans les médias - et si ce  
15 renseignement est parvenu aux médias uniquement par  
16 divulgation inappropriée ou illégale, à mon avis cela  
17 ne signifie pas nécessairement qu'il serait décidé  
18 ultérieurement que ce renseignement ne fait pas l'objet  
19 d'une demande de confidentialité pour des raisons de  
20 sécurité nationale. Il faudrait que j'en sache  
21 davantage au sujet de ce renseignement.

22                   Ainsi, en ce qui concerne la  
23 réparation que vous demandez, Maître Waldman, le  
24 fait d'affirmer comme fait avéré, à mon avis,  
25 c'est excessif. Comme je l'ai dit, ce que je

1 ferai, c'est de reporter ma décision à ce sujet,  
2 d'observer l'évolution du contre-interrogatoire  
3 et de rendre des décisions au fur et à mesure.

4                   En ce qui concerne le quatrième  
5 point que vous soulevez, à savoir les  
6 conséquences de fuites additionnelles de  
7 renseignements, il est évident qu'une divulgation  
8 de renseignements inappropriée ou illégale serait  
9 une chose très grave. Le fait qu'elle se  
10 reproduise serait, sans aucun doute, une chose  
11 très regrettable. Je me contenterai de tenir  
12 compte de cette situation si elle survient  
13 ultérieurement.

14                   D'accord? C'est tout.

15                   Me WALDMAN : Merci.

16                   Me DAVID : Puis-je appeler M.  
17 Fry:, s'il vous plaît?

18 --- Pause

19                   LE COMMISSAIRE : Bonjour.

20                   Me DAVID : Monsieur le  
21 Commissaire, la personne qui se présente à vous  
22 est Me Robert Fry. Me Robert Fry témoignera à  
23 titre d'attaché politique du ministre Graham au  
24 moment pertinent concerné par cette enquête.

25                   Puis-je demander à M. Roy de

1 faire prêter serment à M. Fry:?

2 LE COMMISSAIRE : Préférez-vous  
3 prêter serment ou faire une déclaration  
4 solennelle?

5 M. FRY : Le serment me convient,  
6 Monsieur le Commissaire.

7 \*ASSERMENTÉ : ROBERT RICHARD ALAIN FRY

8 LE COMMISSAIRE : Votre nom  
9 complet?

10 M. FRY : Robert Richard  
11 Alain Fry.

12 LE COMMISSAIRE : Merci. Vous  
13 pouvez vous asseoir.

14 M. FRY : Merci.

15 Me DAVID : Monsieur le  
16 Commissaire, avant que nous commencions le  
17 témoignage de M. Fry, j'aimerais présenter une  
18 suite de quatre documents différents.

19 Le premier est une table de  
20 concordance. Il s'agit de la pièce P-131.

21 \* PIÈCE P-131 : Document  
22 intitulé « Table of  
23 Concordance for Re-Redacted  
24 Exhibits »

25 Me DAVID : Lorsque vous l'aurez

1 en main, je vous expliquerai ce dont il s'agit.

2                   Essentiellement, Monsieur le  
3 Commissaire, ce qui s'est produit, avec le temps,  
4 c'est que les documents caviardés sont maintenant  
5 présentés à la Commission sous une forme où les  
6 expurgations ont été modifiées : leur contenu  
7 devient de plus en plus public au fur et à mesure  
8 que nous progressons et nous avons donc une  
9 nouvelle série de documents dont les caviardages  
10 ont été modifiés - non pas éliminés, mais bien  
11 modifiés. Ce tableau vise donc à nous aider à  
12 nous orienter dans ce nouvel ensemble de  
13 documents, Monsieur le Commissaire.

14                   Ainsi, dans la colonne de gauche,  
15 vous avez les anciens numéros des pièces et, dans  
16 la colonne de droite - je ne veux pas parler de  
17 la dernière colonne de droite, mais bien de la  
18 colonne intitulée « By This Document », où vous  
19 avez les nouveaux numéros de pièce qui désignent  
20 les nouvelles expurgations.

21                   Ce document n'est pas à jour à  
22 l'égard de ce que nous présenterons aujourd'hui.  
23 Au fur et à mesure de l'évolution des travaux,  
24 nous présenterons des tables de concordance  
25 supplémentaires.



1 LE COMMISSAIRE : Les tables  
2 supplémentaires seront-elles une mise à jour des  
3 tables antérieures, afin d'éviter que nous nous  
4 retrouvions avec plusieurs tables?

5 Me DAVID : Je transmettrai votre  
6 message et je crois que c'est une suggestion  
7 sage.

8 ... Rires / Laughter

9 Me McISAAC : Je peux toujours  
10 cesser de modifier les caviardages si ça devient  
11 trop...

12 ... Rires / Laughter

13 Me DAVID : Le deuxième document  
14 que je souhaite présenter est une copie des  
15 documents concernant le témoignage de M. Fry,  
16 documents dont les caviardages ont été modifiés.  
17 Nous souhaitons donc présenter ce document en  
18 tant que la pièce P-132.

19 Est-ce exact?

20 LE COMMISSAIRE : Pièce P-132. Je  
21 l'ai.

22 \* PIÈCE P-132 : Document sur le  
23 témoignage de M. Fry:

24 Nouvellement expurgé

25 Me DAVID : Troisièmement, je

1 souhaite présenter des notes personnelles de  
2 M. Fry. Il s'agit de la pièce P-133.

3 LE COMMISSAIRE : Oui.

4 \* PIÈCE P-133 : Notes  
5 personnelles de M. Fry:  
6 Document expurgé.

7 Me DAVID : Finalement, comme vous  
8 le savez, M. Pillarella doit témoigner demain et  
9 mercredi. Toutefois, il y a une occasion où je  
10 ferai référence à des documents de M. Pillarella,  
11 des documents dont les caviardages ont été  
12 modifiés : je souhaite donc les présenter  
13 maintenant afin que je puisse y faire référence  
14 avec M. Fry.

15 Il s'agit de la pièce P-134.

16 LE COMMISSAIRE : D'accord.

17 \* PIÈCE P-134 : Document de  
18 M. Pillarella. Nouvellement  
19 expurgé

20 Me DAVID : Finalement, puis-je  
21 présenter le curriculum vitæ de M. Fry:? Il  
22 s'agit de la pièce P-135.

23 \* PIÈCE P-135 : Curriculum vitæ  
24 de M. Fry:

25 LE COMMISSAIRE : D'accord. Merci.

1 \*INTERROGATOIRE

2 Me DAVID : Monsieur Fry,  
3 commençons par passer en revue votre CV.

4 Tout d'abord, vous êtes membre du  
5 barreau du Haut-Canada depuis 1995?

6 M. FRY : Oui.

7 Me DAVID : Vous occupez depuis  
8 février 2002 le poste de conseiller politique  
9 principal auprès du ministre des Affaires  
10 étrangères?

11 M. FRY : J'ai occupé ce poste. Je  
12 ne l'occupe plus maintenant.

13 Me DAVID : Depuis quand?

14 M. FRY : Depuis la fin de l'été  
15 dernier, j'imagine que c'est immédiatement après  
16 le remaniement ministériel suite aux élections.  
17 Ma situation a donc changé en juillet 2004.

18 Me DAVID : C'est donc de  
19 février 2002 à juillet 2004...

20 M. FRY : Oui.

21 Me DAVID : ...que vous avez occupé  
22 ce poste?

23 Vous étiez donc, évidemment, à ce  
24 titre, impliqué de près dans le dossier Arar,  
25 dans l'évolution de l'affaire Arar?

1 M. FRY : Oui.

2 Me DAVID : Vous avez également  
3 été chef de cabinet du vice-premier ministre du  
4 Canada, l'honorable Herb Gray?

5 M. FRY : Oui.

6 Me DAVID : Vous avez occupé ce  
7 poste d'octobre 2000 jusqu'en janvier 2002?

8 M. FRY : Oui.

9 Me DAVID : J'ai également  
10 constaté dans votre CV que pendant une période  
11 d'environ quatre mois, en 1995, vous avez de  
12 nouveau travaillé pour le ministère des Affaires  
13 étrangères. Vous étiez, à cette époque, l'adjoint  
14 spécial du ministre André Ouellet?

15 M. FRY : Oui, c'est exact.

16 Me DAVID : Je remarque que vous  
17 avez terminé vos études en common law avec  
18 grande distinction et vos études en droit civil  
19 avec distinction.

20 M. FRY : Oui.

21 Me DAVID : Je vous en félicite.

22 M. FRY : Oui. Merci de l'avoir  
23 souligné.

24 --- Rires / Laughter

25 Me DAVID : Nous pourrions

1 peut-être commencer, tout d'abord, par décrire le  
2 travail d'un conseiller politique principal et,  
3 plus spécifiquement, celui du conseiller  
4 politique principal du ministre des Affaires  
5 étrangères? Quel est votre mandat? Quelles sont  
6 vos fonctions?

7 M. FRY : Ma parole, c'est une  
8 question que ma mère me pose tout le temps :  
9 « Comment gagnes-tu ta vie? »

10 En fait, ce n'est pas toujours  
11 facile à expliquer. Le titre était « conseiller  
12 politique principal ». Ma responsabilité était de  
13 conseiller le ministre des Affaires étrangères  
14 sur des questions générales de politiques afin de  
15 l'aider, de lui fournir des conseils et de lui  
16 faire des recommandations sur les politiques,  
17 celles des affaires étrangères du Canada.

18 Le ministre des Affaires  
19 étrangères fait face à des exigences telles -  
20 n'importe quel membre du cabinet fait face à des  
21 exigences telles qu'ils ont besoin de personnel  
22 pour les aider à se concentrer sur les grandes  
23 questions, pour ainsi dire, et pour les aider à  
24 filtrer, d'une manière ou d'une autre, une partie  
25 des renseignements - car ils obtiennent des

1 renseignements d'un grand nombre de sources  
2 différentes. Il y a beaucoup de demandes qui  
3 leurs sont présentées par les ministères, il y a  
4 beaucoup de demandes qui leur sont présentées par  
5 des organismes externes non gouvernementaux, et  
6 ainsi de suite; mon rôle était donc, d'une  
7 certaine manière, de l'aider, de l'informer, afin  
8 d'absorber, en quelque sorte, une grande partie  
9 de ces renseignements et de contribuer à lui  
10 fournir les éléments essentiels, car il n'y a que  
11 vingt-quatre heures dans une journée et il avait  
12 besoin - certains jours, il avait besoin de se  
13 consacrer à diverses choses.

14 J'imagine que j'étais un peu le  
15 deuxième au bureau, sur le plan hiérarchique. Il  
16 y avait le chef de cabinet et, ensuite, j'étais,  
17 en quelque sorte, le numéro deux du bureau.  
18 J'étais conseiller politique principal - en fait,  
19 le titre du poste était *directeur des politiques*.  
20 Ce titre a changé au cours de la période où je  
21 travaillais avec lui.

22 Me DAVID : Lorsque nous lisons  
23 *conseiller politique principal*, ceci signifie-t-  
24 il que vous êtes informé des politiques du  
25 ministère des Affaires étrangères et que vous les

1 connaissez bien? Ceci désigne-t-il autre chose?

2 M. FRY : Oui.

3 Je n'étais pas aux Affaires  
4 étrangères. Je faisais partie du personnel  
5 particulier du ministre; je serais donc - en ce  
6 sens, je ne suis pas un fonctionnaire. Je fais  
7 partie de ce que vous pouvez appeler le personnel  
8 exonéré : je relève donc directement du ministre  
9 et je suis associé au ministre. Lorsque le  
10 ministre quitte les Affaires étrangères, pour  
11 ainsi dire, je pars moi aussi.

12 Oui, j'imagine que c'est une  
13 bonne description, en quelque sorte.

14 En termes de connaissance du  
15 ministère, c'est-à-dire depuis mon arrivée en  
16 février 2002, avec le ministre, j'ai été informé  
17 et mis au courant des dossiers et j'ai rencontré  
18 divers experts du ministère des Affaires  
19 étrangères et, pour ainsi dire, on m'a informé  
20 sur ces questions, à savoir qu'on m'a renseigné  
21 sur les politiques du Canada et, par exemple, sur  
22 l'évolution de tel ou tel dossier, et ainsi de  
23 suite.

24 Me DAVID : Merci. Je remarque  
25 dans votre CV que vous avez rempli plus ou moins

1 cette fonction auprès de sept ministres  
2 différents du cabinet...

3 M. FRY : Oui, c'est exact.

4 Me DAVID : ...au cours des dix  
5 dernières années.

6 M. FRY : J'ai accumulé une  
7 certaine expérience à ce chapitre, oui.

8 Me DAVID : J'aimerais maintenant  
9 comprendre - vous êtes vraiment la première  
10 personne de ce genre, issue du bureau politique  
11 du ministre des Affaires étrangères - et, si vous  
12 pouviez simplement nous donner des explications -  
13 nous avons eu beaucoup de témoignages, M. Fry, de  
14 divers fonctionnaires du ministère des Affaires  
15 étrangères, des cadres supérieurs tout comme des  
16 gestionnaires intermédiaires.

17 J'aimerais que vous nous donniez  
18 une idée des différences et du fonctionnement du  
19 bureau politique du ministre des Affaires  
20 étrangères, par rapport à la structure  
21 bureaucratique permanente? Pourriez-vous  
22 seulement nous donner une idée des interactions  
23 qui ont lieu et de la façon dont ces deux entités  
24 sont liées l'une à l'autre?

25 M. FRY : Chaque ministre fédéral



1 ou ministre du cabinet a son propre personnel,  
2 probablement une douzaine de personnes. Vous avez  
3 un chef de cabinet, un conseiller politique  
4 principal, un directeur des politiques, un  
5 directeur des communications. Ce sont tous des  
6 gens qui relèvent directement du ministre. Ils  
7 relèvent uniquement de lui et leurs  
8 responsabilités consistent à l'aider dans son  
9 travail.

10 J'imagine que la distinction,  
11 dans le cas des membres de la fonction publique,  
12 pour ainsi dire, c'est que ceux-ci demeurent en  
13 place même lorsque les ministres changent - et  
14 j'imagine que, dans l'ensemble, en définitive,  
15 ils relèvent du ministre par l'intermédiaire du  
16 sous-ministre. Nous avons, quant à nous, une  
17 relation de dépendance directe uniquement vis-à-  
18 vis du ministre. J'imagine que nous sommes là  
19 pour nous assurer qu'il dispose de tout ce dont  
20 il a besoin, pour être attentifs à ses intérêts  
21 et pour l'aider dans la poursuite de ses  
22 objectifs et des choses qu'il veut accomplir et  
23 terminer pendant qu'il est ministre des Affaires  
24 étrangères.

25 Me DAVID : D'accord. Comment la

1 coordination elle-même est-elle effectuée entre  
2 le corps des fonctionnaires permanents du MAECI  
3 et le bureau politique du ministre?

4 M. FRY : Eh bien, je crois que  
5 ceci est une chose variable. Chaque bureau  
6 élabore, en quelque sorte, sa propre identité -  
7 chaque bureau de ministre.

8 Le personnel du ministre a des  
9 contacts - je travaille régulièrement avec les  
10 responsables du ministère des Affaires  
11 étrangères, et ce, à tous les niveaux, du sous-  
12 ministre jusqu'aux chargés de dossiers, afin de  
13 recueillir des renseignements ou d'être informé.

14 Il y a aussi des séances  
15 d'information ministérielles pour le ministre,  
16 séances auxquelles je participe, où le ministère  
17 informe le ministre et où je suis présent.

18 J'informe en outre le ministre  
19 directement sur plusieurs questions pour l'aider  
20 - pour lui fournir, pour ainsi dire - j'assiste à  
21 une séance de deux heures sur un certain sujet et  
22 je lui fournis ensuite une version de deux  
23 minutes selon ce qu'il doit savoir pour la  
24 période de questions, voire pour toute autre  
25 considération.

1 Me DAVID : Donc, vous avez  
2 certainement une incidence directe sur les  
3 rapports entre le corps permanent, la structure  
4 permanente des Affaires étrangères, et la  
5 structure politique des Affaires étrangères?

6 M. FRY : C'est exact.

7 Me DAVID : Y a-t-il quelqu'un  
8 d'autre qui joue le rôle que vous jouez, au sein  
9 du bureau politique du ministre, vis-à-vis de la  
10 structure permanente?

11 M. FRY : Qui fait le même travail  
12 que moi...

13 Me DAVID : Qui fait le même  
14 travail?

15 M. FRY : ...ou un travail similaire  
16 dans un autre champ?

17 Me DAVID : Dans le cadre du  
18 portefeuille du MAECI, y a-t-il quelqu'un d'autre  
19 qui se consacre à la fonction de liaison dont  
20 vous vous acquittiez?

21 M. FRY : Eh bien, il y a les  
22 autres membres du personnel du ministre. Ils ne  
23 font pas exactement le même travail que moi -  
24 vous avez néanmoins le directeur des  
25 communications, qui s'occupe du Bureau des médias

1 des Affaires étrangères, et son travail - dans ce  
2 cas-ci, la directrice des communications  
3 s'appelait Isabelle Savard - son travail était  
4 d'aider à préparer le ministre à s'occuper des  
5 points de presse avec les médias. Nous avons  
6 quelqu'un qui portait le titre d'adjointe  
7 législative, elle s'occupait de toutes les  
8 questions de la Chambre des communes, s'il  
9 s'agissait d'un texte du Comité des affaires  
10 étrangères, et, par-dessus tout, elle s'occupait  
11 de la période de questions, pour laquelle elle  
12 préparait le ministre. Vous avez le chef de  
13 cabinet, qui avait une responsabilité globale  
14 pour l'ensemble du personnel du ministre et qui  
15 devait s'assurer que tout...

16 Me DAVID : Est-ce la personne  
17 dont vous relevez?

18 M. FRY : Oui.

19 Me DAVID : Était-ce M. Dan  
20 Costello, à cette époque?

21 M. FRY : C'est exact.

22 Me DAVID : En ce qui concerne  
23 votre rôle dans la structure permanente du MAECI,  
24 je crois comprendre que vous étiez la principale  
25 personne chargée de la gestion des faits dans le

1 dossier Arar.

2 Est-ce exact?

3 M. FRY : Oui, c'est exact.

4 L'une de mes responsabilités,  
5 pour ainsi dire, au sein du bureau du ministre,  
6 c'était la région du Moyen-Orient. En fait,  
7 j'étais chargé, en quelque sorte, d'une bonne  
8 partie des dossiers plus difficiles, et ce,  
9 uniquement en raison de mon expérience. Le  
10 dossier Arar était un des dossiers dont j'étais  
11 responsable.

12 Me DAVID : Pourriez-vous nous  
13 décrire cette expérience, M. Fry, qui faisait que  
14 vous étiez mieux placé que d'autres pour gérer  
15 une situation de faits comme celle de M. Arar?

16 M. FRY : J'imagine que c'est mon  
17 expérience de travail à ce type de poste, depuis  
18 un certain temps.

19 C'est-à-dire que l'une des choses  
20 que je préciserais, c'est que le ministre est  
21 arrivé en janvier 2002; je suis arrivé juste un  
22 peu plus tard, en février 2002. Nous étions  
23 encore relativement nouveaux au ministère des  
24 Affaires étrangères. J'imagine que c'était  
25 environ - lorsque M. Arar a été mis sous garde et

1 déporté - c'était sept ou huit mois après le  
2 début du mandat du ministre. Nous étions toujours  
3 - c'est-à-dire qu'à mon avis, il demeure juste de  
4 dire que nous en étions encore à apprendre le  
5 fonctionnement des Affaires étrangères.

6 Je crois que la raison pour  
7 laquelle ce dossier m'a été attribué, c'est qu'il  
8 comportait une dimension canado-américaine - et  
9 j'étais responsable des dossiers canado-  
10 américains à notre bureau - ainsi que des  
11 dossiers ayant un lien avec le Moyen-Orient -  
12 j'en étais également responsable; en plus du fait  
13 que c'était hautement - c'était ce que nous  
14 appelons un dossier très difficile.

15 Me DAVID : De haute notoriété?

16 M. FRY : De haute notoriété.

17 Me DAVID : Avez-vous des  
18 connaissances spécifiques sur le Moyen-Orient?  
19 Avez-vous reçu une formation en affaires du  
20 Moyen-Orient? Êtes-vous déjà allé au Moyen-Orient  
21 comme attaché politique?

22 M. FRY : C'est-à-dire que je ne  
23 suis en aucun cas un expert des affaires ou des  
24 activités économiques du Moyen-Orient, mais j'ai  
25 un peu d'expérience. Lorsque j'ai travaillé pour

1 le vice-premier ministre, M. Gray, celui-ci  
2 comptait parmi les députés et ministres juifs  
3 importants; j'ai donc eu beaucoup - je l'ai  
4 accompagné au Moyen-Orient. Nous nous sommes  
5 rendus en Israël et dans les territoires  
6 palestiniens. J'avais donc un peu d'expérience  
7 dans ce domaine.

8 J'ai voyagé, pour ainsi dire, de  
9 mon propre chef dans ces régions du monde - mais,  
10 non, je ne me considère pas comme un expert du  
11 Moyen-Orient.

12 Me DAVID : Êtes-vous déjà allé en  
13 Syrie?

14 M. FRY : Non.

15 Me DAVID : Connaissez-vous le  
16 régime syrien, ses tendances politiques?

17 M. FRY : J'étais conscient, d'une  
18 façon générale, du fait que plusieurs pays de  
19 cette région, l'Iran, l'Irak, l'Arabie saoudite,  
20 la Syrie, pour ainsi dire, étaient des régimes  
21 totalitaires ou autocrates.

22 Me DAVID : Pourriez-vous nous  
23 expliquer, M. Fry, la façon dont vous aviez accès  
24 à votre ministre, la façon dont vous l'informiez,  
25 dont vous réalisiez cette coordination des

1 activités?

2 M. FRY : Je pouvais le voir en  
3 permanence, plus ou moins : que ce soit par  
4 téléphone ou en personne. Le ministre avait un  
5 horaire très chargé, mais nous trouvions du temps  
6 pour que je l'informe de diverses questions.

7 L'un des moments importants de  
8 chaque journée, où nous savions que nous aurions  
9 du temps pour informer le ministre, c'était avant  
10 la période de questions. Nous allouions toujours  
11 du temps pour le préparer à la période de  
12 questions, où il était chaque jour sur la  
13 sellette, en quelque sorte. Je savais donc que si  
14 je ne parvenais pas à lui parler le matin, pour  
15 une raison ou pour une autre, que je pouvais  
16 participer à la séance d'information consacrée à  
17 la période de questions, en quelque sorte, et lui  
18 parler de telle ou telle affaire.

19 Nous échangeions également des  
20 renseignements au bureau. Je pouvais dire à  
21 quelqu'un : « Eh bien, si vous voyiez le ministre  
22 ce matin, pourriez-vous lui dire ceci? » ou  
23 « Pourriez-vous lui parler de cela? » Je pouvais  
24 le dire au chef du cabinet, ou encore à quelqu'un  
25 d'autre, selon l'horaire du ministre. Mais



1 j'avais toujours accès au ministre quand c'était  
2 nécessaire.

3 Me DAVID : Vous avez parlé du  
4 fait que le ministre recevait parfois des notes  
5 de service et des notes d'information des membres  
6 permanents du MAECI, la partie du MAECI  
7 constituée de fonctionnaires.

8 M. FRY : Oui.

9 Me DAVID : Étiez-vous impliqué  
10 dans l'élaboration, dans la demande de notes  
11 d'information? Dans la rédaction de ces notes de  
12 service ou de ces notes d'information?

13 M. FRY : Pas vraiment dans la  
14 rédaction. Dans certains cas, pour ainsi dire,  
15 nous présentions une demande au ministère et  
16 celui-ci préparait ensuite une note  
17 d'information, qui parvenait ensuite jusqu'à  
18 nous, en quelque sorte. Elle venait de la  
19 personne qui l'avait rédigée, passait par son  
20 directeur adjoint, puis par leur directeur, puis  
21 par le directeur général, par leur sous-ministre  
22 adjoint, par le sous-ministre, pour arriver  
23 jusqu'à notre bureau. Nous faisons donc des  
24 demandes.

25 À d'autres occasions, ces notes

1 d'information ou autres notes nous arrivaient de  
2 façon autonome. Elles étaient établies par le  
3 ministère parce qu'il y avait, selon eux, quelque  
4 chose que le ministre devait savoir.

5 Je n'étais pas impliqué dans la  
6 rédaction de ces notes elles-mêmes, mais il  
7 arrivait que je les demande et que je les  
8 reçoive. Elles parvenaient jusqu'à moi. Souvent,  
9 elles m'étaient remises directement. Elles  
10 m'étaient données pour que je les remette au  
11 ministre.

12 Me DAVID : Vous étiez donc dans  
13 le circuit, si je peux m'exprimer ainsi, pour ce  
14 qui était du traitement des notes d'information?

15 M. FRY : Je dirais que oui.

16 Me DAVID : Dans votre témoignage,  
17 M. Fry, vous avez dit plus tôt que vous faisiez  
18 parfois vous-même l'objet de séances  
19 d'information détaillées, données par divers  
20 membres du personnel du MAECI, et que vous  
21 procédiez ensuite, en quelque sorte, au filtrage  
22 des renseignements et, au lieu de la version de  
23 deux heures, vous donniez au ministre ce que vous  
24 avez appelé la version de deux minutes.

25 Ceci faisait-il partie de votre

1 rôle - d'aider le ministre à déchiffrer les  
2 renseignements et de faire usage de votre  
3 jugement pour choisir les renseignements qui  
4 seraient communiqués au ministre ou qui  
5 pourraient lui être communiqués?

6 M. FRY : Oui, je crois qu'une  
7 partie importante de mon travail était de faire  
8 usage d'une certaine mesure de décision pour  
9 aider - c'est-à-dire que les risques que je  
10 prenais allaient toujours dans le sens de la  
11 prudence. J'avais l'habitude de m'assurer que le  
12 ministre avait tous les renseignements dont il  
13 avait besoin. Toutefois, comme je l'ai dit, il y  
14 a un tel déluge de renseignements destinés au  
15 ministre qui arrivaient à intervalles réguliers  
16 que dans une large mesure, mon travail consistait  
17 à faire appel à mon jugement et à ma discrétion  
18 pour m'assurer que le ministre obtenait ce dont  
19 il avait besoin, en fonction de ce qu'il avait à  
20 faire.

21 J'étais également au courant de  
22 son horaire et je savais donc qui il rencontrait,  
23 ce qui se préparait, les réunions auxquelles il  
24 participerait et ce sur quoi il devait, en  
25 quelque sorte, fixer son esprit et se concentrer

1 afin de s'y préparer.

2                                   Une autre partie du travail, à  
3 mon sens, c'est que j'étais l'une des rares  
4 personnes qui connaissaient les visées générales  
5 vers lesquelles le ministre se dirigeait, ce  
6 qu'il allait devoir faire - qu'il s'agisse  
7 d'aller au sommet de l'OTAN, de présider le G8,  
8 de subir le gros des pressions dans le cadre d'un  
9 dossier, il lui faut se présenter à un comité de  
10 la Chambre des communes. Je suis, en quelque  
11 sorte, bien placé - et ceci fait partie de mon  
12 travail, de l'aider à se concentrer et de lui  
13 fournir ce dont il a besoin au bon moment.

14                                   Le ministère, les hauts  
15 responsables du ministère, venaient également me  
16 voir, ainsi que d'autres personnes de notre  
17 bureau, pour porter telle ou telle chose à notre  
18 attention - mais une partie de notre travail, en  
19 fait, c'était d'aider, de faire appel à notre  
20 discrétion et à notre discernement.

21                                   Me DAVID : Y avait-il, dans le  
22 bureau politique du ministre, d'autres personnes  
23 comme vous qui faisaient la même chose pour  
24 d'autres renseignements arrivant au MAECI, en  
25 termes de filtrage, en termes de déchiffrage..

1 M. FRY : Oui.

2 Me DAVID : ...et pour décider ce  
3 qui devait aller de l'avant?

4 Sans vouloir dire que vous étiez  
5 nécessairement en compétition avec ces autres  
6 attachés politiques - combien d'autres personnes  
7 faisaient plus ou moins ce que vous faisiez  
8 vous-même au niveau du processus de tri?

9 M. FRY : Chacun avait des  
10 responsabilités qui lui étaient attribuées, en  
11 quelque sorte - il n'y avait donc pas de gens qui  
12 faisaient la même chose que moi; il y avait par  
13 contre d'autres personnes qui se consacraient à  
14 d'autres choses, par exemple : quelqu'un  
15 s'occupait d'autres régions du monde, de  
16 l'Amérique latine par exemple.

17 Il y avait probablement cinq ou  
18 six autres personnes qui avaient un rôle  
19 similaire. Il est possible de dire que la  
20 personne chargée des communications avait un rôle  
21 particulier parce qu'elle était - c'était un rôle  
22 de filtrage similaire car elle devait être à même  
23 d'indiquer au ministre l'origine des actualités,  
24 ce dont parlaient les médias, l'interprétation  
25 que les médias véhiculaient sur telle ou telle

1 affaire, être à même de lui permettre de se  
2 concentrer sur les principaux événements de la  
3 journée, et non pas sur d'autres choses qui  
4 pourraient constituer des points d'importance  
5 secondaire pour lui, d'autres problèmes - par  
6 exemple lorsqu'une personne évoque les affaires  
7 étrangères dans une région isolée. Elle faisait  
8 usage de discernement et portait à l'attention du  
9 ministre les choses qu'il avait besoin de savoir.

10 C'est la personne qui s'occupait  
11 de la période de questions. Si vous devez  
12 préparer un ministre, vous devez pouvoir choisir  
13 rapidement ce qui sera, selon vous, les cinq  
14 questions qui lui seront posées à la période des  
15 questions. Vous devez donc choisir ces cinq  
16 questions-là et l'informer sur ces cinq  
17 questions-là. Vous ne pouviez pas lui présenter  
18 chaque jour des renseignements sur 30 choses  
19 différentes parce qu'il y a une petite  
20 possibilité que telle petite question lui soit  
21 posée.

22 Je crois donc que c'était une  
23 partie importante. La nature du travail que nous  
24 faisons, c'est, en quelque sorte, de choisir, à  
25 notre discrétion, les questions pertinentes à

1 porter à son attention.

2 Me DAVID : D'accord.

3 Passons maintenant aux documents,  
4 Monsieur Fry, en rapport avec l'évolution du  
5 dossier. Puis-je vous demander de passer à  
6 l'onglet 92 du volume 1 des documents du MAECI?

7 En fait, j'utiliserai ce document  
8 uniquement comme introduction à certaines  
9 questions préliminaires que je veux vous poser.

10 Il y a ici une suite de quatre  
11 courriels et le premier courriel est en bas. Il  
12 porte la date du 16 octobre. Il évoque la  
13 préparation d'une nouvelle version des questions  
14 et réponses.

15 Je crois comprendre que les  
16 questions et réponses sont plus ou moins une  
17 séance d'information destinée au ministre pour le  
18 préparer à la période de questions à la Chambre  
19 des communes?

20 M. FRY : Ceci touche également  
21 les médias.

22 Me DAVID : Les médias.

23 M. FRY : Oui.

24 Me DAVID : Elles ont donc une  
25 double utilité?

1 M. FRY : Oui.

2 Me DAVID : Nous voyons ensuite,  
3 dans le deuxième courriel, que vous êtes, de  
4 nouveau, inclus dans le processus. Dans le  
5 troisième courriel, qui est le deuxième à partir  
6 du haut, vous demandez en fait - vous intervenez  
7 directement et vous dites :

8 ...Je tiens pour acquis que des  
9 questions et réponses sont en  
10 cours de préparation et que  
11 nous pourrions les envoyer au  
12 ministre, à Halifax, d'ici à  
13 midi...

14 Le ministre était donc à Halifax  
15 à ce moment.

16 Ceci concerne Maher Arar et a  
17 lieu le 16 octobre.

18 Commençons d'abord par la  
19 question suivante : à quel moment avez-vous eu  
20 connaissance, pour la première fois, du nom de  
21 Maher Arar, quand êtes-vous intervenu pour la  
22 première fois et quand ce nom a-t-il commencé à  
23 signifier quelque chose pour vous?

24 M. FRY : Je crois que l'affaire a  
25 été portée à notre attention parce que les médias



1 posaient des questions. Ainsi, c'est probablement  
2 par le truchement d'Isabelle Savard et,  
3 j'imagine, par le service des relations avec les  
4 médias des Affaires étrangères qu'on a su que les  
5 médias commençaient à poser des questions sur un  
6 Canadien qui avait été détenu à New York.

7                   Pour cette raison, nous avons  
8 commencé à poser des questions au ministère à ce  
9 sujet : « Eh bien, de quoi s'agit-il? Pouvez-vous  
10 nous dire de quoi il s'agit? » La formule des  
11 questions et réponses est généralement la façon  
12 la plus rapide d'obtenir rapidement des  
13 résultats. Il arrive souvent qu'un document  
14 contextuel soit joint aux questions et réponses :  
15 c'est donc, en quelque sorte, les principales  
16 questions que le ministre peut s'attendre à  
17 recevoir; dans certains cas, des réponses sont  
18 suggérées, une partie du contexte est fournie  
19 pour indiquer ce dont il s'agit.

20                   Je dirais donc que, pour nos  
21 propres besoins, lorsqu'une question était  
22 soulevée pour laquelle nous voulions obtenir des  
23 réponses rapides, nous demandions généralement un  
24 document de questions et réponses. Lorsque  
25 c'était vraiment, vraiment urgent, nous

1 utilisons le téléphone et tentions de trouver la  
2 personne la mieux renseignée pouvant nous fournir  
3 ces réponses pour le ministre.

4 Me DAVID : Pouvez-vous nous  
5 indiquer le moment où M. Arar est devenu, pour  
6 vous, une réalité dans le travail que vous  
7 faisiez?

8 M. FRY : Je crois que le ministre  
9 a commencé - que nous avons commencé à recevoir  
10 des questions vers le 12 octobre, soit vers la  
11 fin de cette semaine-là. Ainsi, le 11, le 12, les  
12 médias ont commencé à poser des questions, pour  
13 ainsi dire, sur un Canadien qui avait été détenu.

14 Les choses se passaient comme  
15 suit : nous recevions, aux Affaires étrangères,  
16 des appels où l'on nous demandait les  
17 commentaires du ministre, où l'on demandait une  
18 entrevue avec le ministre : qu'est-ce que le  
19 ministre a à dire à ce sujet? Nous commençons  
20 alors à poser des questions à notre propre  
21 niveau, par exemple : « Qui est cette personne et  
22 qu'est-ce qui s'est produit? » Nous commençons à  
23 demander des renseignements sur ce dossier.

24 Me DAVID : Vous rappelez-vous la  
25 première occasion où vous avez parlé avec le

1 ministre à propos de Maher Arar?

2 M. FRY : Non, je ne me rappelle  
3 pas la première occasion. Il s'agissait  
4 probablement de le préparer à une période de  
5 questions ou à une mêlée de presse. Il y avait  
6 sans doute notre directeur des communications,  
7 possiblement l'adjointe législative, le chef de  
8 cabinet et moi-même.

9 J'étais probablement la personne  
10 qui devait savoir - la personne qui devait  
11 connaître des détails et des renseignements  
12 contextuels plus détaillés. Le directeur des  
13 communications voulait sans doute connaître  
14 uniquement les renseignements de base. Nous avons  
15 donc dû essayer, encore une fois, de donner au  
16 ministre une version rapide de deux minutes,  
17 comme pour dire : « Juste au cas où l'on vous  
18 poserait une question à ce sujet, voici ce que  
19 nous savons, Monsieur le Ministre ».

20 Me DAVID : Est-ce raisonnable de  
21 dire que le ministre comptait sur vous, plus que  
22 sur quiconque, pour être informé sur ce qui se  
23 passait au niveau des faits du dossier Arar?

24 M. FRY : À ce moment-là,  
25 spécifiquement?

1 Me DAVID : À ce moment-là.

2 M. FRY : Oui.

3 Me DAVID : Comment étiez-vous  
4 informé? Comment vous êtes-vous familiarisé avec  
5 les faits?

6 M. FRY : Eh bien, il y a la voie  
7 officielle, en quelque sorte, où, en principe,  
8 vous êtes informé; ensuite, il y a la voie « pour  
9 aller au plus vite », où vous devez parfois  
10 prendre d'autres mesures. La voie officielle  
11 consistait parfois à s'adresser au bureau du  
12 sous-ministre et à dire : « J'aimerais en savoir  
13 plus à tel sujet » - et une séance d'information  
14 était ensuite organisée.

15 Lorsque vous vous êtes  
16 familiarisé davantage avec votre rôle et que le  
17 ministère a appris à mieux vous connaître, vous  
18 pouvez téléphoner à un sous-ministre adjoint, un  
19 directeur général - voire plus en aval dans la  
20 hiérarchie du ministère - et obtenir plus  
21 d'information, en quelque sorte - car la personne  
22 qui possède les détails, c'est généralement un  
23 chargé de dossier, et ce, tout particulièrement  
24 au début.

25 L'autre personne sur laquelle je

1   comptais, parce que c'était une affaire  
2   consulaire, c'était Gar Pardy. Gar Pardy - pour  
3   tout ce qui était consulaire, pour ainsi dire,  
4   c'était la personne à laquelle je m'adressais.  
5   Nous avons une relation suffisamment bonne pour  
6   pouvoir nous parler par téléphone.

7                   Me DAVID : Ainsi, vous dites qu'à  
8   cette époque, en octobre 2002, vous aviez déjà  
9   établi des liens avec Gar et vous connaissiez  
10  M. Pardy?

11                   M. FRY : Oui, oui.

12                   Me DAVID : Avez-vous travaillé  
13  avec lui dans d'autres dossiers?

14                   M. FRY : Aux Affaires étrangères,  
15  Gar Pardy est un peu une figure légendaire.  
16  Lorsque j'y étais en 1995, comme vous le dites,  
17  pendant quatre mois, Gar Pardy occupait les mêmes  
18  fonctions. J'imagine que c'était - je suis arrivé  
19  en 2002, c'était donc sept ans plus tard, et il  
20  était toujours au même poste, ce qui est un peu  
21  rare, aux Affaires étrangères, parce que vous  
22  avez des rotations et que les gens changent de  
23  place. Gar Pardy occupait toujours les mêmes  
24  fonctions, celles du directeur général des  
25  Affaires consulaires. Chaque fois que j'avais des

1 questions consulaires, il était la personne à  
2 laquelle je m'adressais. Il détenait toutes les  
3 connaissances du domaine consulaire et, en fait,  
4 il jouissait d'une haute estime au sein du  
5 ministère - c'est à Gar que les gens  
6 s'adressaient pour toutes les affaires  
7 consulaires.

8 Me DAVID : Vous rappelez-vous, à  
9 cette époque, avoir parlé avec M. Pardy au sujet  
10 de Maher Arar?

11 M. FRY : Je ne me rappelle pas  
12 spécifiquement, il y a eu tant de conversations.  
13 À en juger par ce que je sais sur notre façon de  
14 travailler, j'ai probablement dû parler à Gar  
15 vers cette époque, à la mi-octobre, pour obtenir  
16 le plus de renseignements possible sur le dossier  
17 de M. Arar.

18 Me DAVID : Pouvez-vous vous  
19 rappeler, Monsieur Fry, les renseignements que le  
20 ministre avait reçus - ce qui lui avait été dit  
21 lors de séances d'information? Qu'est-ce qui lui  
22 a été dit sur Arar aux premiers moments de  
23 l'affaire?

24 M. FRY : Au début, ceci a dû se  
25 présenter comme suit : un Canadien a été détenu à

1 New York, soupçons de liens avec le terrorisme -  
2 il était à New York et, maintenant, personne ne  
3 sait où il est. Au début, la question, c'était :  
4 où est M. Arar?

5                   Au moment où nous sommes entrés  
6 en jeu, M. Arar était parti, il n'était plus à  
7 New York; la question clé était alors : où est-  
8 il?

9                   Ainsi, au cours des premières  
10 semaines, nous avons tenté de déterminer où se  
11 trouvait M. Arar. Nous avons réduit le champ des  
12 recherches à trois endroits : d'abord, il était  
13 peut-être encore quelque part aux États-Unis.  
14 Certaines personnes - il y avait des conjectures  
15 selon lesquelles il était peut-être à Guantanamo  
16 Bay. Il y avait la Jordanie, puis la Syrie.  
17 Essentiellement, nous faisons des recherches  
18 dans ces trois - le ministre et nous-mêmes nous  
19 étions fait répondre : nous ne le savons pas.  
20 M. Arar était à New York, il n'est plus à New  
21 York, on nous dit qu'il a été déporté, mais nous  
22 ne savons pas où il est maintenant.

23                   Me DAVID : Comment vous a-t-on  
24 expliqué la possibilité qu'il soit en Jordanie ou  
25 en Syrie, dans un premier temps, avant que sa

1 présence là-bas soit confirmée?

2 M. FRY : C'est-à-dire qu'il y  
3 avait une certaine confusion dans nos - nous  
4 essayions de comprendre, pour ainsi dire,  
5 pourquoi - pourquoi ne savions-nous pas où il  
6 était? Comment était-il possible que personne ne  
7 le sache? Vous savez, il faut parfois quelques  
8 jours, vu que les gens sont en transit, mais  
9 après quelques jours, nous ne savions toujours  
10 pas où il était, c'est-à-dire que nous savions  
11 essentiellement que les États-Unis disaient  
12 qu'ils l'avaient déporté, qu'ils ne l'avaient  
13 plus, les Jordaniens disaient qu'ils ne l'avaient  
14 pas et les Syriens disaient qu'ils ne l'avaient  
15 pas.

16 Nos missions diplomatiques - j'ai  
17 été essentiellement informé que nos missions - et  
18 je crois que, aux niveaux supérieurs, les  
19 ambassadeurs ont essentiellement reçu des  
20 dépêches leur demandant de tenter de découvrir -  
21 c'est-à-dire de s'enquérir auprès de leurs  
22 gouvernements, des gouvernements de leur  
23 localité, et il leur a été dit, essentiellement,  
24 que personne ne savait où il était.

25 Me DAVID : Vous ne pouvez pas



1 expliquer pourquoi la Jordanie et la Syrie ont  
2 été indiquées comme des possibilités?

3 M. FRY : Je crois qu'il nous a  
4 été dit - c'est-à-dire que je crois que les  
5 Américains nous ont dit qu'ils l'avaient déporté  
6 en Syrie. Je ne peux pas me rappeler la raison  
7 pour laquelle nous avons pensé à la Jordanie.

8 Me DAVID : D'accord. C'était  
9 donc, essentiellement, selon les indications des  
10 Américains.

11 M. FRY : Oui.

12 Me DAVID : Passons maintenant à  
13 l'onglet 94, Monsieur Fry. Le document élabore  
14 sur un thème : essentiellement, il s'agit de  
15 votre sensibilisation, de votre connaissance, de  
16 votre sensibilité quant au fait qu'il y avait des  
17 allégations indiquant que M. Arar pourrait subir  
18 des tortures.

19 Nous avons une lettre émise par  
20 Amnistie Internationale, aux États-Unis, une  
21 lettre acheminée à James Ziglar, le commissaire  
22 de l'Immigration and Naturalization Services aux  
23 États-Unis. Elle porte la date du 16 octobre.

24 Si vous passez à la deuxième page  
25 du document, vous verrez qu'il y a une copie de

1 la lettre qui a été envoyée au ministre Graham,  
2 en sa qualité de ministre des Affaires étrangères  
3 du Canada. Tout d'abord, en ce qui concerne la  
4 formulation de l'évocation de la torture, cette  
5 lettre, au deuxième paragraphe, indique des  
6 inquiétudes ou des craintes qu'il ait été déporté  
7 en Syrie.

8 Si vous passez au quatrième  
9 paragraphe, les deux premières lignes indiquent  
10 ce qui suit :

11 Amnistie Internationale est  
12 en outre préoccupée par le  
13 fait qu'une déportation en  
14 Syrie exposerait Maher Arar à  
15 des risques de violation  
16 grave de droits de la  
17 personne, notamment la  
18 torture et la détention  
19 secrète.

20 C'est donc une question qui est  
21 certainement portée à l'attention du commissaire  
22 américain de l'Immigration - l'INS - et à celle  
23 de votre ministre, M. Graham.

24 C'est la même question que celle  
25 que vous verrez si vous passez à l'onglet 80 du

1 même volume. On y fait référence à divers  
2 rapports des médias qui sont téléchargés dans le  
3 CAMANT.

4 Si nous prenons seulement les  
5 deux premiers articles, vous avez ici un article  
6 qui vient du *New York Times*, en date du  
7 12 octobre. À la première page, vous verrez que  
8 les paroles de M. Riad Saloojee sont citées :

9 Il y a un risque important  
10 qu'il soit torturé et puni en  
11 Syrie.

12 Encore une fois, la question de  
13 l'abus, de la violation des droits de la  
14 personne, de la torture, est soulevée. Elle est  
15 également soulevée dans un article qui a été  
16 reproduit, un article initialement paru dans  
17 l'*Ottawa Citizen*, ici encore le 12 octobre. C'est  
18 le deuxième article de cet onglet. Encore une  
19 fois, il y a une citation de M. Saloojee, elle  
20 est en page 3, à l'avant-dernier paragraphe :

21 M. Saloojee a dit que M. Arar  
22 peut faire face à des peines  
23 graves aux mains du  
24 gouvernement syrien parce  
25 qu'il a omis de faire son

1 service militaire obligatoire  
2 avant de quitter le pays à  
3 l'adolescence.

4 Ainsi, dans ces deux articles, de  
5 même que dans la correspondance officielle,  
6 Monsieur Fry, il est clair qu'il y a des  
7 inquiétudes. On soulève ici le fait que M. Arar  
8 est exposé à la torture ou au risque d'être  
9 torturé.

10 Je veux maintenant savoir dans  
11 quelle mesure vous étiez sensible à cette  
12 réalité, lors de ces premiers stades, et si votre  
13 ministre avait été informé? Était-ce une  
14 inquiétude qui a été signalée à votre ministre?

15 M. FRY : Juste une question. Vous  
16 avez dit que la lettre d'Amnistie venait des  
17 États-Unis. C'est plutôt du Royaume-Uni.

18 Me DAVID : Désolé, c'était du  
19 Royaume-Uni. Excusez-moi. J'ai fait erreur.

20 M. FRY : Si je peux seulement  
21 dire une chose à propos de la lettre, si nous  
22 parlons de la lettre d'Amnistie.

23 La lettre n'est pas adressée au  
24 ministre. Je peux peut-être vous donner une idée  
25 du volume de lettres que...

1                   Je crois que le ministre recevait  
2 au moins mille lettres par semaine; il y avait en  
3 outre, aux Affaires étrangères, un service de la  
4 correspondance des cadres - et la correspondance  
5 passait par là en vue de la rédaction de  
6 réponses. Certaines lettres, des lettres de haut  
7 niveau, nous parvenaient rapidement.

8                   En raison du fait que cette  
9 lettre ne lui était pas adressée - c'est-à-dire  
10 que, pour vous le dire franchement, je crois que  
11 je n'ai jamais vu cette lettre d'Amnistie. Tout  
12 d'abord, elle n'était pas adressée spécifiquement  
13 au ministre et, pour ainsi dire, j'imagine qu'il  
14 y a assez de travail avec la correspondance  
15 adressée directement à un ministre. Lorsque j'ai  
16 examiné les documents - ceux que j'ai bel et bien  
17 examinés - je veux parler des documents que nous  
18 avons reçus et, à ma connaissance, je n'ai  
19 jamais vue cette lettre d'Amnistie.

20                   En ce qui concerne notre  
21 perception - si votre question concerne notre  
22 perception générale de ce qui arriverait à  
23 M. Arar en Syrie, je crois que, à ce moment-là,  
24 comme je vous l'ai dit, nous ne savions pas où il  
25 était. Je crois que je l'ai déjà dit dans mon

1 témoignage. Nous avons des connaissances  
2 générales sur les pays comme la Syrie, la Chine  
3 et l'Arabie saoudite, qui n'ont pas de très bons  
4 antécédents en matière de droits de la personne,  
5 mais selon les renseignements véhiculés par nos  
6 médias, pour vous dire franchement, il y a -  
7 c'est à dire que je ne - pourriez-vous me répéter  
8 la question exacte à laquelle vous voulez que je  
9 réponde?

10 Me DAVID : Ceci me fera plaisir.

11 Permettez-moi de vous poser la  
12 question suivante : au début, vous avez identifié  
13 le 11 octobre comme pouvant être la date où vous  
14 avez été entendu parler de Maher Arar pour la  
15 première fois.

16 M. FRY : D'accord.

17 Me DAVID : Nous voyons ensuite le  
18 document de questions et réponses diffusées le  
19 16 octobre environ.

20 Maher Arar a-t-il été identifié  
21 par votre bureau - je veux parler du bureau  
22 politique - comme un dossier de haut niveau, de  
23 haute priorité? A-t-il été traité de cette façon  
24 dès le début?

25 M. FRY : À tout moment où un

1 Canadien est emprisonné à l'étranger et où les  
2 gens parlent de liens avec des organisations  
3 terroristes, al-Quaïda dans ce cas ci, il faut se  
4 rappeler ce qui se passait dans le monde à cette  
5 époque. Je crois que le 12 octobre était en fait  
6 le jour des attentats à la bombe à Bali, où  
7 200 personnes, y compris des Canadiens, avaient  
8 été tués.

9 C'était donc - je crois que  
10 c'était un dossier de haut niveau, en ce sens que  
11 vous aviez un Canadien qui avait été détenu à New  
12 York et qui était accusé d'avoir des liens avec  
13 le terrorisme. Toutefois, simultanément, il y  
14 avait de nombreux Canadiens - je crois qu'à  
15 n'importe quel moment, dans le monde entier, il y  
16 a environ 3 000 Canadiens en prison. Le ministre,  
17 pour ainsi dire, avec toutes ses autres  
18 responsabilités - les affaires consulaires  
19 parvenaient rarement jusqu'au bureau du  
20 ministre, pour la plupart. Le fait que nous  
21 traitions ce dossier était, selon moi, un signe -  
22 le fait que nous nous en occupions  
23 spécifiquement, au bureau du ministre, était un  
24 signe de la nature grave que nous attribuions à  
25 cette affaire.

1 Me DAVID : Dans la mesure où vous  
2 vous apprêtez à informer votre ministre, bien  
3 qu'il se trouve à Halifax, à l'extérieur de la  
4 ville, pour s'occuper d'autres affaires, ceci  
5 m'indique quel genre de procédure vous avez ici.

6 Mais ne serait-ce pas le travail  
7 d'Isabelle Savard - que vous avez désignée comme  
8 étant la facilitatrice des communications pour le  
9 ministre - ne serait-ce pas son travail  
10 d'examiner les rapports des médias sur les  
11 affaires qui concernent le mandat du ministre?

12 M. FRY : Oui. Nous obtenons des  
13 coupures, ce que nous appelons des coupures. Nous  
14 en obtenons des tonnes. Chaque fois qu'il est  
15 question des Affaires étrangères ou de questions  
16 touchant les politiques étrangères canadiennes,  
17 et ainsi de suite. Nous obtenons probablement,  
18 chaque jour, environ un pouce de rapports des  
19 médias qui touchent le ministère des Affaires  
20 étrangères, le ministre, et ainsi de suite.

21 Me DAVID : En fait, nous voyons  
22 l'importance qui peut être attribuée aux rapports  
23 des médias, le fait même qu'ils soient intégrés  
24 au système de notes au CAMANT au sein du MAECI -  
25 certains rapports des médias sont téléchargés



1 dans ce système et je vous ai indiqué deux  
2 exemples du 12 octobre.

3 M. FRY : Exact.

4 Me DAVID : Ma question était donc  
5 - je reviens donc à ma question : au cours des  
6 premiers moments de votre prise de connaissance  
7 des éléments du dossier Arar, du fait qu'il y  
8 avait des conjectures selon lesquelles il pouvait  
9 se trouver en Jordanie ou en Syrie ou aux  
10 États-Unis, comme vous l'avez dit - quelle  
11 importance accordiez-vous à la question de la  
12 torture dans vos séances d'information, dans vos  
13 connaissances, tout d'abord, dans votre  
14 connaissance personnelle des faits du dossier  
15 Arar, puis dans les séances d'information que  
16 vous donniez à votre ministre dans les premiers  
17 jours?

18 M. FRY : Elle était très faible,  
19 à dire vrai. Notre priorité, à cette étape,  
20 c'était de découvrir où était M. Arar. Le fait  
21 que certaines personnes, dans certains articles,  
22 parlaient du fait que, pour ainsi dire, les  
23 antécédents de la Syrie en matière de droits de  
24 la personne sont mauvais et que ce pays soumet  
25 ses citoyens à de mauvais traitement, ceci

1 n'aurait pas eu beaucoup d'importance.

2 Me DAVID : Vous rappelez-vous,  
3 Monsieur Fry, avoir jamais informé M. Graham de  
4 la possibilité de violation de droits de la  
5 personne?

6 M. FRY : En Syrie?

7 Me DAVID : En Syrie.

8 M. FRY : Non.

9 Me DAVID : Vous rappelez-vous  
10 avoir jamais parlé à M. Pardy de cette  
11 possibilité - ou que M. Pardy vous parle de  
12 l'existence de cette possibilité dans ce  
13 scénario?

14 M. FRY : Il faudrait que vous -  
15 c'est-à-dire que les choses changeaient avec  
16 l'évolution du dossier. Parlons-nous toujours de  
17 l'époque où nous ne savions pas encore où il  
18 était?

19 Me DAVID : Oui.

20 M. FRY : Notre priorité, à ce  
21 moment-là, c'était de localiser M. Arar. Nous  
22 faisons tout ce que nous pouvions. Nous  
23 envoyions - nous explorions différentes  
24 directions. C'est-à-dire que des messages étaient  
25 envoyés dans le monde entier pour tenter de

1 localiser M. Arar. C'était notre priorité.

2 M e DAVID : Alors, vous  
3 établissez certainement la distinction entre la  
4 façon dont vous traitiez le dossier avant le  
5 21 octobre - car c'est la date à laquelle la  
6 Syrie confirme...

7 M. FRY : Oui.

8 Me DAVID : ... qu'elle détient  
9 M. Arar - avant le 21 octobre, et après le  
10 21 octobre.

11 Est-ce raisonnable d'affirmer  
12 cela?

13 M. FRY : Oui.

14 Me DAVID : Ma question est la  
15 suivante : au moment où on ignore où il se  
16 trouve, vous déclarez que, essentiellement, la  
17 question de la torture, en ce qui vous concerne,  
18 et en ce qui concerne votre ministre, n'est pas  
19 abordée? Ce n'est pas une question réelle?

20 M. FRY : Eh bien, nous n'aurions  
21 pas abordé cette question précise, car nous ne  
22 savions pas vraiment où il se trouvait. S'il  
23 était en - nous n'aurions pas seulement parlé de  
24 lui en termes généraux, alors il aurait été  
25 inutile de parler de cela avant de savoir où se

1 trouvait M. Arar.

2 Me DAVID : D'accord. Une fois  
3 obtenue la confirmation de la présence de M. Arar  
4 en Syrie, c'est-à-dire le 21 octobre...

5 M. FRY : Oui.

6 Me DAVID : ... cela devient une  
7 préoccupation; c'est une question qui vous  
8 intéresse, et votre ministre est mis au courant  
9 de la situation?

10 M. FRY : Ce que nous ferions à ce  
11 moment-là, c'est demander l'accès consulaire, et  
12 nous en remettre à nos gens sur le terrain pour  
13 qu'ils nous fournissent de l'information sur  
14 l'état de M. Arar, son apparence et d'autres  
15 choses du genre. Alors, nous nous en remettons à  
16 nos gens sur le terrain en Syrie, afin qu'ils  
17 nous tiennent au courant et nous prodiguent les  
18 meilleurs conseils.

19 Me DAVID : D'accord. Est-ce que  
20 vous vous rappelez si la torture était une  
21 préoccupation soulevée dans les rapports qui vous  
22 ont été acheminés?

23 M. FRY : Je suppose que oui. Si  
24 nous demandons l'accès consulaire, c'est que nous  
25 voulons confirmer le bien-être du Canadien

1 concerné. Lorsqu'on a affaire à des régimes - je  
2 veux dire, nous sommes chanceux de vivre dans  
3 notre pays, car à part l'Europe de l'Ouest et le  
4 Canada, les États-Unis, je veux dire, de nombreux  
5 pays affichent un dossier médiocre au chapitre  
6 des droits de la personne, qu'il s'agisse de la  
7 Chine, du Vietnam, de l'Indonésie, de la plupart  
8 des pays du Moyen-Orient. Je crois qu'à tout  
9 moment, nos gens, notre personnel consulaire, a  
10 affaire à des Canadiens détenus dans ces  
11 endroits, c'est toujours un aspect qui mérite  
12 notre attention.

13 Me DAVID : Vous êtes certainement  
14 d'accord avec moi aujourd'hui, Monsieur Fry, pour  
15 dire que vous convenez aujourd'hui que la Syrie  
16 maltraite effectivement certains détenus? Je  
17 crois que tout le monde ici présent est très  
18 sensible au fait que cela fait partie de la  
19 réalité syrienne?

20 M. FRY : Certainement.

21 Me DAVID : Ma question est la  
22 suivante : étiez-vous aussi sensible, aussi bien  
23 informé à l'égard de cet enjeu à l'époque, en  
24 octobre 2002? Étiez-vous sensible à cet enjeu,  
25 vous, personnellement?

1 M. FRY : Ce que je dirais à ce  
2 sujet, c'est que, je veux dire, au cabinet du  
3 ministre, nous devons composer avec les faits qui  
4 nous sont fournis, les détails. Juste parce  
5 qu'une personne déclare, de façon générale, qu'un  
6 pays donné, un régime donné, n'a pas un bon  
7 dossier, vous savez, nous ne pouvons pas  
8 commencer à porter des accusations.

9 Si vous allez me dire que - je  
10 veux dire, j'ai entendu des histoires de  
11 personnes maltraitées dans un grand nombre de  
12 pays, y compris aux États-Unis.

13 Alors je veux dire, oui, je crois  
14 que de façon générale, j'aurais su qu'un grand  
15 nombre de ces pays du Moyen-Orient avaient un  
16 dossier médiocre, réprimaient les opinions  
17 dissidentes et maltraitaient leurs citoyens, mais  
18 je n'aurais pas été au courant des détails, et je  
19 n'aurais pas été en mesure de vous parler de la  
20 fréquence, ou de choses comme cela. Je n'aurais  
21 pas été capable de vous dire cela.

22 Me DAVID : D'accord. Nous pouvons  
23 maintenant passer à l'onglet 95, lequel, à titre  
24 d'information, fait suite à l'onglet 92,  
25 c'est-à-dire la demande de mise à jour des

1 questions et réponses. Nous voyons dans ce  
2 document que M. Pardy répond et transmet les  
3 feuilles de questions et réponses groupées et  
4 mises à jour.

5                   Ce n'est qu'à titre d'information  
6 que je vous signale cela. C'est daté du  
7 17 octobre.

8                   Passons maintenant à l'onglet -  
9 d'accord, c'est à ce moment-là qu'entre en jeu  
10 toute cette histoire de documents dont les  
11 expurgations ont été modifiées. Je vous renvoie  
12 aux deux onglets, et de cette façon, pour le  
13 compte rendu, je crois que nous pourrions établir  
14 la corrélation.

15                   L'ancien numéro d'onglet serait  
16 172, et le nouveau numéro d'onglet serait 1, dans  
17 la pièce que nous avons appelée P-132.

18 -- Pause

19                   LE COMMISSAIRE : Est-ce indiqué  
20 dans la table de concordance?

21                   Me DAVID : Non, c'est l'émission  
22 d'aujourd'hui, donc nous n'avons pas de version à  
23 jour.

24                   LE COMMISSAIRE : Je vois.

25                   Me DAVID : Cela correspond,

1 essentiellement, à l'onglet 172 de l'ancienne  
2 série. Dans la nouvelle série, il s'agit de  
3 l'onglet 1.

4 C'est une série de courriels,  
5 Monsieur Fry, il y a six courriels en tout, et  
6 vous êtes directement concerné. Essentiellement,  
7 à la page 2, si je vous renvoie au premier  
8 courriel, c'est le deuxième message sur cette  
9 page, et il est daté du 30 octobre à 19 h 45?

10 M. FRY : Oui.

11 Me DAVID : C'est un message que  
12 vous transmettez à Gar Pardy.

13 M. FRY : Oui.

14 Me DAVID : Essentiellement, vous  
15 lui demandez seulement de vous tenir au courant.

16 M. FRY : Oui.

17 Me DAVID : Alors, pourriez-vous  
18 seulement nous expliquer la raison pour laquelle  
19 vous lui demandez cela?

20 M. FRY : Eh bien, parce que  
21 c'était une priorité pour notre bureau, et parce  
22 que l'information n'arrivait pas toujours très  
23 rapidement - les notes d'information et autres  
24 documents - je dis à Gar que, parce que cette  
25 histoire ne cesse d'évoluer, que le dossier de



1 M. - je veux dire, il semble se passer des choses  
2 régulièrement, quotidiennement, et je demande à  
3 Gar de nous tenir informés, en particulier les  
4 personnes mentionnées ici : Dan, c'est-à-dire le  
5 chef de cabinet, Isabelle Savard, directrice des  
6 communications, et Michelle Lobo, l'adjointe  
7 législative.

8 Je suis certain qu'Isabelle sera  
9 très heureuse que mon courriel ait été - Isabelle  
10 avait reçu tellement de courriels qu'elle n'avait  
11 pas pu le lire, alors Gilles Plouffe est son  
12 adjoint.

13 C'est ma façon de demander à Gar  
14 de nous tenir au courant aussitôt qu'il apprend  
15 ou entend quoi que ce soit. Parce que des choses  
16 se produisent si souvent, nous accordions  
17 beaucoup d'importance à cela.

18 Je veux dire, c'est une situation  
19 embarrassante pour un ministre, de se trouver  
20 dans une mêlée de presse et d'avoir affaire à des  
21 journalistes qui en savent davantage que lui sur  
22 ce qui se passe. Alors, je demande à Gar de  
23 veiller à ce que - je ne dis pas que cela a eu  
24 lieu, mais c'est une façon d'éviter une telle  
25 situation, veiller à ce que son personnel

1 obtienne l'information le plus vite possible, au  
2 lieu d'avoir à l'apprendre au moyen d'un document  
3 d'information, ou d'avoir à attendre des  
4 questions et réponses, ou quelque chose comme ça.

5 Me DAVID : Alors,  
6 essentiellement, c'est une réaction à la  
7 couverture médiatique?

8 M. FRY : Oui. À ce moment-là, à  
9 compter du 30 octobre, c'est un dossier très  
10 médiatisé, et nous voulons nous assurer d'obtenir  
11 tous les renseignements le plus rapidement  
12 possible.

13 Me DAVID : Si nous allons à la  
14 page 1 de cet onglet, au bas de la page, il y a  
15 encore un message que vous avez transmis à Gar,  
16 et on peut lire « Merci », et le message se  
17 poursuit à la page 2.

18 À quel moment son épouse  
19 revient-elle? Nous songions à  
20 rencontrer la famille la  
21 semaine prochaine.

22 Alors, il est évident que vous  
23 envisagiez la possibilité de rencontrer  
24 Mme Mazigh. Était-il question d'une rencontre  
25 avec le ministre?

1 M. FRY : Je crois que nous en  
2 aurions parlé. La rencontre aurait été avec  
3 moi-même, ou avec le ministre et moi-même.

4 Me DAVID : Alors, si nous allons  
5 à la page 1, nous voyons, dans la réponse de Gar,  
6 qu'elle sera de retour à la mi-novembre.

7 M. FRY : Oui.

8 Me DAVID : Alors, il y a  
9 évidemment une communication directe entre  
10 M. Pardy et vous-même. Ma question est la  
11 suivante : à quel point avez-vous suivi la  
12 chronologie, les faits liés à l'affaire Arar?  
13 Avez-vous été en contact avec M. Pardy tous les  
14 jours?

15 À quelle fréquence avez-vous  
16 parlé du dossier avec M. Pardy?

17 M. FRY : Eh bien, comme vous  
18 pouvez voir, je me fie énormément à M. Pardy pour  
19 me tenir informé, et, par conséquent, pour tenir  
20 le ministre informé, de ce qui se passe. Comme  
21 vous le mentionnez, mon courriel, je lui demande  
22 des conseils à l'égard de la rencontre.

23 Je sais que Gar et ses agents  
24 consulaires sont en contact avec la famille. Je  
25 veux dire, c'est leur rôle à titre d'agents

1 consulaires du ministère des Affaires étrangères  
2 de communiquer avec les membres de la famille et  
3 autres choses du genre.

4 Mais en raison de la nature, de  
5 l'importance de ce dossier, nous envisagions  
6 réellement la possibilité de tenir une rencontre  
7 à notre échelon.

8 Me DAVID : Est-ce qu'un autre  
9 membre du cabinet du ministre était en  
10 communication avec les Affaires consulaires, avec  
11 Gar Pardy, avec le personnel consulaire, avec  
12 votre bureau?

13 M. FRY : Isabelle Savard et  
14 Michelle Lobo auraient, tout comme moi, cherché à  
15 obtenir les renseignements les plus récents sur  
16 l'évolution de ce dossier. Ainsi, je crois que de  
17 temps à autre, elles ont peut-être parlé à Gar  
18 Pardy, mais de façon générale, je crois qu'elles  
19 s'en remettaient à moi - j'étais en quelque sorte  
20 le lien principal avec Gar. Gar était, à l'égard  
21 de ce dossier, mon lien principal avec l'appareil  
22 ministériel, et j'ai fait tout mon possible pour  
23 tenir Isabelle et Michelle au courant. Mais il y  
24 a peut-être eu des moments où elles lui ont parlé  
25 directement.

1 Me DAVID : D'accord. Si nous  
2 passions à la pièce P-133, c'est-à-dire vos notes  
3 personnelles? Je crois qu'il s'agit du petit  
4 extrait qui figure ici, Monsieur Fry. C'est  
5 probablement dans le coin, là.

6 Est-ce bien P-133? S'agit-il de  
7 vos notes personnelles?

8 M. FRY : Oui.

9 Me DAVID : D'accord. Je vous  
10 invite à passer à la page 11. Nous ne faisons que  
11 suivre la chronologie des événements, il s'agit  
12 d'une note datée du 7 novembre.

13 J'attire votre attention sur le  
14 bas de la page. On peut lire « Syrie - Arar » et,  
15 je crois, « Traitement consulaire du Canadien  
16 Arar ».

17 Ensuite, si vous voulez bien  
18 aller à -

19 Savez-vous à quoi ces notes font  
20 allusion?

21 M. FRY : Eh bien, parfois, il  
22 s'agit de notes concernant les choses qui - des  
23 questions à l'égard desquelles nous avons besoin  
24 d'information.

25 Je veux dire, je crois que la

1 première partie ici, le « br » c'est-à-dire un  
2 « briefing », une séance d'information des  
3 députés et du personnel à l'égard de quelque  
4 chose. Je ne suis pas certain, peut-être qu'il  
5 s'agit d'Arar, peut-être pas.

6 Me DAVID : Peut-être que vous  
7 pourriez aller à la page 19 de vos notes, il y a  
8 quelque chose d'indiqué, et je crois que c'est  
9 pour la même date, le 7 novembre. On peut lire,  
10 en haut de la page, « Rencontre avec le  
11 secrétaire Powell ».

12 M. FRY : Oui.

13 Me DAVID : Est-ce que cela vous  
14 dit quelque chose?

15 Est-ce que vous vous souvenez des  
16 circonstances?

17 M. FRY : Eh bien, il s'agit soit  
18 de mes notes de la rencontre avec M. Powell, soit  
19 de choses qui devaient être faites ou que je  
20 devais préparer en vue de cette rencontre.

21 Me DAVID : Cette rencontre a eu  
22 lieu le 14 novembre, n'est-ce pas?

23 M. FRY : Je ne suis pas certain  
24 de la date. Le ministre a rencontré M. Powell le  
25 14 novembre, mais je ne sais pas s'il y a un

1 lien.

2 Me DAVID : D'accord. Nous pouvons  
3 aller à l'onglet 2. Il s'agit de l'ancien  
4 onglet 197, maintenant l'onglet 2. Il s'agit  
5 encore, je crois, d'une entrée pour le  
6 7 novembre.

7 Si vous allez à la première page  
8 de cet onglet, vous faites allusion à...

9 --- Pause

10 Me DAVID : En réalité, c'est le  
11 message du dessus. Au tout début de la page, on  
12 peut lire ce qui suit :

13 Merci pour tout, Gar.

14 S'il vous plaît,  
15 tenez-moi au courant -  
16 surtout à l'égard du dossier  
17 Arar. Nous soulèverons  
18 certaines de ces questions  
19 auprès de Powell demain.

20 Il s'agirait donc d'un message,  
21 datée du 13 novembre, concernant la rencontre du  
22 14 novembre avec M. Powell, non?

23 M. FRY : Oui.

24 Me DAVID : Si nous allons à  
25 l'onglet 199, qui est maintenant l'onglet 3, nous

1 avons le document d'information qui avait été  
2 préparé pour le ministre à l'égard de cette  
3 rencontre, n'est-ce pas?

4 M. FRY : Oui.

5 Me DAVID : M. Graham a parlé en  
6 détail de cela à l'occasion de son témoignage,  
7 alors je ne fais que signaler cela pour le compte  
8 rendu.

9 Je vous invite maintenant à  
10 passer à l'onglet 214, s'il vous plaît, c'est-à-  
11 dire une entrée pour le 18 novembre.

12 --- Pause

13 Me DAVID : C'est un message que  
14 vous a transmis Gar Pardy, et il s'agit d'un  
15 compte rendu de la visite consulaire, du fait  
16 qu'on a rendu visite à M. Arar pour une troisième  
17 fois, le 12 novembre.

18 Avez-vous reçu les rapports  
19 consulaires quand ils ont été déposés?

20 M. FRY : Les rapports consulaires  
21 ont été transmis au moyen de ce qu'on appelle un  
22 C-4, c'est-à-dire un réseau protégé appartenant  
23 aux Affaires étrangères. Je suis certain que vous  
24 savez tout cela maintenant, mais c'est un réseau  
25 protégé qui permet à toutes nos ambassades de



1 nous transmettre des rapports. Il faut donc avoir  
2 un ordinateur distinct, une tour distincte.

3                   C'est assez compliqué. On les  
4 imprimait pour notre bureau, et je recevais tous  
5 les jours une pile contenant tous les C-4 de  
6 partout dans le monde, et je tentais de les  
7 parcourir.

8                   Les cas très médiatisés, nous  
9 tentions d'extraire les cas susceptibles de faire  
10 l'objet de publicité. Je crois effectivement que  
11 je voyais - ou je demandais à voir tout rapport  
12 concernant M. Arar et provenant de nos  
13 ambassadeurs à l'étranger, c'est-à-dire, je  
14 suppose, de Damas. Mais Gar m'a également  
15 informé. Gar m'a fourni de l'information  
16 verbalement et par courriel, comme vous pouvez le  
17 voir.

18                   Me DAVID : D'accord. Allons  
19 maintenant à l'onglet 4 du petit cartable,  
20 c'est-à-dire l'ancien l'onglet 215.

21                   Il s'agit d'un document  
22 d'information à l'intention du ministre, et en  
23 haut de la page on mentionne l'objet du document,  
24 et on peut lire ce qui suit :

25                   Appel téléphonique à

1 M. Farouk al-Shara'a,  
2 ministre des Affaires  
3 étrangères de la Syrie..."

4 Cet appel, de fait, n'a pas eu  
5 lieu. Il a eu lieu, de fait, le 16 janvier 2003,  
6 mais nous voyons au cours de cette période, le  
7 18 novembre, qu'on envisageait la possibilité de  
8 téléphoner.

9 Vous souvenez-vous des  
10 circonstances entourant cet appel, et est-ce que  
11 vous vous rappelez pourquoi il n'a jamais eu  
12 lieu?

13 M. FRY : Je crois que j'ai  
14 peut-être demandé au ministère. Lorsqu'il s'agit  
15 d'affaires consulaires - et je crois que le  
16 ministre a témoigné de cela, plus ou moins - nous  
17 nous en remettons à l'expérience de nos  
18 diplomates, de Gar Pardy et de nos cadres  
19 supérieurs, mais on tente, en quelque sorte,  
20 d'accélérer les choses, je suppose, pour ce qui  
21 est d'exercer de la pression sur un pays donné,  
22 dans un cas donné.

23 Je crois vraiment avoir demandé  
24 cela, en raison des pressions exercées sur le  
25 ministre et toutes ces choses, que le ministre

1 téléphone au ministre des Affaires étrangères.  
2 Alors, le ministère a préparé des documents  
3 d'information à cette fin. Je crois qu'on nous a  
4 dit qu'il n'était pas disponible à ce moment-là.

5 Mais je crois qu'on nous a  
6 également prodigué un conseil selon lequel il  
7 serait peut-être indiqué de téléphoner à  
8 l'ambassadeur avant de s'empresse de parler au  
9 ministre des Affaires étrangères. Alors nous  
10 avons remis cet appel à plus tard.

11 Je crois qu'il n'était pas  
12 disponible, mais nous avons également remis  
13 l'appel à plus tard.

14 L'autre chose, je crois - et je  
15 n'ai pas l'horaire du ministre devant moi -  
16 l'horaire du ministre n'offrait que de bien  
17 minces occasions de téléphoner, car il y avait le  
18 décalage - je crois qu'il y a un décalage  
19 d'environ sept ou huit heures avec la Syrie, de  
20 sorte qu'à moins de téléphoner vers l'heure du  
21 midi, il est déjà trop tard.

22 Quand je parle d'« occasions »,  
23 le ministre devait aussi se déplacer. Je crois  
24 qu'il s'est rendu à Prague pendant cette période,  
25 il y avait le sommet de l'UE, il y avait le

1 sommet de l'OTAN, alors ce qui est peut-être  
2 arrivé, c'est que nous en avons parlé, le  
3 ministre n'était pas disponible, et nous avons,  
4 en quelque sorte - désolé, le ministre Shara'a  
5 n'était pas disponible, et le ministre Graham  
6 était en quelque sorte occupé par d'autres  
7 activités, et je crois que c'est peut-être le SMA  
8 principal qui nous a dit : « Eh bien, parlons  
9 d'abord à l'ambassadeur syrien. Nous brûlons  
10 peut-être des étapes en téléphonant immédiatement  
11 au ministre des Affaires étrangères.

12                   Parallèlement, je crois que nous  
13 recevions des comptes rendus. Nous rencontrions  
14 M. Arar de façon régulière. Nous l'avions  
15 rencontré, je crois, à au moins trois reprises, à  
16 ce moment-là. On nous avait informés du fait  
17 qu'il paraissait bien, qu'il allait bien. Il ne  
18 se réjouissait pas d'être détenu, mais nous  
19 savions où il était, et nous étions soulagés de  
20 voir qu'il semblait bien aller, et maintenant,  
21 nous nous attachions à tenter de le sortir de  
22 cette situation.

23                   Me DAVID : D'accord. Passons  
24 maintenant aux 21 et 22 novembre. Nous savons,  
25 Monsieur Fry, que le SCRS s'est rendu en Syrie, a

1 visité la Syrie.

2 Laissez-moi tout d'abord vous  
3 poser la question suivante : étiez-vous, à  
4 l'époque où cela se produisait ou devait se  
5 produire, étiez-vous au courant de cela?

6 M. FRY : Non, je n'étais pas au  
7 courant.

8 Me DAVID : À quel moment  
9 avez-vous pris connaissance du fait que le SCRS  
10 s'était rendu en Syrie?

11 M. FRY : Je crois que c'était au  
12 début de janvier, juste après le congé de Noël,  
13 au début janvier.

14 Me DAVID : Est-ce que vous vous  
15 rappelez comment vous avez pris connaissance de  
16 ce voyage?

17 M. FRY : Je l'ai appris de  
18 Gar Pardy.

19 Me DAVID : Qu'est-ce qu'on vous a  
20 dit au sujet de ce séjour?

21 M. FRY : Gar Pardy m'a dit que  
22 le SCRS s'était rendu en Syrie, mais que sa  
23 présence tenait non pas à M. Arar, mais bien à  
24 des activités générales de collecte de  
25 renseignements et de resserrement des liens. J'ai

1 peut-être demandé : eh bien, vous savez,  
2 qu'advient-il de M. Arar? On m'a dit non, qu'on  
3 ne l'avait pas rencontré. C'est une question qui  
4 a été abordée.

5 Me DAVID : J'aimerais maintenant  
6 attirer votre attention sur les documents de  
7 M. Pillarella. Il s'agit de la pièce P-134, à  
8 l'onglet 8. C'est un document qui, dans sa forme  
9 actuelle, ne nous a été fourni que très  
10 récemment.

11 Il s'agit d'un message transmis  
12 par - il y a deux messages dans ce document.

13 Le premier concerne un message de  
14 l'ISI à l'intention de l'ambassadeur Pillarella,  
15 à Damas. Vous verrez qu'on fait allusion à  
16 Jim Wright, à Prague.

17 Vous vous souviendrez, je crois,  
18 que votre ministre était à Prague pour une  
19 réunion du sommet de l'OTAN?

20 M. FRY : Oui.

21 Me DAVID : Avez-vous accompagné  
22 M. Graham à Prague?

23 M. FRY : Non.

24 Me DAVID : D'accord.

25 J'aimerais attirer votre

1 attention sur le langage utilisé vers le milieu  
2 du paragraphe du dessus, où on peut lire ce qui  
3 suit :

4                   Vous vous souviendrez qu'à  
5                   l'occasion d'une réunion  
6                   interministérielle tenue le  
7                   mercredi 6 novembre, on a  
8                   convenu qu'il serait utile  
9                   d'envoyer le SCRS en Syrie en  
10                  vue de parler de terrorisme  
11                  international avec les  
12                  autorités syriennes. À la  
13                  lumière de la récente  
14                  couverture médiatique  
15                  concernant M. Arar, nous  
16                  avons des doutes en ce qui  
17                  concerne non pas l'objet,  
18                  mais bien l'opportunité d'une  
19                  telle visite du SCRS. Cette  
20                  question a été soumise au  
21                  ministre le 18 novembre.

22                   J'avancerais que la personne dont  
23 il est question est le ministre Graham.

24                   Il ne tenait pas à remettre  
25 la visite à plus tard.

1                   Toutefois, il a manifesté le  
2                   désir d'obtenir un rapport  
3                   complet de la visite et des  
4                   discussions avec les Syriens  
5                   avant qu'il ne communique  
6                   avec le ministre syrien des  
7                   Affaires étrangères.

8                   Ainsi, ce à quoi fait allusion ce  
9                   document, Monsieur Fry, c'est le fait, dans - et  
10                  si vous regardez le message du bas, qui est en  
11                  réalité le premier message - qui, encore, a été  
12                  transmis à M. Pillarella par M. Solomon le jour  
13                  avant - vous verrez ce qui suit :

14                                À titre d'information, après  
15                                une rencontre avec le SMD...

16                                Il s'agit du sous-ministre  
17                  délégué, M. Paul Thibeault?

18                                M. FRY : Oui.

19                                Me DAVID : Alors :

20                                   ...le 18 novembre, des cadres  
21                                   supérieurs du MAECI ont  
22                                   demandé au SCRS de reporter  
23                                   sa visite en Syrie. Le SCRS a  
24                                   déclaré que, même s'il ne  
25                                   tenterait pas de rendre



1                   visite à Maher Arar, il  
2                   comptait toujours effectuer  
3                   sa visite prévue à (quelque  
4                   part)... le BCP a décidé de  
5                   ne pas intervenir dans cette  
6                   affaire, de sorte que, à  
7                   moins que le ministre tente  
8                   de bloquer cette visite,  
9                   le SCRS arrivera à Damas à la  
10                  date prévue. Des comptes  
11                  rendus suivront.

12                   Les représentants du MAECI sont  
13                  manifestement préoccupés par ce séjour.

14                   Alors je vous demande :  
15                  étiez-vous au courant du débat entourant cette  
16                  préoccupation, et saviez-vous que votre ministre,  
17                  d'après ce que laisse croire le deuxième message,  
18                  celui du haut, avait été informé, qu'on lui avait  
19                  demandé d'intervenir directement, et qu'il avait  
20                  choisi de ne pas le faire?

21                   Saviez-vous quelque chose à cet  
22                  égard?

23                   M. FRY : Pour répondre à votre  
24                  première question, non, je n'étais pas au courant  
25                  de ce débat. Comme je l'ai dit, je n'ai pris

1 connaissance de la visite du SCRS, je crois,  
2 qu'au début de janvier.

3                   En ce qui concerne le ministre,  
4 je crois qu'il y a erreur. À ma connaissance,  
5 cette question n'a jamais été soumise au  
6 ministre. De fait, le ministre n'était pas au  
7 courant de la visite du SCRS non plus.

8                   Me DAVID : Qu'est-ce qui vous  
9 permet, Monsieur Fry, de déclarer aujourd'hui  
10 que, selon vous, M. Graham n'avait pas été invité  
11 à intervenir à cet égard?

12                   M. FRY : Ou que la question ne  
13 lui avait même jamais été soumise.

14                   Me DAVID : Ou que la question ne  
15 lui a jamais été soumise?

16                   M. FRY : Je suppose que cela  
17 tient à mon - je veux dire, avant de venir, j'ai  
18 parlé à - je veux dire, j'étais au courant de  
19 l'existence de ce document aussi, et quand je me  
20 suis préparé pour mon témoignage, j'ai  
21 effectivement parlé à d'autres membres du  
22 personnel, et je crois également que le ministre  
23 a témoigné qu'il n'était pas au courant de cela.  
24 Aucun d'entre nous ne l'a informé de cela, et il  
25 n'était pas au courant de cela.

1 Me DAVID : À votre connaissance,  
2 certaines questions comme celles-là, est-il  
3 possible qu'elles soient réglées par le  
4 sous-ministre ou par le sous-ministre délégué  
5 sans jamais se rendre à l'échelon du ministre,  
6 tout en lui étant attribué?

7 Avez-vous déjà vu une telle chose  
8 se produire?

9 M. FRY : C'est rare. Je veux  
10 dire, en général, on ne dirait pas qu'une  
11 question a été soumise au ministre si elle ne lui  
12 a jamais été soumise. Je veux dire, une erreur,  
13 ça peut arriver.

14 Je veux dire,  
15 M. Jonathan Solomon, il n'aurait pas de contact  
16 avec le ministre, et je crois qu'il est  
17 raisonnable d'affirmer qu'il est loin dans la  
18 filière. Alors, quelqu'un a peut-être dit à  
19 M. Solomon qu'une telle chose avait eu lieu, et  
20 il a ensuite versé cette information dans une  
21 note. Il y a peut-être eu un malentendu quand  
22 quelqu'un lui a parlé.

23 Je ne peux pas expliquer cela.  
24 Tout ce que je peux dire, c'est qu'à ma  
25 connaissance, cette question n'a pas été soumise

1 au ministre, et que j'ai pris connaissance de  
2 cette question pour la première fois autour du  
3 congé de Noël, juste après Noël.

4 Me DAVID : Savez-vous,  
5 Monsieur Fry, si un membre du cabinet politique  
6 du ministre a été sensibilisé à cette question  
7 avant que vous en preniez connaissance en  
8 janvier?

9 M. FRY : Je ne crois pas. J'ai  
10 parlé à d'autres membres du personnel au cours de  
11 la période qui a précédé l'enquête, et je ne  
12 crois pas que quelqu'un - je veux dire, je  
13 n'étais certainement pas au courant du débat  
14 entourant la visite du SCRS.

15 Quelqu'un a peut-être entendu  
16 parler de la visite du SCRS un peu avant le congé  
17 de Noël, autour du 20 ou du 21. Je veux dire,  
18 j'ai entendu des choses à cet égard. Je crois que  
19 la première fois que notre bureau a été avisé,  
20 c'est quand j'ai été avisé par M. Pardy, au début  
21 de janvier.

22 Me DAVID : Quand M. Pardy vous a  
23 avisé de la situation, du fait que le SCRS  
24 s'était rendu en Syrie, est-ce qu'il était  
25 préoccupé par cela? S'est-il montré préoccupé par

1 la situation? Est-ce qu'il vous a fait part de  
2 son opinion à ce sujet?

3 M. FRY : Il est difficile pour  
4 moi de spéculer. Je ne sais pas - je veux dire,  
5 M. Pardy s'est en quelque sorte contenté de me  
6 fournir de l'information selon laquelle le SCRS  
7 s'était rendu là-bas. Je veux dire, c'était assez  
8 clair dans sa - la façon dont il m'a présenté la  
9 situation, eh bien, ils étaient - c'était comme  
10 s'ils y allaient de toute façon, et, puisqu'ils  
11 devaient se rendre là-bas, et que l'affaire Arar  
12 était source de problème entre nos deux pays,  
13 c'était l'une des questions qui ont été  
14 débattues. Mais, de fait, la chose m'a été  
15 présentée davantage comme une visite qui était  
16 déjà prévue, qu'ils comptaient déjà effectuer en  
17 Syrie.

18 Me DAVID : Comment avez-vous  
19 réagi? M. Pardy vous a mis au courant de cela en  
20 janvier, quelques mois après coup. Comment  
21 avez-vous réagi à cela, au fait qu'on ne vous a  
22 pas informé, qu'on n'a pas informé votre  
23 ministre, et que vous apprenez tout cela après  
24 coup, deux mois plus tard?

25 Quelle a été votre réaction?

1 M. FRY : Je crois que vous pouvez  
2 deviner ma réaction, Monsieur le Commissaire. Je  
3 veux dire, je n'étais pas content. Il s'agissait  
4 manifestement d'un dossier très important, très  
5 médiatisé. Vous avez vu des courriels où je  
6 demande qu'on me tienne au courant, de façon  
7 presque quotidienne, et me voici avec de  
8 l'information concernant quelque chose de  
9 relativement important - je suppose que c'est la  
10 façon dont l'information m'a été présentée qui la  
11 rendait moins importante : « Eh bien, ils  
12 comptaient y aller de toute façon, et ce n'est  
13 que par hasard qu'ils ont parlé de M. Arar. Ils  
14 n'ont pas rencontré M. Arar. » Peut-être qu'on a  
15 présenté l'information de cette façon pour en  
16 minimiser l'importance, mais j'étais mécontent et  
17 frustré. Ce genre de chose aurait dû être porté à  
18 notre attention le plus tôt possible, pas deux  
19 mois plus tard.

20 Me DAVID : Avez-vous donné suite  
21 à cela auprès de quelqu'un d'autre, auprès de  
22 votre ministre, auprès de tout autre responsable  
23 du MAECI?

24 M. FRY : Eh bien, Monsieur le  
25 Commissaire, je crois - il arrive couramment,

1 dans le cadre de nos fonctions, que les ministres  
2 soient pris au dépourvu à l'égard d'une question  
3 donnée, ils ne sont pas toujours informés des  
4 enjeux, il arrive parfois que quelqu'un décide de  
5 ne pas nous informer ou nous aviser de quelque  
6 chose. Alors, je veux dire, je crois qu'il est  
7 courant, dans tout cabinet ministériel, d'être  
8 frustré, quand il se produit des choses et qu'on  
9 n'est pas vraiment mis au courant.

10 Je veux dire, cela m'arrive dans  
11 mon emploi actuel, cela m'est arrivé tout au long  
12 de ma carrière, il arrive parfois que les choses  
13 ne se rendent pas jusqu'en haut, ou qu'un  
14 responsable estime que cela n'est pas nécessaire.

15 Alors, il y a eu d'autres  
16 occasions où les choses - je ne parle pas du  
17 dossier Arar, je parle d'autres cas, où il s'est  
18 passé des choses dont nous n'avions pas été  
19 informés, alors je suppose que j'aurais conclu  
20 qu'il s'agissait tout simplement d'une autre  
21 situation où quelqu'un croyait que nous avions  
22 été avisés ou informés, et que ce n'était pas le  
23 cas. Je ne me souviens pas d'avoir pris de  
24 mesures punitives. Je suppose que ma réaction  
25 aurait été d'informer immédiatement le ministre,

1 et d'informer immédiatement les autres employés  
2 de notre bureau.

3 Me DAVID : D'accord.

4 Passons maintenant  
5 au 12 décembre. Il s'agit de vos notes  
6 personnelles, et je vous renvoie à la page 12, où  
7 se trouve une entrée. Vos notes personnelles,  
8 page 12? C'est tout simplement écrit « Arar »,  
9 et, je crois, « Téléphoner. Accepter une  
10 rencontre. »

11 Est-ce que vous vous souvenez de  
12 quoi il s'agit?

13 M. FRY : Je crois qu'il  
14 s'agissait d'un appel à Mme Mazigh.

15 Me DAVID : Savez-vous...

16 M. FRY : Je veux dire, c'est le  
17 genre de note où, parfois - c'est un aide-mémoire  
18 pour que je me souviens de faire diverses  
19 choses.

20 Me DAVID : Passons à l'onglet 5.  
21 Il s'agit de l'ancien onglet 262.

22 Ce document fait allusion au fait  
23 que votre ministre rencontre ou va rencontrer  
24 l'ambassadeur de la Syrie, M. Arnous.

25 Dans ce document, à l'onglet 5,



1 on fait état de deux rencontres et d'appels  
2 préliminaires avant la tenue de la rencontre avec  
3 l'ambassadeur. On apprend, premièrement, que le  
4 ministre Graham a parlé avec Monia Mazigh et  
5 Marlene Catterall. Il s'agissait d'une  
6 téléconférence tenue avant la visite de  
7 M. Arnous.

8                                   Aviez-vous participé à cette  
9 téléconférence?

10                                  M. FRY : Oui, j'y ai participé.

11                                  Me DAVID : Est-ce que vous vous  
12 souvenez du sujet de la discussion?

13                                  M. FRY : C'était l'occasion pour  
14 le ministre de parler à Mme Mazigh directement,  
15 je crois, et Marlene Catterall, sa députée, a  
16 également pris part à cette téléconférence.

17                                  Me DAVID : D'accord. Au tout  
18 dernier paragraphe de la première page, on peut  
19 lire ce qui suit :

20   Le ministre Graham a parlé du  
21 dossier avec Mme Arar, qui  
22 lui a demandé combien de  
23 temps pourrait durer la  
24 détention de son mari. Le  
25 ministre lui a répondu qu'il

1 n'en savait rien, et qu'il  
2 n'avait aucune influence sur  
3 la durée du processus.

4 Est-ce que cela reflète votre  
5 souvenir de la discussion?

6 M. FRY : Oui.

7 Me DAVID : Avez-vous quelque  
8 chose à ajouter concernant cette téléconférence?

9 M. FRY : Tout ce que je dirais  
10 maintenant - je veux dire, j'étais en contact  
11 avec la famille, et je sais que nos agents  
12 consulaires lui parlaient plus ou moins  
13 régulièrement, et c'était seulement une occasion  
14 de - je voulais donner - pour moi, c'était en  
15 partie l'occasion de rassurer Mme Mazigh, de lui  
16 dire que nous faisons tout notre possible pour  
17 l'aider et aider son mari. Je savais qu'elle  
18 pouvait obtenir l'information et tout ce dont  
19 elle avait besoin auprès de nos agents  
20 consulaires, mais je tenais à ce qu'elle sache  
21 que les échelons supérieurs des Affaires  
22 étrangères, dans le cabinet du ministre, que  
23 moi-même, à titre de conseiller clé du ministre,  
24 que nous faisons tout ce que nous pouvions pour  
25 l'aider et aider son mari, et - de fait, j'avais

1 organisé la téléconférence afin qu'elle puisse  
2 entendre le ministre lui dire directement qu'il  
3 s'était personnellement penché sur ce dossier, et  
4 qu'il déployait lui-même des efforts en vue  
5 d'aider M. Arar.

6 Me DAVID : À la page 2, on fait  
7 également allusion à une rencontre de  
8 Sarkis Assadourian et Marlene Catterall avec  
9 M. Pardy et vous-même.

10 Est-ce que vous vous souvenez  
11 d'avoir assisté à cette rencontre?

12 M. FRY : Je ne me souviens pas  
13 vraiment d'avoir assisté à cette rencontre.

14 Me DAVID : D'accord. Ça dit :  
15 Pardy et Fry ont informé les  
16 députés du contenu du  
17 dossier.

18 M. FRY : Oui. Il est possible que  
19 j'aie été là. En général, quand le ministère  
20 informe des députés, un membre du personnel  
21 politique est présent. Je veux dire, j'étais  
22 probablement là, mais je n'ai pas de souvenir  
23 particulier de cette rencontre. Je crois qu'il  
24 s'agissait probablement d'une séance  
25 d'information au cours de laquelle nous leur

1 avons dit ce que nous savions à ce moment-là.

2 Me DAVID : On mentionne, enfin,  
3 je crois qu'il s'agit d'un appel téléphonique  
4 entre le ministre Graham et M. Arnous, n'est-ce  
5 pas?

6 M. FRY : Non.

7 Me DAVID : Ils se sont rencontrés  
8 en personne?

9 M. FRY : Nous l'avons convoqué,  
10 au sens diplomatique.

11 Me DAVID : Au sens diplomatique?

12 M. FRY : C'est un peu - vous  
13 savez, quand un pays est mécontent du  
14 comportement d'un autre pays, il convoque  
15 l'ambassadeur pour lui faire part de ses  
16 préoccupations.

17 Me DAVID : Les préoccupations  
18 soulevées par le ministre, telles qu'indiquées  
19 dans ce document, concernent, essentiellement,  
20 notre mécontentement quant au fait que M. Arar  
21 était détenu et qu'il n'y avait aucun procès?

22 Je vous renvoie au milieu - ou  
23 juste en dessous, on peut lire ce qui suit :

24 Robert Fry lui demande s'il a  
25 une idée de la durée possible

1                                    du processus.

2                                    Cela concerne l'enquête. Ensuite,  
3 l'ambassadeur répond.

4                                    Alors, vous êtes directement  
5 intervenu à l'occasion de cette rencontre?

6                                    M. FRY : Oui. Je veux dire, je -  
7 je n'intervenais pas toujours. À certaines  
8 occasions, si - je veux dire, ce sont des  
9 rencontres diplomatiques. On a un ambassadeur, on  
10 a un ministre des Affaires étrangères, et divers  
11 enjeux sont soulevés.

12                                    Je crois que le ministre  
13 était - l'ambassadeur Arnous, de fait, s'est  
14 révélé très utile, et il est très - il nous a été  
15 très utile. De fait, nous avons eu l'impression  
16 que l'ambassadeur Arnous cherchait, de fait, à  
17 nous aider, qu'il était très coopératif.

18                                    Mais je suppose que, à ce  
19 moment-là, j'ai exercé des pressions sur lui afin  
20 qu'il - je crois qu'il parlait du fait que les  
21 Syriens avaient leurs propres méthodes, qu'ils  
22 devaient enquêter sur M. Arar, et qu'ils menaient  
23 leurs propres enquêtes. Il s'en tenait à des  
24 généralités, alors j'ai tenté de faire pression  
25 sur lui, et je lui ai demandé : « Combien de

1 temps, Monsieur l'Ambassadeur? Nous voulons  
2 ramener M. Arar au Canada. Pouvez-vous nous  
3 donner une idée du temps qu'il faudra? »

4 Me DAVID : Passons maintenant à  
5 l'onglet 288, c'est-à-dire l'onglet 6 des documents  
6 dont le caviardage a été modifié. Il s'agit d'une  
7 entrée pour le 16 janvier 2003. C'est, en réalité, un  
8 document d'information daté du 15 janvier, mais on  
9 mentionne un appel téléphonique le 16, entre le  
10 ministère Graham et le ministre des Affaires étrangères  
11 de la Syrie.

12

13 Avant de parler de l'appel  
14 téléphonique, Monsieur Fry, je vous invite à  
15 regarder la page 2 du document d'information. Il  
16 y a une préoccupation - c'est le dernier point  
17 vignette à la page 2, et on soumet la  
18 préoccupation suivante à M. Graham :

19 Je crois savoir, à la lumière  
20 de rapports récents, que les  
21 autorités syriennes ont  
22 peut-être l'impression que le  
23 Canada ne souhaite pas voir  
24 M. Arar retourner au Canada.  
25 Je tiens à déclarer

1                   expressément que le  
2                   gouvernement canadien veut  
3                   que M. Arar soit renvoyé au  
4                   Canada.

5                   Le message, dans le document  
6                   d'information soumis au ministre, semble vouloir  
7                   laisser entendre que des messages contradictoires  
8                   sont transmis aux Syriens. J'aimerais seulement  
9                   savoir quelle était votre perception de cette  
10                  question à ce moment-là?

11                  M. FRY : On nous avait avisés du  
12                  fait que, je crois, des rapports nous arrivaient  
13                  de Damas selon lesquels les Syriens nous disaient  
14                  qu'ils avaient l'impression de recevoir des  
15                  messages contradictoires.

16                  Me DAVID : Il vous serait  
17                  peut-être utile, avant de poursuivre votre  
18                  réponse, d'aller voir le dernier paragraphe de la  
19                  page 3, sous le même onglet. On peut y lire ce  
20                  qui suit :

21                                Le SCRS a tenu des  
22                                discussions avec les  
23                                autorités syriennes  
24                                concernant M. Arar.

25                                Et ensuite :

1                   ... informé l'ambassadeur du  
2 fait que, selon les  
3 renseignements qu'il a  
4 obtenus, le SCRS avait  
5 déclaré au service syrien du  
6 renseignement militaire qu'il  
7 ne souhaitait pas voir  
8 M. Arar retourner au Canada,  
9 et qu'il était plutôt  
10 satisfait de la situation  
11 actuelle. Le SCRS a informé  
12 le ministère du fait que ce  
13 n'est pas le cas, qu'il a  
14 seulement dit aux Syriens  
15 qu'Arar n'était ni une cible  
16 active, ni une priorité pour  
17 lui.

18                   Alors, c'est vraiment le contexte  
19 - ou l'un des contextes dans lesquels  
20 s'inscrivait cet appel. J'aimerais seulement  
21 savoir ce que vous pensez de cette question de  
22 messages contradictoires ou confus.

23                   M. FRY : Je pourrais peut-être  
24 aussi décrire un peu le contexte pour le  
25 Commissaire?



1                   Je comprends pourquoi vous vous  
2   attachez à cette question, je veux dire l'enquête  
3   et toutes ces choses concernant M. Arar, mais  
4   j'aimerais seulement que les gens ne perdent pas  
5   de vue ce qui se passait dans le monde à ce  
6   moment-là.

7                   C'était peu avant la guerre en  
8   Irak. Alors, si on revient en arrière, de fait,  
9   il peut être utile pour la Commission de - on  
10  voit le dossier de M. Arar et ce qui se passait à  
11  ce moment-là, et on comprend quelle était la  
12  priorité des Affaires étrangères et du ministre.

13                  En octobre, par exemple - ou en  
14  septembre - le président Bush s'est présenté au  
15  Conseil de sécurité, ou est allé à l'ONU, et a  
16  prononcé un long discours sur son intention de  
17  travailler avec l'ONU. Ensuite, il y a eu cette  
18  grande démarche menant à la résolution du Conseil  
19  de sécurité selon laquelle l'Irak devait en  
20  quelque sorte divulguer - vous savez, tout  
21  révéler, laisser revenir les inspecteurs.  
22  Ensuite, il y avait cette grande échéance, en  
23  décembre, où ils devaient soumettre tous les  
24  rapports au plus tard en décembre, je crois que  
25  c'était le 7 ou le 8 - alors il y avait beaucoup

1 de - le Moyen-Orient était très d'actualité, et  
2 faisait les manchettes.

3 De fait, je crois que vous verrez  
4 peut-être qu'on a conseillé au ministre, pendant  
5 cet appel, de s'en tenir au sujet, ou au  
6 principal - ne parlez pas seulement de M. Arar  
7 pendant votre appel. Pour les Syriens, c'est une  
8 question d'importance secondaire. Ils craignent  
9 une invasion américaine, ils craignent une guerre  
10 en Irak. Il y a beaucoup d'autres choses qui se  
11 passent dans le monde.

12 Alors, de fait, pendant une  
13 partie de cet appel, le ministre parle de  
14 certaines de ces autres choses qui sont beaucoup  
15 plus d'actualité pour les Syriens, pour  
16 finalement en arriver au dossier de M. Arar,  
17 lequel, en toute franchise, était le sujet  
18 principal, la principale raison de notre appel.

19 Et, comme vous dites, le  
20 principal objectif, ou le vrai message que nous  
21 voulions transmettre, c'était que le ministre des  
22 Affaires étrangères, au nom du gouvernement du  
23 Canada, voulait que M. Arar revienne, et que nous  
24 voulions réfuter toute impression des Syriens  
25 selon laquelle ils auraient reçu des messages

1 contradictoires du Canada, et que le ministre des  
2 Affaires étrangères - le ministre des Affaires  
3 étrangères a garanti à leur ministre des Affaires  
4 étrangères que c'était le cas.

5                   Selon moi, la raison pour  
6 laquelle cette question a fait beaucoup de bruit,  
7 c'est que nous venions tout juste de recevoir de  
8 l'information de Damas, des Syriens, je crois,  
9 qui avaient eu une rencontre avec l'ambassadeur  
10 Pillarella au cours de laquelle les Syriens ont  
11 déclaré une grande part de l'information qui  
12 figure dans ce document d'information, selon  
13 lequel ils recevaient des messages  
14 contradictoires.

15                   Me DAVID : Alors, vous étiez  
16 présent au moment de cet appel, et vous avez  
17 entendu le ministre aborder la question avec son  
18 homologue?

19                   M. FRY : Oui.

20                   Me DAVID : Est-ce au cours de  
21 cette période, ou dans ce contexte, que M. Pardy  
22 vous a informé du fait que le SCRS était allé en  
23 Syrie en novembre?

24                   M. FRY : Je crois en avoir pris  
25 connaissance un peu avant cet appel téléphonique.

1 Si je n'avais pas appris cela - je veux dire,  
2 évidemment, c'est mentionné dans le document  
3 d'information, mais je crois que j'aurais été mis  
4 au courant de cette visite au cours des jours qui  
5 ont précédé cet appel.

6 Me DAVID : Passons maintenant à  
7 l'onglet 320. Il s'agit d'une entrée pour le  
8 28 janvier.

9 LE COMMISSAIRE : Est-ce un bon  
10 moment pour prendre une pause?

11 Me DAVID : Certainement.

12 LE COMMISSAIRE : Nous prendrons  
13 une pause de 15 minutes.

14 Me DAVID : Merci.

15 LE GREFFIER : Veuillez vous  
16 lever.

17 --- Suspension à 11 h 39 /

18 Upon recessing at 11 :39 a.m.

19 --- Reprise à 11 h 58 /

20 Upon resuming at 11 :58 a.m.

21

22 LE GREFFIER : Veuillez vous  
23 asseoir. Please be seated.

24 LE COMMISSAIRE : Nous voulons  
25 faire un effort pour respecter la durée de nos

1 pauses. Nous accusons un retard aujourd'hui. Je  
2 me suis arrangé avec le personnel pour que nous  
3 siégions jusqu'à 18 h 30, au plus tard, mais nous  
4 finirons d'interroger ce témoin aujourd'hui.

5 Me DAVID : Merci, Monsieur le  
6 Commissaire.

7 LE COMMISSAIRE : Allons-y.

8 Me DAVID : Merci, Monsieur le  
9 Commissaire.

10 Monsieur Fry, je vous invite à  
11 voir l'onglet 320. C'est là que nous nous étions  
12 arrêtés.

13 M. FRY : L'onglet 320.

14 Me DAVID : Il s'agit d'une série  
15 de courriels entre Amnistie Internationale et  
16 vous-même, c'est-à-dire entre Alex Neve et  
17 vous-même. M. Neve manifeste son désir - à  
18 la page 2 du document, il affirme vouloir  
19 rencontrer l'ambassadeur, l'ambassadeur Arnous.  
20 Alors, il y a tout un échange sur cette question.

21 Je suppose que, de façon plus  
22 générale, ma question concerne non pas tant le  
23 contenu de ces courriels que votre relation avec  
24 des ONG, notamment, dans le cas qui nous occupe,  
25 avec Amnistie Internationale. En quoi est-ce

1 pertinent? Quelle était votre approche à cet  
2 égard?

3 M. FRY : Eh bien, Amnistie  
4 Internationale est une ONG très crédible et  
5 respectée. J'ai eu affaire à Alex Neve pour  
6 divers dossiers. Il faisait valoir qu'il fallait  
7 aider M<sup>me</sup> Mazigh et aider la famille, alors je lui  
8 ai parlé, de temps à autre, et j'ai écouté ce  
9 qu'il avait à dire. Il a prodigué des conseils et  
10 fourni des suggestions à l'égard de ce que nous  
11 devrions faire.

12 Si vous voulez parler des ONG de  
13 façon plus générale, il y a toute une gamme  
14 d'ONG. Il y en a qui ne sont pas très crédibles,  
15 des organismes plus modestes, des dissidents qui  
16 veulent dénigrer un pays ou tenir des propos  
17 négatifs à l'égard d'un enjeu ou d'un pays donné,  
18 et ces gens exercent leurs activités dans un  
19 sous-sol et décident de s'appeler l'Association  
20 canadienne pour ceci ou cela. Mais il y a  
21 également des organismes qui sont très respectés  
22 et qui sont crédibles, comme Amnistie  
23 Internationale, et Alex.

24 Me DAVID : Outre Amnistie  
25 Internationale, avez-vous eu affaire à d'autres

1 ONG en ce qui concerne les faits de l'affaire  
2 Arar?

3 M. FRY : Eh bien, il y a eu des  
4 particuliers qui - comme M. Riad Saloojee, qui  
5 m'a téléphoné une fois, mais, à vrai dire, je  
6 n'ai pas eu affaire à lui très souvent, et je  
7 crois ne l'avoir rencontré pour la première fois  
8 qu'en juin.

9 Quand Mme Mazigh est venue  
10 rencontrer le ministre, elle était accompagnée de  
11 représentants de quatre ou cinq organismes. Je  
12 crois que le Congrès du travail du Canada était  
13 là, la Fédération canado-arabe, Amnistie  
14 Internationale, et il y avait d'autres  
15 organismes. Est-ce Carey Pithers? J'ignore de  
16 quel organisme elle était membre, mais ils  
17 l'aidaient.

18 Me DAVID : Dans le deuxième  
19 message, vous dites ce qui suit à Alex :

20 Je vous encourage à parler à  
21 l'ambassadeur syrien. Il  
22 s'est montré très coopératif.

23 C'était votre position, vous  
24 estimiez qu'il était acceptable qu'Amnistie  
25 Internationale se mêle directement du dossier.

1 M. FRY : Oui. Je veux dire, ils  
2 nous approchaient, Monsieur le Commissaire, ils  
3 nous disaient de faire ceci, de faire cela. Je  
4 les encourageais à mon tour, à faire certaines  
5 choses qui pourraient être utiles, vous savez,  
6 comme parler avec l'ambassadeur, et autres  
7 choses. Je tentais de les orienter un peu.

8 Comme je l'ai déjà dit plus tôt,  
9 l'ambassadeur Arnous s'est montré très obligeant  
10 et coopératif, et je les encourageais à aller lui  
11 parler aussi. Je croyais qu'une rencontre avec  
12 Mme Mazigh, l'épouse de M. Arar, serait utile.

13 Me DAVID : Connaissez-vous  
14 M. Neve avant cette collaboration?

15 M. FRY : Oui, je l'avais  
16 rencontré à - oui. Le ministère des Affaires  
17 étrangères avait tenu une consultation sur les  
18 droits de la personne auprès d'une foule d'ONG et  
19 d'organismes, et je l'avais rencontré à cette  
20 occasion.

21 Me DAVID : D'accord. Passons  
22 maintenant à l'onglet 7, c'est-à-dire l'ancien  
23 onglet 325. C'est ce qu'on appelle une « Note à  
24 l'intention du ministre ». Elle est datée du  
25 1<sup>er</sup> mars 2003.



1 M. FRY : L'onglet 7 de mes  
2 documents?

3 Me DAVID : Oui, la collection  
4 Robert Fry.

5 M. FRY : D'accord.

6 Me DAVID : Il est intitulé  
7 « Note à l'intention du ministre ». C'est ce  
8 qu'on appelle également un « jeu », et on fait  
9 allusion à l'existence d'un jeu. C'est dans le  
10 troisième paragraphe, où on peut lire ce qui  
11 suit :

12 Vous vous souviendrez que le  
13 24 février, des responsables  
14 vous ont informé, ainsi que  
15 plusieurs membres de votre  
16 personnel, de la question, et  
17 ont distribué un jeu qui  
18 décrit en détail le contexte  
19 et les initiatives que  
20 prendrait le ministère pour  
21 veiller à ce qu'il y ait une  
22 coopération plus étroite  
23 entre les organismes du  
24 gouvernement .

25 Alors, le thème de cette

1 communication est la cohérence  
2 interministérielle.

3 M. FRY : Oui.

4 Me DAVID : Ce document aborde la  
5 question de façon approfondie.

6 Connaissez-vous ce thème et ces  
7 initiatives, et est-ce que vous y avez contribué?

8 M. FRY : Eh bien, à l'époque,  
9 j'aurais fortement soutenu cette initiative,  
10 mais, pour dire vrai, je n'ai jamais vu - je ne  
11 me souviens pas d'avoir déjà vu ce document ou  
12 avoir été au courant de ce processus - du fait  
13 que ce processus avait lieu.

14 Je conviens toutefois que la  
15 coopération et la cohérence interministérielles  
16 auraient été une bonne chose.

17 Me DAVID : Alors, vous auriez eu  
18 l'occasion de prendre connaissance du contenu de  
19 cet onglet?

20 M. FRY : En préparation pour  
21 cette enquête...

22 Me DAVID : En préparation pour le  
23 témoignage.

24 M. FRY : ...je l'ai parcouru.

25 Me DAVID : Alors, vous n'aviez

1 pas connaissance de ces initiatives à l'époque ...

2 M. FRY : Non.

3 Me DAVID : ...au moment de la  
4 conception? Vous n'êtes pas intervenu à ce  
5 moment-là?

6 M. FRY : Non. L'autre chose que  
7 je devrais peut-être vous signaler, c'est que ce  
8 document n'est pas présenté comme une note  
9 courante à l'intention du ministre. Ça m'a tout  
10 l'air d'une ébauche.

11 Vous avez vu d'autres exemples de  
12 note à l'intention des ministres, leur  
13 présentation est très rigoureuse, ce qui n'est  
14 pas le cas pour ce document. Il y a peut-être une  
15 version finale de ce document, mais celui-ci  
16 n'est signé par personne, et il s'agit seulement  
17 - on dirait du contenu sans la mise en page  
18 prévue.

19  
20 J'ignore si ce document est  
21 vraiment devenu une note à l'intention du  
22 ministre. Je crois que je l'aurais vue si elle  
23 s'était rendue jusqu'à nous.

24 Me DAVID : Alors, à votre  
25 connaissance, vous n'êtes pas intervenu auprès de

1 votre ministre pour ce qui est de prendre  
2 position à l'égard du contenu de cette note?

3 M. FRY : Non. Je veux dire, Gar  
4 et moi, comme je l'ai déjà dit, communiquions  
5 régulièrement, et je suis certain que nous avons  
6 parlé de l'importance de la coopération et de la  
7 cohérence interministérielles, surtout dans le  
8 cas qui nous occupait.

9 Me DAVID : D'accord. J'aimerais  
10 maintenant attirer votre attention sur  
11 l'onglet 332. La date est le 4 mars, et le thème  
12 est le voyage en Syrie des députés, soit  
13 Mme Catterall et M. Assadourian.

14 M. FRY : Oui.

15 Me DAVID : Il y a une série de  
16 courriels. À la première page, il y a un courriel  
17 que vous avez transmis à Gar, et, tout juste en  
18 dessous de la ligne pointillée, on peut lire ce  
19 qui suit :

20 D'accord, merci, Gar.

21 Je n'ai pas vraiment  
22 parlé à l'un ou l'autre des  
23 députés récemment. Ils ont  
24 peut-être décidé de faire  
25 cela d'eux-mêmes, car nous ne

1                   leur avons pas répondu.  
2                   John McNee m'a retardé  
3                   pendant très longtemps.

4                   Ce n'est peut-être pas  
5                   une mauvaise chose, car cela  
6                   nous permet de garder nos  
7                   distances et d'en faire une  
8                   initiative parlementaire.

9                   J'aimerais seulement entendre vos  
10                  commentaires au sujet de cette déclaration où  
11                  vous semblez enclin à qualifier l'exercice  
12                  d'initiative parlementaire au lieu de la  
13                  considérer, peut-être, comme une initiative du  
14                  ministre des Affaires étrangères...

15                  M. FRY : Ce que je dirais  
16                  peut-être, de façon générale...

17                  Me DAVID : ... ou du gouvernement  
18                  du Canada?

19                  M. FRY : Gar Pardy et moi-même,  
20                  maintenant nous sommes - je suppose que c'est en  
21                  mars - nous tentons de trouver divers moyens  
22                  d'approcher les Syriens et de tenter de réaliser  
23                  des progrès sur ce dossier. Cela fait quatre,  
24                  cinq ou six mois. Alors, l'une des - je ne suis  
25                  pas certain si c'était mon idée ou celle de Gar,

1 mais nous songions à dépêcher une délégation  
2 parlementaire en Syrie.

3 Les députés ne parlent pas  
4 nécessairement au nom de l'exécutif, du  
5 gouvernement du Canada, de sorte que, en réalité,  
6 nous n'exerçons pas un contrôle total sur ces  
7 personnes. Je veux dire, Marlene Catterall, par  
8 exemple, elle faisait des efforts pour aider  
9 M. Arar, mais elle n'est pas membre du  
10 gouvernement, du cabinet. Ainsi, une initiative  
11 parlementaire, ce n'est pas la même chose que,  
12 vous savez, une initiative du gouvernement du  
13 Canada ou du cabinet.

14 Me DAVID : D'accord. J'aimerais  
15 maintenant aller à l'onglet 336, seulement aux  
16 fins du compte rendu.

17 Il s'agit d'une lettre que vous  
18 avez signée, elle est datée du 6 mars, et est  
19 destinée à Marlene Catterall, et il s'agit tout  
20 simplement d'une lettre d'appui.

21 Est-ce pratique courante dans ce  
22 genre de situation?

23 M. FRY : Ce genre de - je veux  
24 dire, il ne m'arrive pas trop souvent d'écrire  
25 des lettres comme celle-là.

1                   Je crois, à vrai dire, que Gar  
2 disait que Mme Catterall et M. Assadourian  
3 avaient besoin d'une lettre pour que le ministère  
4 paie le voyage.

5                   Me DAVID : D'accord. Passons  
6 maintenant à l'onglet 349 ainsi qu'à la  
7 pièce P-99.

8                   LE COMMISSAIRE : La pièce P-...?

9                   Me DAVID : P-99.

10 --- Pause

11                   Me DAVID : À l'onglet 349, dans  
12 le message du haut, que Gar vous a transmis  
13 le 19 mars, il y a l'allusion suivante :

14                   Robert, aucun fait nouveau.

15                   Encore une fois, vous vouliez  
16 seulement qu'on vous informe régulièrement de la  
17 situation en Syrie.

18                   Nous attendons des nouvelles  
19 de Damas concernant une autre  
20 visite à Maher. De plus,  
21 Marlene et Sarkis devaient  
22 dîner avec l'ambassadeur  
23 syrien aujourd'hui, mais pas  
24 de nouvelles pour l'instant.

25                   Alors M. Pardy vous signale que

1 Mme Catterall et M. Assadourian devaient  
2 rencontrer l'ambassadeur de la Syrie, M. Arnous,  
3 et dîner avec lui.

4 Si nous allons à la pièce P-99  
5 maintenant, on trouve un rapport qui a été rédigé  
6 par une employée du MAECI, Mme Myra Pastyr-Lupul,  
7 qui présente un compte rendu de cette rencontre.  
8 J'aimerais seulement attirer votre attention sur  
9 un extrait de ce compte rendu, et c'est au  
10 deuxième paragraphe :

11 Ils ont appris...

12 Il s'agit de Mme Catterall et de  
13 M. Assadourian :

14 ... qu'initialement,  
15 concernant ce dossier, des  
16 responsables du SCRS ont dit  
17 aux Syriens qu'ils n'étaient  
18 pas intéressés par Arar. Les  
19 Syriens ont cru que le SCRS  
20 n'était pas intéressé à  
21 savoir M. Arar. Ils ont  
22 peut-être voulu dire qu'ils  
23 n'avaient aucun motif, au  
24 chapitre de la sécurité, pour  
25 enquêter sur Arar au Canada.



1                   En raison du malentendu, les  
2                   Syriens ont cru que le SCRS  
3                   ne voulait pas ravoir Arar au  
4                   Canada, et ont donc décidé de  
5                   le détenir, de le garder en  
6                   Syrie. (Traduction du passage  
7                   lu)

8                   Étiez-vous au courant du fait que  
9                   l'ambassadeur avait transmis ce message aux  
10                  députés à cette époque? Étiez-vous au courant de  
11                  cela?

12                   M. FRY : Je n'étais pas au  
13                  courant des détails.

14                   Je crois que Mme Catterall  
15                  m'aurait dit cela, vous savez, que les Syriens  
16                  prétendaient encore recevoir des messages  
17                  contradictaires du Canada. Au moment d'entendre  
18                  cela, j'aurais manifesté beaucoup de frustration,  
19                  car, vous savez, en janvier...

20                   Me DAVID : C'est une question  
21                  qui...

22                   M. FRY : ... le ministre des  
23                  Affaires étrangères s'était exprimé très  
24                  clairement auprès du ministre syrien des Affaires  
25                  étrangères, et nous nous retrouvons, deux mois

1 plus tard, avec une situation où l'ambassadeur  
2 dit ce genre de choses à l'un de nos députés.  
3 J'aurais trouvé cela très frustrant.

4                   Je ne me souviens pas des  
5 détails. De fait, la première fois que j'ai pris  
6 connaissance de cette idée selon laquelle ils  
7 n'étaient pas intéressés par M. Arar et les  
8 Syriens auraient interprété cela différemment, je  
9 n'ai entendu cela qu'au moment de me préparer  
10 pour la présente enquête, mais, bien sûr, j'étais  
11 au courant, à l'époque, de l'idée générale selon  
12 laquelle il y avait eu des messages  
13 contradictoires.

14                   Je veux dire, ce que je  
15 pourrais - c'était quelque chose qui se  
16 poursuivait, je suppose, puisque nous pensions  
17 avoir réglé la question en janvier, et le  
18 problème persistait. Tout ce que je peux dire,  
19 c'est que, parfois, avec ce genre de questions,  
20 nous ne savions jamais d'où cela venait. Est-ce  
21 qu'ils recevaient vraiment des messages  
22 contradictoires?

23                   L'autre chose qu'il est, selon  
24 moi, raisonnable de dire, c'est que les Syriens -  
25 vous savez, quand vous parlez à quelqu'un, ils

1 aiment vous renvoyer le blâme. Certains ont même  
2 avancé que les Syriens disaient peut-être cela,  
3 qu'ils recevaient des messages contradictoires,  
4 juste pour tenter de nous renvoyer le blâme. « Eh  
5 bien, c'est vous le problème, vous nous envoyez  
6 des messages contradictoires. » Alors, il y a une  
7 diversité de théories.

8 Mais le fait que, deux mois plus  
9 tard, le fait que l'ambassadeur dise cela à nos  
10 députés, c'était frustrant, et c'est quelque  
11 chose que nous espérons régler avec un voyage  
12 des députés.

13 Me DAVID : Certainement, en  
14 janvier, vous compreniez que le problème des  
15 messages contradictoires était en partie  
16 imputable au SCRS, je veux dire, dans le sens où  
17 l'on sait que c'est le SCRS qui a communiqué avec  
18 la Syrie en janvier? C'est ce que vous a  
19 révélé...

20 M. FRY : Oui, nous avons compris  
21 cela, mais je n'étais pas certain que c'était la  
22 source du malentendu.

23 Me DAVID : Il s'agit certainement  
24 du message réitéré par l'ambassadeur en mars,  
25 selon lequel le SCRS était...

1 M. FRY : Oui.

2 Me DAVID : ... la source des  
3 messages contradictoires.

4 Étiez-vous au courant de tout  
5 autre message contradictoire impliquant un autre  
6 organisme d'exécution de la loi ou de sécurité du  
7 Canada, ou tout autre organisme, finalement?

8 M. FRY : Je n'étais pas au  
9 courant d'une telle chose, et je cherchais  
10 régulièrement à m'informer.

11 Je suppose que l'autre  
12 chose - soit que les Syriens inventent tout cela,  
13 soit qu'il y a des communications qui mènent à la  
14 confusion. En effet, pourquoi est-ce que cela se  
15 produit toujours deux mois plus tard? Est-ce que  
16 les discussions se poursuivaient, ou est-ce que  
17 tout cela découlait d'une seule discussion, tenue  
18 il y a longtemps? Je l'ignore.

19 Me DAVID : Il n'en demeure pas  
20 moins que, en mars, on ne vous a pas mis au  
21 courant des déclarations de M. Arnous aux  
22 députés? Cela n'a pas été porté à votre  
23 attention?

24 M. FRY : Pourriez-vous - je ne  
25 comprends pas.

1 Me DAVID : Ce que je veux dire,  
2 c'est que - les députés s'assoient, dînent avec  
3 l'ambassadeur Arnous, et entendent cette  
4 déclaration. On ne vous a pas informé de cette  
5 déclaration à l'époque?

6 M. FRY : Non. Je crois que, si  
7 j'avais été informé de cela, c'est que Marlene  
8 m'aurait dit : « Les Syriens reçoivent encore des  
9 messages contradictoires, nous devons faire  
10 quelque chose. » Je lui aurais conseillé de  
11 parler à Wayne Easter et de déterminer si on  
12 recevait d'autres messages, car je ne pouvais  
13 parler qu'aux Affaires étrangères.

14 Me DAVID : Passons maintenant à  
15 l'onglet 388. Nous sommes maintenant en  
16 avril 2003, et il est question d'une lettre du  
17 ministre Graham destinée à son homologue syrien  
18 en vue d'obtenir la libération de M. Arar, et de  
19 la formulation qui aurait pu être utilisée, ou  
20 qui aurait dû l'être.

21 À l'onglet 388 donc,  
22 Monsieur Fry, nous voyons qu'il y a une version,  
23 qu'on appelle la première version, V.1, et il  
24 s'agit du deuxième paragraphe. La formulation  
25 suggérée à votre ministre est la suivante :

1 Les responsables canadiens  
2 ont déterminé que M. Arar n'a  
3 enfreint aucune loi  
4 canadienne, et que, depuis  
5 son arrivée au Canada avec sa  
6 famille, il y a de cela de  
7 nombreuses années, il a été  
8 un bon citoyen de notre pays.

9 Avez-vous participé, d'une façon  
10 ou d'une autre, à la rédaction de ce paragraphe  
11 que votre ministre - on a proposé qu'il adopte  
12 cette formulation?

13 M. FRY : Non, je crois que c'est  
14 M. Pardy qui a rédigé cela. C'est lui ou son  
15 personnel qui a rédigé cette lettre.

16 Me DAVID : D'accord. Passons  
17 maintenant au message du haut, toujours de Gar à  
18 vous-même, au deuxième paragraphe :

19 Robert, Mme Catterall  
20 espérait obtenir une lettre  
21 de M. Easter. Savez-vous si  
22 elle a réussi? Gar.

23 Avez-vous pris part, d'une façon  
24 ou d'une autre, à ce processus, et aviez-vous  
25 connaissance des démarches de Mme Catterall en

1 vue d'obtenir une lettre du ministre Easter?

2 M. FRY : Oui, et, de fait, c'est  
3 peut-être moi qui lui ai suggéré cela, de...

4 Nous tentions de trouver des  
5 moyens de mettre un terme à cette notion de  
6 messages contradictoires, et le ministre des  
7 Affaires étrangères se préparait à rédiger une  
8 lettre, il l'avait même déclaré, et nous pensions  
9 qu'il serait peut-être possible de résoudre le  
10 problème en obtenant quelque chose du solliciteur  
11 général. Elle a donc communiqué avec le  
12 ministre Easter à ce moment-là.

13 Plus tard, j'ignore à quelle  
14 date, j'ai également communiqué avec le cabinet  
15 du ministre Easter.

16 Me DAVID : Monsieur Fry, pourquoi  
17 est-ce que, à ce moment-là, en avril, vous  
18 suggérez à Mme Catterall de s'adresser à  
19 M. Easter plutôt que de le faire vous-même?

20 M. FRY : Eh bien, Mme Catterall  
21 est députée, de sorte qu'il est un collègue  
22 parlementaire. Elle est députée de - M. Arar  
23 était un de ses commettants. Je ne peux pas  
24 parler directement à M. Easter. Je peux  
25 m'adresser à son cabinet et à son personnel, mais

1 Mme Catterall, à titre de députée, jouirait d'un  
2 meilleur accès au ministre, et pourrait lui faire  
3 la demande directement.

4 Me DAVID : Allons maintenant à  
5 l'onglet 366, nous allons passer à la deuxième  
6 version, c'est-à-dire la version finale de la  
7 lettre que le ministre Graham aurait signée.

8 Dans le deuxième paragraphe, à la  
9 dernière ligne de la dernière phrase, on peut  
10 lire ce qui suit :

11 Laissez-moi réitérer que pour  
12 le gouvernement canadien, il  
13 n'y a aucun obstacle au  
14 retour de M. Arar au Canada.

15 C'est donc la version finale  
16 suggérée à votre ministre.

17 Avez-vous pris part, d'une façon  
18 ou d'une autre, à la rédaction de cette phrase?

19 M. FRY : Je crois que oui.

20 Me DAVID : D'accord. Il y a  
21 clairement un...

22 M. FRY : Pourriez-vous me dire où  
23 nous sommes?

24 Me DAVID : Certainement. C'est au  
25 deuxième paragraphe.



1 M. FRY : D'accord.

2 Me DAVID : C'est la dernière  
3 phrase.

4 M. FRY : Je vois. D'accord.

5 Me DAVID : Pourriez-vous nous  
6 expliquer le rôle que vous avez joué dans le  
7 cadre de ce processus de rédaction?

8 M. FRY : Tout ce que je peux - je  
9 veux dire, une version préliminaire aurait été  
10 rédigée, et nous aurions discuté en vue de  
11 peaufiner le texte. Nous aurions obtenu en  
12 quelque sorte la version finale de la lettre qui  
13 aurait été proposée au ministre.

14 Me DAVID : À votre avis, est-ce  
15 que cette formulation est plus ferme ou moins  
16 ferme que la première version que nous avons vue  
17 à l'onglet 388?

18 M. FRY : Eh bien, nous n'avions  
19 nullement l'intention d'atténuer la fermeté du  
20 langage. Je crois qu'on a peut-être apporté des  
21 changements pour des raisons de clarté. Par  
22 exemple, si vous regardez certaines des choses  
23 qui - je veux dire, je ne conseillerais pas au  
24 ministre des Affaires étrangères de dire des  
25 choses comme, vous savez, « il n'a pas violé de

1 loi » - à l'endroit où on peut lire : il n'a  
2 enfreint aucune loi canadienne. M. Arar et sa  
3 famille ont été de bons citoyens de notre pays.

4 Je veux dire, ce n'est pas un  
5 langage ministériel. Le ministre ne peut pas  
6 vraiment dire ce genre de choses, non?

7 Je veux dire, je ne pourrais pas  
8 lui dire si M. Arar avait vraiment enfreint -  
9 s'il avait fait quelque chose comme, vous savez,  
10 conduire en état d'ébriété, ou quelque chose  
11 comme ça.

12 Je veux dire, je crois que nous  
13 tentions seulement d'utiliser un langage plus  
14 précis, plutôt que d'en accroître ou d'en  
15 atténuer la fermeté - je veux dire, le message  
16 que nous tentions de transmettre, c'est que nous  
17 voulions que M. Arar revienne au Canada, et que  
18 le gouvernement du Canada était d'avis qu'il n'y  
19 avait aucun obstacle à son retour.

20 Me DAVID : Avec qui aviez-vous  
21 affaire, pour ce qui est de mettre la dernière  
22 main au texte qui a été convenu?

23 M. FRY : Eh bien, je ne peux que  
24 vous parler de façon générale. Pour des lettres  
25 de ce genre, nous obtenons des versions

1 préliminaires, et ensuite, si nous voulons  
2 apporter des changements, je communique parfois  
3 avec des cadres supérieurs, disons, à la  
4 Direction générale du Moyen-Orient, pour obtenir  
5 leur point de vue. Il y a aussi Gar, je  
6 communique avec Gar, et lui demande ce qu'il en  
7 pense. Il nous arrive même parfois de recourir,  
8 en quelque sorte, aux services de la section  
9 juridique, en vue d'obtenir leur point de vue  
10 avant de mettre le nom du ministre sur quelque  
11 chose.

12 Me DAVID : Monsieur Fry,  
13 étiez-vous au courant de la participation  
14 d'autres organismes gouvernementaux, comme la GRC  
15 ou le SCRS, au processus visant à trouver un  
16 langage acceptable pour la lettre que signerait  
17 le ministre Graham?

18 M. FRY : À l'époque?

19 Me DAVID : À l'époque.

20 M. FRY : Non.

21 Me DAVID : D'accord. Passons  
22 maintenant à l'onglet 395.

23 Me McISAAC : Monsieur le  
24 Commissaire, j'ai trouvé ça plutôt difficile, car  
25 la seule preuve - je veux dire, Mme Catterall a

1 dit qu'elle croyait que ces organismes avaient  
2 participé.

3                   La façon dont la question a été  
4 posée donne l'impression qu'ils ont participé,  
5 même si M. Fry, qui était directement concerné,  
6 affirme qu'il ne sait pas s'ils ont participé.

7                   Je crois qu'il serait utile de  
8 clarifier la question davantage.

9                   M. FRY : Je ne crois pas qu'ils  
10 aient participé, à vrai dire, je crois que cette  
11 question ne concernait que les affaires  
12 consulaires, le cabinet du ministre et des cadres  
13 supérieurs. Je ne crois pas qu'ils aient été  
14 consultés à l'égard de cette lettre, et je ne - à  
15 ma connaissance, ils n'ont pas été consultés.

16                   Me DAVID : D'accord.

17                   LE COMMISSAIRE : D'accord.

18                   Me DAVID : L'onglet 395. Il  
19 s'agit du compte rendu du séjour des députés en  
20 Syrie. Je vous renvoie au premier message, au  
21 haut de la page. Il y a la référence suivante :

22                   Comme suite au rapport  
23                   ci-dessous et au  
24                   mécontentement apparent de  
25                   Mme Catterall, O/MINA/Fry...

1 C'est-à-dire le cabinet du  
2 ministre.

3 Fry, c'est vous, n'est-ce pas?

4 M. FRY : Oui.

5 Me DAVID : Et :

6 Aimeraient obtenir un compte  
7 rendu plus détaillé de ce que  
8 le Service du renseignement  
9 de la Syrie lui a dit, afin  
10 de déterminer si cela  
11 correspond aux renseignements  
12 les plus récents dont nous  
13 disposons, au gouvernement, à  
14 l'égard de M. Arar. Nous  
15 avons besoin que Damas nous  
16 transmette un compte rendu  
17 détaillé de ce que les  
18 Syriens ont dit à  
19 Mme Catterall concernant  
20 M. Arar, et qu'on nous  
21 fournisse une évaluation de  
22 l'exactitude des  
23 renseignements fournis.

24 Alors, si vous pouviez seulement  
25 nous donner le contexte dans lequel s'inscrit

1 cette demande, qui semble provenir de vous?

2 M. FRY : Je crois que  
3 Mme Catterall est revenue - j'ai appris cela en  
4 lisant le rapport moi-même ou en parlant avec  
5 Mme Catterall, qui se disait - vous savez, elle  
6 était mécontente. Vous pouvez voir la nature du  
7 compte rendu. Elle était mécontente parce qu'elle  
8 croyait que nous ne lui avions pas fourni tous  
9 les renseignements avant qu'elle se rende là-bas.

10 Je veux dire, je crois que  
11 c'était un peu traumatisant. Vous êtes vraiment  
12 confronté à la réalité de la situation quand vous  
13 vous retrouvez dans une salle d'interrogation  
14 militaire syrienne, et que vous vous retrouvez en  
15 présence de - M. Arar est là, devant vous.

16 Encore aujourd'hui, je ne sais  
17 pas vraiment ce que les Syriens lui ont dit, à  
18 part, je suppose, certaines des choses que nous  
19 avons déjà vues dans les prétendus aveux.  
20 J'ignore si - j'essayais de déterminer si c'était  
21 seulement la gravité de la situation, et qu'elle  
22 avait - je sais qu'elle a eu une forte réaction  
23 émotive dans cette situation, ou s'il y a eu des  
24 choses, si on lui a dit des choses farfelues. Les  
25 Syriens, vous savez, ils auraient pu lui dire

1 n'importe quoi, que je sache, des vérités et des  
2 mensonges.

3                               Alors, par l'entremise de notre  
4 adjoint ministériel, j'ai demandé à Damas de me  
5 dire si on savait pourquoi Mme Catterall était  
6 mécontente, et ce que les Syriens lui avaient dit  
7 pour la mettre dans un tel état.

8                               Me DAVID : Étiez-vous préoccupé  
9 par la possibilité que le cabinet du ministre  
10 n'ait pas été informé, pleinement informé, qu'il  
11 n'ait peut-être pas reçu toute l'information que  
12 possédaient les responsables canadiens pour ce  
13 qui est de l'information fournie par les Syriens?

14                              M. FRY : Non. Je veux dire,  
15 je - et je crois que la Commission, je veux dire,  
16 est confrontée à cela aussi. Dans mes contacts  
17 avec Mme Catterall, j'ai toujours dû faire très  
18 attention. Je jouissais d'une habilitation de  
19 haut niveau aux informations classées très  
20 secret. Mme Catterall - et c'est là la différence  
21 entre le gouvernement et un député - je ne  
22 pouvais pas toujours tout lui dire, car cela  
23 irait à l'encontre des dispositions en matière de  
24 sécurité nationale.

25                              Alors j'ai toujours marché sur

1 des œufs. C'était la même chose en ce qui  
2 concerne Mme Arar. Je veux dire, Gar éprouvait  
3 les mêmes difficultés. Nous devions constamment  
4 déterminer ce que nous pouvions leur dire et ce  
5 qui constituerait un manquement à nos obligations  
6 en matière de sécurité nationale.

7                   Je ne sais pas, je ne pourrais  
8 que spéculer, en ce qui concerne - je sais, je  
9 crois, que Mme Catterall a témoigné qu'elle  
10 croyait que nous ignorions certaines choses, mais  
11 je crois qu'elle a tort. Je crois que nous avons  
12 omis de lui dire certaines choses, tout  
13 simplement parce que certaines de ces choses  
14 étaient hautement confidentielles, et que je  
15 n'étais pas habilité à les divulguer. Je devais  
16 faire attention à ce que je lui divulguais.

17                   Me DAVID : Dans le deuxième  
18 paragraphe du message du haut, on peut lire ce  
19 qui suit :

20                               Est-ce que nous pourrions  
21                               planifier une brève rencontre  
22                               entre vous deux...

23                   Il s'agit de Gar Pardy et, je  
24 crois, Dan Livermore.

25                               Robert, vous-même et moi-même,



1 Pierre Guimond, mardi,  
2 c'est-à-dire le 29 avril.

3 Est-ce que vous vous souvenez de  
4 cette réunion?

5 M. FRY : Non, je ne m'en souviens  
6 pas.

7 Me DAVID : D'accord. Passons à  
8 l'onglet 404. Il s'agit d'une lettre de  
9 Mme Mazigh au ministre, au ministre Graham, en  
10 vue de le rencontrer.

11 Elle fait allusion à des  
12 renseignements que vous lui aviez fournis. C'est  
13 au premier paragraphe. On peut lire ce qui suit :

14 ... j'ai parlé avec votre  
15 conseiller principal en  
16 politiques, M. Robert Fry, et  
17 il a laissé entendre qu'une  
18 rencontre serait peut-être  
19 possible, selon les résultats  
20 obtenus par la délégation  
21 parlementaire canadienne à  
22 Damas.

23 Est-ce une citation exacte,  
24 est-ce que cela reflète ce que vous auriez dit à  
25 Mme Mazigh? C'est la première question.

1 M. FRY : Un peu de contexte,  
2 peut-être?

3 Me DAVID : Certainement.

4 M. FRY : Mme Mazigh me  
5 téléphonait au moins une fois par semaine. Je ne  
6 lui parlais pas toujours. J'avais de nombreuses  
7 autres choses à faire, et je savais que c'était  
8 la section consulaire qui était responsable de  
9 communiquer avec elle et avec la famille. Mais je  
10 lui ai parlé, de temps en temps, pour la rassurer  
11 et lui dire que le ministre et moi-même faisons  
12 tout notre possible pour aider M. Arar.

13 Alors, à l'occasion de l'une de  
14 ces conversations, je crois qu'elle a exigé - dès  
15 le premier jour, elle exigeait une rencontre,  
16 elle exigeait que le ministre monte à bord d'un  
17 avion et se rende en Syrie, ce genre de choses.  
18 Je crois que, à l'époque, je lui aurais dit  
19 quelque chose comme : « Mme Mazigh, attendons un  
20 peu. Nous envoyons une délégation de députés.  
21 Voyons comment iront les choses. Selon les  
22 résultats de cette démarche, nous pourrons  
23 envisager la possibilité de demander une  
24 rencontre avec le ministre. »

25 Encore une fois, pour vous mettre

1 en contexte, dans les cas relevant des affaires  
2 consulaires, les familles exigent de rencontrer  
3 le ministre. Elles croient que cela va régler  
4 tous leurs problèmes, et veulent seulement  
5 rencontrer le ministre au plus vite. C'est mon  
6 travail, et c'est le travail de Gar, de dire à  
7 ces personnes que nous faisons tout ce que nous  
8 pouvons, et que le fait de tenir une rencontre en  
9 catastrophe ne va pas nécessairement régler le  
10 problème.

11 Me DAVID : Pouvons-nous passer à  
12 l'onglet 443, maintenant? C'est dans le volume 5.  
13 Il s'agit d'un compte rendu de la rencontre  
14 du 12 juin entre le ministre Graham et  
15 Monia Mazigh.

16 Ce résumé mentionne qu'une lettre  
17 de votre ministère est en cours d'élaboration. On  
18 mentionne cela vers le milieu du quatrième  
19 paragraphe. On peut lire ce qui suit :

20 Le ministre prépare  
21 actuellement une lettre à  
22 l'intention du ministre des  
23 affaires étrangères de la  
24 Syrie...

25 Alors, en juin, Monsieur Fry,

1 nous avons vu la version d'avril, les versions 1  
2 et 2. Est-ce de la même lettre dont il est  
3 question à ce moment-là?

4 M. FRY : Non. La lettre d'avril  
5 est celle qui a été confiée aux députés.

6 Me DAVID : Aux députés.

7 M. FRY : C'est ça. Alors, ils ont  
8 apporté cette lettre et ont été en mesure de la  
9 remettre aux personnes compétentes. C'était pour  
10 montrer - car, comme je l'ai dit, les députés ne  
11 sont pas nécessairement membres de l'organe  
12 exécutif, alors nous voulions montrer que le  
13 ministre était d'accord avec eux et appuyait leur  
14 visite, et c'est pour cette raison que nous  
15 avons préparé cette lettre.

16 Ici, il est question d'une  
17 deuxième lettre. De fait, nous étions - en mai,  
18 et je sais que vous avez beaucoup d'information à  
19 ce sujet, mais nous parlions de cela,  
20 premièrement, d'une lettre conjointe du ministre  
21 des Affaires étrangères et du solliciteur  
22 général, et c'est, en quelque sorte, de cela  
23 qu'il est question ici.

24 Me DAVID : D'accord.

25 M. FRY : Ils suggéraient qu'on

1 utilise certaines tournures dans cette lettre,  
2 puisque, encore une fois, le but de l'exercice  
3 était de dire aux Syriens que le Canada voulait  
4 ravoir M. Arar, nous faisons front commun, et  
5 nous voulions veiller à ce qu'il n'y ait aucun  
6 malentendu.

7 Me DAVID : Alors, vous pensiez  
8 que la préparation de cette lettre plus récente  
9 de la part de votre ministre a fait l'objet de  
10 négociations avec d'autres organismes canadiens?

11 M. FRY : À l'époque?

12 Me DAVID : À l'époque.

13 M. FRY : Eh bien, puisque nous  
14 voulions que le solliciteur général se joigne à  
15 nous, je savais qu'il fallait - quand on prépare  
16 une lettre conjointe, il faut que les ministères  
17 tiennent des discussions. Je parlais également au  
18 cabinet du ministre Easter en vue d'assembler  
19 cette lettre.

20 Me DAVID : D'accord.

21 LE COMMISSAIRE : Excusez-moi un  
22 instant.

23 --- Pause

24 LE COMMISSAIRE : Merci. Allez-y.

25 Me DAVID : À la page 2, toujours

1 à l'onglet 443, on mentionne ce qui suit :

2 Robert Fry...

3 C'est la dernière phrase.

4 ... a consacré quelques  
5 minutes de plus à Mme Mazigh  
6 et à son entourage, pour  
7 savoir s'ils avaient d'autres  
8 questions.

9 Vous souvenez-vous de quelque  
10 chose à cet égard?

11 M. FRY : Oui. Eh bien, le  
12 ministre devait se rendre à toute vitesse à la  
13 période de questions, et, dans certains cas, il -  
14 il ne voulait pas interrompre la réunion, et  
15 j'étais toujours là, et d'autres cadres  
16 supérieurs du ministère des Affaires étrangères  
17 étaient là, alors nous sommes restés là pour  
18 parler un peu avec le groupe.

19 Me DAVID : D'accord. Je vous  
20 renvoie, Monsieur Fry, à vos notes personnelles,  
21 aux pages 14 et 15, qui portent sur la rencontre  
22 que vous avez eue avec Mme Arar et votre  
23 ministre - je devrais plutôt dire Mme Mazigh.

24 Je ne veux pas passer en revue  
25 tout le contenu de vos notes, mais tout d'abord,

1 pouvez-vous confirmer que les pages 14 et 15  
2 portent sur cette rencontre?

3 M. FRY : Je crois que oui - oui,  
4 je crois qu'il s'agit de cette rencontre.

5 Me DAVID : D'accord. Vous avez eu  
6 l'occasion de relire ces notes?

7 M. FRY : Oui, mais pas - pas dans  
8 un - pas aujourd'hui.

9 Me DAVID : D'accord. Voulez-vous  
10 ajouter quelque chose à vos notes concernant  
11 cette rencontre?

12 M. FRY : Ce qu'il faut dire,  
13 c'est que, parfois, mes notes correspondent aux  
14 questions que des gens ont posées, parfois il  
15 s'agit seulement de notes sur ce qui a été dit,  
16 ou il peut également s'agir de choses que je  
17 crois que nous devrions ou que nous devons faire.

18 Alors, vous me voyez parler d'une  
19 « lettre conjointe du solliciteur général et  
20 du MAECI », et que je crois qu'elle aurait dit :  
21 « Non, nous avons besoin d'une lettre de la GRC  
22 selon laquelle il n'a pas de casier judiciaire. »

23 Elle a effectivement rencontré  
24 l'ambassadeur syrien. « Irwin Cutler est disposé  
25 à agir au nom de M. Arar. Il faut que le

1 gouvernement du Canada adopte une position  
2 cohérente. La communauté arabe nord-américaine  
3 est très préoccupée. Un autre appel téléphonique,  
4 peut-être au ministre syrien des Affaires  
5 étrangères.»

6 Oui, je n'ai pas vraiment  
7 d'autres choses à ajouter.

8 Me DAVID : D'accord. Passons  
9 maintenant à l'onglet 8 de vos documents,  
10 c'est-à-dire l'ancien onglet 442. Il s'agit d'un  
11 message d'Alex Neve donnant suite à votre  
12 rencontre avec Monia Mazigh, n'est-ce pas?

13 M. FRY : Oui.

14 Me DAVID : Il vous signale qu'il  
15 est au courant de l'intention du ministre  
16 d'envoyer une lettre à son homologue syrien,  
17 n'est-ce pas?

18 M. FRY : Oui.

19 Me DAVID : Il parle du contenu de  
20 cette lettre, et il dit ce qui suit, au deuxième  
21 paragraphe :

22 Je crois savoir que vous avez  
23 parlé de cette question à  
24 l'occasion de la rencontre,  
25 et que l'intention actuelle



1 est de dire aux Syriens que  
2 le Canada est d'avis qu'il  
3 n'y a « aucun obstacle » au  
4 retour de Maher Arar au  
5 Canada. Je crois que Monia a  
6 demandé instamment au  
7 ministre d'envisager la  
8 possibilité de dire  
9 clairement que le Canada n'a  
10 « aucune preuve » selon  
11 laquelle Maher Arar aurait  
12 été impliqué dans des actes  
13 criminels, y compris des  
14 activités terroristes.

15 Alors, à la phrase suivante,  
16 M. Neve fait valoir ce qui suit :

17 Je crois savoir que la  
18 dernière affirmation est  
19 vraie, et que le gouvernement  
20 canadien n'a effectivement  
21 aucune preuve de ce genre.  
22 Par conséquent, je me fais  
23 l'écho de Monia...

24 Ainsi, il demande clairement une  
25 formulation plus ferme que celle qui est

1 proposée, non?

2 M. FRY : Oui.

3 Me DAVID : Alors, on a parlé de  
4 cela. Est-ce que vous vous souvenez d'avoir  
5 répondu à ce message à l'époque?

6 M. FRY : Je ne me souviens pas  
7 d'avoir répondu. Encore une fois, je reçois un  
8 grand nombre d'appels et de courriels d'Alex à  
9 l'égard de certaines de ces choses. Mais,  
10 effectivement, de façon générale, on a parlé de  
11 la façon dont on pourrait envoyer un message plus  
12 ferme.

13 À mon avis, il n'était d'aucune  
14 utilité d'envoyer une lettre comparable à celle  
15 que nous avons envoyée deux mois plus tôt.  
16 Alors, tant qu'à préparer une autre lettre du  
17 ministre, nous devions - je veux dire, c'est  
18 pourquoi nous tentons de rédiger une lettre  
19 conjointe. Parce qu'on nous disait - je veux  
20 dire, même M. Neve et Mme Mazigh - qu'il fallait  
21 quelque chose de la part des responsables de la  
22 sécurité, de la GRC, de ces gens-là, car ce sont  
23 les seules personnes que les Syriens écoutent.  
24 C'est ce qu'ils disaient, alors nous voulions une  
25 lettre conjointe. C'est sur ça qu'on travaillait.

1 Me DAVID : D'accord.

2 M. FRY : Je ne crois pas qu'il  
3 aurait été utile de produire encore une autre  
4 lettre de la part du ministre des Affaires  
5 étrangères seulement.

6 Me DAVID : Une autre lettre du  
7 ministre des Affaires étrangères où l'on tient  
8 essentiellement le même langage, sans ajouter de  
9 points supplémentaires.

10 M. FRY : C'est ça.

11 Me DAVID : Dans le même ordre  
12 d'idées, je vous renvoie maintenant à la  
13 pièce P-117, c'est-à-dire les documents  
14 pertinents concernant Wayne Easter. Si vous allez  
15 à l'onglet 75, et il s'agirait de 6.6 - 75.0006,  
16 le sixième onglet. Nous avons un message de  
17 Pierre Guimond, de votre bureau, transmis à une  
18 foule de gens, mais essentiellement destiné à  
19 Gar Pardy, où on peut lire ce qui suit :

20 Les conseillers du ministre  
21 ont passé en revue votre  
22 note...

23 Il s'agit de la note du 5 juin à  
24 l'intention du ministre Graham, non?

25 M. FRY : C'est exact.

1 Me DAVID :  
2 ... et l'ébauche de lettre du  
3 ministre Graham au ministre  
4 syrien des Affaires  
5 étrangères, M. Shara'a, et  
6 nous aimerions que la  
7 modification suivante... soit  
8 apportée au corps de la  
9 lettre.

10 La modification suggérée est la  
11 suivante :

12 Je vous assure qu'il n'y a  
13 aucune preuve qu'il a été  
14 impliqué dans des activités  
15 terroristes...

16 Cela laisse entendre que vous  
17 avez obtenu l'assentiment du Solliciteur général,  
18 de la GRC et du SCRS à cet égard.

19 Avez-vous pris part au peaufinage  
20 de la lettre à ce stade? La note avait été  
21 acheminée au ministre le 5 juin, le projet de  
22 lettre est annexé à cette note le 5 juin, et la  
23 version préliminaire de la lettre du 5 juin  
24 avance tout simplement que le gouvernement du  
25 Canada ne voit aucun obstacle au retour de

1 M. Arar, et le cabinet du ministre, votre bureau,  
2 renvoie la balle et cherche un message plus  
3 ferme, c'est bien ça?

4 M. FRY : Oui.

5 Me DAVID : Avez-vous pris part à  
6 cette démarche?

7 M. FRY : Monsieur le Commissaire,  
8 si vous regardez la date, le 17 juin, de fait,  
9 nous participions à la rédaction - nous tentions  
10 de rédiger une lettre conjointe ou une nouvelle  
11 lettre depuis le début mai. Et nous nous  
12 retrouvons avec cela, un mois et demi plus tard.  
13 Nous échangeons des suggestions de formulation,  
14 et, comme je l'ai dit, une lettre provenant  
15 seulement du ministre des Affaires étrangères  
16 reprenant ce qui a été dit en avril n'était  
17 d'aucune utilité, alors nous tentions d'affermir  
18 le message ou, mieux encore, d'élaborer une  
19 lettre conjointe.

20 Il y avait beaucoup de - je veux  
21 dire, ce n'est qu'une occasion de ce genre, mais  
22 on a beaucoup parlé des diverses tournures  
23 possibles. Je veux dire, nous étions ouverts.  
24 Nous ne tenions pas absolument à cette  
25 formulation. Cela aurait pu - nous espérons

1 avoir quelques échanges avec le ministère du  
2 Solliciteur général. Je veux dire, si un mot en  
3 particulier leur pose problème, alors trouvons  
4 une solution. S'ils ne veulent pas s'en tenir  
5 seulement à l'activité terroriste, mais qu'ils  
6 veulent plutôt - alors il y avait beaucoup de  
7 discussions.

8                   Je sais que vous n'avez que ceci  
9 à votre disposition aux fins de l'enquête, je  
10 suppose qu'une partie de cette démarche ne s'est  
11 pas faite par voie écrite, mais on a beaucoup  
12 parlé, pendant tout le mois de mai, des diverses  
13 formulations que nous pourrions utiliser. Ce  
14 n'est qu'un exemple de situations où j'ai dit à  
15 l'adjoint ministériel : « Nous aimerions utiliser  
16 cette tournure. »

17                   D'une certaine façon, je lançais  
18 le gant, en leur disant : « Voici ce que nous  
19 allons faire. Arrêtez-nous s'il y a un  
20 problème. » Ou j'espérais qu'ils nous  
21 proposeraient une solution de rechange qui leur  
22 conviendrait.

23                   Me DAVID : D'accord. Avez-vous  
24 pris part à des négociations directes avec le  
25 cabinet de M. Easter's concernant la formulation?

1 M. FRY : J'ai effectivement parlé  
2 à des représentants du cabinet du ministre Easter  
3 à quelques reprises, comme je l'ai dit, en mai,  
4 avec - parce que Gar empruntait les voies  
5 officielles, les voies ministérielles. Il parlait  
6 à ses homologues. J'allais au cabinet du  
7 ministre, car je savais que si le ministre  
8 acceptait de signer quelque chose, ou si nous  
9 abordions la question sur tous les fronts, nous  
10 arriverions peut-être à le faire, et je savais  
11 également que Marlene Catterall faisait aussi des  
12 démarches auprès du ministre Easter. Nous  
13 tentions en quelque sorte d'aborder cela sur tous  
14 les fronts, et de préparer une lettre conjointe  
15 dont la formulation conviendrait à tout le monde.

16 Me DAVID : Est-ce que vous vous  
17 souvenez de la réaction que vous obteniez du  
18 cabinet politique du ministre Easter?

19 M. FRY : Ils étaient  
20 sympathiques, et je crois qu'ils étaient  
21 intéressés à essayer de travailler avec nous à  
22 l'échelon ministériel. Vous savez, nous tentions  
23 de travailler sur la formulation.

24 Me DAVID : Donc, l'impression que  
25 vous avez eue de vos homologues du cabinet du

1 ministre Easter, essentiellement, c'est qu'ils  
2 étaient ouverts à...

3 M. FRY : Oui.

4 Me DAVID : ... ce que vous  
5 cherchiez à obtenir, en matière de contenu?

6 M. FRY : Eh bien, ils étaient  
7 ouverts à l'idée d'une lettre conjointe et de -  
8 travaillons sur la formulation, alors nous  
9 travaillions sur diverses choses.

10 Me DAVID : Étaient-ils ouverts à  
11 la version plus robuste de la déclaration  
12 relative à l'absence de preuve?

13 M. FRY : Je crois - je veux dire,  
14 tout comme je l'aurais fait aux Affaires  
15 étrangères, mon homologue du cabinet du ministre  
16 Eastern - vous savez il confirmerait auprès de,  
17 vous savez, ses supérieurs du ministère du  
18 Solliciteur général et les autres, afin d'obtenir  
19 une forme de consentement à l'égard de certaines  
20 formulations. Je crois, vous savez, qu'il a  
21 essayé de faire cela.

22 Me DAVID : Alors vous dites que,  
23 essentiellement, à l'échelon politique, il y  
24 avait une certaine ouverture à l'égard de ce que  
25 vous tentiez d'obtenir au chapitre de...



1 M. FRY : Oui, c'est l'impression  
2 que j'ai eue.

3 Me DAVID : Passons maintenant à  
4 l'onglet .0008, qui est dans le même cartable,  
5 mais au huitième onglet. À la page 3, Monsieur  
6 Fry, à la page 3 du document, il y a une réponse  
7 destinée au MAECI. Elle est datée du jour  
8 suivant, le 18 juin. Elle est transmise au MAECI  
9 par l'entremise de Scott Heatherington, qui est  
10 le directeur de l'ISI - du moins, il l'était à  
11 l'époque - et il vous fait part de la réaction de  
12 la GRC et du SCRS, et de leurs suggestions en ce  
13 qui concerne la formulation.

14 Je me demandais si vous aviez des  
15 commentaires à cet égard.

16 M. FRY : Eh bien, je sais qu'au  
17 moment où j'ai reçu ce message, je me suis dit  
18 que la personne qui avait proposé cela était soit  
19 un peu naïve de croire qu'une telle chose serait  
20 utile à M. Arar, soit peu disposée à nous aider.

21 Je veux dire, l'une des choses  
22 qui ont eu lieu dans le cadre de mes  
23 conversations avec le cabinet du ministre Easter,  
24 comme je l'ai dit, c'est qu'il y avait une sorte  
25 de réceptivité initiale; mais ensuite, dans une

1 conversation ultérieure, on m'a dit qu'on menait  
2 actuellement une enquête liée à la sécurité  
3 nationale dans le cas de M. Arar, et que le  
4 cabinet du ministre, était, vous savez...

5                   Je veux dire que, d'après ce  
6 qu'on m'a dit, quand la GRC ou le SCRS dit au  
7 cabinet du ministre qu'on mène une enquête liée à  
8 la sécurité nationale, ils n'ont pas besoin de  
9 dire quoi que ce soit d'autre au cabinet du  
10 ministre. C'est essentiellement une façon de  
11 tirer un voile sur la chose, car le cabinet du  
12 ministre doit essentiellement éviter  
13 d'intervenir, car il y a maintenant une enquête  
14 et, du point de vue politique, il faut garder ses  
15 distances.

16                   Me DAVID : Alors, ce message que  
17 vous avez interprété comme : « Passons à autre  
18 chose, nous n'allons jamais accepter cela »,  
19 quand avez-vous compris cela, Monsieur Fry?

20                   M. FRY : Je crois que c'était à  
21 la fin mai, à l'occasion de l'une de mes  
22 conversations avec le cabinet du ministre Easter;  
23 on m'a dit qu'il y avait maintenant une enquête  
24 relative à la sécurité nationale concernant  
25 M. Arar, et que, par conséquent, vous savez,

1 c'est la seule formulation qu'ils pouvaient  
2 accepter.

3 Me DAVID : Alors, c'était  
4 certainement avant que Scott Heatherington ne  
5 vous fasse part des réponses, n'est-ce pas?

6 M. FRY : Oui, c'était avant cela.

7 Me DAVID : D'accord. Passons  
8 maintenant à l'onglet 10 du même cartable, il y a  
9 une lettre rédigée par M. Loepky, qui est  
10 commissaire adjoint à la police opérationnelle de  
11 la GRC.

12 Encore une fois, il y a un  
13 commentaire de sa part concernant le projet de  
14 lettre. Je vous invite à regarder le deuxième  
15 paragraphe de cette lettre, où il dit ce qui  
16 suit :

17 Nous tenons à vous assurer...

18 Cette lettre est destinée à  
19 Michel D'Avignon, directeur général au ministère  
20 du Solliciteur général.

21 Connaissez-vous cette personne?

22 M. FRY : Non, je ne la connais  
23 pas.

24 Me DAVID : Alors, M. Loepky dit  
25 ce qui suit :

1                   Nous tenons à vous assurer du  
2                   fait que la GRC n'a aucune  
3                   intention de porter atteinte  
4                   aux droits consulaires de  
5                   M. Arar. Toutefois, nous  
6                   sommes grandement préoccupés  
7                   par la déclaration trompeuse  
8                   qui figure au paragraphe 2 de  
9                   la lettre ci-jointe...

10                   C'est-à-dire :

11                   Je vous assure que le  
12                   gouvernement du Canada ne  
13                   dispose d'aucune preuve selon  
14                   laquelle M. Arar aurait été  
15                   impliqué dans des activités  
16                   terroristes...

17                   Ce qui correspond essentiellement  
18                   à votre suggestion.

19                   M. FRY : C'était l'une des  
20                   suggestions.

21                   Me DAVID : Mais si nous revenons  
22                   au message qui a été envoyé par votre bureau le  
23                   17 juin...

24                   M. FRY : C'est ça.

25                   Me DAVID : ...c'est exactement la

1 même chose...

2 M. FRY : Oui, c'est ça.

3 Me DAVID : ... qui est suggéré.

4 Aviez-vous été informé du contenu  
5 de cette lettre? Étiez-vous au courant du fait  
6 qu'il s'agissait à ce point d'une position  
7 officielle de la GRC?

8 M. FRY : Non, je n'étais pas au  
9 courant.

10 Me DAVID : Quand avez-vous vu ce  
11 document pour la première fois?

12 M. FRY : Je l'ai vu pour la  
13 première fois au moment de me préparer pour la  
14 présente enquête.

15 Me DAVID : D'accord.

16 M. FRY : La seule chose que je  
17 peux dire au sujet de la formulation - je veux  
18 dire, si j'avais vu cela, j'aurais vraiment été  
19 déçu, car l'idée derrière tout ça, c'était  
20 d'essayer de négocier une formulation. Il ne  
21 s'agissait pas de se contenter de prendre, vous  
22 savez, mot pour mot ce que quelqu'un avait dit,  
23 et de dire : « Cela est inacceptable », et de  
24 s'en tenir à cela. Je veux dire, nous étions  
25 censé essayer de trouver une solution.

1 Me DAVID : Allons maintenant...

2 Me McISAAC : Monsieur le  
3 Commissaire, juste aux fins du compte rendu - et  
4 je m'en excuse - il y a encore dans ce document  
5 des éléments inutilement expurgés. Si on compare  
6 ce document à la version qui figure à la page 41  
7 de la pièce P-19., le rapport Garvie, je crois  
8 qu'on a un texte intégral. Comme je l'ai dit, je  
9 m'excuse pour cela.

10 LE COMMISSAIRE : Ça va. Il n'y a  
11 pas de mal. Nous avons vu ces éléments expurgés.

12 Me DAVID : Merci.

13 LE COMMISSAIRE : C'est la section  
14 qui mentionne qu'on mène une enquête relative à  
15 la sécurité nationale.

16 Me McISAAC : Ça va.

17 Me DAVID : Merci.

18 J'aimerais présenter une pièce  
19 maintenant.

20 Il s'agit d'un courriel,  
21 Monsieur Fry, daté du 4 juillet 2003, que vous  
22 avez transmis à Alex Neve.

23 Ce serait la pièce P-136, non?

24 LE COMMISSAIRE : Pièce P-136.

25 \* PIÈCE N<sup>o</sup> P-136 : Courriel de

1 Robert Fry à Alex Neve daté  
2 du 04-07-03

3 Me DAVID : Merci.

4 Il s'agit d'un courriel daté du  
5 4 juillet 2003, que vous avez transmis à Alex  
6 Neve. Au premier paragraphe, on peut lire ce qui  
7 suit :

8 Tel que demandé à l'occasion  
9 de la rencontre que nous eue  
10 avec Mme Mazigh, nous avons  
11 tenté de mobiliser tous les  
12 organismes gouvernementaux et  
13 d'adopter une position unique  
14 à l'égard de M. Arar, afin  
15 qu'on puisse approcher les  
16 Syriens avec une voix unique.  
17 Nos tentatives à cet égard  
18 prennent du temps, et, en  
19 toute franchise, elles ne se  
20 sont pas révélées très  
21 efficaces jusqu'à maintenant.

22 En ce qui concerne notre  
23 lettre à l'intention du  
24 ministre syrien des Affaires  
25 étrangères, nous avons

1 également tenté d'enchâsser  
2 dans le texte la formulation  
3 plus ferme dont nous avons  
4 parlé dans le cadre de la  
5 rencontre, c'est-à-dire  
6 « qu'il n'y a aucune preuve  
7 selon laquelle M. Arar aurait  
8 été impliqué dans des  
9 activités terroristes au  
10 Canada ». Nous voulons  
11 également obtenir  
12 l'approbation écrite des  
13 ministères concernés à  
14 l'égard de cette  
15 formulation - jusqu'à  
16 maintenant, cette démarche  
17 s'est également révélée un  
18 échec. De fait, une  
19 formulation plus ferme a été  
20 proposée.

21 Il s'agit, évidemment, du message  
22 que vous a transmis M. Heatherington, je suppose?

23 M. FRY : Oui. Je veux dire, je  
24 marche sur des œufs. Je n'ai pas écrit beaucoup  
25 de courriels de ce genre dans mon temps, car, à



1 vrai dire, je suis très franc avec Alex...

2 Me DAVID : Ce n'est pas pour dire  
3 que vous n'êtes pas franc en général, n'est-ce  
4 pas?

5 M. FRY : Non. Mais encore, je  
6 marche sur des œufs, car je risque de manquer à  
7 mes obligations de maintenir un certain niveau de  
8 confidentialité au chapitre de la sécurité  
9 nationale, tout en étant très franc avec Alex et  
10 la famille au sujet de - je veux dire, c'est le  
11 résultat d'une frustration croissante de notre  
12 côté. Je dirais qu'après deux mois à tenter de  
13 négocier une sorte de lettre ou de texte, nous  
14 sommes maintenant - nous accusons un retard plus  
15 marqué maintenant, car on nous propose une  
16 formulation qui mentionne une enquête relative à  
17 la sécurité nationale, alors que, initialement,  
18 je veux dire, ce n'était pas aussi dur.

19 Alors je lui dis, en quelque  
20 sorte, sans être trop précis, que, vous savez,  
21 les choses, en plus de ne pas s'être bien  
22 déroulées, sont devenues plus difficiles.

23 Alors nous avons maintenant dans  
24 le dossier des lettres et des courriels de  
25 personnes qui disent que le ministre ne devrait

1 pas faire telle chose, qu'il devrait plutôt en  
2 faire une autre. Ainsi, on prodigue des conseils  
3 contradictoires au ministre.

4 Me DAVID : Si vous prenez  
5 l'avant-dernier paragraphe, on peut lire ce qui  
6 suit :

7 Les responsables canadiens de  
8 la sécurité continuent  
9 d'avoir des doutes à l'égard  
10 de M. Arar, et, au lieu de se  
11 dissiper avec le temps, ces  
12 doutes se sont accrus et se  
13 sont aggravés.

14 C'est l'impression que vous avez,  
15 en ce qui concerne le volet « sécurité  
16 nationale » de la question?

17 M. FRY : Oui. C'est en quelque  
18 sorte ma façon vague de dire que - je veux dire,  
19 c'est en quelque sorte une description de ce que  
20 je pense - sans manquer aux obligations que me  
21 confère la loi sur la sécurité nationale ou un  
22 autre instrument, en matière de confidentialité,  
23 de dire, en quelque sorte que, vous savez, bien  
24 souvent les choses vont - quand davantage  
25 d'information est diffusée, et que les gens

1 commencent à se sentir plus à l'aise avec une  
2 question - et je suppose que l'exemple que je  
3 vous ai donné au sujet de mes conversations avec  
4 le cabinet du ministre Easter, au cours  
5 desquelles on m'a soudainement dit, après  
6 six mois, je veux dire, c'est - vous savez, en  
7 novembre 2002, on nous dit qu'il s'agit d'une  
8 personne qui suscite un intérêt, maintenant, en  
9 mai 2003, à deux semaines d'une autre  
10 conversation, on me dit qu'il y a maintenant une  
11 enquête relative à la sécurité nationale  
12 concernant M. Arar.

13                               Alors c'est un peu ça que je dis,  
14 vous savez, au lieu de dissiper les doutes, on  
15 les aggrave, car on parle maintenant d'une  
16 enquête relative à la sécurité nationale.

17                               Me DAVID : Dans le dernier  
18 paragraphe, vous dites ce qui suit :

19   ... notre marge de manœuvre  
20   rétrécit quotidiennement.

21                               À quoi faites-vous allusion,  
22 précisément?

23                               M. FRY : Il s'agit seulement de  
24 la marge de manœuvre que j'ai à l'égard de la  
25 rédaction d'une lettre - eh bien, premièrement,

1 une lettre conjointe destinée à être signée par  
2 les deux ministres, je n'ai pas l'impression que  
3 cela va se réaliser. Maintenant, même la  
4 préparation d'une lettre du ministre - et c'est à  
5 cela que je veux en venir - est devenue plus  
6 difficile, car maintenant j'ai des responsables,  
7 et j'ai - vous savez, quand on prodigue au  
8 ministre des conseils contradictoires qui  
9 disent : « Voici ce que vous devriez dire », vous  
10 savez, il devient plus difficile d'aller à  
11 l'encontre de ces conseils, de ne pas les suivre.

12 Me DAVID : D'accord. Passons à  
13 l'onglet 466 maintenant. Nous sommes  
14 essentiellement au début juillet, du 3 au  
15 7 juillet. C'est l'onglet 466.

16 Le thème de cette série de  
17 courriels - et je ne vais pas les parcourir avec  
18 vous, cela concerne tout simplement le fait que  
19 le sénateur de Bané est - on propose qu'il aille  
20 en Syrie à titre de représentant ou à titre  
21 d'émissaire pour le premier ministre de notre  
22 pays.

23 La seule chose que je vous  
24 demande à cet égard, si je vous mets dans ce  
25 contexte, c'est si vous avez participé à

1 l'élaboration de ce scénario, le séjour du  
2 sénateur de Bané?

3 M. FRY : Oui, j'y ai participé.  
4 Je veux dire, encore une fois, Gar et moi-même  
5 faisons, en quelque sorte, équipe à l'égard de  
6 ces choses, et je ne - de fait, l'idée de la  
7 visite concernait M. Sampson. Nous commençons à  
8 entendre - Gar travaillait également sur ce  
9 dossier. C'était le principal objectif de la  
10 visite de M. de Bané, et nous allions essayer  
11 d'envoyer une lettre et d'envoyer quelqu'un en  
12 Arabie saoudite, parce que nous pensions que nous  
13 pourrions obtenir le retour de M. Sampson.

14 Alors, ensuite, Gar et moi-même  
15 avons parlé de cela : « Eh bien, qui devrait-on  
16 envoyer? » et c'est peut-être même moi qui ai  
17 pensé à envoyer le sénateur de Bané, en raison de  
18 sa connaissance de la région, c'est un grand  
19 diplomate. Vous l'avez déjà vu. Il sait beaucoup  
20 de choses, et c'est l'un des meilleurs. Il est  
21 capable d'ouvrir des portes et de parler de façon  
22 très diplomatique. Je connais le sénateur de Bané  
23 depuis 17 ans.

24 Donc, Gar et moi-même avons  
25 parlé. Nous nous disions que c'est lui que nous

1 devrions envoyer. Ensuite, l'un de nous a dit :  
2 « Eh bien, puisqu'il va dans la région, pourquoi  
3 est-ce qu'on ne l'invite pas à se rendre  
4 également en Syrie, pour voir s'il peut rendre  
5 visite aux Syriens, et peut-être voir M. Arar? »  
6 Ensuite, nous avons parlé d'obtenir une lettre  
7 du premier ministre, puisque l'autre - les  
8 tentatives pour obtenir une lettre des deux  
9 ministres ou même seulement du ministre des  
10 Affaires étrangères ne donnaient pas les  
11 résultats escomptés. On s'est dit : « Eh bien,  
12 essayons d'obtenir une lettre du premier  
13 ministre. » Encore une fois, on essaie de passer  
14 aux échelons supérieurs. On fait passer le - vous  
15 savez, une lettre du dirigeant du pays à l'autre  
16 dirigeant, au président, c'est quelque chose.  
17 C'est un symbole ou un signal au pays.

18 Me DAVID : Nous avons certes vu  
19 le contenu de la lettre du premier ministre. Il  
20 contient des formules que, maintenant, j'ai  
21 entendues de nombreuses fois, je les connais  
22 presque par cœur, il n'y a aucun...

23 M. FRY : Obstacle.

24 Me DAVID : ... obstacle du  
25 gouvernement canadien.

1 Est-ce votre témoignage, M. Fry,  
2 que la transition d'une lettre de votre ministre  
3 à une lettre émanant du premier ministre a été  
4 provoquée ou expliquée par le fait que vous ne  
5 pouviez pas endosser cette formulation avec la  
6 complicité des autres agences?

7 M. FRY : Je dirais que puisque  
8 nous avons de la difficulté avec l'autre lettre,  
9 vous savez, quand vous faites face à une sorte  
10 d'obstruction ou à : « Eh bien, essayons autre  
11 chose ». Puis cette idée, eh bien, quoi de mieux  
12 qu'une lettre du premier ministre? On ne peut pas  
13 aller en plus haut lieu que cela. Donc, nous  
14 sommes alors passés à cette autre option.

15 Me DAVID : D'accord. Votre  
16 ministre, le ministre Graham, se rendait-il  
17 compte, était-il au courant de cette initiative  
18 du sénateur de Bané et approuvait-il cette  
19 démarche?

20 M. FRY : Je pense que oui. Il se  
21 serait rendu compte que nous allions envoyer  
22 quelqu'un, que nous allions envoyer le sénateur  
23 de Bané. Il ne serait pas intervenu dans les  
24 détails, en quelque sorte.

25 En fait, comme j'en ai témoigné,

1 le vrai point de mire, ou le principal point de  
2 mire, était William Sampson. Donc nous avons  
3 pensé, eh bien, puisqu'il est là, essayons cela  
4 pour M. Arar également, parce que c'était un  
5 dossier brûlant - un autre dossier chaud que nous  
6 tentions de régler.

7 Me DAVID : Passons maintenant à  
8 l'onglet 467. Encore une fois, l'enjeu est le  
9 contexte du voyage du sénateur. Je veux  
10 simplement vous référer à la page 1, où il y a  
11 une référence à la lettre de Graham et au fait  
12 qu'elle n'est plus nécessaire. En fait, le  
13 message dans le haut de la page, venant de Gar,  
14 indique :

15 Pierre, il y a maintenant  
16 chevauchement avec la  
17 nomination de l'envoyé  
18 personnel du premier  
19 ministre. La plupart des  
20 questions devraient être  
21 réglées d'ici jeudi et alors,  
22 nous pourrons décider si la  
23 lettre de M. Graham sera  
24 nécessaire.

25 Donc nous voyons d'après ces



1 communications qu'on n'ira pas de l'avant avec la  
2 lettre de votre ministre et qu'il s'agira plutôt  
3 d'une lettre du premier ministre.

4 M. FRY : Oui.

5 Me DAVID : Est-ce que votre  
6 ministre a été mis au courant de la transition  
7 dans les lettres qui devaient être envoyées?

8 M. FRY : Par lui...

9 Me DAVID : Au premier ministre.

10 M. FRY : ... au premier ministre?

11 Je ne pense pas. Je ne peux pas  
12 l'affirmer hors de tout doute.

13 Me DAVID : Votre ministre se  
14 rendait-il compte qu'il y a eu à l'origine un  
15 plan qui prévoyait que ce soit lui qui envoie une  
16 lettre?

17 M. FRY : Oui. Oui, il s'en  
18 rendait compte, parce que lors de la réunion avec  
19 Mme Mazigh, il y a eu de nombreuses discussions  
20 au sujet de cette lettre et de sa teneur et au  
21 sujet des diverses formulations que nous  
22 pourrions utiliser.

23 Je veux dire, nous tentions  
24 d'accommoder la Sécurité ou le Renseignement - je  
25 suppose qu'il serait plus juste de parler de la

1 GRC et du SCRS - leur désaccord avec une partie  
2 de la formulation, de manière très générale, la  
3 déclaration qu'il a - vous savez, ce que nous  
4 voulions par rapport à - vous savez, une  
5 déclaration qui n'était pas fondamentalement plus  
6 forte que celle que nous avons faite auparavant.

7 Me DAVID : D'accord. Passons  
8 maintenant à l'onglet 470, Monsieur Fry. C'est  
9 une entrée datée du 11 juillet - en fait, elle  
10 concerne ce qui va avoir lieu le vendredi, soit  
11 une séance d'information pour le compte du  
12 sénateur de Bané en vue de son voyage en Arabie  
13 saoudite et en Syrie.

14 M. de Bané a témoigné à cet égard  
15 et il nous a expliqué qu'il y avait beaucoup de  
16 responsables consulaires, beaucoup de  
17 responsables du ministère des Affaires  
18 étrangères, et je comprends que vous étiez  
19 présent à cette réunion.

20 M. FRY : Oui, j'y étais.

21 Me DAVID : Vous rappelez-vous  
22 avoir pris des notes lors de cette réunion?

23 M. FRY : Non, je ne pense pas  
24 avoir pris de notes.

25 Me DAVID : D'accord. Nous avons

1 entendu un témoignage et je vais tenter de le  
2 récapituler aussi exactement que possible, mais  
3 le témoignage du sénateur de Bané indique que  
4 M. Pardy l'aurait informé qu'essentiellement, à  
5 un moment donné, les autorités des États-Unis,  
6 les autorités gouvernementales, avaient pour  
7 ainsi dire offert au Canada de rapatrier M. Arar  
8 au Canada, et que ce retour était rattaché à  
9 l'idée, à la notion que M. Arar allait être  
10 accusé et détenu au Canada. M. de Bané, le  
11 sénateur de Bané, a déclaré que c'est ce qui lui  
12 a été communiqué par M. Pardy, que c'était  
13 l'information fournie à la séance d'information  
14 par M. Pardy.

15                               Donc la question que je vous pose  
16 est la suivante : vous rappelez-vous d'un tel  
17 message et de la teneur d'un tel message, s'il a  
18 été transmis?

19                               M. FRY : Mon souvenir est que -  
20 je veux dire, cela aurait été un breffage et vous  
21 pouvez voir dans la note sommaire que « A-10 »  
22 désigne la salle de réunion du ministre.

23                               Mon souvenir est que le sénateur  
24 de Bané a été pour l'essentiel avisé de ce que  
25 nous avons à peu de chose près déjà entendu,

1 c'est-à-dire que les Américains étaient entrés en  
2 contact avec les autorités canadiennes et avaient  
3 dit : « Si M. Arar rentre au Canada, sera-t-il  
4 détenu? Sera-t-il accusé? » La réponse était non.  
5 Donc, pour l'essentiel, c'est ce qu'on lui a dit.

6 Me DAVID : Le fait que les  
7 Américains avaient transmis cette information aux  
8 autorités canadiennes, était-ce quelque chose  
9 dont vous étiez au courant avant cette séance  
10 d'information?

11 M. FRY : Oui. Je savais qu'il y  
12 avait eu quelques discussions entre les autorités  
13 et qu'à un certain moment il y a quelqu'un qui -  
14 si M. Arar revient au Canada, sera-t-il détenu?  
15 Sera-t-il accusé? La réponse à cette question  
16 était non.

17 Me DAVID : D'accord.

18 M. FRY : Je veux dire que cela  
19 concordait - que ce qui a été dit au sénateur de  
20 Bané concordait avec ce que j'avais déjà entendu  
21 et avec ce que je savais.

22 Me DAVID : Simplement pour  
23 mémoire je vous réfère à l'onglet du BCP - il  
24 s'agit de la pièce P-48, dans le volume 1, à  
25 l'onglet 20. Nous avons une lettre du premier

1 ministre qui est datée du 11 juillet, que vous  
2 trouverez à la troisième page.

3 M. FRY : Quel onglet?

4 Me DAVID : L'onglet 20.

5 M. FRY : Merci.

6 Me DAVID : Si vous allez à la  
7 page 3, vous trouverez la lettre du premier  
8 ministre. C'était sa première lettre. Donc nous  
9 voyons que la formulation précise utilisée dans  
10 la lettre du premier ministre correspond  
11 exactement au résultat de vos propres efforts...

12 M. FRY : Oui.

13 Me DAVID : ... pour ce qui est de  
14 la lettre de votre ministre.

15 Monsieur le Commissaire, je  
16 pense que nous pourrions peut-être prendre la  
17 pause-déjeuner et reprendre à 14 heures, si je  
18 peux me permettre de vous faire cette suggestion?  
19 Merci.

20 LE COMMISSAIRE : Nous reprendrons  
21 à 14 heures.

22 LE GREFFIER : Veuillez vous  
23 lever. / Please stand.

24 -- Suspension à 12 h 58 /

25 Upon raising at 12:58 P.M.

1 -- Reprise à 14 h 01 /

2 Upon resuming à 14:10 P.M.

3 LE GREFFIER : Veuillez vous  
4 asseoir. / Please sit down.

5 Me DAVID : M. Fry, avant la pause  
6 nous parlions de la lettre au premier ministre  
7 syrien et j'aimerais vous renvoyer maintenant à  
8 vos notes personnelles. Si vous voulez bien  
9 passer à la page 23. Il y a une entrée - je crois  
10 qu'elle date de la période autour du 21 juillet,  
11 plus ou moins, et il y a une entrée qui se lit  
12 comme suit :

13 ... signaux contradictoires aux  
14 Syriens

15 Ce doit être lié à Arar,  
16 j'imagine?

17 M. FRY : Oui, j'ai peut-être noté  
18 ce que quelqu'un avait dit, vous savez, juste que  
19 nous envoyions des signaux contradictoires aux  
20 Syriens.

21 Me DAVID : Aucun souvenir  
22 spécifique?

23 M. FRY : Je ne peux pas me  
24 rappeler. J'aurais besoin de la date.

25 Me DAVID : Le 21 juillet est la

1 date que nous avons.

2 M. FRY : Le 21 juillet?

3 Me DAVID : Oui.

4 M. FRY : Non, je ne sais pas ce  
5 que...

6 Me DAVID : D'accord. Passons à  
7 l'onglet 502, qui est le nouvel onglet 12.

8 LE COMMISSAIRE : Cinq cent deux?

9 Me DAVID : Cinq cent deux.

10 LE COMMISSAIRE : Quel volume?

11 Me DAVID : Volume 6. Mais vous ne  
12 devriez plus penser en fonction de volumes,  
13 Monsieur le Commissaire, vous devez penser en  
14 fonction du nouvel onglet 12.

15 LE COMMISSAIRE : Nouvel onglet  
16 12.

17 Me DAVID : Nouvel onglet 12. Je  
18 suis réprimandé parce que je pense toujours de  
19 l'ancienne manière.

20 LE COMMISSAIRE : Je me demande  
21 bien qui pourrait vouloir vous réprimander.

22 Me DAVID : Je ne sais pas.  
23 L'onglet 12 a trait à un certain nombre de  
24 messages. On y évoque l'idée d'un appel  
25 téléphonique entre le ministre Graham et le

1 ministre des Affaires étrangères de la Syrie. On  
2 évoque la possibilité d'une rencontre entre  
3 M. Arnous et le ministre Graham.

4 Le contexte dans lequel ceci se  
5 produit a trait à une conférence de presse donnée  
6 le 7 août par Alex Neve et Monia Mazigh, et en  
7 fait, je devrais vous avoir apporté - allons à  
8 l'onglet 496 du volume précédent.

9 LE COMMISSAIRE : Nous sommes  
10 revenus aux volumes?

11 --- RIRES / LAUGHTER

12 Me DAVID : D'accord. L'onglet 11,  
13 je suis désolé.

14 Donc à l'onglet 11, M. Fry, pour  
15 vous remettre dans le contexte. Si vous allez à  
16 la page 5 de 8 - vous verrez au bas des pages,  
17 elles sont numérotées. Page 5 de 8. Le tiers  
18 inférieur. Il y a une référence qui se lit ainsi  
19 :

20 Ce qui suit est une  
21 transcription approximative  
22 basée sur le sous-titrage  
23 codé d'une conférence de  
24 presse au sujet de Maher Arar  
25 diffusée à CTV-N, le 7 août



1 2003 à 11 heures.

2 Et il y a encore une fois une  
3 référence à diverses déclarations de Monia Mazigh  
4 ou d'Alex Neve le 7 août.

5 Et si vous allez à la page 6 de  
6 8, vous verrez dans le deuxième paragraphe, à la  
7 deuxième phrase, c'est Monia Mazigh qui parle et  
8 voici ce qu'elle dit :

9 La communauté des droits de  
10 l'homme syrienne à Londres  
11 affirme que mon mari a été  
12 battu. Il a été battu sur la  
13 plante des pieds et fouetté  
14 avec des câbles électriques.  
15 On affirme qu'il a été forcé  
16 de se recroqueviller dans un  
17 pneu de voiture de façon que  
18 sa tête touche à ses orteils.  
19 C'est tout à fait conforme à  
20 ce que le Département d'État  
21 déclare qu'il se pratique  
22 dans les prisons syriennes.

23 Et au prochain paragraphe, c'est  
24 toujours Mme Mazigh qui parle, et vers le milieu  
25 de la page, il y a également une référence à

1 diverses allégations de torture, et elle est  
2 citée comme suit :

3                   Le Comité des droits de la  
4                   personne de la Syrie qui  
5                   siège à Londres... a confirmé  
6                   que mon mari a réellement été  
7                   battu, il a été fouetté avec  
8                   des câbles sur la plante des  
9                   pieds et d'autres parties du  
10                  corps. Le comité dit qu'on  
11                  l'a placé à l'intérieur d'une  
12                  chambre à air de sorte que sa  
13                  tête touche à ses pieds. La  
14                  torture décrite comme ayant  
15                  été infligée à mon mari est  
16                  conforme à la description que  
17                  le Département d'État  
18                  américain fait des conditions  
19                  en Syrie.

20                         Donc le 7 août, il y a cette  
21                         conférence de presse, et je vous fais valoir que  
22                         l'onglet 12 est une réponse - il y a maintenant  
23                         une préoccupation concernant ces allégations,  
24                         confirmées - en d'autres termes, il semble y  
25                         avoir des rapports confirmés de la torture

1 infligée à M. Arar.

2                                   Donc, si nous passons  
3 maintenant - en revenant à l'onglet 12, prenons  
4 les pages 9 et 10...

5                                   M. FRY : Tout que je peux dire à  
6 ce sujet, Monsieur le Commissaire, est que, je  
7 veux dire, il y avait une conférence de presse -  
8 je veux dire, le Comité dss droits de la personne  
9 de la Syrie...

10                                  Me DAVID : ... de la Syrie qui  
11 siège à Londres...

12                                  M. FRY : Oui. Je veux dire, quand  
13 nous avons parlé des ONG plus tôt, qui sait ce  
14 qu'est cette organisation, n'est-ce pas? Je veux  
15 dire, un groupe de dissidents? Disons, quelle que  
16 soit la source de l'information, nous allons  
17 l'examiner, mais - et on n'écarte jamais rien  
18 d'emblée, mais je veux dire, juste parce qu'une  
19 organisation de ce genre fait une allégation,  
20 vous savez - je pense que c'est la première fois  
21 en fait que nous avons entendu quelque  
22 allégation précise selon laquelle - au sujet de  
23 M. Arar étant victime de torture en Syrie, et  
24 ceci s'est produit longtemps après le début de sa  
25 détention.

1 Me DAVID : Si vous allez à la  
2 page 10 de 10 de cet onglet...

3 M. FRY : De quel onglet  
4 s'agit-il?

5 Me DAVID : C'est l'onglet 12 de  
6 votre - des documents Fry.

7 M. FRY : D'accord. La dernière -  
8 la page 10 de 10?

9 Me DAVID : Oui, la dernière page.  
10 Le message du haut de la page émane de  
11 M. McIntyre, il est adressé à un certain nombre  
12 de personnes et il est daté du 7 août, la même  
13 date que la conférence de presse, et il précise :

14 Comme il n'a pas été possible  
15 d'organiser un appel  
16 téléphonique avec le ministre  
17 des Affaires étrangères  
18 syrien Shara cet après-midi,  
19 MJM appelle l'ambassadeur  
20 syrien à 16 heures 30 pour  
21 exprimer nos profondes  
22 préoccupations concernant  
23 l'allégation que M. Arar a  
24 été torturé et inviter les  
25 Syriens à honorer leurs

1                   promesses antérieures et à  
2                   rétablir l'accès consulaire  
3                   immédiatement.

4                   Et le deuxième paragraphe fait  
5 valoir le fait que nous allons continuer à tenter  
6 de faire le nécessaire pour organiser un appel  
7 téléphonique entre Graham et le ministre des  
8 Affaires étrangères.

9                   Étiez-vous au courant que ceci se  
10 passait à ce moment-là en réponse aux allégations  
11 de torture...?

12                   M. FRY : Eh bien, nous étions -  
13 nous avons une organisation qui prétendait  
14 disposer d'informations selon lesquelles M. Arar  
15 était victime de torture et nous demandions  
16 confirmation de la part de notre personnel sur  
17 place à Damas, et comme vous pouvez le voir ici,  
18 nous appelions l'ambassadeur - les initiales MJM  
19 désignent John McNee, qui était le sous-ministre  
20 adjoint responsable du Moyen-Orient. Il  
21 téléphonait à l'ambassadeur syrien pour exprimer  
22 notre inquiétude. Nous discussions de la  
23 possibilité de faire un appel téléphonique.

24                   Je veux dire que cette question  
25 faisait l'objet de beaucoup d'attention au

1 Canada. Monsieur - vous savez, les médias nous  
2 posaient des questions à ce sujet. Et donc nous  
3 essayions de, vous savez, obtenir confirmation,  
4 d'en savoir plus, et nous essayions également  
5 d'exprimer nos inquiétudes aux Syriens, quoique,  
6 comme je l'ai déjà dit, je veux dire, il ne  
7 s'agissait que de -c'était un rapport émanant  
8 d'une ONG située à Londres.

9 Me DAVID : Mais vous tentiez de  
10 répondre aux allégations?

11 M. FRY : Oui. Nous essayions  
12 d'obtenir plus d'informations et de répondre et  
13 de montrer que nous étions préoccupés par ce que  
14 nous avons entendu.

15 Me DAVID : Et êtes-vous intervenu  
16 personnellement lors de ces étapes, des étapes...

17 M. FRY : Eh bien, autour de -  
18 je - autour de cette période, en fait, je suis  
19 parti en vacances autour de cette période, au  
20 début août. Donc quand le premier - quand les  
21 allégations sont sorties pour la première fois,  
22 je pense que c'était en juillet, en fait, quand  
23 le rapport sur les droits de la personne en Syrie  
24 est sorti, et je n'étais pas présent pendant - je  
25 n'étais pas au bureau durant cette période.

1 J'étais en vacances, en fait.

2 Me DAVID : Vous rappelez-vous  
3 quand vous êtes rentré de vacances?

4 M. FRY : Je serais parti en début  
5 d'août et je serais probablement rentré, je  
6 pense, la troisième semaine d'août, peut-être  
7 autour du 20.

8 Me DAVID : D'accord. Et  
9 étiez-vous sensible à ces allégations et à ces  
10 réclamations, les rapports de torture comme tels?

11 M. FRY : Je pense qu'en fait, le  
12 rapport initial est sorti pendant que j'y étais  
13 toujours, en juillet, mais je n'étais pas - pour  
14 ce qui est de - j'ai probablement suggéré que  
15 nous explorions la possibilité d'un appel  
16 téléphonique et, vous savez, la manière d'aborder  
17 ceci avec les Syriens? Mais je n'étais pas là,  
18 vous savez, à ce moment précis - vous pouvez voir  
19 en quelque sorte que c'est en fait Dan Costello  
20 qui s'en est occupé parce que je n'étais pas là.

21 Me DAVID : Auriez-vous discuté de  
22 cette question avec M. Pardy afin d'obtenir ses  
23 commentaires et sa perspective?

24 M. FRY : Je l'aurais fait, et  
25 je - je ne suis pas certain si ceci a été expurgé

1 ou pas, mais cette question a également fait  
2 l'objet de discussions à Damas. Il y a une partie  
3 où - nous avons un rapport de Damas, en fait, où  
4 nous soulevons la question avec Damas. Je ne  
5 pense pas que je puisse en parler.

6 Me DAVID : D'accord. Voyons -  
7 peut-être que si je vous renvoie à un document  
8 précis, cela vous aidera.

9 M. FRY : D'accord.

10 Me DAVID : Si vous voulez prendre  
11 l'onglet 13, qui est l'ancien onglet 507, et je  
12 pourrais vous signaler la page 3 du document - de  
13 l'onglet. Il s'agit du rapport consulaire du 14  
14 août, et - excusez-moi. C'est - oui, à la page 3.  
15 Si vous allez à la page 3 du document...

16 M. FRY : De l'onglet 13?

17 Me DAVID : De l'onglet 13, exact.  
18 Il s'agit d'un rapport concernant une visite à  
19 M. Arar, qui a eu lieu le 14 août?

20 M. FRY : Mm-hmm.

21 Me DAVID : Et le troisième  
22 paragraphe se rapporte aux termes relatifs à la  
23 torture, et on y lit :

24 Il pouvait parfois s'exprimer  
25 librement et il a indiqué que



1 les conditions de détention  
2 avaient été plus difficiles  
3 dans le passé que maintenant.  
4 Il a mentionné qu'il ne  
5 souhaitait pas voir de  
6 couverture défavorable dans  
7 les médias car il croyait que  
8 cela ne ferait qu'aggraver  
9 son cas... Il a confirmé qu'il  
10 n'avait pas été battu ni  
11 torturé. Il a également dit  
12 qu'il n'avait pas été  
13 paralysé. Lorsqu'on lui a  
14 demandé des explications, il  
15 n'a pas pu trouver d'autre  
16 mot pour cela. Il a également  
17 dit que sa longue détention  
18 l'avait détruit mentalement.  
19 Il a indiqué qu'à sa  
20 connaissance, il n'était pas  
21 plus mal traité que les  
22 autres prisonniers.  
23 Donc il y a eu ce rapport  
24 consulaire.  
25 Vous rappelez-vous avoir vu ce

1 rapport consulaire daté du 14 août?

2 M. FRY : Non, parce que j'étais  
3 parti à cette période. Je l'aurais vu plus tard,  
4 après - à mon retour.

5 Si je pouvais seulement reculer  
6 un peu...

7 Me DAVID : Certainement.

8 M. FRY : ... Monsieur le Commissaire,  
9 juste pour vous donner un peu de contexte.

10 Donc, à partir de juillet, nous  
11 envoyons maintenant le sénateur de Bané, et la  
12 raison principale - nous l'envoyons pour le cas  
13 de M. Sampson, mais il va également en Syrie, au  
14 nom de M. Arar, avec la lettre en question.

15 Juste pour vous donner un peu de  
16 contexte, et c'est toujours le cas actuellement,  
17 je veux dire, c'est également au moment où le cas  
18 de Mme Kazemi, en Iran, s'est produit, début  
19 juillet 2003. Donc nous étions - notre bureau  
20 s'occupait - le cas de Mme Kazemi venait  
21 d'éclater; elle avait en fait été tuée pendant  
22 sa détention en Iran, nous avions le cas de  
23 M. Sampson et aussi celui de M. Arar. Trois  
24 affaires consulaires hautement médiatisées.

25 Et puis au milieu de cela - donc

1 cela a eu lieu en juillet. Au cours du mois de  
2 juillet, nous avons reçu ce rapport qui émanait  
3 de cette organisation de défense des droits de la  
4 personne dont le siège social est à Londres, donc  
5 nous essayions - il y a eu beaucoup d'attention  
6 et de questions de la part des médias et nous  
7 tentions de trouver le meilleur moyen d'y  
8 répondre. Nous ne pouvions pas - nous n'allions  
9 pas simplement l'ignorer, mais nous n'allions pas  
10 non plus - je veux dire qu'il s'agit d'une  
11 organisation - vous savez, nous ne la connaissons  
12 pas, elle formule ces allégations.

13                   Vous m'avez donc rappelé  
14 certaines des choses que nous avons faites pour  
15 essayer de répondre à cela et une de ces choses  
16 était de demander une visite consulaire à M. Arar  
17 pour confirmer par nous-mêmes ce qui se passait.  
18 Et c'est ce rapport-ci.

19                   Comme je l'ai dit, j'étais parti  
20 au début, pendant la première partie du mois  
21 d'août, et donc j'aurais vu ceci plus tard, mais  
22 pas à ce moment-là.

23                   Me DAVID : D'accord. Et vous avez  
24 dit qu'avant de partir en vacances, vous aviez  
25 entendu parler de cette question, des allégations

1 de torture? Vous avez été informé du rapport sur  
2 les droits de l'homme émanant de Londres...

3 M. FRY : Oui, je crois que j'étais  
4 au courant du rapport.

5 Me DAVID : Maintenant, avant de  
6 partir en vacances, ou à votre retour de  
7 vacances, vous avez eu des discussions avec  
8 M. Pardy au sujet de la question de la torture  
9 possible à ce moment-là, pendant cette période...

10 M. FRY : Je crois que nous avons  
11 discuté de la question du rapport et, en fait,  
12 M. Pardy n'a pas accordé beaucoup de crédibilité  
13 au rapport. Je pense - il y a en fait un courriel  
14 que nous devrions pouvoir signaler à la  
15 Commission.

16 Me McISAAC : Je pense que vous  
17 faites allusion à l'onglet 486.

18 M. FRY : Là où - je veux dire, je  
19 pense qu'il m'a dit la même chose verbalement,  
20 quand Myra Pastyr-Lupul écrit en fait un courriel  
21 dans lequel elle dit - c'est l'onglet 486, à la  
22 page 2 de 12. Elle dit :

23 J'ai montré ceci à Gar il y a  
24 deux semaines et il ne croit  
25 pas que ces allégations

1                   soient fondées. Nous n'avons  
2                   aucune raison de croire que  
3                   Maher soit victime de  
4                   torture, bien que nous ne  
5                   puissions pas démontrer qu'il  
6                   n'est pas maltraité, puisque  
7                   nous n'avons eu aucun accès  
8                   consulaire depuis avril.

9                   Je veux dire qu'il s'agit du même  
10                  genre de choses que m'aurait dit Gar, et que, je  
11                  veux dire, il faut prendre les déclarations de ce  
12                  genre d'organisme avec un grain de sel. Je veux  
13                  dire, vous ne savez jamais à qui vous avez  
14                  affaire. Parfois, il s'agit de dissidents du pays  
15                  concerné et il est dans leur intérêt de le  
16                  critiquer.

17                                Me DAVID : D'accord. Donc ceci, à  
18                  quoi vous venez de faire allusion, est daté du 6  
19                  août. Est-ce que c'est exact?

20                                M. FRY : Oui.

21                                Me DAVID : Le courriel de Myra  
22                  Pastyr-Lupul?

23                                M. FRY : Oui.

24                                Me DAVID : Et vous étiez en  
25                  vacances à ce moment-là?

1 M. FRY : Je l'étais. Mais j'y ai  
2 seulement fait allusion parce que Gar disait - je  
3 pense qu'il a dit des choses similaires...

4 Me DAVID : Donnant son  
5 évaluation...

6 M. FRY : Oui.

7 Me DAVID : ... de ce qui provenait  
8 de l'organisation dont le siège est à Londres.

9 Donc, il est clair que vous avez  
10 eu des discussions avec M. Pardy sur la question  
11 de la torture pendant cette période?

12 M. FRY : Nous avons eu des  
13 discussions au sujet du rapport...

14 Me DAVID : Au sujet des  
15 allégations?

16 M. FRY : Oui.

17 Me DAVID : Et ma prochaine  
18 question est, et nous en avons parlé brièvement  
19 ce matin, à quel autre moment vous rappelez-vous  
20 que ce point précis ait été discuté, qu'il y a eu  
21 discussion au sujet de la torture, des  
22 allégations de torture en Syrie, entre vous-même  
23 et M. Pardy?

24 M. FRY : Vous voulez dire autour  
25 de ce rapport ou en général?

1 Me DAVID : Non, en général.

2 M. FRY : Eh bien, je veux dire,  
3 si vous évoquez la question de savoir si M. Pardy  
4 nous a dit que - j'ai entendu parler du  
5 témoignage de M. Pardy devant la Commission et  
6 s'il nous a dit à d'autres moments qu'il pensait  
7 que M. Arar était victime de torture, la réponse  
8 à cette question est non.

9 Je veux dire, j'éprouve  
10 énormément de respect pour Gar Pardy. Si j'étais  
11 emprisonné quelque part dans le monde, je  
12 voudrais que ce soit lui qui s'occupe de me tirer  
13 de là. Je veux dire que Gar - il fait un travail  
14 que peu de diplomates de carrière seraient prêts  
15 à faire. Il était chef - il était directeur  
16 général de la Section consulaire des Affaires  
17 étrangères, et je pense que pendant 20 ou 25 ans,  
18 il est venu en aide à des Canadiens aux quatre  
19 coins du monde - il les rapatriait.

20 Pour être franc, disons qu'il  
21 mérite l'Ordre du Canada pour tout ce qu'il a  
22 fait pour aider à ramener des gens qui se  
23 trouvent - pas seulement qui souffrent de  
24 problèmes de santé, mais qui sont détenus.

25 Je dis cela parce que je n'aime

1 pas tellement me trouver dans une situation où je  
2 dois le contredire, mais, Monsieur le  
3 Commissaire, je veux dire - il n'a pas discuté  
4 avec moi du fait qu'il croyait que M. Arar était  
5 victime de torture.

6 Me DAVID : Jusqu'à cette période?

7 M. FRY : Eh bien, en fait, nous  
8 avons discuté du rapport, et il n'accordait pas  
9 une grande foi au rapport. Mais nous devions tout  
10 de même aborder la question du rapport. Nous  
11 n'allions pas l'ignorer. Et nous avons donc -  
12 nous avons pris certaines mesures.

13 Me DAVID : Et cela a-t-il fait  
14 l'objet de quelque discussion entre vous-même et  
15 quelqu'un d'autre au sein du MAECI, à part  
16 M. Pardy?

17 M. FRY : Qu'est-ce qui a été  
18 discuté?

19 Me DAVID : La question de la  
20 possibilité de mauvais traitements...

21 M. FRY : Si M. Arar...

22 Me DAVID : ... envers M. Arar?

23 M. FRY : Tout ce que je peux vous  
24 dire, eh bien, c'est que c'est difficile à dire.  
25 Je veux dire, au cours de l'année, quand nous



1 avons parlé du cas, si à un certain point nous  
2 avons discuté, vous savez, de son traitement.

3                   Je veux dire que nous comptions  
4 sur des rapports du consulat - pardon, du consul  
5 à Damas, et les rapports que nous recevions  
6 étaient que M. Arar était - bien entendu,  
7 personne ne se sentirait très bien dans de telles  
8 conditions, vous savez, en prison, loin de sa  
9 famille, sans justification et pendant une aussi  
10 longue période. Mais les rapports que nous  
11 recevions régulièrement indiquaient que nous  
12 avions accès à lui, ce qui était sans précédent,  
13 que nous pouvions le voir régulièrement, qu'il  
14 était content de nous voir, qu'il avait l'air de  
15 se porter raisonnablement bien, et c'était - nous  
16 recevions régulièrement des rapports en ce sens.

17                   Donc, bien que la détention n'ait  
18 pas été - vous savez, il n'était pas content de  
19 la situation - à aucun moment n'avons-nous reçu  
20 un rapport indiquant que quelqu'un soupçonnait  
21 qu'il était victime de torture.

22                   Me DAVID : Soulevant la  
23 possibilité de torture? Qui soulevait la  
24 possibilité que M. Arar était torturé?

25                   M. FRY : Qui la soulevait?

1 Me DAVID : Que M. Pardy la  
2 soulevait. Vous ne receviez pas de rapports...

3 M. FRY : Non. Personne n'a  
4 soulevé la question devant moi ou au bureau du  
5 ministre, à savoir qu'on soupçonnait...

6 Me DAVID : Donc encore une fois,  
7 à votre connaissance, au meilleur de votre  
8 connaissance, il n'y a personne d'autre dans  
9 votre bureau, dans le bureau politique, qui  
10 recevait des rapports de M. Pardy ou de quiconque  
11 au sein du MAECI selon lesquels il y avait une  
12 possibilité que M. Arar soit torturé?

13 M. FRY : C'est exact, nous n'en  
14 recevions pas. Je veux dire que nous devions nous  
15 fier à leur opinion.

16 Me DAVID : D'accord. Passons à  
17 l'onglet 505. Je pense que nous serons assez  
18 brefs ici, parce que, comme je crois comprendre  
19 maintenant, ceci s'est produit pendant vos  
20 vacances.

21 Il s'agit d'une mêlée de presse  
22 ou d'une conférence de presse donnée par  
23 M. Graham et elle date du 14 août, donc la même  
24 date que le rapport consulaire que nous venons de  
25 passer en revue.

1 Si vous allez...

2 Me McISAAC : Excusez-moi,  
3 l'onglet 405?

4 Me DAVID : Ah, d'accord. C'est la  
5 question 405-505? Un beau jour, nous allons finir  
6 par nous dépêtrer, Monsieur le Commissaire.

7 LE COMMISSAIRE : Allez-y.

8 Me DAVID : Donc, ce qui semble  
9 porter le numéro 405 dans votre volume fait  
10 référence à une transcription d'une conférence de  
11 presse donnée - ou une séance d'information  
12 donnée par M. Graham, et vers - au-dessus du  
13 dernier paragraphe, on fait allusion au fait que  
14 M. Graham est cité comme suit :

15 Nos fonctionnaires  
16 consulaires nous ont assurés  
17 qu'il est en bon état  
18 physique. Il a lui-même  
19 totalement rejeté toutes les  
20 allégations de torture. Il a  
21 été interviewé  
22 individuellement par nos  
23 responsables consulaires et  
24 il a déclaré que sa condition  
25 est meilleure qu'elle ne

1 l'était avant que nous ayons  
2 commencé à intervenir en son  
3 nom.

4 Vous n'avez pas participé à lla  
5 séance d'information de M. Graham à cet égard?

6 M. FRY : Non, je n'y ai pas  
7 participé.

8 Me DAVID : Savez-vous qui y a  
9 participé?

10 M. FRY : Je crois que c'est le  
11 chef du cabinet du ministre, Dan Costello, qui y  
12 a pris part, mais il a pu y avoir d'autres  
13 membres de son cabinet également.

14 Me DAVID : Et votre croyance que  
15 M. Costello a probablement participé à la séance  
16 d'information vient d'où?

17 M. FRY : De lui-même.

18 Me DAVID : De Dan Costello?

19 M. FRY : Oui. Je veux dire, le  
20 ministre Graham a témoigné en ce sens. Je ne  
21 pense pas qu'il était - que vous pourriez  
22 réellement parler de séance d'information. Je  
23 pense que le ministre était en quelque sorte - je  
24 veux dire que le point de mire principal de tout  
25 ceci était M. Sampson. M. Sampson venait tout

1 juste d'être libéré après presque trois ans et il  
2 venait tout juste d'être libéré au début d'août.  
3 De sorte qu'il était le point de mire des médias.

4 Mais en même temps, la question  
5 du rapport des droits de la personne, selon nous,  
6 pouvait être soulevée dans la mêlée de presse, ce  
7 qui fait qu'il y a eu, je pense, une sorte de  
8 mise au point rapide à ce sujet parce que nous  
9 venions tout juste de recevoir une note  
10 consulaire indiquant, je crois, que les  
11 responsables consulaires venaient de rendre  
12 visite à M. Arar.

13 Me DAVID : D'accord. Et M. Graham  
14 a bien décrit les circonstances dans lesquelles  
15 cette séance d'information a eu lieu, donc ça va.

16 Passons maintenant au  
17 24 septembre, et c'est à l'onglet 14 dans les  
18 documents de M. Fry. C'est l'ancien onglet 576.

19 Encore une fois, il s'agit d'une  
20 série de courriels. On fait allusion à trois  
21 courriels, et le ministre, le ministre Graham,  
22 dit pour l'essentiel que ce serait une bonne  
23 chose s'il y avait un procès en Syrie pour régler  
24 la situation d'Arar.

25 Vous avez commenté - si vous

1 allez à la page 2 du courriel, on indique :

2 Monia a parlé à Robert Fry  
3 hier soir et on lui a dit que  
4 c'est la « stratégie » du  
5 cabinet du ministre des  
6 Affaires étrangères (MINA) en  
7 préparation pour sa réunion  
8 avec le ministre des Affaires  
9 étrangères syrien.

10 Donc sur un point, vous savez, le  
11 ministre est cité sur - si vous allez à la  
12 première page, vous voyez que le ministre est  
13 cité comme suit :

14 ... nous sommes heureux que le  
15 procès aille de l'avant, car  
16 ce sera pour Maher Arar  
17 l'occasion de se défendre  
18 devant les tribunaux.

19 Et vous dites à Monia, vous  
20 savez, elle est inquiète parce que - elle est  
21 préoccupée par la qualité du système de justice  
22 en Syrie...

23 M. FRY : C'est juste.

24 Me DAVID : ... et par ce qui va  
25 arriver à son mari et vous donnez une sorte

1 d'explication ici de la raison pour laquelle le  
2 ministre adopterait publiquement une telle  
3 position.

4                                   Pourriez-vous seulement nous  
5 expliquer ce que la stratégie - vous faites  
6 allusion à une stratégie, de quoi s'agit-il?

7                                   M. FRY : Bien sûr. Je veux dire,  
8 je ferais attention - je veux dire, c'est de  
9 quatrième main, je pense, étant rapporté...

10                                  Me DAVID : Et donc je vous demande votre  
11 version, Monsieur Fry.

12                                  M. FRY : Je crois - c'est-à-dire,  
13 les circonstances entourant cette histoire sont  
14 que le ministre - il y aurait eu un bulletin de  
15 nouvelles selon lequel le ministre avait déclaré  
16 que nous avions la conviction qu'un procès allait  
17 se dérouler et que Arar allait avoir une chance  
18 de se défendre, et Mme Mazigh m'aurait appelé,  
19 vous savez, elle aurait été en colère, me  
20 demandant pourquoi le ministre se disait  
21 convaincu qu'un procès aurait lieu.

22                                  Et donc j'essayais de la calmer  
23 un peu, en disant, regardez, je veux dire, notre  
24 premier choix est de ramener M. Arar à la maison.  
25 Et notre stratégie a été de les forcer à nous le

1 remettre, de leur dire qu'il n'y avait pas de  
2 raison de l'empêcher de rentrer au Canada et de  
3 le libérer pour qu'il puisse y revenir, mais que  
4 s'ils ne le faisaient pas, plutôt que de le  
5 laisser seulement en quelque sorte en suspens, il  
6 est détenu depuis presque un an sans - vous  
7 savez, le ministre avait toujours - notre  
8 deuxième choix avait toujours été de les obliger,  
9 de dire, « Bien, d'accord, si vous ne comptez pas  
10 nous le remettre, faites-lui au moins savoir  
11 quelles sont les accusations qui sont portées  
12 contre lui et donnez-lui une chance de se  
13 défendre dans le cadre d'un processus judiciaire  
14 transparent. »

15                               Je crois que plus tôt - il y  
16 avait en fait eu certains rapports hors de Damas  
17 indiquant qu'ils comptaient le traduire en  
18 justice devant un tribunal civil plutôt que  
19 militaire. Ils passaient un peu d'une option à  
20 l'autre à ce sujet.

21                               Je crois donc que tout ce que je  
22 lui aurais dit, eh bien, puisqu'ils ne comptaient  
23 pas le libérer, à tout le moins s'ils nous  
24 donnaient la chance de tenir un processus  
25 judiciaire ouvert où nous pourrions envoyer des



1 observateurs, et je crois que nous avons de fait  
2 commencé à conclure certaines ententes pour qu'il  
3 ait un avocat, ou la famille avait pris certains  
4 arrangements pour envoyer un observateur au  
5 procès, c'était un peu comme notre deuxième  
6 principale option.

7                               Donc, je crois que c'est ce qui a  
8 constitué une partie de ma conversation avec  
9 Mme Mazigh, et je lui aurais aussi dit à ce  
10 moment que nous espérons pouvoir rencontrer le  
11 ministre des Affaires étrangères syriennes à  
12 l'ONU plus tard au cours de ce même mois.

13                              Me DAVID : C'est exact. Et cela  
14 nous amène à l'onglet 580, qui fait référence à  
15 la réunion du ministre, lors de l'Assemblée  
16 générale de l'ONU à New York, avec le ministre  
17 des Affaires étrangères de la Syrie, M. Shara'a.

18                              M. FRY : Vous avez dit 580?

19                              Me DAVID : L'onglet 580, oui.

20                              LE COMMISSAIRE : Volume?

21                              Me DAVID : Toujours dans le  
22 volume 6, je crois - oui, 6. C'est le dernier  
23 onglet.

24                              LE COMMISSAIRE : Merci.

25                              Me DAVID : Je ne sais pas si

1 c'est vraiment nécessaire, Monsieur le  
2 Commissaire, que vous y jetiez un coup d'oeil...

3 LE COMMISSAIRE : Je l'ai.

4 Me DAVID : D'accord.

5 Vous trouviez-vous à New York  
6 avec le ministre à ce moment?

7 M. FRY : Oui.

8 Me DAVID : Et vous étiez présent  
9 lorsqu'il a rencontré le ministre des Affaires  
10 étrangères Shara'a?

11 M. FRY : Oui.

12 Me DAVID : Alors vous avez été  
13 témoin de la conversation entre les deux hommes?

14 M. FRY : Oui.

15 Me DAVID : Nous avons entendu le  
16 témoignage de M. Graham selon lequel le ministre  
17 syrien des Affaires étrangères l'aurait assuré  
18 qu'ils allaient faire de leur mieux - qu'il  
19 ferait de son mieux pour arriver à un résultat  
20 positif quant au sort de M. Arar en Syrie. Vous  
21 rappelez-vous que cette assurance ait été donnée  
22 à votre ministre?

23 M. FRY : Oui, je m'en souviens.

24 Me DAVID : Et pourriez-vous  
25 seulement nous donner peut-être votre perception

1 de ce qui a été dit et du message qui a été  
2 transmis?

3 Me McISAAC : Monsieur le  
4 Commissaire, j'ai indiqué au témoin qu'il pouvait  
5 donner une idée générale des messages transmis,  
6 mais qu'il ne devait pas présenter les détails de  
7 la conversation.

8 LE COMMISSAIRE : D'accord. Merci.  
9 Merci, Maître McIsaac.

10 Me DAVID : Donc, en respectant  
11 cette « mise en garde ».

12 M. FRY : Je crois que je dirais  
13 que - je veux dire que la façon dont le ministre  
14 l'a décrite, que le ministre des Affaires  
15 étrangères était plutôt, qu'il semblait démontrer  
16 une certaine volonté de nous aider. Il y avait  
17 une autre personne qui n'était pas aussi  
18 empressée à cette même réunion.

19 Me DAVID : Cette autre personne,  
20 moins empressée, était en compagnie du ministre  
21 des Affaires étrangères Shara'a?

22 M. FRY : Oui, il était - nous ne  
23 savons pas de qui il s'agissait, ou ce qu'il  
24 était, mais il était assis à côté du ministre des  
25 Affaires étrangères.

1 Me DAVID : Le ministre des  
2 Affaires étrangères Shara'a l'a-t-il admonesté?

3 M. FRY : Non, il ne l'a pas fait.

4 Me DAVID : Bien.

5 M. FRY : En fait, je - je suis à  
6 un - vous savez, je ne sais pas si c'est de  
7 nature générale ou non, mais je veux dire, le  
8 point sur lequel l'autre personne insistait était  
9 que, en fait, toute l'attention des médias, et je  
10 crois qu'il faisait référence à la conférence de  
11 presse que venait de donner Mme Mazigh, allait  
12 rendre les choses plus difficiles et, en fait que  
13 cette attention nuisait à - eh bien, je ne crois  
14 que « nuire » soit en fait le bon terme.

15 Me DAVID : Était  
16 contre-productive?

17 M. FRY : Était contre-productive,  
18 et faisait qu'ils n'allaient pas libérer M. Arar  
19 rapidement.

20 Me DAVID : Qu'ils n'avaient pas  
21 l'intention de le libérer?

22 M. FRY : Eh bien, que si cela se  
23 poursuivait - je veux dire, il a indiqué très  
24 clairement que la publicité et les activités de  
25 Mme Mazigh étaient nuisibles et qu'ils étaient

1 mécontents de cette situation, et que s'ils  
2 étaient mécontents, alors ils ne se trouvaient  
3 pas dans un état d'esprit propre à nous aider.

4 Me DAVID : Est-ce que de quelque  
5 façon que ce soit, selon vos souvenirs, le  
6 ministre des Affaires étrangères a tenté de  
7 corriger la situation en ce qui a trait à ces  
8 commentaires?

9 M. FRY : Non, il ne l'a pas fait.

10 Me DAVID : Le 1<sup>er</sup> octobre, et je  
11 n'ai pas de document à vous présenter, mais votre  
12 ministre a téléphoné, ou plutôt a rencontré, je  
13 m'excuse, le secrétaire général Moussa de la  
14 Ligue des États arabes, et ils se sont rencontrés  
15 à Ottawa, et nous avons entendu le témoignage de  
16 M. Graham selon lequel il aurait sollicité son  
17 aide dans ses efforts pour faire libérer M. Arar.

18 Ma question est : assistiez-vous  
19 à cette rencontre et étiez-vous présent au cours  
20 de cette discussion?

21 M. FRY : Oui, je l'étais.

22 Me DAVID : Pourriez-vous, ici  
23 encore, nous indiquer, selon vos meilleurs  
24 souvenirs ce...

25 M. FRY : Comme l'a dit le

1 ministre, c'était l'un des nombreux enjeux  
2 discutés avec M. Moussa, qui est à la tête de la  
3 Ligue des États arabes et ancien ministre des  
4 Affaires étrangères en Égypte. C'est-à-dire que  
5 la discussion a porté sur la paix au  
6 Moyen-Orient. Il y avait encore beaucoup, vous  
7 savez, d'attentats suicides et d'autres problèmes  
8 en Israël et dans les territoires palestiniens,  
9 nous avons parlé de l'Iraq, mais nous avons sans  
10 contredit abordé le cas de M. Arar. Le ministre,  
11 en fait, a été très énergique dans sa façon  
12 d'indiquer à M. Moussa que cette situation avait  
13 une incidence très négative sur la perception du  
14 monde arabe, et il lui a demandé s'il pouvait  
15 aider d'une certaine façon.

16 Me DAVID : D'accord. Si l'on  
17 passe à la libération de M. Arar, qui a suivi  
18 quelques jours après, le 4 octobre je crois, le  
19 ministre Shara'a a téléphoné au ministre Graham,  
20 qui se trouvait à Rome à ce moment. Vous  
21 trouviez-vous à Rome avec le ministre Graham à ce  
22 moment?

23 M. FRY : Non, j'étais à Ottawa.  
24 J'ai reçu un appel téléphonique indiquant que le  
25 ministre Shara'a souhaitait joindre le ministre.

1 Alors j'étais - j'ai communiqué avec le ministre  
2 à Rome. Il assistait à une réunion à Rome. Et je  
3 lui ai dit que - vous savez, j'ai essayé de  
4 savoir s'il pouvait prendre l'appel, puis j'ai  
5 organisé l'appel, une conférence à trois avec le  
6 ministre Shara'a.

7 Me DAVID : Et participiez-vous,  
8 cette fois encore, à cette conversation?  
9 Avez-vous entendu ce qui était discuté?

10 M. FRY : Je participais à l'appel  
11 et, une fois encore - eh bien je veux dire,  
12 l'essentiel de la conversation était, vous savez,  
13 nous allons libérer M. Arar sous peu.

14 Me DAVID : D'accord. Et avez-vous  
15 reçu l'ordre, d'une quelconque façon, d'assurer  
16 le suivi de cet appel?

17 M. FRY : J'ai parlé à - je crois  
18 que j'ai parlé à Mme Catterall, pour m'assurer  
19 qu'elle était mise au courant, parce que nous  
20 cherchions à la tenir au courant de tout ce qui  
21 se produisait, de tous les événements.

22 Mais j'ai aussi - j'étais un peu  
23 déchiré, parce que jusqu'à ce qu'il se trouve  
24 sous notre garde et, en fait jusqu'à ce que nous  
25 sachions qu'il était libéré, je ne voulais pas

1 donner de faux espoirs aux gens.

2                   Il m'était donc difficile de, en  
3 quelque sorte - je ne voulais pas - parce que je  
4 ne voulais pas en dire trop et que les gens se  
5 précipitent avant que nous soyons certains qu'il  
6 était de retour. Alors j'ai été très prudent, et  
7 je crois que j'ai parlé à Marlene Catterall et à  
8 Monia, mais seulement pour leur dire très - vous  
9 savez, nous ne l'avons pas encore, mais nous  
10 sommes très optimistes.

11                   Nous n'avions pas - il n'y avait  
12 rien eu dans les jours qui ont mené à cela - cet  
13 appel provenait en quelque sorte de nulle part,  
14 et nous pensions qu'il pouvait appeler pour  
15 dire : « Oh, nous allons le traduire devant un  
16 tribunal civil, dans un procès transparent » et,  
17 vous savez, dans nos rêves les plus fous, il  
18 allait nous dire qu'ils nous le remettaient, et  
19 ils se sont réalisés. Nous étions donc très  
20 excités.

21                   Mais jusqu'à ce que nous l'ayons  
22 pour vrai, nous ne comptions pas faire trop de  
23 cas de cette information. C'était un samedi. Je  
24 crois que c'était le samedi 14 octobre. Je crois.  
25 Il nous faudrait vérifier. C'était en 2002.



1 Me DAVID : En 2002.

2 M. FRY : Je ne suis pas certain  
3 que le 4 serait - oui, c'était un samedi.  
4 J'aurais également parlé aux responsables de  
5 notre Direction générale du Moyen-Orient au  
6 ministère des Affaires étrangères, Jillian Stirk,  
7 je crois, est la personne avec laquelle j'ai  
8 discuté, directrice chargée de la Syrie, et je  
9 leur ai demandé de m'aviser aussitôt, vous savez,  
10 que nous recevions de l'information confirmant  
11 que M. Arar était à nouveau sous notre garde.

12 Me DAVID : Nous nous rendons  
13 maintenant à l'onglet 597. Je vous prie -  
14 volume 7. Je crois que nous devons donc ici  
15 changer de volume.

16 Reconnaissez-vous ce document? Il  
17 s'agit d'une déclaration - il semble que ce soit  
18 une déclaration faite par M. Graham. Avez-vous  
19 participé à la rédaction de ce document?

20 M. FRY : Je crois que j'aurais  
21 fait des commentaires ou j'aurais quelque peu  
22 aidé à sa rédaction, oui.

23 Me DAVID : D'accord. Il s'agit  
24 simplement d'un document confirmant qu'il a été  
25 libéré?

1 M. FRY : Oui. Ce que nous avons  
2 fait, je crois, c'est que le dimanche, nous avons  
3 - j'ai reçu un appel à 3 h 30 du matin, et  
4 j'étais très - pour une fois, j'étais très  
5 heureux de recevoir un appel au beau milieu de la  
6 nuit - me disant, nous l'avons, et il est sous  
7 notre garde et il est avec M. Martel.

8 Donc, avec acharnement, ils ont  
9 pris des dispositions pour le sortir du pays et  
10 l'embarquer à bord d'un avion, et aussitôt que  
11 nous avons su qu'il avait quitté l'espace aérien  
12 de la Syrie et qu'il avait quitté le pays, nous  
13 avons mis le ministre en - il était à Rome, nous  
14 l'avons donc mis en contact téléphonique avec des  
15 journalistes canadiens, et je crois que cela fait  
16 partie d'un - je veux dire, il l'aurait dit en  
17 ses propres termes, mais cela aurait fait partie  
18 de sa déclaration d'ouverture adressée aux médias  
19 canadiens pour les informer que nous - M. Arar  
20 était maintenant libre.

21 Me DAVID : Très bien. Nous  
22 arrivons maintenant à vos notes personnelles,  
23 pages 16 et 17, Monsieur Fry - plutôt 16 à 18, en  
24 fait. Si vous pouviez aller à ces pages.

25 Il s'agit d'une inscription pour

1 le 7 octobre.

2 M. FRY : Notes personnelles.

3 Me DAVID : J'aimerais maintenant  
4 aborder le contenu de ces trois pages de façon  
5 plus détaillée.

6 Je crois qu'elles ont trait à une  
7 séance d'information à laquelle vous et plusieurs  
8 autres personnes avez assisté et que M. Leo  
9 Martel, de l'ambassade de Damas, a présidée  
10 concernant une discussion qu'il avait eue avec  
11 M. Arar relativement à son retour au Canada et  
12 que M. Martel vous offrait, à vous et à d'autres,  
13 une séance d'information.

14 Vous souvenez-vous d'avoir  
15 assisté à une telle rencontre?

16 M. FRY : Oui.

17 Me DAVID : Y avait-il d'autres  
18 personnes présentes venant de votre bureau, de  
19 l'instance politique?

20 M. FRY : Je crois qu'il y avait  
21 quelqu'un des Communications.

22 Me DAVID : D'accord.

23 Avez-vous eu l'occasion  
24 d'examiner vos notes relativement à cette  
25 rencontre?

1 M. FRY : Oui.

2 Me DAVID : D'accord. Aimeriez-  
3 vous apporter des corrections à ces notes afin  
4 qu'elles correspondent avec exactitude à ce dont  
5 vous vous souvenez de cette rencontre?

6 M. FRY : Je crois que ce que j'ai  
7 dit relativement au fait que son transfert à  
8 Sednaya a eu lieu après la visite du député est  
9 inexact.

10 Me DAVID : Pourriez-vous  
11 simplement aux fins du dossier...?

12 M. FRY : Donc à la page 16.

13 Me DAVID : Oui.

14 M. FRY : Deuxième page.

15 Me DAVID : Côté droit?

16 M. FRY : Côté droit. Vers le...

17 Me DAVID : Quatrième point.

18 M. FRY : Quatrième point.

19 Me DAVID : On peut y lire qu'il a  
20 été transféré à Sednaya.

21 M. FRY : J'ignore si j'ai commis  
22 une erreur ou, en fait, si la personne qui a dit  
23 cela a commis une erreur, mais ici je dis qu'il a  
24 été transféré après la visite du député, soit en  
25 avril, et je crois qu'on ne l'a transféré qu'en

1 août. Je crois que...

2 Me DAVID : D'accord.

3 M. FRY : Cela serait donc  
4 inexact.

5 Me DAVID : Mon intention n'est  
6 pas de vous faire examiner en détails ces trois  
7 pages. Nous avons entendu plusieurs témoignages  
8 relativement à cette rencontre. Je veux  
9 simplement m'assurer que vous avez parcouru ces  
10 notes, Monsieur Fry. Si ce n'est pas le cas, je le  
11 ferais maintenant avec vous. Je veux simplement  
12 m'assurer du fait que, selon vous, elles correspondent  
13 fidèlement à ce que vous a transmis M. Martel.

14 M. FRY : Vous me permettez de les  
15 examiner rapidement?

16 Me DAVID : Absolument.

17 --- Pause

18 M. FRY : Je crois que cela était  
19 - mes notes correspondent avec exactitude à ce  
20 qui m'a été dit à ce moment-là, à ce que j'ai  
21 compris lors de cette rencontre.

22 Me DAVID : D'accord. Avez-vous  
23 rencontré M. Martel en d'autres circonstances  
24 durant cette période, en privé ou à d'autres  
25 occasions?

1 M. FRY : Non, c'est la seule  
2 occasion où je l'ai rencontré.

3 Me DAVID : C'est donc le seul  
4 moment où vous avez obtenu de l'information de la  
5 part de M. Martel concernant la façon dont  
6 M. Arar a été traité?

7 M. FRY : Non, j'ai - il y a eu -  
8 et je crois que les documents le démontrent, où  
9 j'ai communiqué directement avec M. Martel  
10 ultérieurement. Mais à ce moment-là, non.

11 Me DAVID : D'accord.

12 M. FRY : Je crois que c'était -  
13 je veux dire, il nous a dit tout ce qu'il savait,  
14 il n'était donc pas vraiment nécessaire de tenir  
15 une autre rencontre.

16 Me DAVID : J'aimerais attirer  
17 votre attention sur une inscription, simplement  
18 parce que j'aimerais obtenir des précisions de  
19 votre part, c'est à la page 17, côté droit,  
20 troisième point. C'est écrit, et je crois, ou  
21 vous désirez peut-être le lire.

22 M. FRY : Celle intitulée « Pres  
23 Waiting for call from PM »?

24 Me DAVID : Exact. Savez-vous à  
25 quoi cela fait référence?

1 M. FRY : Eh bien, je crois que  
2 j'étais - on nous a dit - on a dit soit à Leo,  
3 soit à M. Arar, que le président de la Syrie  
4 n'avait pas donné suite à la lettre du premier  
5 ministre parce qu'ils attendaient un appel de la  
6 part du premier ministre.

7 Me DAVID : Nous savons que la  
8 lettre du premier ministre a été envoyée le  
9 11 juillet.

10 M. FRY : Oui.

11 Me DAVID : Le sénateur de Bané  
12 l'a envoyée au cours de la troisième semaine de  
13 juillet. Donc, cette inscription fait-elle  
14 référence au fait que - concernant le suivi de  
15 cette lettre à ce moment-là?

16 M. FRY : Oui. Je crois que ce que  
17 je veux dire - ce qu'on m'a dit à ce moment-là,  
18 c'est que - quelqu'un m'a dit, soit qu'on l'a dit  
19 à Leo, soit qu'on l'a dit à M. Arar, qui l'a  
20 répété à Leo, que les Syriens avaient dit à un  
21 certain moment que leur président attendait un  
22 appel de la part du premier ministre du Canada.

23 Me DAVID : D'accord.

24 Et, selon vous, cela aurait-il pu  
25 retarder sa libération, le fait que le premier

1 ministre n'ait pas effectué un suivi en appelant  
2 le président de la Syrie? Est-ce ce à quoi  
3 faisait allusion ce commentaire ou...

4 M. FRY : Non. Je veux dire, ce  
5 n'est pas ce que j'ai compris, qu'il s'agissait  
6 d'un retard, mais il ne s'agissait peut-être que  
7 d'une question de - je ne peux spéculer, Maître.

8 Me DAVID : D'accord.

9 M. FRY : Je veux dire que nous  
10 savions que le premier ministre avait envoyé une  
11 lettre en juillet. Nous attendions, en fait, une  
12 réponse de la part des Syriens.

13 Il ne s'agit peut-être que d'une  
14 question de fait. Parce que je crois que vous  
15 avez consulté le document qui démontre que nous  
16 prenions des dispositions pour faire un appel,  
17 donc cela peut avoir été transmis aux Syriens à  
18 un certain moment. Parce que, vous savez, avant  
19 de faire ce genre d'appels, il y a beaucoup  
20 d'échanges entre les responsables, donc c'est  
21 peut-être simplement que les Syriens se  
22 préparaient à recevoir un appel du premier  
23 ministre.

24 Me DAVID : D'accord. Je vous  
25 présente maintenant l'onglet 643. Si vous pouvez



1 aller à la dernière page, la quatrième page,  
2 c'est simplement pour - nous avons besoin  
3 d'éclaircissements de votre part. Est-ce que ce  
4 sont vos notes? S'agit-il de votre écriture?

5 M. FRY : Oui, ça l'est.

6 Me DAVID : Quelles sont ces  
7 notes, à quoi font-elles référence?

8 M. FRY : Je crois qu'il s'agit  
9 des notes que j'ai prises après la rencontre avec  
10 M. Arar et Monia le 29 octobre, ou - j'ai pris  
11 ces notes durant la rencontre ou tout de suite  
12 après.

13 Me DAVID : Vous dites donc  
14 qu'elles font référence à ce qu'en principe  
15 M. Arar vous a dit...

16 M. FRY : Oui.

17 Me DAVID : ... sur la façon dont il  
18 avait été traité en Syrie?

19 M. FRY : En ce sens que - lorsque  
20 M. Arar a rencontré le ministre Graham, nous  
21 avons eu une petite réunion. Il y avait Maher,  
22 Monia, moi-même et le ministre Graham dans son  
23 bureau.

24 Je veux dire, pour être  
25 respectueux, je ne voulais pas prendre beaucoup

1 de notes. En fait, il se peut que nous ayons  
2 discuté du fait de ne pas prendre de notes - il  
3 se peut que M. Arar nous ait demandé, vous savez,  
4 de ne pas prendre de notes, nous ne voulions  
5 qu'avoir une discussion. Je veux dire, nous  
6 étions très compatissants à son endroit. Il  
7 sortait tout juste d'un an de détention, avec  
8 tout ce que cela implique.

9                   Alors, vous savez, j'ai pensé -  
10 j'ai pensé qu'il ne serait pas approprié de ma  
11 part d'être assis là à prendre en note tout ce  
12 qu'il disait. Nous voulions avoir une discussion.

13                   Alors, j'ai peut-être pris des  
14 notes de façon sporadique, ou j'ai peut-être  
15 essayé de prendre quelques notes après, pour,  
16 vous savez, me souvenir de ce qui s'était dit  
17 pendant cette discussion, et je crois que ce  
18 pourrait être celles-ci.

19                   Je les ai examinées - en fait, je  
20 ne les ai vues que récemment, et lorsque je les  
21 ai examinées, elles me semblaient être - il  
22 pourrait s'agir des notes que j'ai prises.

23                   Me DAVID : D'accord.

24                   Avez-vous des commentaires à  
25 ajouter? Désirez-vous apporter des corrections à

1 ces notes?

2 M. FRY : Je crois qu'elles sont  
3 très similaires aux notes que j'ai prises - je  
4 veux dire, elles correspondent beaucoup à ce que  
5 M. Martel nous a dit.

6 Je veux dire, certains des points  
7 qui diffèrent ici concernent George. Je veux  
8 dire, je ne - je ne me souviens pas vraiment - je  
9 veux dire, peut-être - je crois, quelque chose  
10 relativement au fait que George était relié à la  
11 justice, George était peut-être un des - un des  
12 gardes.

13 Les autres points sont tous des  
14 points dont, je crois, la Commission est  
15 pleinement consciente, vous savez, les conditions  
16 de sa détention, le fait qu'il a été battu, vous  
17 savez, la fatigue mentale, traité comme les  
18 autres prisonniers, voulait remercier - remercier  
19 George. Une note nous demandant de dire aux  
20 médias que cela n'était pas vrai. Ce dont il a  
21 été fait état dans les médias n'était pas  
22 toujours vrai. Transfert à Sednaya, très en  
23 colère. Je crois que c'est tout ce que je...

24 Me DAVID : D'accord. Nous pouvons  
25 maintenant passer à l'onglet 625, qui est

1 également l'onglet 16 dans les documents Fry, et  
2 cela concerne la rencontre que vous avez eue avec  
3 le ministre, avec Monia Mazigh et Maher Arar.

4 Ma première question est  
5 celle-ci : à la suite de cette rencontre - vous  
6 étiez présent à cette rencontre. Il y a eu deux  
7 rencontres, comme vous l'avez décrit. Il y a eu  
8 une rencontre publique, ainsi qu'une rencontre  
9 privée qui a eu lieu avant, je crois?

10 M. FRY : Oui.

11 Me DAVID : À laquelle seuls  
12 vous-même, le ministre, Mme Mazigh et M. Arar  
13 étiez présents?

14 M. FRY : Oui.

15 Me DAVID : D'accord.

16 Après ces deux rencontres, vous  
17 souvenez-vous avoir rencontré M. Lockyer en privé  
18 et lui avoir révélé certaines informations au  
19 sujet du SCRS?

20 M. FRY : Je ne l'ai pas rencontré  
21 en privé. C'était à l'assemblée générale que, je  
22 crois, il prétend que cela a eu lieu.

23 Me DAVID : D'accord. Et vous  
24 souvenez-vous avoir parlé à M. Lockyer à ce  
25 moment-là?

1 M. FRY : M. Lockyer prenait part  
2 à la discussion que nous avons eue. Comme vous  
3 l'avez dit, nous formions un petit groupe,  
4 nous quatre, et ensuite nous sommes allés dans  
5 une plus grande salle de conférence où il y avait  
6 environ 20 personnes et la discussion s'est  
7 poursuivie là pendant un bout de temps et,  
8 ensuite, le ministre a dû partir. M. Lockyer  
9 était présent à cette réunion plus nombreuse.

10 Me DAVID : D'accord. Et vous  
11 souvenez-vous avoir révélé quoi que ce soit à  
12 M. Lockyer au sujet du SCRS et de la Syrie?

13 M. FRY : Je ne me souviens pas  
14 vraiment avoir fait de déclaration particulière à  
15 M. Lockyer. Je suis au courant de ce dont vous  
16 parlez, parce que je sais que c'est inscrit dans  
17 un affidavit...

18 Me DAVID : C'est exact.

19 M. FRY : ... et ça a été inscrit  
20 ailleurs. Je crois que la seule chose que je peux  
21 dire à ce sujet est que je leur ai peut-être  
22 confirmé à ce moment-là qu'il y avait eu une  
23 visite du SCRS, mais je dois dire - je veux dire,  
24 selon moi, ce n'était une nouvelle pour personne.  
25 Je veux dire, déjà - je veux dire, c'était en

1 octobre. Déjà en mars, je veux dire,  
2 l'ambassadeur de la Syrie, qui était impliqué  
3 dans cette affaire depuis un bon moment, je veux  
4 dire, vous m'avez montré les notes de synthèse -  
5 la note de service où il avait dit aux députés,  
6 Marlene Catterall et Sarkis Assadourian, et avait  
7 dit à de nombreuses personnes que le SCRS était  
8 allé en Syrie.

9                   Alors, je veux dire, je ne  
10 comprends pas pourquoi c'est si important - c'est  
11 une question importante qui méritait un  
12 affidavit, mais, je veux dire, j'aurais pu  
13 confirmer à ce moment-là, si quelqu'un avait dit  
14 quelque chose au sujet du SCRS, j'aurais pu  
15 confirmer, oui, d'après ce que j'avais compris,  
16 que le SCRS s'était rendu en Syrie.

17                   Me DAVID : Pour répondre à votre  
18 question, je crois que, selon moi, c'est devenu  
19 une question faisant partie d'un affidavit parce  
20 que cela concernait le fait que l'information  
21 soit rendue accessible au public, une information  
22 rendue publique ou non, alors...

23                   M. FRY : D'accord.

24                   Me DAVID : C'est dans ce  
25 contexte, je crois, qu'il y avait référence.

1                   Vous souvenez-vous où et quand  
2 vous avez été mis au courant du fait que le SCRS  
3 s'était rendu en Syrie? Était-ce par M. Pardy en  
4 janvier?

5                   M. FRY : Oui, c'était au...

6                   Me DAVID : Vous souvenez-vous  
7 pourquoi il était pertinent de dire à M. Lockyer  
8 - de communiquer cette information à M. Lockyer à  
9 ce moment-là, c'est-à-dire au moment de votre  
10 rencontre en octobre?

11                  M. FRY : Non. Je ne me souviens  
12 pas pourquoi c'était pertinent. Cela n'était  
13 vraiment pas le point central de cette  
14 discussion. Je veux dire, la discussion était,  
15 M. Arar étant tout juste revenu, d'avoir à  
16 s'occuper de lui en quelque sorte, et quelles  
17 mesures prenons-nous à l'égard de ce que les  
18 Syriens - la façon dont ils l'ont traité et ce  
19 qu'ils avaient fait.

20                  Je veux dire, il se peut que dans  
21 mon souvenir, la question ait été soulevée et que  
22 je l'avais confirmée, et je ne me suis pas rendu  
23 compte que c'était si important, le fait que  
24 quelqu'un comme moi l'ait confirmée, mais  
25 manifestement ça l'était, et - je veux dire,

1 selon moi, c'est un exemple, et je suppose que  
2 c'est un exemple pour la Commission, concernant  
3 les difficultés auxquelles moi-même et Gar Pardy  
4 nous heurtions souvent, concernant ce dont nous  
5 pouvions parler et ce dont nous ne pouvions pas  
6 parler.

7                   Je veux dire, nous nous trouvions  
8 en première ligne. Je parlais à Monia Mazigh, je  
9 parlais à Alex Neve, Gar parlait aux familles  
10 également, et je parle à Marlene Catterall et  
11 j'essaie d'être disponible et nous faisons notre  
12 possible pour leur dire que nous essayons  
13 d'aider, et, en même temps, je suis assujetti à  
14 des restrictions relativement à ce que je peux et  
15 ne peux pas dire, et cela vous donne un exemple  
16 d'où je - vous savez, on m'accuse d'avoir fait -  
17 d'être allé trop loin.

18                   Me DAVID : Très bien. Monsieur  
19 Fry, une dernière question en regard de l'onglet  
20 16. Si vous regardez la page couverture, la  
21 première page, vous verrez deux inscriptions  
22 manuscrites au bas de la page. Pouvez-vous nous  
23 dire simplement s'il s'agit de votre écriture?

24                   M. FRY : Pouvez-vous répéter le  
25 numéro de l'onglet?



1 Me DAVID : Oui, l'onglet 16 des  
2 documents Fry.

3 M. FRY : Oui, c'est mon écriture.

4 Me DAVID : Très bien. Et  
5 l'inscription se lit :

6 Une enquête publique peut  
7 s'avérer utile. Voir le  
8 meilleur moyen de traiter ces  
9 cas.

10 Est-ce bien...

11 M. FRY : Oui, c'est exact.

12 Me DAVID : Ensuite :

13 Le sol. gén. doit...

14 M. FRY :

15 ... commenter publiquement les  
16 fuites.

17 Me DAVID : Très bien.

18 M. FRY : Cela a trait à toutes  
19 ces fuites, voyez-vous, avec Juliet O'Neill, et  
20 ces fuites qui se produisaient au sujet du cas, à  
21 partir de sources diverses.

22 Me DAVID : Très bien.

23 Voyons vos notes personnelles, ce  
24 qui nous conduit à la page 4.

25 M. FRY : Pour être clair, la

1 raison pour laquelle je dis cela, c'est qu'il  
2 n'appartenait pas au ministère des Affaires  
3 étrangères d'émettre ces commentaires lorsque les  
4 médias lui demanderaient de commenter. En quelque  
5 sorte, je disais que c'était à SOLGEN de s'en  
6 occuper, pas à nous.

7 Me DAVID : Très bien.

8 M. FRY : Excusez-moi : quel  
9 onglet?

10 Me DAVID : La page 4 de vos notes  
11 personnelles.

12 M. FRY : Très bien.

13 Me DAVID : Pouvez-vous nous  
14 indiquer à quoi elles réfèrent. Je crois qu'il  
15 s'agit de la réunion du 29 octobre, mais je n'en  
16 suis pas tout à fait certain.

17 M. FRY : Sur la page 4 seulement,  
18 donc?

19 Me DAVID : Oui, seulement sur la  
20 page 4.

21 M. FRY : Eh bien, je visionnais  
22 probablement - je visionnais probablement la  
23 conférence de presse. Quelques-unes de mes  
24 annotations sont des choses que M. Waldman ou  
25 M. Arar peuvent avoir dites, au cours de la

1 conférence de presse.

2                   Ce sont donc, je crois, quelques  
3 notes sur ce qui se disait en conférence de  
4 presse. Je pense qu'il ne s'agit pas là de mon -  
5 il ne s'agissait pas de mon carnet de notes  
6 personnel. D'autres feuilles de papier, quoi.

7                   Si vous regardez en haut, ça  
8 ressemble, voyez-vous, à M. Arar affirmant qu'il  
9 ne pouvait pas tout dire. « On lui a fait signer  
10 un document. A apprécié les visites, mais ne  
11 pouvait rien dire. A eu plusieurs... a perdu 40  
12 livres. A été détenu par la section palestinienne  
13 du Service du renseignement syrien. Le 19 ou le  
14 20 septembre, environ, un autre Canadien est  
15 arrivé. Il ignore ce qu'il vient faire là. Le 28,  
16 on le ramène à Damas. Y est resté pendant une  
17 semaine. »

18                   En fait, je crois que c'est ce  
19 que M. Arar disait en conférence de presse, le  
20 4 novembre. Il y a encore d'autres choses, ici.  
21 Ici, j'ai écrit : « Il n'a pas remercié le  
22 gouvernement ou les Affaires étrangères, mais il  
23 a remercié les députés. » J'ai écrit ça, voyez-  
24 vous, lorsque M. Arar a en quelque sorte remercié  
25 les députés. Puis, voyez-vous, il a soulevé

1 quelques-unes de ses questions. « Pourquoi cela  
2 m'est-il arrivé à moi? Il veut que la vérité soit  
3 révélée dans une enquête publique. Il veut laver  
4 son nom. Il ne veut pas que la même chose puisse  
5 arriver à d'autres citoyens canadiens. La  
6 réputation du Canada est en jeu. »

7 Et alors, Steve Watt, je crois  
8 que c'était l'un des avocats, parlait de la  
9 complicité du gouvernement américain, « demander  
10 une enquête publique, prix à payer pour les  
11 droits de la personne contre le terrorisme. »

12 Me DAVID : Très bien.

13 En gros, nous avons donc affaire  
14 à une référence à la conférence de presse du  
15 4 novembre?

16 M. FRY : Ensuite, ici, je crois  
17 que cela traite d'Almaki où l'on apprend « qu'il  
18 connaissait son frère, l'avait rencontré à la  
19 mosquée, lui avait vendu des ordinateurs, une  
20 relation informelle. »

21 Me DAVID : Très bien.

22 Passons maintenant à l'onglet  
23 634, en date du 31 octobre. Ici, vous vous  
24 engagez dans la recherche de clarifications au  
25 sujet de différentes versions relatives à des

1 allégations de torture.

2 Si vous voulez bien aller au  
3 troisième paragraphe, Monsieur Fry, première  
4 page, où on lit :

5 L'allégation de torture ne  
6 cadre pas avec les  
7 déclarations d'Arar à Martel,  
8 au cours de leur rencontre du  
9 14 août, à Damas... et le  
10 6 octobre alors qu'il faisait  
11 route vers le Canada. S'il  
12 vous plaît, confirmer cette  
13 information dans les messages  
14 en référence et les  
15 commentaires d'Arar, au cours  
16 de son voyage de retour au  
17 Canada, à la suite de son  
18 élargissement. Il serait  
19 aussi utile d'avoir votre  
20 évaluation des conditions de  
21 détention que l'on pourrait  
22 qualifier de « dégradantes »  
23 ou « inhumaines », comme les  
24 petites dimensions de la  
25 cellule, les longues périodes

1 d'obscurité et toute autre  
2 information pertinente.  
3 Veuillez fournir vos notes  
4 relatives à cette réunion,  
5 conformément à la demande du  
6 cabinet du ministre des  
7 Affaires étrangères/Fry. »

8 Alors, pouvez-vous simplement  
9 nous expliquer pourquoi on fait cela à votre  
10 demande? M. FRY : Eh bien, je crois que  
11 nous sommes passés de la jubilation, quand  
12 finalement nous - nous avons libéré M. Arar, Gar  
13 Pardy et beaucoup d'autres aux Affaires  
14 étrangères, Leo et l'ambassadeur, qui avaient  
15 travaillé si fort pour le faire libérer, nous  
16 l'avons fait libérer et alors, c'est devenu la  
17 bonne nouvelle du jour, et puis, les choses  
18 horribles qui lui sont arrivées, et, voyez-vous,  
19 comment le gouvernement canadien a failli à la  
20 tâche.

21 La partie ici - que j'ai vue, je  
22 crois dans - il y a une chronologie qui a été  
23 publiée par Amnistie ou de ce qui est arrivé à  
24 M. Arar. Et dans cette chronologie, en octobre -  
25 on dit ici, le 14 août - dans leur chronologie,

1 on relate que M. Arar nous a dit à toutes fins  
2 utiles à cette rencontre consulaire qu'il avait  
3 été torturé et je savais à ce moment-là que le  
4 jour même, le ministre Graham avait paru aux  
5 nouvelles, qu'il avait déclaré aux médias :  
6 « Nous avons rencontré M. Arar aujourd'hui et il  
7 nous a dit ne pas avoir été torturé. »

8                                   Ainsi, j'étais dans une situation  
9 où les médias disaient : « Donc, M. Arar déclare  
10 qu'il vous l'a dit et votre ministre, le ministre  
11 Graham a fait une déclaration exactement  
12 contraire. Que se passe-t-il? Est-ce qu'il -  
13 voyez-vous, est-ce qu'il ment aux Canadiens? »  
14 Voilà le genre de - c'est la situation dans  
15 laquelle je me retrouve avec les médias.

16                                   Alors je vois ce qui se dessine.  
17 Je comprends que, voyez-vous, - il n'a pas encore  
18 tenu sa conférence de presse, mais nous savons  
19 bien qu'il en tiendra une et je m'inquiète de la  
20 confrontation qui s'en vient : « M. Arar dit  
21 qu'il vous l'a dit, et vous, le ministre, avez  
22 déclaré aux Canadiens, le 14 août, qu'il ne vous  
23 l'avait pas dit. Voyez-vous, qui ment? Qui dit la  
24 vérité?

25                                   J'essaie donc de démêler les

1 choses, voyez-vous, je demande – je vais  
2 directement aux sources, ce qui n'est pas  
3 habituel, je retourne.

4                    Dans un premier temps, je suis la  
5 filière normale, aux Affaires étrangères, mais  
6 finalement je vais voir M. Martel directement et  
7 lui demande de vérifier toutes ses notes. Je veux  
8 dire tout ce qui – nous voulons savoir exactement  
9 ce qui s'est dit parce qu'on nous a dit, et l'on  
10 a dit au ministre que M. Arar n'avait pas fait  
11 cette déclaration et maintenant nous savons que  
12 M. Arar se prépare à déclarer publiquement  
13 exactement le contraire. Voyez-vous, nous avons  
14 besoin d'y voir clair – qui a tort, qui a raison?  
15 Y a-t-il confusion? Y a-t-il de fausses  
16 interprétations? Cela fait partie, je crois, ce  
17 que vous m'expliquez maintenant fait partie de  
18 mon désir d'aller au fond de cette histoire, si  
19 possible, et d'éviter le problème.

20                    Me DAVID : Très bien. Et, aux  
21 fins du dossier, si vous vous rendez à l'onglet  
22 630, nous y voyons que vous envoyez un message à  
23 ce sujet – en référence à la réunion que vous  
24 avez tenue le 29 octobre, il y a un message  
25 expédié le lendemain où vous rappelez simplement



1 aux gens : gardons notre réunion et le contenu de  
2 notre rencontre avec M. Arar confidentiels parce  
3 qu'il semble y avoir un problème – il y a eu  
4 fuite d'informations.

5 M. FRY : Oui. Je veux dire nous –  
6 nous avons tous pris l'engagement envers M.  
7 Arar, quand il est arrivé, que ce qui se dirait  
8 dans cette pièce demeurerait confidentiel tant  
9 qu'il ne choisirait pas de le révéler en  
10 conférence de presse. Je veux dire, tous les  
11 participants sont des professionnels. Il y a le  
12 responsable des Affaires juridiques, le  
13 responsable de...

14 Et le lendemain, Kirk Petrovic  
15 rapporte que M. Arar a déclaré au gouvernement  
16 canadien – je crois que c'est bien cela, qu'il  
17 avait été torturé. Ceci n'était pas encore devenu  
18 public.

19 Donc, M. Arar m'a appelé, il  
20 était très mécontent et il se sentait trahi parce  
21 qu'il nous avait parlé sous le sceau de la  
22 confiance et le lendemain, il l'apprend dans les  
23 journaux.

24 J'étais très embarrassé et cela a  
25 suscité un courriel plutôt dur de ma part à –

1 Colleen Swords, directrice générale des Affaires  
2 juridiques aux Affaires étrangères, Konrad  
3 Sigurdson, directeur général des Affaires  
4 consulaires, John McNee, sous-ministre adjoint,  
5 Moyen-Orient, et je leur dis, voyez-vous, M. Arar  
6 est très mécontent et j'espère qu'aucun d'entre  
7 vous n'est responsable de la fuite.

8                   Je ne croyais pas qu'ils l'aient  
9 fait, mais j'essayais de comprendre comment cette  
10 information avait pu sortir. Parce que le  
11 ministre n'avait rien dit. Nous n'avions rien  
12 dit. Ces gens-là non plus. Et là, j'étais en  
13 train de leur écrire, voyez-vous, que nous  
14 devions être très prudents.

15                   Je voulais qu'ils sachent que  
16 M. Arar était très mécontent de ce qui s'était  
17 produit, et en fait, je voulais aussi assurer  
18 M. Arar, qu'au meilleur de ma connaissance, cela  
19 ne venait pas de nous. Nous ignorions comment  
20 cette information s'était retrouvée dans  
21 l'actualité.

22                   Me DAVID : Très bien. Et pour  
23 faire le suivi de votre demande de précisions de  
24 la part de M. Martel, datée du 31 octobre, nous  
25 avons à l'onglet 640, les commentaires de

1 M. Martel, datés du 3 novembre et ce sont les  
2 précisions que... et c'est le dernier paragraphe  
3 qui fait réellement référence à ce que M. Arar  
4 lui a dit. Donc, ceci est simplement pour les  
5 fins du dossier.

6                   Ensuite, nous abordons la  
7 conférence de presse proprement dite, à la date  
8 suivante, soit le 4 octobre (sic). Et nous avons  
9 vu vos notes, lors de cette réunion.

10                   Alors, avez-vous noté des  
11 incohérences entre ce que vous avez entendu en  
12 conférence de presse et la réunion privée que  
13 vous aviez eue avec M. Arar, le 20 octobre?

14                   M. FRY : Non. Je crois que tout  
15 était très cohérent. En fait, notre seule  
16 préoccupation consistait à savoir si, oui ou non,  
17 le 14 août, il avait dit à Léo Martel qu'il avait  
18 bel et bien été torturé. Léo avait dit que tel  
19 n'était pas le cas, et lui, en conférence de  
20 presse, prétendait l'avoir dit.

21                   Mais il n'a pas consacré beaucoup  
22 de temps à cette question en conférence de  
23 presse. Et cette question n'a pas pris l'ampleur  
24 que je craignais à ce moment, pas à ce moment-là,  
25 en tout cas.

1 Me DAVID : Très bien. De nouveau,  
2 pour les fins du dossier, les pages 5 et 6 de vos  
3 notes personnelles.

4 Pourriez-vous simplement  
5 confirmer le contenu de ces deux pages? Je crois  
6 que ce sont celles de vos commentaires sur la  
7 conférence de presse.

8 M. FRY : Où en sommes-nous?

9 Me DAVID : Notes personnelles,  
10 pages 5 et 6.

11 M. FRY : Je crois que la seule  
12 autre chose que j'aimerais ajouter, parce que je  
13 crois que vous m'avez posé une question très  
14 générale, c'est-à-dire si tout ce qu'il avait dit  
15 en conférence de presse était cohérent par  
16 rapport à ce qu'il avait dit en réunion privée.  
17 Il faudrait probablement que j'y regarde d'un peu  
18 plus près avant que je - il y a sans doute  
19 quelques autres points dans cela, voyez-vous,  
20 quelques autres détails.

21 Donc, je veux être prudent avant  
22 de déclarer de manière globale que tout était  
23 exactement pareil. Peut-être aurai-je l'occasion  
24 de revoir les deux et de voir exactement ce qui a  
25 été dit en conférence de presse et de faire la

1 comparaison.

2 Me DAVID : Êtes-vous prêt à  
3 confirmer que de manière générale, les deux  
4 scénarios étaient plutôt cohérents?

5 M. FRY : Oui. Je dirais qu'ils  
6 étaient plutôt cohérents, oui.

7 Me DAVID : Très bien. Venons-en  
8 donc aux pages 5 et 6 de vos notes personnelles.  
9 Simplement, simplement à des fins  
10 d'identification, si vous pouviez nous affirmer  
11 qu'elles réfèrent à la conférence de presse?

12 M. FRY : Oui. Je crois qu'il  
13 s'agit de la suite de la conférence. Oui.

14 Me DAVID : Très bien. Allons  
15 maintenant à l'onglet 649, pour un document, je  
16 crois ayant trait encore au 4 novembre, le jour  
17 de la conférence de presse. Ce document est  
18 intitulé : « Points de discussion d'Arar ». Il  
19 était destiné à votre ministre?

20 M. FRY : Oui.

21 Me DAVID : Il y a aussi une  
22 référence à ce document à la page 9 de vos notes,  
23 alors si vous voulez bien faire référence  
24 seulement à celui-là. Il s'agit du même document,  
25 au fond.

1                   Avez-vous rédigé ces points de  
2 discussion?

3                   M. FRY : Oui.

4                   Me DAVID : Très bien.

5                   M. FRY : C'était inhabituel pour  
6 moi de rédiger des points de discussion sous  
7 cette forme spécifique pour le ministre. Mais  
8 encore une fois, cela relevait de notre  
9 préoccupation relative au fait que le ministre  
10 avait dit une chose le 14 août et que maintenant  
11 M. Arar disait exactement le contraire.

12 J'essayais donc de donner au ministre -  
13 l'objectif était de donner un peu de contexte au  
14 ministre sur la manière dont il pourrait  
15 répondre, si on lui posait la question.

16                   Me DAVID : Vous faites allusion à  
17 ses déclarations du 14 août qui paraissaient  
18 erronées, après coup, au sujet de la séance  
19 d'information qu'il avait reçue, suivant laquelle  
20 il n'y avait pas eu d'allégations de torture?

21                   Si vous allez à l'avant-dernier  
22 paragraphe, lorsque le ministre apporte des  
23 clarifications, dans la deuxième phrase :

24                   Tout ce que je peux dire,  
25                   c'est que mes déclarations

1 d'août correspondent à ce que  
2 l'on m'avait rapporté et à ce  
3 que mes représentants  
4 croyaient être le cas, à ce  
5 moment-là.

6 M. FRY : Oui.

7 Me DAVID : C'est donc simplement  
8 une question de clarification...

9 M. FRY : Oui. Ce que je veux  
10 dire, c'est qu'il - ce qu'il a dit en août, c'est  
11 ce qu'on lui avait rapporté. Je crois que la  
12 seule petite nuance est qu'en août, il a  
13 mentionné l'avoir rencontré de manière  
14 indépendante.

15 Me DAVID : Exact, une évaluation  
16 indépendante, ou...

17 M. FRY : Oui. Nous avons  
18 consacré pas mal d'efforts à chercher d'où cela  
19 venait. Je crois qu'il y a eu un peu de - voyez-  
20 vous, quelqu'un a mentionné que M. Arar avait  
21 parlé plus librement que d'habitude. Cela a pu  
22 être rapporté au ministre dans les termes que,  
23 voyez-vous, il avait eu l'occasion de - que Léo  
24 avait eu l'occasion de lui parler seul à seul, en  
25 quelque sorte.

1                   Me DAVID : Très bien. Maintenant,  
2 pouvez-vous m'aider à comprendre la page 7 de vos  
3 notes personnelles? On y trouve une inscription,  
4 tout en haut, comme suit :

5                   Pas d'allégations  
6                   spécifiques l'été dernier.

7                   Ou du moins, c'est ce que ça  
8 semble dire.

9 --- Pause

10                  Me DAVID : Malheureusement, elles  
11 ne sont pas datées.

12 --- Pause

13                  M. FRY : Oui. Je ne suis pas  
14 certain de ce qu'elles signifient. Elles étaient  
15 peut-être simplement une sorte de commentaire  
16 général - seulement des notes concernant...

17                  Me McISAAC: Ne pourraient-elles  
18 pas être un rappel de la page précédente?

19 --- Pause

20                  M. FRY : Je veux dire, je crois  
21 qu'il n'y a eu d'allégations spécifiques pour la  
22 première fois que l'été dernier, soit dans le  
23 *Syrian Human Rights Report*. Nous avons toujours  
24 été sceptiques, voyez-vous, de voir jusqu'à quel  
25 point il pouvait parler librement. Je crois, oui,



1 que je faisais des commentaires sur la réunion du  
2 14 août.

3

4 Me DAVID : Très bien. Nous  
5 passons à l'onglet 740, dans le volume 8,  
6 Monsieur Fry.

7 Il s'agit d'une note  
8 d'information destinée à votre ministre. Elle  
9 traite de deux sujets. L'un est la critique qui  
10 était adressée au consul général de New York. Je  
11 ne veux traiter de ce sujet d'aucune façon.

12 Je m'intéresse au premier sujet,  
13 qui a trait aux contradictions entre le rapport  
14 consulaire du 14 août et le contenu de la  
15 conférence de presse. La présente note  
16 d'information traite de certaines contradictions  
17 apparentes.

18 Ma seule question pour vous, à  
19 cet égard : est-ce que cela était le résultat de  
20 votre enquête, la note d'information que vous -  
21 l'enquête au sens des clarifications que vous  
22 aviez demandées à Damas?

23 M. FRY : Oui. Je veux dire, ceci  
24 est en fait un exemple de - cette question, comme  
25 on peut le voir, cette question a été soulevée

1 par - je veux dire, nous avons commencé à  
2 enquêter à la fin d'octobre.

3 Me DAVID : C'est exact.

4 M. FRY : Bon, trois semaines plus  
5 tard, nous recevions une note d'information, donc  
6 c'est un peu comme - cela a peut-être commencé là  
7 et finalement - je veux dire que cela illustre  
8 comment ces choses peuvent mettre du temps à nous  
9 arriver.

10 Donc, je crois que cette note  
11 d'information était en quelque sorte la position  
12 ministérielle officielle sur cette apparente  
13 contradiction.

14 Me DAVID : Très bien. Si l'on  
15 revient maintenant à l'onglet 650, dans le  
16 volume 7.

17 Cela fait référence au fait que  
18 votre ministre recherche des clarifications  
19 auprès du secrétaire Powell, au sujet de  
20 l'identité du Canadien qui aurait envoyé les  
21 renseignements aux autorités américaines.

22 Avez-vous été témoin de cette  
23 conversation téléphonique entre le ministre  
24 Graham et le secrétaire Powell?

25 M. FRY : Oui, j'étais présent.

1 Me DAVID : Je vous ramène  
2 maintenant aux pages 3 et 4, sous le même onglet.  
3 Encore une fois, il s'agit seulement  
4 d'allégations faisant suite à la conférence de  
5 presse, et que le MAECI avise son ambassadeur à  
6 Damas que l'on désire une enquête relativement  
7 aux allégations de torture.

8 À l'onglet 700, page 3, on trouve  
9 la réponse de Damas. Celle-ci se trouve dans le  
10 volume 8. La réponse est arrivée le 10 novembre.

11 Avez-vous des commentaires à  
12 faire à ce sujet?

13 M.FRY : À quelle page étiez-  
14 vous ?

15 Me DAVID : À la page 3.

16 M.FRY : Oui.

17 Me DAVID : Ce serait le message  
18 principal du 10 novembre.

19 M. FRY : Donc, essentiellement,  
20 notre ambassade dit leur avoir envoyé une note  
21 diplomatique, mais qu'il n'y a pas de vraie  
22 réponse?

23 Me DAVID : C'est exact.

24 M. FRY : J'ai peut-être vu  
25 cela. Je veux dire, il n'y a pas grand-chose

1 là-dedans.

2 Me DAVID : D'accord. Nous pouvons  
3 maintenant passer à l'onglet 725, et c'est...

4 M. FRY : Le deuxième point, je  
5 crois, parle de quelqu'un d'autre ici.

6 Me DAVID : D'accord. Les dates  
7 des 17 et 18 novembre sont mentionnées, Monsieur  
8 Fry, à l'onglet 725. Ce sont des courriels entre  
9 vous et Léo Martel au sujet d'allégations de  
10 torture. Il y a une série de quatre courriels  
11 ici.

12 M.FRY : Oui.

13 Me DAVID : J'ai une seule  
14 question : nous sommes maintenant à la  
15 mi-novembre, ou presque à la fin novembre. De  
16 nouveau, c'est vous qui faites le suivi sur la  
17 question des allégations de torture à ce  
18 moment-là.

19 Pourquoi est-ce encore un  
20 problème? Pourquoi est-ce encore un sujet de  
21 préoccupation?

22 M. FRY : Je pense que c'est - au  
23 début, j'ai commencé à en faire le suivi après la  
24 rencontre avec M. Arar.

25 Me DAVID : D'accord. C'est-à-dire

1 le 29 octobre ...

2 M.FRY : Le 29, le 30 octobre...

3 Me DAVID : Et vous envoyez vos  
4 courriels...

5 M. FRY : ...j'en envoie et j'en  
6 reçois. Et, vous savez, j'ai essayé d'obtenir le  
7 plus d'informations que je pouvais de Damas.

8 Puis, il y a eu la conférence de  
9 presse et, je pense, tout ce qui l'entoure - je  
10 pense que ce qui s'est passé, c'est que je  
11 m'attendais à un coup d'éclat le 4 novembre lors  
12 de la conférence de presse et cela ne s'est pas  
13 produit. Il y a eu d'autres discussions.

14 Par la suite, pourtant, on a  
15 recommencé à nous poser des questions sur cette  
16 contradiction fondamentale et je me suis donc de  
17 nouveau occupé du dossier afin de tenter  
18 d'obtenir plus de précisions, car je n'étais pas  
19 satisfait de ce que j'avais déjà obtenu.

20 Je pense que maintenant, je  
21 m'adresse directement à Léo, alors qu'à  
22 l'origine, je m'étais en fait adressé au  
23 Ministère et que j'avais suivi la voie  
24 hiérarchique. Cette fois-là, je suis en quelque  
25 sorte passé au-dessus de tout le monde et je me

1 suis directement adressé à Léo.

2 Me DAVID : D'accord. De nouveau,  
3 pour mémoire, votre ministre avait demandé à  
4 M. Powell de faire certaines vérifications et  
5 nous avons le suivi du 2 décembre, ce qui serait  
6 la pièce P-105.

7 Il y a une conversation  
8 téléphonique entre le secrétaire Powell et le  
9 ministre Graham le 1<sup>er</sup> décembre 2003. Y avez-vous  
10 participé, M. Fry?

11 M. FRY : Oui, je pense que oui.

12 Me DAVID : Le rapport est très  
13 explicite.

14 J'aimerais maintenant vous  
15 renvoyer à - et c'est pour obtenir des  
16 éclaircissements - aux pages 2 et 3 de vos notes  
17 personnelles. Vous y faites référence à un appel  
18 que l'on est en train d'organiser.

19 M.FRY : Oui.

20 Me DAVID : Pourriez-vous  
21 simplement expliquer, si vous vous en souvenez,  
22 ce dont il s'agissait?

23 M. FRY : Cela remonterait à  
24 l'époque de la première détention de M. Arar,  
25 donc ce serait un an plus tôt. Ce serait en 2002.

1 Me DAVID : D'accord.

2 M. FRY : Il s'agissait d'établir  
3 des contacts téléphoniques, donc d'appeler le  
4 ministre syrien des Affaires étrangères, vous  
5 savez, soit l'accuser ou le libérer? En d'autres  
6 mots, que certaines choses que nous étions - en  
7 partie ce que nous demandions aux Syriens de  
8 faire.

9 Me DAVID : Pourriez-vous vous  
10 rendre à la page suivante, à la page 3 de vos  
11 notes. Au milieu de la page, il y a un point qui  
12 dit :

13 Le Canada fait appel à des  
14 États hors-la-loi pour  
15 interroger des personnes.

16 Pouvez-vous expliquer ce à quoi  
17 vous faites référence? C'est à peu près au milieu  
18 de la page.

19 M. FRY : Eh bien, je pense que  
20 cela fait partie de la conférence de presse - ou,  
21 parce que c'est - vous savez, je dis : « Pourquoi  
22 cela vous est-il arrivé? » Puis, la réponse  
23 est : « Je ne peux pas répondre. Besoin d'une  
24 enquête publique. » « Croyez-vous en la  
25 complicité des Canadiens? » « Besoin d'une

1 enquête publique pour apporter des réponses. »

2                               Donc, c'est le genre de questions  
3 qu'on posait et ce sont les réponses que nous  
4 obtenions.

5                               « Petrovich », c'est Curt  
6 Petrovich. Il disait : « Le Canada ne souhaite  
7 pas vous reprendre ». Puis « Le consul » ... il  
8 s'agirait de notre consul à New York :

9   ... a dit être surpris de  
10   l'expulsion. Powell et  
11   Cellucci ont dit que les  
12   responsables canadiens  
13   avaient été utiles.

14                               Donc, c'est partout - maintenant,  
15 je pense - je veux dire, la première page est  
16 2002. Ici, je pense que nous sommes de retour en  
17 2003, parce que nous parlons à présent de  
18 l'enquête publique. Donc, ces deux pages, je  
19 pense, concernent deux périodes distinctes.

20                               Me DAVID : Je comprends que  
21 c'étaient des feuilles éparses.

22                               M. FRY : Oui.

23                               Me DAVID : Elles ne faisaient pas  
24 partie de votre carnet de notes et elles  
25 n'étaient pas datées, donc, nous essayons



1 simplement d'obtenir des précisions.

2 M. FRY : Alors quand je dis :  
3 « Le Canada fait appel », quelqu'un d'autre  
4 disait cela. Ce n'est pas moi qui le dis. Je dis  
5 que quelqu'un présent à la conférence de presse  
6 ou quelqu'un accusait le Canada de faire appel à  
7 des États hors-la-loi pour interroger des  
8 personnes. Ce n'est pas moi qui dis cela.

9 Me DAVID : Merci, Monsieur Fry.  
10 J'ai fini avec mes questions.

11 LE COMMISSAIRE : Maître Waldman,  
12 voulez-vous commencer maintenant, ou aimeriez-  
13 vous d'abord prendre une pause?

14 Me WALDMAN : Ce serait plus  
15 pratique si nous pouvions prendre une pause afin  
16 que je puisse mettre de l'ordre dans mes papiers.

17 LE COMMISSAIRE : D'accord. De  
18 combien de temps auriez-vous besoin?

19 Me WALDMAN : Une heure.

20 LE COMMISSAIRE : Et vous, Maître  
21 McIsaac, de combien de temps aurez-vous besoin?

22 Me McISAAC : Je ne pense pas  
23 avoir besoin de plus de 15 minutes.

24 LE COMMISSAIRE : D'accord. Nous  
25 allons nous arrêter pendant 15 minutes.

1 LE GREFFIER : Veuillez vous  
2 lever. / Please stand.

3 --- Suspension à 15 h 13 /  
4 Upon recessing at 3:13 p.m.

5  
6 --- Reprise à 15 h 30 /  
7 Upon resuming at 3:30 p.m.

8 LE GREFFIER : Veuillez vous  
9 asseoir. / Please be seated.

10 \*INTERROGATOIRE

11 Me WALDMAN : J'aimerais demander  
12 au greffier de remettre au témoin la pièce P-85,  
13 onglet 40. Il s'agit de feuilles éparses du  
14 volume 5, onglet 40.

15 Pendant que nous attendons que  
16 vous le fassiez, j'ai un ensemble de notes, dont  
17 des notes vous appartenant, et des notes de  
18 différentes personnes qui étaient présentes lors  
19 du compte rendu de mission. Donc, c'est  
20 l'onglet 40.

21 Il s'agit du compte rendu de  
22 mission de M. Martel en date du 7 octobre. J'ai  
23 tout passé en revue, et il semble que tout  
24 concorde assez bien...

25 M. FRY : Désolé. Je ne pense pas

1 avoir le bon document - l'onglet 40 pour moi  
2 correspond à certaines activités du commissaire  
3 adjoint...

4 Me DAVID : Le volume 5.

5 LE COMMISSAIRE : Le volume 5 de  
6 la pièce P-85.

7 Me WALDMAN : La pièce P-85.

8 M. FRY : C'est le volume 2 que  
9 j'ai.

10 Me WALDMAN : Désolé. Je n'ai  
11 peut-être pas été assez précis.

12 M. FRY : D'accord.

13 Me WALDMAN : Si nous les feuillets, le  
14 premier - ce sont des personnes différentes qui ont  
15 assisté à la réunion. Ce sont des notes prises par une  
16 personne du nom de Peter McRae, qui y a assisté.

17 Il est dit neuf lignes en partant  
18 du bas :

19 Torture psychologique,  
20 parfois battu, fin des  
21 interrogatoires au bout de  
22 deux semaines.

23 Nous allons poursuivre et  
24 simplement les passer en revue - ce sont les  
25 mêmes notes.

1                   John McNee, page 4, « violence  
2 psychologique » - si vous allez à la page 2 :

3                   Violence psychologique,  
4                   colère, malmené pendant les  
5                   deux premières semaines.

6                   LE COMMISSAIRE : Sommes-nous à la  
7 page 4 ou à la page 2?

8                   Me WALDMAN : C'est à la page 4.

9                   LE COMMISSAIRE : Merci.

10                  Me WALDMAN : Je pense que ce qui  
11 se passe, Monsieur le Commissaire, c'est que vous  
12 avez d'abord les transcriptions et, ensuite, les  
13 notes.

14                  LE COMMISSAIRE : Je vois.

15                  Me WALDMAN : Donc à la page 4, il  
16 y a la transcription de ces notes.

17                  LE COMMISSAIRE : Vous parlez des  
18 quatrième et cinquième lignes, « torture  
19 psychologique, parfois battu. »

20                  Me WALDMAN : Page 4, la  
21 transcription des notes de John McKee. Cela dit,  
22 à la page 2 :

23                  Violence psychologique,  
24                  colère, malmené pendant les  
25                  deux premières semaines.

1 (Traduction du passage lu)

2 Alors, je pense qu'il y a - je  
3 n'arrive pas à le lire - puis, il y a vos notes,  
4 que nous avons déjà passées en revue, où il est  
5 dit, à la seconde page de vos notes, ce qui est  
6 la page 12 de 14 :

7 Parfois battu, mais rien de  
8 trop grave. Malmené pendant  
9 les deux premières semaines.  
10 Arrêté de l'interroger. Quand  
11 l'affaire Sampson s'est fait  
12 jour, questionné à son sujet.

13 (Traduction du passage lu)

14 J'aimerais maintenant passer à -  
15 de quoi s'agit-il - l'onglet 508. La pièce P-42,  
16 volume 6 de 9, qui, d'après ce que l'on nous a  
17 dit, sont les notes de M. Martel qui ont été  
18 prises après son entretien en août 2003, et où il  
19 est dit :

20 État actuel - Je ne suis pas  
21 paralysé - pas battu - pas  
22 torturé.

23 Au tout début, un tout petit  
24 peu. 3 x 6 x 7.

25 Dormir à même le sol.



1 qu'il avait été battu pendant les premiers jours  
2 ou les deux premières semaines.

3 Me WALDMAN : Les deux premières  
4 semaines. Exact. Donc, M. Martel vous a informé  
5 le 14 août que M. Arar lui avait dit avoir été  
6 battu durant les deux premières semaines?

7 M. FRY : Non. Il nous a dit  
8 ceci - l'information qu'il nous a fait parvenir  
9 le 7 août provenait de sa - il a fait le voyage  
10 de retour avec M. Arar.

11 LE COMMISSAIRE : Le 7 octobre.

12 Me WALDMAN : Le 7 octobre. Il a  
13 dit le 7 octobre.

14 M. FRY : Le 7 octobre. Les notes  
15 que vous lisez, de Peter McRae, de John McNee et  
16 de moi-même, toutes ont rapport avec son compte  
17 rendu du 7 octobre.

18 Me WALDMAN : Exact. Et le  
19 7 octobre, il vous a dit que M. Arar lui avait  
20 dit avoir été battu au cours des deux premières  
21 semaines?

22 M. FRY : Oui.

23 Me WALDMAN : Cela concorde avec  
24 ses notes de la réunion du 14 août, qui sont à  
25 l'onglet 508, et dans lesquelles il dit :

1 Au début, un tout petit peu.

2 M. FRY : Je pense qu'il dit, « ni  
3 battu - ni torturé. »

4 Me WALDMAN : « Au tout début, un  
5 tout petit peu; 3 sur 6 sur 7. »

6 M. FRY : Oui, cela dit : « au tout  
7 début, un tout petit peu ».

8 Me WALDMAN : « Dormir à même le  
9 sol. »

10 M. FRY : Je ne sais pas. C'est la  
11 première fois que je vois en fait ceci.

12 Me WALDMAN : Donc, il n'est pas  
13 juste de dire que le récit de M. Martel de ce que  
14 M. Arar lui a dit concorde avec ce que M. Arar a  
15 dit dans une large mesure parce que, en effet,  
16 pendant sa conférence de presse, M. Arar a  
17 déclaré que c'était au cours des deux premières  
18 semaines qu'il avait été battu pendant des  
19 interrogatoires. Cela correspond à ces notes de  
20 votre compte rendu du 7 octobre.

21 Me McISAAC : Aimeriez-vous avoir  
22 le texte de la conférence de presse sous les  
23 yeux?

24 M. FRY : Oui, merci.

25 Me WALDMAN : Eh bien, y a-t-il la



1 moindre contestation sur le fait que M. Arar ait  
2 dit au cours de la conférence de presse avoir été  
3 battu...

4 LE COMMISSAIRE : À moins que le  
5 témoin ne souhaite l'avoir.

6 Aimeriez-vous l'avoir?

7 M. FRY : D'accord. Pourrais-je  
8 avoir cela.

9 Me WALDMAN : Je sais que nous  
10 avons une transcription non officielle. Onglet  
11 645? Merci.

12 --- Pause

13 Me WALDMAN : Non, ce n'est pas  
14 cela. C'est la question et la réponse.

15 Je suis désolé, Monsieur le  
16 Commissaire, je n'avais pas cet onglet à portée de  
17 main, car je ne pensais pas que c'était quelque chose  
18 qui serait...

19 LE COMMISSAIRE : Quelqu'un va le  
20 trouver.

21 --- Pause

22 LE COMMISSAIRE : J'aurais pensé  
23 que Me David connaîtrait les onglets à présent.

24 --- Pause

25 Me WALDMAN : À l'onglet 693,

1 quelqu'un dit.

2                                    Onglet 693, volume 8. Les  
3 déclarations sur la manière dont il a été traité  
4 en Syrie commencent en haut de la page 4.

5                                    Vous pouvez prendre quelques  
6 instants pour les lire.

7 --- Pause

8                                    M. FRY : D'accord.

9                                    Me WALDMAN : Ne seriez-vous pas  
10 d'accord avec moi que la position de M. Arar,  
11 comme il l'a dit dans sa conférence de presse,  
12 était qu'il avait été battu pendant des  
13 interrogatoires au cours des deux premières  
14 semaines? Pendant cette même période, il a aussi  
15 été victime de violence psychologique en étant  
16 forcé à écouter d'autres personnes en train  
17 d'être torturées, et aussi en étant menacé d'être  
18 torturé tout le temps s'il ne coopérait pas et  
19 que, pendant les 10 mois qui ont suivi, il a été  
20 détenu dans une cellule de 3 sur 6 sur 7.

21                                    Maintenant, si vous regardez ces  
22 notes que je viens juste de vous remettre,  
23 n'est-il pas juste de dire que ce que M. Martel  
24 vous a dit dans le compte rendu du 7 octobre  
25 avant la rencontre de M. Arar avec le ministre,

1 concorde, en grande partie, avec ce que M. Arar  
2 dit dans sa déclaration?

3 M. FRY : Ce que M. Martel nous a  
4 dit le 7 octobre concorde avec ce que Arar a dit  
5 plus tard?

6 Me WALDMAN : Oui. En d'autres  
7 termes, vous...

8 M. FRY : Oui, je pense que c'est  
9 le cas. Où en étions-nous encore dans les notes  
10 de...

11 Me WALDMAN : À la pièce P-85,  
12 onglet. Volume 5. Désolé. Je dois m'assurer que  
13 j'ai le bon numéro. Onglet 40.

14 M. FRY : Quel onglet?

15 Me WALDMAN : Quarante. Quatre  
16 zéro.

17 --- Pause

18 M. FRY : Oui, je pense - je veux  
19 dire, tout le monde rapporte que, vous savez,  
20 essentiellement qu'il a été battu au début  
21 pendant les deux premières semaines. Je pense que  
22 la plupart des gens - et c'est ce qui nous a été  
23 dit par M. Martel le 7 octobre.

24 Me WALDMAN : D'accord. Il a aussi  
25 décrit les violences psychologiques dont il a été

1 victime, si je ne m'abuse.

2 M. FRY : Oui. En fait, mes  
3 notes disent :

4 Parfois battu, mais rien de  
5 trop grave. Malmené pendant  
6 les deux premières semaines.  
7 Arrêté de l'interroger. Pneu  
8 ou choc électrique pas vrai.  
9 Frappé avec des fils  
10 électriques. Violence  
11 psychologique. Cerveau  
12 anéanti.

13 Comme vous venez de le dire.

14 Me WALDMAN: Exact. Je pense qu'il  
15 y a aussi une description de la cellule de 3 sur  
16 6 sur 7?

17 M. FRY : Oui.

18 Me WALDMAN : D'accord.

19 M. FRY : Toutes ces notes, toutes  
20 disent que l'histoire du pneu n'était pas vraie,  
21 mais que, oui, il avait été parfois battu au  
22 cours des deux premières semaines.

23 Me WALDMAN : Exact. M. Arar dit  
24 précisément dans la partie que vous venez de lire  
25 que bien qu'il ait été menacé avec un pneu, ce

1 qui correspondrait à de la violence  
2 psychologique, il n'a jamais été mis sur le pneu.

3 C'est exact?

4 M. FRY : C'est exact.

5 Me WALDMAN : Alors, n'est-il pas  
6 exact de dire que, dans une large mesure, ce que  
7 M. Fry vous a dit dans le compte rendu du  
8 7 octobre - ce que M. Martel vous a dit dans le  
9 compte rendu le 7 octobre concordait avec ce que  
10 M. Arar a dit le 4 novembre 2003?

11 M. FRY : J'imagine que la seule  
12 petite distinction à faire était entre  
13 l'utilisation de l'adverbe « parfois » plutôt que  
14 l'adjectif « intense ». M. Arar parle de  
15 « sévices intenses », et dans mes notes et les  
16 notes de M. McRae, il est question d'être parfois  
17 battu. Je veux dire, tout est relatif, j'imagine.

18 Me WALDMAN : Ça va. Si nous  
19 revenons à l'onglet 507, c'est la note  
20 d'information de la visite consulaire du  
21 14 octobre.

22 M. FRY : D'accord.

23 Me WALDMAN : Je vais vous la  
24 lire :

25 ... pouvait parfois s'exprimer

1 librement et il a mentionné  
2 que ses conditions de  
3 détention avaient été plus  
4 difficiles auparavant que  
5 maintenant. Il a indiqué ne  
6 pas souhaiter avoir de  
7 publicité négative de la part  
8 des médias puisqu'il avait  
9 l'impression que cela ne  
10 ferait que nuire à sa cause.  
11 « La presse saura la vérité  
12 quand je reviendrai chez  
13 moi. » Il a confirmé n'avoir  
14 été ni battu ni torturé. Il a  
15 dit ne pas avoir été  
16 paralysé. Quand on lui a  
17 demandé de s'expliquer, il  
18 n'a pas trouvé d'autres mots  
19 pour le dire. Il a aussi dit  
20 que sa longue détention  
21 l'avait anéanti,  
22 psychologiquement parlant.

23 N'est-il pas juste de dire que  
24 c'est vraiment inexact - ou ne concorde avec  
25 aucune des notes contenues dans l'onglet 509 ou

1 avec ce que M. Martel vous a dit lorsqu'il est  
2 revenu pour le compte rendu du 7 octobre. Plus  
3 précisément, il n'y a aucune mention ici des  
4 coups reçus, bien qu'occasionnels, numéro un.

5                   Numéro deux, il n'y est pas fait  
6 mention des dimensions de la cellule de prison, 3  
7 sur 6 sur 7, et des 10 mois qu'il a passés là-  
8 bas. Tout comme il n'y a aucune mention de la  
9 violence psychologique dont il a été victime.

10                   Donc, n'est-il pas exact de dire  
11 ceci - ne seriez-vous pas d'accord avec moi sur  
12 le fait que cela n'est pas tout à fait un récit  
13 précis des notes dans l'onglet 508 ou de ce qu'il  
14 vous a dit le 7 octobre?

15                   M. FRY : Je veux dire, la chose  
16 difficile pour moi, Maître, c'est que nous  
17 mélangeons ici en quelque sorte deux choses  
18 différentes. Nous parlons du 7 octobre, quand  
19 M. Martel est revenu avec M. Arar et a obtenu un  
20 récit complet de ce qui s'était passé, et nous a  
21 ensuite fait le compte rendu, et ici, nous  
22 parlons du 14 août, soit trois mois plus tôt,  
23 quand M. Martel venait tout juste de rencontrer  
24 M. Arar et nous avait fait le compte rendu sur ce  
25 qu'il avait entendu à cette réunion-là.

1                   J'ai donc quelques difficultés  
2 parce que vous mélangez en quelque sorte les  
3 deux.

4                   Me WALDMAN : Mais les notes de  
5 M. Martel, qui se trouvent à l'onglet 508, qui  
6 ont été prises en même temps...

7                   M. FRY : Oui.

8                   Me WALDMAN : ... ont bien la même -  
9 vous venez d'acquiescer - contiennent bien la  
10 même information que ce qui vous a été  
11 communiqué, en fait, le 7 octobre? Il y est  
12 décrit la cellule, il y est question des coups  
13 reçus au début et il y est question du fait qu'il  
14 était anéanti, psychologiquement parlant?

15                   M. FRY : Je ne veux pas paraître  
16 entêté, mais je penserais que ces notes  
17 concordent davantage avec ce qui se trouve en  
18 fait dans cette note ici, bien que j'admette que  
19 certaines choses soient quelque peu différentes.

20                   Comme vous l'avez souligné, il  
21 dit 3 sur 6 sur 7, et, ensuite, dans la note, il  
22 dit « les conditions de détention ont été  
23 difficiles ». Il parle ainsi. Il ne fait pas  
24 référence à cela en particulier dans ce qu'il  
25 nous rapporte.



1                   Je pense que les notes  
2 manuscrites concordent davantage avec les notes  
3 qu'il remet - le rapport qu'il transmet à Ottawa.

4

5                   Me WALDMAN : Sauf qu'il  
6 dit ne pas avoir été battu, là où les notes manuscrites  
7 indiquent qu'il a parfois été battu « au tout début, un  
8 tout petit peu ». Premièrement.

9                   Deuxièmement, ne pensez-vous pas  
10 qu'il serait important de faire état des  
11 conditions précises de détention, soit une  
12 cellule de 3 par 6 par 7? Je vais y revenir dans  
13 un instant, mais un expert en droit international  
14 nous a clairement indiqué dans son témoignage que  
15 la détention d'une personne dans une cellule de 3  
16 par 6 par 7 pendant 10 mois, sans accès à la  
17 lumière, constitue de la torture mentale.

18                  M. FRY : En effet.

19                  Me WALDMAN : Ne pensez-vous donc  
20 pas qu'il aurait été important, avant que le  
21 ministre ne s'aventure trop loin et dise que  
22 M. Arar n'a pas été torturé, qu'il ait eu un  
23 récit plus exhaustif cadrant avec les notes  
24 d'information figurant à l'onglet - ou les notes  
25 qui se trouvent à l'onglet 508?

1 M. FRY : Ce que je veux dire par  
2 là, c'est que je ne suis pas très à l'aise avec  
3 l'idée de me prononcer sur ce que M. Martel a  
4 écrit puis nous a rapporté. En d'autres termes,  
5 est-ce que c'est à moi de dire en définitive ce  
6 qu'il a bien fait ou mal fait?

7 Vous avez raison de dire qu'il a  
8 dit : « n'a pas été paralysé, n'a pas été battu,  
9 n'a pas été torturé », et c'est ce qui figure  
10 dans la note. « Il a confirmé qu'il n'avait pas  
11 été battu ni torturé; il a également dit qu'il  
12 n'avait pas été paralysé. »

13 Vous avez cependant raison de  
14 dire que la note ne fait pas état des dimensions  
15 de 3 par 6 par 7.

16 Je ne me sens pas vraiment en  
17 mesure de me prononcer sur ce que M. Martel a  
18 fait ou n'a pas fait. Tout ce que j'ai vu, c'est  
19 ceci.

20 Me WALDMAN : Mais c'est ceci qui  
21 a ensuite fait l'objet de tout un échange de  
22 courriels en vue de déterminer s'il y avait  
23 contradiction entre ce que M. Arar avait dit au  
24 sujet de la visite du 14 août ...

25 M. FRY : C'est exact.

1 Me WALDMAN : ... et ce qu'avait dit  
2 M. Martel. Ce que j'essaie de vous signifier est  
3 qu'à mon sens, le problème n'est pas tant dans ce  
4 qui a été dit. Les notes correspondent en effet  
5 avec ce que dit M. Arar, soit qu'il a été battu  
6 au début ...

7 M. FRY : Mais les notes ne disent  
8 pas cela.

9 Me WALDMAN : Si, elles le disent.  
10 Elles disent : « pas torturé. Tout début - très  
11 peu. »

12 M. FRY : D'accord. Mais je ne  
13 vois pas à quoi cela correspond. Je suppose que  
14 vous pourriez dire que cela correspond à ce qui  
15 précède, mais je - il vous va falloir demander à  
16 M. Martel.

17 Me WALDMAN : Oui, nous comptons  
18 lui poser cette question.

19 Très bien. J'aimerais maintenant  
20 vous demander de vous reporter à l'onglet 650,  
21 P-42, onglet 650, Powell - volume 7 de 9.

22 Il s'agit donc de cette  
23 conversation entre le secrétaire d'État Powell et  
24 le ministre Graham, et à laquelle vous avez  
25 assistée. Je vais simplement vous lire la

1 troisième ligne et la suite du premier  
2 paragraphe :

3                                   En réponse à la demande du  
4                                   ministre d'aide pour  
5                                   déterminer qui au  
6                                   gouvernement canadien aurait  
7                                   pu fournir des informations  
8                                   aux autorités américaines au  
9                                   sujet de M. Arar, le  
10                                  secrétaire Powell entreprend  
11                                  de se renseigner  
12                                  immédiatement sur la  
13                                  question.

14                                C'est donc là votre souvenir de  
15                                ce qui s'est passé, soit qu'il y a eu une demande  
16                                visant à essayer de déterminer qui avait fourni  
17                                les informations, est-ce bien cela?

18                                M. FRY : Oui.

19                                Me WALDMAN : Je trouve cela  
20                                quelque peu étrange et confus, étant donné que  
21                                nous savons que dans le rapport Garvie, il y a  
22                                une note de service. Le rapport Garvie se trouve  
23                                au P-19, page 30?

24                                M. FRY : Page 30?

25                                Me WALDMAN : J'ignore si vous

1 êtes ou non au courant de cela, et c'est pourquoi  
2 je vous y renvoie.

3 M. FRY : Non, je ne lui suis pas  
4 vraiment.

5 Me WALDMAN : Eh bien, pas du  
6 rapport Garvie.

7 M. FRY : Non.

8 Me WALDMAN : De la note en  
9 question.

10 M. Pardy, lorsqu'il a su que la  
11 GRC avait peut-être échangé des informations avec  
12 les Américains, avait posé une liste de questions  
13 à la GRC, et, le 18 octobre 2002, il a reçu en  
14 retour cette communication, qui se trouve  
15 reproduite à la page 30.

16 M. FRY : Mm-hmm. D'accord.

17 Me WALDMAN : C'est donc  
18 clairement indiqué dans cette communication. La  
19 réponse à la deuxième question est la suivante :

20 Les autorités américaines ont  
21 pris connaissance d'Arar par  
22 le biais d'échanges  
23 d'informations entre des  
24 enquêteurs de la GRC et les  
25 autorités américaines. Arar

1                                   était visé par une enquête de  
2                                   la GRC en cours...

3                                   N'étiez-vous pas au courant de  
4 cette communication ou de ces renseignements  
5 avant le 5 novembre 2003?

6                                   M. FRY : Je pense que ce que nous  
7 demandions à Powell, c'était ceci : les  
8 Américains prétendaient que quelqu'un du Canada  
9 avait donné le feu vert, et nous lui demandions  
10 de nous dire qui c'était.

11                                  Me WALDMAN : Très bien. Pour que  
12 les choses soient claires, donc, vous étiez au  
13 courant depuis longtemps que - quand avez-vous su  
14 que M. Arar avait en fait été porté à l'attention  
15 des autorités américaines par suite d'échanges  
16 d'informations avec la GRC, ce qui est dit dans  
17 ce mémo du 18 octobre?

18                                  M. FRY : Je pense que j'aurais  
19 pris connaissance du fait qu'il y avait eu  
20 échange d'informations probablement - qui avaient  
21 été fournies - je veux dire, la position a  
22 toujours été qu'il y avait un échange constant  
23 d'informations entre les États-Unis et le Canada  
24 sur de très très nombreux dossiers, et celui-ci  
25 figurait simplement parmi le nombre de dossiers

1 pour lesquels il y avait eu échange  
2 d'informations. J'ai sans doute su qu'il y avait  
3 eu échange d'informations dans ce cas particulier  
4 fin novembre ou en décembre. Je ne fais  
5 qu'essayer de deviner, je ne me souviens pas  
6 exactement, mais ç'aurait été - oui, 2002, fin  
7 2002.

8 Me WALDMAN : Mais cette note se  
9 poursuit et l'on y dit, dans la quatrième  
10 réponse, qu'après la détention de M. Arar par les  
11 Américains, les États-Unis ont demandé des  
12 renseignements, et que des renseignements ont été  
13 fournis par la GRC.

14 Étiez-vous au courant de cela  
15 également?

16 M. FRY : De quelle question  
17 s'agit-il?

18 Me WALDMAN : La question est la  
19 suivante :

20 Les Américains ont-ils parlé  
21 aux autorités canadiennes au  
22 sujet de la possibilité de  
23 l'expulsion d'Arar?

24 Il s'agit de l'avant-dernière  
25 question. Cette réponse ...

1 M. FRY :

2 Les autorités américaines ont  
3 demandé à la GRC de fournir  
4 des renseignements pouvant  
5 être utiles pour porter des  
6 accusations criminelles  
7 contre Arar. Les autorités  
8 américaines se sont  
9 renseignées quant au niveau  
10 d'intérêt de la GRC dans la  
11 poursuite d'Arar au pénal.  
12 Elles ont également voulu  
13 savoir dans quelle mesure la  
14 GRC pouvait refuser l'entrée  
15 d'Arar au Canada. Les  
16 autorités américaines se sont  
17 fait dire que la GRC était  
18 intéressée par Arar d'un  
19 point de vue pénal. Elles se  
20 sont également fait dire  
21 qu'Arar étant un citoyen  
22 canadien, la GRC ne pouvait  
23 pas refuser son entrée au  
24 Canada.

25 Votre question est...?



1 Me WALDMAN : Que pendant cette  
2 période au cours de laquelle M. Arar a été détenu  
3 aux États-Unis, il y a eu tout un va-et-vient  
4 entre la GRC - ce n'était donc pas un simple  
5 échange d'informations.

6 M. FRY : Exact.

7 Me WALDMAN : Au 18 octobre 2002,  
8 M. Pardy savait au moins que pendant la période  
9 de détention de M. Arar il y avait eu  
10 communication directe entre la GRC et, nous  
11 savons maintenant, le FBI ...

12 M. FRY : Exact.

13 Me WALDMAN : ... au sujet de  
14 M. Arar.

15 M. FRY : Mm-hmm.

16 Me WALDMAN : J'aimerais  
17 simplement confirmer si vous étiez au courant  
18 de ...

19 M. FRY : J'étais au courant, de  
20 façon générale, qu'il y avait eu échange de  
21 renseignements. Quant à certains de ces détails  
22 concernant un va-et-vient de renseignements,  
23 comme je vous l'ai dit lorsque j'ai parlé du  
24 sénateur de Bané, je savais que les Américains  
25 avaient demandé au Canada s'il pourrait accuser

1 M. Arar, s'il serait détenu s'il revenait au  
2 Canada.

3 J'étais donc au courant de  
4 certaines des généralités. Je ne me souviens pas  
5 d'avoir vu cette communication en particulier,  
6 mais j'ai sans doute su aux environs de  
7 novembre 2002, ou peut-être un petit peu avant,  
8 qu'il avait été question de cela, mais  
9 définitivement pas avant que M. Arar n'aboutisse  
10 en Syrie.

11 J'imagine que ma priorité à  
12 l'époque n'était plus de savoir comment il se  
13 faisait qu'il s'était retrouvé là-bas, mais ce  
14 que nous allions y faire. Maintenant qu'il est  
15 rendu là-bas, comment allons-nous voir à ce qu'il  
16 soit en sécurité et comment allons-nous faire  
17 pour le ramener au pays.

18 Me WALDMAN : J'aimerais  
19 simplement établir clairement si vous saviez  
20 qu'il se faisait des échanges de renseignements  
21 pendant que M. Arar était en détention, car  
22 d'après cette question à l'onglet 650 à laquelle  
23 je vous ai renvoyé, il semblerait que vous  
24 demandiez si le gouvernement canadien avait  
25 transmis aux Américains des renseignements

1 concernant M. Arar, qui est une chose dont votre  
2 ministère était au courant environ ...

3 M. FRY : C'est exact.

4 Me WALDMAN : ... un an auparavant.

5 Il ne m'a pas paru logique que le  
6 5 novembre 2003, lors d'une rencontre au cours de  
7 laquelle chaque minute était précieuse, vous  
8 auriez posé au secrétaire d'État Powell une  
9 question à laquelle nous avons la réponse dès le  
10 18 octobre 2002.

11 M. FRY : Eh bien, je vois à quoi  
12 vous voulez en venir : pourquoi poser une  
13 question à laquelle nous connaissions déjà la  
14 réponse?

15 Tout ce que je peux dire, c'est  
16 que la personne qui a rédigé la note ne l'a  
17 peut-être pas rédigée exactement - n'a pas été  
18 exacte dans sa rédaction.

19 Nous avons posé quatre questions  
20 précises à Powell. Même s'il y avait certaines  
21 choses qui - ce que je veux dire par là, c'est  
22 que vous dites que nous devinions que nous avons  
23 peut-être la réponse, mais nous avons néanmoins  
24 tenu à lui poser formellement les quatre  
25 questions pour obtenir de lui des réponses

1 formelles.

2 Me WALDMAN : Vous avez commencé  
3 par dire que la question était peut-être ...

4 M. FRY : Eh bien, il se  
5 pourrait ...

6 Me WALDMAN : ... pas si des  
7 renseignements avaient été échangés, mais si  
8 quelqu'un avait donné le feu vert?

9 M. FRY : Non. Ai-je dit cela?

10 Me WALDMAN : Je pensais que c'est  
11 ce qui vous aviez commencé à dire il y a quelques  
12 instants.

13 M. FRY : Non. J'allais simplement  
14 dire que la personne qui avait rédigé ceci - je  
15 veux dire, ce qui se passe avec ce genre de  
16 choses c'est qu'il y a en quelque sorte - vous  
17 avez un appel téléphonique avec le Secrétaire  
18 d'État Powell, vous avez le ministre qui parle au  
19 téléphone, il y a toutes sortes de fonctionnaires  
20 qui suivent la conversation, et Powell fait de  
21 même de son côté, alors il y a quelqu'un qui  
22 prend des notes puis qui rédige un genre de  
23 rapport. Ce que je veux donc dire c'est que ce  
24 n'est pas toujours exact - le rapport ne reflète  
25 pas toujours exactement ce qui a été dit.

1 J'ignore quelle est la réponse à  
2 votre question. Ce que vous êtes en train de me  
3 dire c'est que nous avons demandé quelque chose  
4 que nous devions déjà savoir, c'est-à-dire ...

5 Me WALDMAN : Et qu'il y a un an,  
6 d'après les documents, Gar Parady s'était vu dire  
7 le 18 octobre 2002 que la GRC avait échangé des  
8 renseignements avec les Américains pendant la  
9 détention de M. Arar.

10 M. FRY : Il me faudrait me  
11 rafraîchir la mémoire quant aux questions exactes  
12 que nous avons posées. Vous êtes en train de me  
13 citer le résumé, qui est en fait la partie  
14 supérieure de cette note C-4.

15 Nous avons posé quatre questions  
16 précises à Powell, et - je pourrais peut-être les  
17 retrouver - quelqu'un pourrait peut-être  
18 m'indiquer où se trouvent ces quatre questions  
19 précises.

20 Me WALDMAN : En vérité, l'une des  
21 questions a été censurée, bien que son contenu  
22 ressorte, je pense, dans le courriel.

23 LE COMMISSAIRE : Je pense que  
24 nous les avons toutes dans leur version publique.

25 Me WALDMAN : Dans le courriel.

1 M. FRY : La première question  
2 était donc :

3 Qui a fourni au gouvernement  
4 américain les renseignements  
5 utilisés en vue de la  
6 décision d'expulser M. Arar?  
7 (Traduction du passage lu)

8 Nous demandions donc à Powell de  
9 fournir un nom.

10 Si vous vous souvenez du  
11 témoignage du ministre Graham, il a parlé du fait  
12 que Powell et Cellucci disaient toujours :  
13 « Parlez à vos gars, ils sont au courant ». Et  
14 nous disions toujours : « Eh bien, qui est au  
15 courant? Donnez-nous un nom. Dites-nous qui ».

16 La première question, donc,  
17 n'avait pas pour objet d'établir qu'il y avait eu  
18 échange de renseignements, mais demandait  
19 plutôt : « Qui a fourni au gouvernement américain  
20 les renseignements utilisés en vue de la décision  
21 d'expulser M. Arar? »

22 L'aspect important, donc, je  
23 pense, n'était pas qu'il y avait eu échange de  
24 renseignements au sujet de M. Arar en général,  
25 mais bien échange de renseignements en vue de son

1 expulsion, et nous voulions le détail.

2 Par conséquent, même si vous avez  
3 raison de dire que nous avons partiellement -  
4 une réponse partielle à cela, nous voulions poser  
5 officiellement la question à Powell.

6 Me WALDMAN : J'aimerais qu'on  
7 soit clair quant à deux choses, car ce qui  
8 m'intéressait, c'était de savoir si vous étiez -  
9 j'étais très préoccupé, car lorsque j'ai lu cela,  
10 je me suis dit, cela veut dire que le ministre et  
11 ses adjoints n'étaient pas au courant une année  
12 après la note du 18 octobre du fait que pendant  
13 la détention de M. Arar, il y avait eu cet  
14 échange de renseignements avec les Etats-Unis.

15 Et j'aimerais simplement être  
16 certain de bien comprendre votre réponse ...

17 M. FRY : Nous étions au courant  
18 du fait qu'il y avait ce va-et-vient de  
19 renseignements.

20 Me WALDMAN : Pendant qu'il était  
21 en détention? Parce que vous nous donnez une  
22 réponse générale et vague.

23 M. FRY : Oui.

24 Me WALDMAN : Parce que nous  
25 savons qu'il se fait en permanence des échanges

1 de renseignements, dans les deux sens.

2 M. FRY : Oui.

3 Me WALDMAN : Ceci est beaucoup  
4 plus précis car, le 18 octobre 2002, vous étiez -  
5 le ministère avait été avisé du fait qu'il y  
6 avait eu ce va-et-vient de renseignements pendant  
7 qu'il était en détention.

8 Et j'aimerais savoir si vous  
9 étiez au courant de cela, ou si - car il aurait  
10 été plus logique de poser la question du  
11 5 novembre 2003, si vous n'étiez pas au courant.

12 Alors étiez-vous au courant?

13 M. FRY : Pas pendant qu'il  
14 était - nous n'aurions pas su ...

15 Me WALDMAN : Non, je ne parle  
16 pas ...

17 M. FRY : ... mais après coup. Je  
18 veux dire, j'ai - c'est difficile. J'ignore si -  
19 en fait, j'aurais pensé que les renseignements  
20 seraient intervenus avant même qu'il ne soit en  
21 détention, le fait que certains des  
22 renseignements qu'ont peut-être les Américains -  
23 l'échange de renseignements leur aurait fourni  
24 certaines de ces informations avant qu'il ne soit  
25 en détention ...



1 Me WALDMAN : Cela fait partie de  
2 ce que dit le document, une partie de cela est  
3 intervenu plus tôt.

4 M. FRY : Exact. En d'autres  
5 termes, plus pendant qu'il était ...

6 Me WALDMAN : Pendant qu'il était  
7 en détention ...

8 M. FRY : J'imagine que cela  
9 aurait été porté à mon attention dans le courant  
10 de l'année 2002, mais je n'aurais pas - je veux  
11 dire, pour être franc, que je n'y aurais pas  
12 consacré beaucoup d'attention, car de mon point  
13 de vue, en ce moment, c'est de l'eau sous - je  
14 veux dire que - vous savez, ceci s'inscrit  
15 maintenant dans une enquête publique.

16 À l'époque, ce qui comptait pour  
17 nous, c'était son bien-être et le récupérer, et  
18 la façon dont les choses s'étaient déroulées, et  
19 où; j'étais curieux, et nous voulions savoir.  
20 Mais nous n'avons pas toujours obtenu tous les  
21 détails là-dessus.

22 Me WALDMAN : Vous n'avez pas  
23 obtenu tous les détails. Et cela m'intéresse  
24 vraiment de savoir si vous avez obtenu ce détail  
25 précis, qui est, je pense, important à connaître,

1 soit qu'il y avait eu des conversations pendant  
2 qu'il était en détention, et j'aimerais  
3 simplement savoir si vous avez obtenu ce  
4 détail-là?

5 M. FRY : Je ne me souviens pas,  
6 Maître Waldman, si l'on m'a dit qu'il y aurait eu  
7 échange d'informations pendant qu'il était en  
8 détention.

9 Me WALDMAN : J'imagine donc que  
10 ça n'aurait pas été une chose que vous auriez  
11 transmise - si vous ne vous rappelez même pas  
12 d'avoir reçu cette information, ce ne serait pas  
13 quelque chose qui aurait été transmis par vous au  
14 ministre, n'est-ce pas?

15 M. FRY : Non. J'imagine que la  
16 seule chose - et je sais que j'ai été vague, mais  
17 je suppose que ce que je dirais, c'est que nous  
18 savions qu'il y avait eu échange d'informations  
19 entre la GRC et les Américains avant, clairement,  
20 qu'il ne soit détenu, ou qu'il y avait eu, de  
21 façon générale, un échange d'informations qui  
22 auraient été la cause de son - du fait qu'ils  
23 l'aient détenu à New York. Quant aux détails  
24 entourant le pourquoi de la chose, je ne me  
25 souviens pas si on m'en a parlé, mais si je

1 n'étais pas au courant, je n'aurais pas - je  
2 n'aurais pas pu faire une séance d'information au  
3 ministre là-dessus.

4 Me WALDMAN : Très bien.  
5 Pourriez-vous s'il vous plaît vous reporter au  
6 document P-42, volume 2, onglet 130? Il s'agit du  
7 compte rendu de la première visite consulaire. Si  
8 je comprends bien, il y a une version moins  
9 expurgée à la pièce 92.

10 LE COMMISSAIRE : La pièce  
11 combien?

12 Me WALDMAN : Quatre-vingt-douze,  
13 j'ai une note ici. Mais tenons-nous-en à  
14 celui-ci, aux fins de cette partie de mon  
15 interrogatoire.

16 M. FRY : À quel onglet en  
17 sommes-nous?

18 Me WALDMAN : C'est l'onglet 130,  
19 volume 2. Il s'agit d'une communication du  
20 23 octobre. L'avez-vous trouvé? Oui.

21 M. FRY : Oui, je l'ai.

22 Me WALDMAN : J'aimerais  
23 simplement - avez-vous vu ceci? Il s'agit du  
24 rapport consulaire C-4 au sujet de M. Arar, après  
25 sa première visite.

1 M. FRY : Exact.

2 Me WALDMAN : Vous avez donc dit  
3 sous serment que vous auriez eu accès à ceci.

4 M. FRY : Oui.

5 Me WALDMAN : Vous souvenez-vous  
6 d'avoir lu ce document-ci?

7 M. FRY : Oui.

8 Me WALDMAN : Je vous demande de  
9 vous reporter au paragraphe 3 :

10 3. Arar a été accompagné au  
11 bureau à 10 h 30 et la  
12 rencontre avec Martel a duré  
13 environ une demi-heure. Il  
14 n'a pas été possible de voir  
15 où exactement Arar était  
16 détenu. Après qu'ils se  
17 soient serré la main, on a  
18 fait s'asseoir Arar à une  
19 certaine distance. Les  
20 premières questions posées  
21 ont été conformes à vos  
22 instructions, mais il était  
23 manifeste que l'intéressé  
24 n'était pas libre de répondre  
25 à toutes les questions. La

1 conversation s'est déroulée  
2 en anglais et était  
3 immédiatement traduite en  
4 arabe. Les Syriens ont pris  
5 des notes tout au long.  
6 4. L'intéressé a paru être en  
7 bonne santé mais cela est  
8 difficile à évaluer. Il avait  
9 l'air résigné et soumis. De  
10 nombreux signaux oculaires  
11 semblaient indiquer qu'il  
12 n'était pas libre de  
13 s'exprimer. C'est en tout cas  
14 l'impression que nous avons  
15 eue.

16 Je ne veux pas lire le cinquième  
17 paragraphe en entier. Je vous invite à sauter  
18 tout de suite à la cinquième ligne :

19 Lorsque poussé à fournir  
20 davantage de réponses, les  
21 Syriens lui ont dit en arabe  
22 qu'il ne devait pas répondre  
23 à ces questions.

24 Il s'agit donc ici du premier  
25 rapport de visite consulaire que vous lisiez?

1 M. FRY : C'est exact.

2 Me WALDMAN : Et vous avez déclaré  
3 sous serment que vous avez lu ceci et que vous  
4 n'avez pas, après lecture, eu d'inquiétudes quant  
5 au bien-être de M. Arar.

6 M. FRY : Je pense que ce que j'ai  
7 dit, c'est que je - je veux dire, je n'aurais pas  
8 vu cela tout de suite, j'aurais vu cela dans les  
9 jours suivants.

10 J'aurais eu une séance  
11 d'information orale de Gar Pardy et j'aurais  
12 voulu savoir comment il se portait. Quelle est  
13 notre évaluation? Quelle est l'évaluation des  
14 gens sur le terrain? Quelle est ton évaluation,  
15 Gar, en tant que personne qui fait cela depuis  
16 25 ans?

17 En fait, pour être franc, notre  
18 équipe consulaire était plutôt positive.  
19 J'obtenais une réaction positive de gens qui  
20 disaient, écoutez, pour commencer, les Syriens  
21 ont reconnu qu'ils l'ont. C'est déjà une  
22 nouvelle. C'est sans précédent. De façon  
23 générale, les Syriens ne reconnaissent même pas  
24 qu'ils ont quelqu'un. Puis on m'a dit, nous  
25 allons obtenir de le rencontrer, nous allons

1 obtenir un accès consulaire. Et lorsque nous  
2 avons réussi à le voir, oui, il était désorienté,  
3 mais cela cadre avec la situation d'une personne  
4 qui s'est fait ballotter tout partout - détenu  
5 aux États-Unis pendant un certain temps, puis  
6 expédié de l'autre côté du monde et maintenant  
7 maintenu en détention. Vous savez, nous avons pu  
8 lui serrer la main, ce qui est - vous savez, je  
9 pense que ce sont là les genres de choses que  
10 vous faites, vous lui serrez la main, vous avez  
11 l'occasion de toucher la main de la personne pour  
12 voir si on lui a fait quelque chose.

13                   Leo Martel est une personne sur  
14 le terrain qui - il nous faut compter - tout ce  
15 que je peux faire, c'est m'appuyer sur cette  
16 évaluation, et le rapport qui nous a été fait par  
17 Gar était positif - nous avons eu l'occasion de  
18 le voir, il semble bien et, vous savez, nous  
19 allons continuer d'essayer de le voir.

20                   Me WALDMAN : Je pense que nous  
21 avons tous convenu qu'il est ressorti deux choses  
22 positives de cette rencontre. En effet, a) ils  
23 ont reconnu l'avoir, et, b), vous avez obtenu de  
24 le rencontrer.

25                   Mais ce qui me préoccupe en ce





1 mot par mot, et je ne suis pas vraiment un expert  
2 qui soit en mesure de dire que, vous savez, les  
3 choses - vous savez, une personne formée dans ces  
4 affaires peut peut-être voir qu'une personne qui  
5 a l'air résigné et soumis, que c'est un signe de  
6 quelque chose, ou si la personne n'est pas libre  
7 de parler - ce sont là des indications que - je  
8 pense que c'est cela que vous me dites, soit que  
9 ces choses auraient dû me sauter aux yeux.

10 J'étais aux Affaires étrangères  
11 depuis huit mois. Je ne suis pas un expert en  
12 matière d'affaires consulaires ou en matière de  
13 détention. Alors pour moi, après une lecture  
14 rapide - je veux dire, je lis : « L'intéressé  
15 semble être en bonne santé. A l'air résigné et  
16 soumis ». Il n'est manifestement pas libre de  
17 parler parce qu'il est entouré de gros gardes de  
18 sécurité syriens. Mais je ne pouvais pas - je  
19 n'aurais pas pu tirer davantage de conclusions  
20 que cela.

21 Me WALDMAN : Vous souvenez-vous  
22 de votre conversation avec M. Pardy au sujet de  
23 cette note?

24 M. FRY : Eh bien, ma conversation  
25 avec M. Pardy au sujet de notre première visite

1 consulaire a été de dire, écoutez, nous avons  
2 réussi à le voir, il a l'air assez bien, les  
3 Syriens ont reconnu qu'ils l'ont - le fait que  
4 nous ayons pu obtenir de le rencontrer a été  
5 perçu, dans le milieu consulaire, comme étant un  
6 signe très positif, car cela signifie que les  
7 Syriens savent que vous rencontrez votre gars et  
8 il leur devient alors très difficile de faire des  
9 choses aux gens lorsque vous êtes autorisé à  
10 aller les rencontrer.

11                   La tournure que j'ai eue, Maître  
12 Waldman, a toujours été que c'était une bonne  
13 nouvelle et que l'on était en vérité optimiste du  
14 fait d'avoir pu aller le rencontrer.

15                   Me WALDMAN : J'aimerais en savoir  
16 plus sur ce que vous connaissez de la torture,  
17 car cela est devenu un facteur dans ces échanges  
18 de courriels et ainsi de suite.

19                   Pourriez-vous donc nous dire  
20 comment vous comprenez la chose, étant donné que  
21 vous demandiez aux gens si M. Arar avait été  
22 torturé, ce que ...

23                   M. FRY : Je demandais aux gens?

24                   Me WALDMAN : Si M. Arar avait été  
25 torturé ...

1 M. FRY : Où cela se trouve-t-il ...

2 Me WALDMAN : Dans ces courriels  
3 que vous avez envoyés à M. Martel?

4 M. FRY : Oui.

5 Me WALDMAN : Vous demandiez ce  
6 que les rapports ...

7 M. FRY : Eh bien, je demandais ce  
8 qui avait été dit. Je ne posais pas de questions  
9 au sujet de torture. Je demandais un rapport sur  
10 ce qui avait été dit.

11 Me WALDMAN : Je pense que les  
12 courriels font état d'allégations de torture et  
13 de la question de savoir si cela cadrerait avec ...

14 M. FRY : L'échange du 14 août.

15 Me WALDMAN : Oui.

16 M. FRY : Eh bien, ce qui  
17 m'intéressait, c'était ce qui avait été dit. Vous  
18 avait-il dit cela? C'était là l'objet de cet  
19 échange de courriels.

20 Me WALDMAN : Pourriez-vous nous  
21 dire ce que vous entendez par torture, ou si vous  
22 ne vous sentez pas à l'aise ...

23 M. FRY : Eh bien, je pense que la  
24 torture - vous savez, vous pourriez avoir une  
25 vaste définition de torture, et ce pourrait très

1 bien être différent - je sais que la Convention  
2 contre la torture renferme une définition bien  
3 précise. Je veux dire, je suis certain qu'il  
4 existe des définitions en droit de ce que c'est.  
5 Mais, je veux dire, il y a également - plus  
6 particulièrement - vous savez, les gens peuvent  
7 définir la torture de différentes façons.

8 Me WALDMAN : D'accord, nous  
9 allons nous en tenir à cela. Vous n'êtes pas un  
10 expert en matière de lois à cet égard.

11 M. FRY : Non, je ne le suis pas.

12 Me WALDMAN : Vous convenez donc  
13 que vous n'êtes pas un expert en matière de  
14 torture?

15 M. FRY : Non, je ne le suis pas.

16 Me WALDMAN : Vous laissez donc  
17 cela au soin des juristes. Bien.

18 Mais j'aimerais vous parler un  
19 petit peu - vous nous avez dit une chose qui ne  
20 cadre pas avec une chose que nous a dite  
21 M. Pardy, car il a laissé entendre qu'il avait  
22 sensibilisé tout le monde, horizontalement et  
23 verticalement, à ses soupçons de torture.

24 J'aimerais vous demander si vous  
25 aviez été - M. Pardy était la seule personne qui

1 aurait peut-être eu des soupçons à ce sujet. Je  
2 veux dire, vous - nous voyons dans toutes ces  
3 notes que vous communiquez avec des personnes  
4 comme Alex Neve, et dans de nombreux courriels,  
5 il soulevait ses craintes quant à la possibilité  
6 de torture. Serait-il juste de dire cela? Puis  
7 lors de conversations avec vous et dans des  
8 courriels, M. Neve a dit craindre qu'il y ait un  
9 risque de torture pour M. Arar. Est-ce exact?

10 M. FRY : Je ne m'en souviens pas.  
11 Peut-être que vous pourriez m'indiquer un endroit  
12 où M. Neve m'aurait dit cela.

13 Me WALDMAN : Eh bien ...

14 M. FRY : Je ne pense pas que  
15 M. Neve ait dans le cadre de courriels adressés à  
16 moi dit penser que M. Arar pouvait être torturé,  
17 mais il est possible que je ...

18 Me WALDMAN : Très bien. Il nous  
19 faudra trouver ces références. Je ne pensais pas  
20 que cela allait être contesté, alors ...

21 Et vous avez déclaré n'avoir  
22 jamais lu la lettre du 22 octobre - vous n'avez  
23 jamais lu la lettre du 22 octobre qu'Amnistie  
24 Internationale a envoyé ...

25 M. FRY : Non.

1 Me WALDMAN : ... et qui soulevait  
2 des craintes de torture?

3 M. FRY : Non.

4 Me WALDMAN : Mais vous nous avez  
5 bien dit que vous étiez de façon générale au  
6 courant du mauvais dossier de la Syrie sur le  
7 plan respect des droits de la personne, n'est-ce  
8 pas?

9 M. FRY : Oui.

10 Me WALDMAN : Étant donné, donc,  
11 votre connaissance du mauvais dossier en matière  
12 de respect des droits de la personne de la  
13 Syrie - j'aimerais vous demander - saviez-vous,  
14 par exemple, qu'il y avait un autre Canadien qui  
15 avait été détenu en Syrie, étiez-vous au courant  
16 du dossier de M. El Maati?

17 M. FRY : J'en aurais pris  
18 connaissance plus tard. En ce qui concerne  
19 M. Arar, j'aurais appris qu'il y avait eu - qu'il  
20 y avait M. Almalki qui avait été détenu en Syrie,  
21 et qu'il y avait M. Al Bushi qui avait été détenu  
22 en Syrie, ainsi que M. El Maati, mais je pense  
23 qu'il était en Égypte.

24 Me WALDMAN : Oui, mais  
25 M. El Maati était - vous avez commencé en

1 janvier 2002, n'est-ce pas?

2 M. FRY : Février 2002.

3 Me WALDMAN : Oui, février 2002.

4 Et vous nous avez dit que l'une  
5 de vos responsabilités était d'assurer la liaison  
6 avec M. Pardy relativement aux dossiers  
7 consulaires d'importance?

8 M. FRY : Oui. Pas toutes les  
9 questions consulaires, mais j'ai en effet traité  
10 avec lui dans le cadre de certains dossiers  
11 consulaires.

12 Me WALDMAN : Vous n'avez donc pas  
13 eu l'occasion de traiter avec M. Pardy dans le  
14 cadre du dossier El Maati, parce que M. El Maati  
15 a été en détention pendant toute cette période.  
16 Il a a été détenu en novembre 2001, si je ne  
17 m'abuse.

18 M. FRY : C'est exact.

19 Me WALDMAN : Et il a été en Syrie  
20 pendant une certaine période, puis en Égypte.  
21 Vous n'avez pas eu d'interaction, vous n'étiez  
22 pas au courant de l'affaire El Maati?

23 M. FRY : Celle-ci a été portée à  
24 mon attention plus tard dans le cadre de  
25 discussions au sujet de M. Arar.

1 Me WALDMAN : Parce qu'il y a dans  
2 la documentation que nous avons des  
3 renseignements selon lesquels la GRC était au  
4 courant du fait qu'il y avait des allégations  
5 de - que M. El Maati a fait des allégations de  
6 torture pendant qu'il était en Syrie, dès juillet  
7 ou août 2002, et M. Pardy a confirmé la même  
8 chose sous serment. N'étiez-vous pas au courant  
9 de cela?

10 M. FRY : Non, je n'ai jamais - je  
11 veux dire par là, pour vous expliquer un peu les  
12 choses, qu'au bureau du ministre, comme je l'ai  
13 déjà dit, il y a beaucoup de dossiers  
14 consulaires, beaucoup de Canadiens détenus de par  
15 le monde, mais très peu d'entre eux aboutissent  
16 sur le bureau du ministre. Nous avons permis que  
17 dans ce cas-ci - nous avons permis à la Division  
18 consulaire des Affaires étrangères de s'occuper  
19 de ces questions.

20 Les questions de - lorsque  
21 M. Arar a été détenu en Syrie, c'est alors que  
22 nous avons commencé à poser des questions au  
23 sujet d'autres personnes qui auraient peut-être  
24 été là-bas.

25 Me WALDMAN : Alors, si je vous



1 comprends bien, ce sont les cas délicats qui vont  
2 beaucoup attirer l'attention du public qui  
3 intéressent le bureau du ministre?

4 M. FRY : Non, je ne pense pas que  
5 ce soit cela. Je pense que - comme je l'ai dit,  
6 beaucoup de choses - l'attention des ministres  
7 est portée sur un grand nombre de choses  
8 différentes.

9 À l'époque, nous nous efforcions  
10 de garder le Canada à l'écart de la guerre en  
11 Iraq, nous essayions de prévenir la guerre en  
12 Iraq, alors une part importante de l'attention du  
13 ministre a été concentrée sur les Nations Unies,  
14 sur les relations avec le Secrétaire Powell, sur  
15 le Conseil de sécurité, sur notre ambassadeur aux  
16 États-Unis, sur le ministère de la Défense  
17 nationale.

18 Ce que je veux dire par là, c'est  
19 qu'il s'exerce beaucoup de pressions sur le  
20 ministre, et je n'essaie pas de diminuer les  
21 autres dossiers consulaires, mais ce -  
22 franchement, le ministre ne peut pas avoir  
23 toujours à l'esprit tous les dossiers  
24 consulaires.

25 Me WALDMAN : Mais si je comprends

1 bien votre témoignage de ce matin, je pense que  
2 vous avez dit à Me David que ce qui a piqué votre  
3 intérêt en ce qui concerne le dossier de M. Arar,  
4 ce sont les demandes répétées de journalistes au  
5 sujet de M. Arar. Est-ce juste de dire cela?

6 M. FRY : L'affaire a au début été  
7 portée à notre attention par les demandes émanant  
8 des médias.

9 Me WALDMAN : Et c'est le flot  
10 continu de demandes de la part des médias qui a  
11 maintenu cela dans votre - et cela a duré toute  
12 l'année, car cette affaire a continué  
13 d'intéresser les médias tout au long de l'année.  
14 Est-ce bien le cas?

15 M. FRY : Je dirais également que  
16 les faits particuliers entourant le cas de  
17 M. Arar sont une autre raison pour laquelle cela  
18 a figuré sur l'écran radar du ministre, car il y  
19 a un citoyen canadien qui, en passant par les  
20 États-Unis, est détenu par les Américains et  
21 envoyé dans un autre pays.

22 Je veux dire, c'est - cela sème  
23 la peur dans le cœur de nombreux Canadiens,  
24 surtout les Canadiens d'origine musulmane ou  
25 arabe. Ce sont donc, en fait, les faits

1 particuliers entourant cette affaire qui en ont  
2 fait un cas qui a pris toute cette importance -  
3 ce n'est pas seulement parce que nous avons les  
4 médias qui martelaient la porte.

5 Me WALDMAN : Oui, mais au début,  
6 c'étaient les médias qui avaient porté l'affaire  
7 à votre attention ...

8 M. FRY : La première fois que  
9 cela a été porté à notre attention, à l'attention  
10 du ministre, c'était par le truchement d'une  
11 demande de journaliste.

12 Me WALDMAN : Alors le fait que  
13 les médias s'intéressent à une affaire n'est pas  
14 toujours une mauvaise chose. Serait-il juste de  
15 dire que, dans le cas de M. Arar, c'est  
16 l'attention médiatique qui a porté cette affaire  
17 à votre attention?

18 M. FRY : Oui, mais quant à savoir  
19 si cela - je veux dire, en d'autres termes, que  
20 ce soit une bonne ou une mauvaise chose, je pense  
21 qu'il vous faudra parler - je veux dire, d'autres  
22 vont - je pense que les gens ont diverses  
23 opinions quant à la question de savoir si le fait  
24 que les médias s'intéressent beaucoup à un  
25 dossier aide ou nuit.

1 Me WALDMAN : Très bien. Merci.

2 J'aimerais parler un petit peu  
3 d'une autre question. Vous avez déclaré ce matin  
4 qu'en dépit du courriel indiquant que le ministre  
5 avait été avisé du voyage en Syrie par le SCRS en  
6 novembre, tel n'a pas été le cas?

7 M. FRY : Je ne le pense pas.

8 Me WALDMAN : Et que, d'après  
9 votre souvenir, ce n'est qu'en janvier que vous  
10 l'avez appris, et que d'après ce que vous savez,  
11 le ministre n'en a lui aussi été avisé qu'en  
12 janvier?

13 M. FRY : À ma connaissance,  
14 d'après mon souvenir, je n'ai pris connaissance  
15 de la visite du SCRS que début janvier, et j'ai  
16 ensuite porté cela à l'attention du ministre.

17 Me WALDMAN : Vous conviendriez  
18 avec moi qu'à votre avis c'est une chose dont  
19 vous auriez dû être averti avant?

20 M. FRY : Avant que la visite  
21 n'ait lieu?

22 Me WALDMAN : Oui.

23 M. FRY : D'après la séance  
24 d'information que l'on m'a faite, il s'agissait  
25 en fait d'une visite - une affaire de routine en

1 quelque sorte - pas de routine, mais une affaire  
2 courante de renseignements, et l'on ne me ferait  
3 pas d'information si les organismes de  
4 renseignement rencontraient un autre pays dans le  
5 cadre de leur travail régulier.

6                   Mais, je veux dire, si vous me  
7 disiez que cela concernait spécifiquement  
8 M. Arar, j'aurais dit oui, je pense que j'aurais  
9 dû être au courant, mais ce n'est pas ainsi que  
10 la séance d'information a été faite. On m'a dit  
11 que c'était une rencontre entre organismes de  
12 renseignement, auquel cas cela ne relève pas  
13 spécifiquement de notre ...

14                   Me WALDMAN : Mais ce matin, vous  
15 avez dit avoir été fâché que l'on ne vous ai pas  
16 fait d'information là-dessus?

17                   M. FRY : Oui, j'ai dit cela, que  
18 nous n'étions pas heureux de l'avoir appris deux  
19 mois après coup, étant donné que le cas de  
20 M. Arar a été discuté dans le cadre de cette  
21 réunion.

22                   Me WALDMAN : Avez-vous quelque  
23 explication quant à savoir pourquoi vous n'aviez  
24 pas été avisé de la rencontre?

25                   M. FRY : Je ne sais pas.

1 Peut-être parce que ma principale source  
2 d'information sur M. Arar c'étaient mes liaisons  
3 avec M. Pardy et M. Pardy n'a pris connaissance  
4 de la visite que dans ces environs-là, et c'est  
5 alors que moi aussi j'en ai pris connaissance.

6 Me WALDMAN : Mais n'y a-t-il pas  
7 d'autres fonctionnaires dans - il y avait  
8 clairement des gens à l'ISI et à l'ISD qui  
9 étaient au courant de la visite. N'avez-vous pas  
10 de voies de communication avec eux? En d'autres  
11 termes, y a-t-il eu rupture de communication  
12 entre - ce que je veux dire par là, c'est que ces  
13 gens-là étaient au courant. Ils ont écrit un  
14 courriel disant que le ministre était au courant.

15 M. FRY : Oui.

16 Me WALDMAN : N'y a-t-il pas eu  
17 rupture de communication entre l'ISI et l'ISD,  
18 étant donné surtout qu'ils ont laissé entendre  
19 que ce n'était pas une très bonne idée, étant  
20 donné la situation de M. Arar?

21 M. FRY : Oui. Je pense qu'il  
22 serait juste de dire que j'aurais aimé avoir été  
23 mis au courant de cela plus tôt que cela n'a été  
24 le cas.

25 Me WALDMAN : Comme je vous l'ai

1    indiqué il y a à peine un instant, il est suggéré  
2    dans la documentation que les fonctionnaires du  
3    MAECI ne voulaient pas que le SCRS se rende en  
4    Syrie. Si vous aviez eu vent du projet de voyage,  
5    vous seriez-vous opposé à ce moment-là à cette  
6    visite du SCRS en Syrie?

7                    M. FRY : Vous me demandez de  
8    supputer là-dessus.

9                    Me WALDMAN : Très bien. Donc vous  
10   n'êtes pas ...

11                   Mais, clairement, il y a d'autres  
12   fonctionnaires du ministère qui étaient opposés à  
13   ce que le SCRS se rende ...

14                   M. FRY : Oui, je vois cela dans  
15   la documentation.

16                   Me WALDMAN : Je vais maintenant  
17   aborder la question de ce reportage dans les  
18   journaux, Monsieur le Commissaire, alors s'il y  
19   a - je me suis efforcé de coucher ma question en  
20   des termes qui sont, je pense, appropriés.

21                   Cet article de journal laisse  
22   entendre que l'un des objets du voyage en Syrie  
23   était de négocier une entente d'échange de  
24   renseignements. Nous n'avons pas confirmation de  
25   ce fait, mais à supposer un seul instant que les

1 renseignements contenus dans cet article soient  
2 justes, êtes-vous au courant que le ministre des  
3 Affaires étrangères est censé être consulté au  
4 sujet du dossier en matière de respect des droits  
5 de la personne d'un pays avant de signer avec lui  
6 une quelconque entente d'échange de  
7 renseignements?

8 M. FRY : Eh bien, d'après ce que  
9 je sais du processus - car j'ai pu le voir dans  
10 le cadre d'autres situations - le Solliciteur  
11 général écrit au ministre des Affaires étrangères  
12 et demande - en vertu de la Loi, le ministère des  
13 Affaires étrangères doit approuver ces genres  
14 d'ententes ou de protocoles d'entente.

15 Excusez-moi, quelle est votre ...

16 Me WALDMAN : Je vous demande si  
17 vous savez si le processus suivi dans ce cas  
18 précis ...

19 Me McISAAC : Eh bien, cela  
20 reviendrait à confirmer si les informations sont  
21 ou non exactes, n'est-ce pas?

22 LE COMMISSAIRE : Mm-hmm. Mais je  
23 pense que ce que vous pouvez dire c'est que vous  
24 savez que de façon générale le processus est tel  
25 que s'il va y avoir entente en matière d'échange



1 de renseignements, alors le ministre doit être  
2 consulté en vertu de la loi.

3 M. FRY : Exactement.

4 Me WALDMAN : Nous pouvons donc  
5 supposer que vous venez tout juste de dire que  
6 vous n'étiez pas au courant que le SCRS était -  
7 ni vous ni le ministre n'étiez au courant que le  
8 SCRS allait se rendre en Syrie en novembre 2003.

9 Est-ce bien cela?

10 M. FRY : Novembre ...

11 Me WALDMAN : 2002.

12 M. FRY : Que je n'étais pas au  
13 courant ...

14 Me WALDMAN : ... que le SCRS allait  
15 se rendre en Syrie en 2002, et que vous ne l'avez  
16 appris qu'en janvier, après le voyage?

17 M. FRY : C'est exact.

18 Me WALDMAN : Ni vous ni le  
19 ministre n'avez de quelque façon que ce soit eu  
20 connaissance de ce voyage avant qu'il n'ait lieu?

21 M. FRY : C'est exact.

22 Me WALDMAN : Si donc l'objet de -  
23 je pense avoir fait ressortir ce qui  
24 m'intéressait ...

25 --- Pause

1 Me WALDMAN : J'aimerais  
2 simplement tirer au clair votre témoignage quant  
3 au moment où vous avez mis Graham au courant de  
4 la visite du SCRS en Syrie.

5 M. FRY : Je pense que c'est début  
6 janvier que j'ai fait une séance d'information à  
7 l'intention du ministre là-dessus, en prévision  
8 de l'appel à Shara'a.

9 Me WALDMAN : En êtes-vous bien  
10 certain, car je pense que le ministre a déclaré  
11 que c'est plus tard dans l'année qu'il a été mis  
12 au courant de cette visite?

13 M. FRY : Ç'aurait été avant  
14 l'appel à Shara'a, et cet appel a, je pense, eu  
15 lieu aux environs du 16 janvier.

16 Me WALDMAN : Janvier.

17 --- Pause

18 Me WALDMAN : Passant maintenant à  
19 autre chose, vous avez déclaré avoir su assez tôt  
20 qu'il y avait ces informations que possédaient  
21 les Syriens, cette croyance que le SCRS ne  
22 voulait pas que M. Arar revienne au pays.

23 M. FRY : Oui.

24 Me WALDMAN : En fait, si j'ai  
25 bien compris votre témoignage, l'un des objets de

1 cet appel téléphonique en janvier était de  
2 permettre au ministre de dire très clairement que  
3 le Canada voulait ravoir M. Arar.

4 Est-ce bien cela?

5 M. FRY : Oui, c'est là l'un des  
6 aspects que nous avons souligné dans le cadre de  
7 l'appel.

8 Me WALDMAN : Or, nous savons, sur  
9 la base des pièces qui vous ont été soumises ce  
10 matin, que ce problème a persisté et que les  
11 Syriens continuaient de répéter leur croyance que  
12 le SCRS ne souhaitait pas ravoir M. Arar.

13 Savez-vous s'il y a eu d'autres  
14 communications de la part d'un quelconque autre  
15 service de sécurité qui auraient pu les amener à  
16 maintenir cette croyance, ou bien suis-je en  
17 train de m'aventurer ici sur un terrain interdit?  
18 Je ne sais pas.

19 M. FRY : Je n'en connais pas.

20 Me WALDMAN : Très bien. Mais il  
21 est évident qu'il y a eu un sérieux problème de  
22 communication.

23 Est-ce juste de dire cela?

24 M. FRY : Oui, et il a persisté,  
25 ce qui nous a frustrés.

1 Me WALDMAN : Bien. Et c'est  
2 précisément ce pour quoi vous avez décidé qu'il  
3 nous fallait cette lettre qui est venu ou de - du  
4 Solliciteur général et de votre ministre,  
5 clarifiant la position?

6 M. FRY : Oui.

7 Me WALDMAN : M. Pardy a déclaré  
8 sous serment - et vous avez tous deux convenu que  
9 c'était extrêmement important?

10 M. FRY : Oui.

11 Me WALDMAN : Ne serait-il donc  
12 pas juste de dire que l'impossibilité d'obtenir  
13 cette lettre a été pour vous une grande source de  
14 frustration?

15 M. FRY : Je pense que ce que je  
16 répondrais à cela, Monsieur le Commissaire, est  
17 que nous - Gar Pardy et moi-même faisons des  
18 séances de remue-méninges pour essayer de trouver  
19 des moyens de ramener M. Arar au pays. Nous avons  
20 réfléchi à quantité de possibilités différentes,  
21 allant de missions de parlementaires à des appels  
22 téléphoniques en passant par des lettres.

23 À l'époque, c'est-à-dire, en  
24 janvier, février, mars, avril, l'unique message  
25 qu'on nous renvoyait toujours était que les

1 Syriens avaient le sentiment de recevoir du  
2 Canada des messages contradictoires.

3                   Nous nous efforcions donc de  
4 trouver des solutions à cela. L'une d'entre  
5 elles, pensions-nous, était une lettre envoyée  
6 directement par le Solliciteur général, ce que  
7 j'avais en fait déjà conseillé, et ce qu'essayait  
8 d'obtenir Marlene Catterall, puis une lettre  
9 conjointe, comme vous dites, pour essayer de  
10 trouver différents moyens de convaincre les  
11 Syriens que le Canada dans son ensemble voulait  
12 le ravoir, qu'il n'y avait obstacle à son retour,  
13 et nous voulions que tout le monde adhère à cette  
14 position.

15                   Je suppose qu'une chose que je  
16 dirais, et je pense l'avoir déjà déclarée dans  
17 mon témoignage antérieur, est que j'étais quelque  
18 peu méfiant, me disant que les Syriens  
19 utilisaient peut-être cela comme excuse pratique  
20 pour dire : « Eh bien, c'est de votre faute s'il  
21 ne retourne pas ». C'était donc ou cela ou ...

22                   Parce que lorsque le ministre des  
23 Affaires étrangères vous dit sans ambages que  
24 telle est la position du gouvernement du Canada,  
25 j'ai trouvé étrange que deux mois plus tard, ils

1 continuent de penser qu'il y avait des messages  
2 contradictoires.

3 Me WALDMAN : Bien sûr, vous  
4 n'étiez pas partie aux conversations qui se  
5 déroulaient peut-être à d'autres niveaux,  
6 n'est-ce pas?

7 M. FRY : C'est vrai.

8 Me WALDMAN : Bien. S'agissant de  
9 la possibilité que ce soit une excuse, ce n'était  
10 là qu'une supputation.

11 M. FRY : Oui.

12 Me WALDMAN : Vous n'aviez pas de  
13 preuve, ni dans un sens ni dans l'autre?

14 M. FRY : J'ai tenté de me  
15 renseigner au sujet d'autres conversations, car  
16 j'ai contacté le bureau de Wayne Easter et je  
17 leur demandait : « Se fait-il d'autres  
18 communications? » et l'on nous a sans cesse  
19 assuré à l'époque qu'il ne se déroulait aucune  
20 discussion parallèle.

21 Me WALDMAN : Très bien. Mais les  
22 renseignements que vous avez en tout cas obtenus  
23 en mars, avril et mai étaient que c'étaient des  
24 messages contradictoires. En tout cas, les  
25 Syriens vous disaient qu'ils étaient toujours

1 confus et qu'ils croyaient toujours que le SRCS  
2 ne voulait pas du retour de M. Arar, n'est-ce  
3 pas?

4 M. FRY : Eh bien, l'ambassadeur  
5 avait dit cela. Je ne me souviens pas si d'autres  
6 sources avaient dit cela.

7 Mais, oui, je pense que vous avez  
8 raison de dire qu'il y avait toujours à l'époque  
9 cette impression de messages contradictoires.

10 Me WALDMAN : Si je me souviens  
11 bien, M. Pillarella a également mentionné cela  
12 dans son rapport sur la visite des députés.  
13 C'était donc en avril.

14 M. FRY : D'accord.

15 Me WALDMAN : Aussi tard qu'en  
16 avril, donc, vous continuiez d'obtenir ce même  
17 message.

18 M. FRY : Exact.

19 Me WALDMAN : Ne pensez-vous pas  
20 qu'il incombait - et le SCRS, si je comprends  
21 bien, d'après le mémo de Gar Pardy, a nié avoir  
22 fait cette déclaration.

23 Est-ce exact?

24 M. FRY : Oui, c'est exact. Vous  
25 voulez dire qu'ils discutaient avec eux en même

1 temps que nous.

2 Me WALDMAN : Et le mémo de Gar  
3 Pardy dit que le SCRS a nié avoir jamais dit aux  
4 Syriens qu'il ne voulait pas que M. Arar  
5 revienne.

6 M. FRY : Exact.

7 Que?

8 M. FRY : Je n'étais pas au  
9 courant de l'aspect technique - j'ai vu, lorsque  
10 je me préparais pour l'enquête, ce mémo de Myra  
11 Pastyr-Lupul au sujet de la discussion que  
12 Marlene Catterall avait eue avec l'ambassadeur.  
13 C'était la première fois que je prenais  
14 connaissance de l'aspect linguistique, vous  
15 savez, le SCRS disant qu'il ne s'intéressait  
16 aucunement à lui et les Syriens ayant interprété  
17 cela comme voulant dire que nous ne voulions pas  
18 le ravoir ici. Avant cette enquête, je n'avais  
19 jamais entendu parler de ce genre de nuance  
20 linguistique.

21 D'après ce que j'avais compris,  
22 tout ce que j'entendais sans cesse répéter c'est  
23 que vos gens de la sécurité nous ont dit qu'ils  
24 ne veulent pas le ravoir, et votre ministre des  
25 Affaires étrangères nous dit que vous voulez le



1 ravoir, alors ...

2 Me WALDMAN : Mais je vous posais  
3 une question légèrement différente. Peut-être que  
4 je n'ai pas été clair.

5 M. FRY : Excusez-moi.

6 Me WALDMAN : La question que je  
7 vous posais était la suivante : comment avez-vous  
8 interprété la réponse du SCRS lorsque  
9 l'allégation lui a été soumise? « Les Syriens  
10 nous ont dit que vous avez dit ne voulez pas  
11 qu'Arar revienne ». Comment avez-vous compris  
12 cette réponse?

13 M. FRY : Eh bien, il m'a fallu  
14 les croire sur parole. La question leur a été  
15 posée et ils ont dit qu'ils n'étaient pas ...

16 Me WALDMAN : C'est justement  
17 cela. D'après ce que vous avez compris, le SCRS a  
18 nié avoir jamais communiqué aux Syriens qu'il ne  
19 voulait pas que M. Arar revienne?

20 M. FRY : Oui.

21 Me WALDMAN : Très bien. Voici  
22 donc la situation : les Syriens vous disent que  
23 le SCRS dit qu'il ne veut pas qu'Arar retourne au  
24 pays. Vous et M. Pardy croyez qu'il est important  
25 que cela soit tiré au clair, et le SCRS dit :

1 « Nous n'avons jamais dit cela » ou « Nous ne  
2 nous opposons aucunement à ce que M. Arar  
3 revienne ».

4 Ne pensez-vous pas que le SCRS,  
5 étant donné ce malentendu manifeste que vous-même  
6 et M. Pardy aviez identifié comme étant une  
7 entrave au retour de M. Arar - ne pensez-vous pas  
8 qu'il avait pour obligation de tirer cela au  
9 clair?

10 M. FRY : Eh bien, c'est pourquoi  
11 nous essayions d'obtenir une lettre conjointe,  
12 justement pour essayer de ...

13 Me WALDMAN : Exact. Vous essayiez  
14 de l'obtenir, mais le SCRS l'a bloquée.

15 Ne serait-il pas juste de dire  
16 cela?

17 M. FRY : Je ne sais pas qui l'a  
18 bloquée. La GRC et le SCRS - pour être franc avec  
19 vous, au début, si vous permettez que l'on  
20 retourne à novembre-décembre, parce que nous  
21 avons contacté et le SCRS et la GRC en novembre  
22 et en décembre, et le SCRS avait dit, en gros,  
23 qu'il ne connaissait même pas M. Arar et qu'il ne  
24 s'intéressait aucunement à lui, et la GRC avait  
25 semblée être l'organe qui disait qu'il

1 l'intéressait.

2                               Alors, vous savez, à l'époque, le  
3 SCRS n'était même pas dans la partie et  
4 maintenant, tout d'un coup, je veux dire un peu  
5 plus tard, le SCRS semble être un joueur.

6                               Nous les avons cru sur parole  
7 lorsqu'ils ont dit qu'ils n'avaient rien déclaré  
8 de tel.

9                               Me WALDMAN : Je comprends cela.  
10 Mais le SCRS et la GRC relèvent tous deux du  
11 ministère du Solliciteur général, n'est-ce pas?

12                               M. FRY : C'est exact.

13                               Me WALDMAN : Et vous avez abordé  
14 le ministère du Solliciteur général et avez  
15 essayé pendant des mois d'obtenir une lettre et  
16 vous vous chicaniez sur le libellé sans jamais  
17 obtenir de lettre.

18                               Ma question pour vous est la  
19 suivante : ne conviendriez-vous pas avec moi  
20 qu'étant donné que nous avons déterminé qu'il y  
21 avait ce problème quant à la perception des vœux  
22 du SCRS, il incombait au Solliciteur général de  
23 tirer cela au clair d'une façon ou d'une autre?

24                               M. FRY : Eh bien, ce que nous  
25 essayions de faire, Maître Waldman, était, en

1 fait - je veux dire, ces gars sont - vous savez,  
2 le SCRS est très opaque. J'espérais en fait que  
3 même s'ils n'en parlaient pas ni à moi ni à Gar  
4 Pardy, ils étaient en train de faire quelque  
5 chose, c'est-à-dire que s'ils pensaient qu'il y  
6 avait quelque confusion, ils s'efforçaient de  
7 tirer les choses au clair même si je n'étais pas  
8 au courant.

9 Me WALDMAN : D'accord. Votre  
10 attente, donc, était que le Solliciteur général  
11 tire au clair cette confusion à un moment ou à un  
12 autre parce que cela ...

13 M. FRY : Ou en fait qu'il le  
14 faisait, mais qu'il ne pouvait tout simplement  
15 pas m'en parler à moi. C'était un petit peu cela.

16 Me WALDMAN : En d'autres termes,  
17 tout ce que j'aimerais que vous me confirmiez  
18 c'est qu'à votre avis des efforts auraient dû  
19 être déployés par le Solliciteur général pour  
20 tirer au clair ce malentendu, étant donné que  
21 c'était là une entrave au retour de M. Arar. Que  
22 cela ait eu lieu et que vous ne l'ayez pas su ou  
23 non est une toute autre question.

24 Mais conviendriez-vous avec moi  
25 que c'était là quelque chose qu'ils auraient dû

1 faire?

2 M. FRY : Oui. Je veux dire, nous  
3 espérons que le Solliciteur général ...

4 Me WALDMAN : Merci beaucoup.

5 Nous traitons de la question  
6 de - le savez-vous - et si vous n'êtes pas au  
7 courant, je vais passer à autre chose - le fait  
8 que l'ambassadeur avait obtenu des copies des  
9 déclarations faites par M. Arar, d'après lui sous  
10 la torture. Saviez-vous que ces déclarations  
11 avaient été obtenues par l'ambassadeur et avaient  
12 été rapportées au Canada et livrées à la GRC et  
13 au SCRS?

14 M. FRY : Je ne savais pas  
15 qu'elles avaient été livrées à autrui. J'étais au  
16 courant de ce document d'une page, cette  
17 prétendue ...

18 Me WALDMAN : Confession.

19 M. FRY : Confession.

20 Me WALDMAN : Vous étiez donc au  
21 courant, mais vous n'étiez pas au courant de  
22 l'échange d'informations?

23 M. FRY : Non.

24 Me WALDMAN : Alors il ne sert à  
25 rien de vous interroger au sujet de ce que

1 M. Pardy aurait pu vous dire quant aux raisons  
2 pour lesquelles il a livré ...

3 M. Pardy a-t-il discuté de  
4 quelque façon avec vous des déclarations?

5 M. FRY : Non. Cela a été fait  
6 sans - je n'étais pas au courant de cela.

7 Me WALDMAN : Avez-vous eu de a  
8 GRC ou du Solliciteur général la moindre séance  
9 d'information au sujet de M. Arar?

10 M. FRY : Ce n'était pas vraiment  
11 approprié. Ce que je veux dire par là c'est que  
12 mes homologues sont le bureau du ministre et le  
13 personnel du ministre. Ç'aurait été un petit peu  
14 comme si - cela revient à passer en dessous d'eux  
15 et à obtenir des séances d'information auprès de  
16 leurs subalternes. À certains égards, ce n'aurait  
17 pas du tout été approprié que j'agisse ainsi. Ma  
18 façon de faire était de passer par le bureau du  
19 ministre.

20 Me WALDMAN : Je vais m'arrêter  
21 une seconde.

22 --- Pause

23 Me WALDMAN : M. Arar voulait  
24 simplement que je vous mentionne une chose qu'il  
25 m'a dite pendant la pause. L'onglet 693,

1 volume 8.

2                               Parce que vous avez dit que votre  
3 préoccupation s'agissant de clarifier ce qui  
4 s'était passé le 14 août était due au fait que  
5 M. Arar avait déclaré lors de la conférence de  
6 presse que pendant cette visite il avait - vous  
7 savez, il avait dit au consul qu'il avait été  
8 battu.

9                               Je vous soumets que si vous  
10 parcourez ce document, il ne s'y trouve aucune  
11 mention, pas plus que dans sa déclaration du  
12 14 août ...

13                              M. FRY : Je n'ai pas dit cela.  
14 J'ai dit que dans la chronologie qu'ils ont  
15 sortie avant sa conférence de presse, dans cette  
16 chronologie dans laquelle ils parlent du 14 août,  
17 ils avaient là-dedans - c'est de là que cela a  
18 été tiré.

19                              Car, si vous vous souvenez, j'ai  
20 cherché à me renseigner là-dessus même avant sa  
21 conférence de presse.

22                              Me WALDMAN : Bien.

23                              M. FRY : C'est donc dans ce  
24 document chronologique qui a été préparé que j'ai  
25 vu - j'ai vu ce genre de chose sortir et j'ai

1 craint que lors de la conférence de presse, cela  
2 puisse, éventuellement ...

3 Me WALDMAN : Ne vous  
4 souvenez-vous pas d'une conversation que vous  
5 avez eue avec M. Arar avant la conférence de  
6 presse et au cours de laquelle vous lui avez  
7 demandé s'il allait soulever la visite consulaire  
8 du 14 août?

9 M. FRY : Si.

10 Me WALDMAN : N'est-il pas vrai  
11 qu'il vous a dit qu'il n'allait pas soulever la  
12 rencontre du 14 août pendant sa conférence de  
13 presse?

14 M. FRY : Je ne sais pas s'il m'a  
15 dit qu'il n'allait pas en parler.

16 Si j'ai soulevé cela, c'est que  
17 cela figurait dans la chronologie. C'est  
18 également pour cette même raison que M. Arar et  
19 moi-même avons discuté, car je lui ai parlé de  
20 cela, et je ne me souviens pas qu'il m'ait dit  
21 qu'il n'allait pas en faire état.

22 Me WALDMAN : Mais avez-vous eu  
23 une conversation là-dessus?

24 M. FRY : Oui.

25 Me WALDMAN : Mais est-il juste de



1 dire que lors de sa conférence de presse il n'en  
2 a pas été question?

3 M. FRY : Il me faudrait vérifier,  
4 mais vous avez probablement raison.

5 Me WALDMAN : Merci.

6 LE COMMISSAIRE : Maître McIsaac?

7 Il n'est pas nécessaire de faire  
8 cela.

9 Me WALDMAN : Très bien.

10 \*INTERROGATOIRE

11 Me McISAAC : Monsieur Fry,  
12 j'aimerais simplement vous poser quelques  
13 questions d'éclaircissement, et la première  
14 concerne la façon dont vous-même et donc le  
15 cabinet du ministre avez compris le fait que  
16 M. Arar ait été retrouvé en Syrie et les  
17 premières visites consulaires.

18 Si vous voulez, vous pouvez jeter  
19 un coup d'œil sur les rapports des deux premières  
20 visites consulaires. Le premier se trouve à  
21 l'onglet 130, et vous trouverez le deuxième à  
22 l'onglet 144 - excusez-moi, 147.

23 J'aimerais simplement être - les  
24 avez-vous?

25 M. FRY : Oui.

1 Me McISAAC : J'aimerais  
2 simplement être claire. Après avoir reçu copie  
3 des rapports de la première visite consulaire, et  
4 je crois comprendre que vous avez dit que vous  
5 avez fini par les recevoir - peut-être pas  
6 immédiatement.

7 M. FRY : C'est exact.

8 Me McISAAC : Avez-vous eu les  
9 séances d'information de M. Pardy en même temps  
10 que les visites consulaires?

11 M. FRY : Oui - je veux dire, je  
12 discutais avec Gar Pardy. En fait, Gar Pardy  
13 était davantage ma source d'information que les  
14 documents proprement dits. Je comptais sur Gar  
15 Pardy pour me faire une petite séance  
16 d'information et me donner ses impressions.  
17 Parfois les choses ne sont pas - ce n'est pas  
18 toujours le récit tout entier que vous avez sur  
19 papier, alors je discutais avec Gar Pardy et je  
20 lui demandais ses impressions ...

21 Me McISAAC : Très bien. Vous  
22 auriez donc discuté avec M. Pardy le 23 octobre  
23 environ au sujet de la première visite  
24 consulaire?

25 M. FRY : Oui, probablement le 23

1 ou le 24.

2 Me McISAAC : Très bien. Et quel  
3 est votre souvenir de ce qu'on vous a dit au  
4 sujet de l'état de santé et du comportement de  
5 M. Arar, en général?

6 M. FRY : Je pense qu'on m'a dit,  
7 en gros, que M. Arar avait l'air bien. Il était  
8 désorienté. Il avait été en détention depuis  
9 quelque temps, mais nous étions plutôt positifs  
10 et heureux d'avoir obtenu de le voir et de  
11 constater que M. Arar avait l'air bien et  
12 semblait être relativement en santé.

13 Me McISAAC : Puis la deuxième  
14 visite consulaire a eu lieu le 29 octobre, et  
15 cela se trouve à l'onglet 147. Encore une fois,  
16 auriez-vous eu une discussion avec M. Pardy aux  
17 environs du 29 octobre, à l'époque de la deuxième  
18 visite consulaire?

19 M. FRY : J'en aurais sans doute  
20 discuté avec lui peu de temps après également. Ce  
21 que je veux dire par là, c'est que nous aurions -  
22 nous tenions à veiller à ce que nous ayons un  
23 accès régulier à M. Arar et à ce que nous  
24 puissions le voir, alors nous étions plutôt  
25 optimistes étant donné que nous avons pu le voir

1 une nouvelle fois une semaine plus tard.

2 Me McISAAC : Et, encore une fois,  
3 quelle a été votre impression à l'issue de votre  
4 discussion avec M. Pardy quant à l'évaluation de  
5 l'état de santé général de M. Arar?

6 M. FRY : Qu'il s'améliorait, en  
7 fait, qu'il avait l'air mieux. Il me faut  
8 toujours être prudent dans ce que je dis, car  
9 M. Arar était en détention en Syrie, alors je ne  
10 voudrais pas dire que - on ne m'a jamais dit  
11 qu'il était en parfaite santé, mais qu'il avait  
12 l'air bien, qu'il était en bonne santé, qu'il  
13 était en fait - si vous regardez ce document-ci,  
14 ils commencent en fait à dire qu'il ne paraissait  
15 plus aussi désorienté, qu'il semblait pouvoir  
16 parler plus librement, qu'il appréciait les  
17 visites, que les visites l'aidaient beaucoup. Et  
18 nous étions tout simplement heureux de pouvoir  
19 aller le voir, car je peux vous dire que dans le  
20 cas d'autres affaires consulaires, les pays ne  
21 vous laissent même pas entrer pour aller voir les  
22 gens, et dans son cas à lui, nous avons pu aller  
23 le voir deux fois en l'espace d'une semaine.

24 Me McISAAC : Très bien. Et sur la  
25 base des renseignements que vous receviez,

1 vous-même ou le ministre avez-vous pensé que  
2 M. Arar se faisait maltraiter, c'est-à-dire  
3 torturer par les autorités syriennes?

4 M. FRY : Non, nous ne l'avons pas  
5 pensé.

6 Me McISAAC : Vous a-t-on jamais  
7 communiqué des informations à l'effet que l'on  
8 pouvait penser que M. Arar avait été torturé  
9 avant la première visite consulaire? Et par  
10 « torturé » je veux dire systématiquement  
11 assujetti à des sévices dans le but d'obtenir de  
12 lui des renseignements?

13 M. FRY : Non, nous ne pensions  
14 pas que cela avait été le cas.

15 Me McISAAC : Je vas maintenant  
16 passer à autre chose. Puis-je demander que l'on  
17 vous fournisse l'onglet 7 du nouveau Recueil de  
18 documents.

19 Il s'agit du document que  
20 Me David vous a montré, intitulé « Action  
21 Memorandum to the Minister ». Il y a ici une  
22 référence à la séance d'information du  
23 24 février, au deuxième paragraphe sous le titre  
24 « Background »

25 Vous vous souviendrez...

1 - et je présume qu'il s'agit du  
2 ministre ...

3 ... que le 24 février, des  
4 fonctionnaires ont tenu une  
5 séance d'information à votre  
6 intention et à celle de plusieurs  
7 membres de votre personnel au  
8 sujet de cette question et vous  
9 ont distribué un dossier  
10 détaillant l'historique et les  
11 initiatives qu'allait prendre le  
12 ministère pour veiller à ce qu'il  
13 y ait une plus étroite  
14 collaboration entre organismes  
15 gouvernementaux.

16 Avez-vous assisté à une telle  
17 séance d'information, Monsieur Fry?

18 M. FRY : Je ne me souviens pas  
19 d'avoir assisté à cette séance d'information car  
20 je - je ne me souviens pas de toute cette  
21 initiative. Il aurait pu y avoir un genre  
22 d'information avec Gar sur des questions  
23 consulaires, mais lorsque j'ai regardé ce  
24 document, cela m'a un petit peu surpris, cette  
25 initiative en vue d'assurer une cohésion et une

1 gestion interministérielles de ces dossiers. Il  
2 n'y a rien ici que je n'appuierais pas ou que  
3 nous aurions contesté; je pense que nous aurions  
4 entériné le gros de cela, mais, franchement, je  
5 ne me souviens d'aucune séance d'information ni  
6 débat au sujet de cette - de cette initiative  
7 particulière.

8 Me McISAAC : Et dans le cadre de  
9 votre préparation à votre comparution ici  
10 aujourd'hui, avez-vous eu l'occasion de vous  
11 renseigner afin de savoir si d'autres membres du  
12 personnel du ministre se souvenaient de cette  
13 séance d'information?

14 M. FRY : J'ai discuté avec  
15 certains membres de l'équipe du ministre, mais  
16 pas avec tous, et personne ne s'en souvient.  
17 Maître McIsaac, je veux dire, nous avons parfois  
18 des séances d'information ministérielles et il y  
19 avait alors plusieurs articles à l'ordre du jour.  
20 Il aurait pu y avoir à un moment donné une  
21 discussion au sujet d'affaires consulaires et  
22 d'un genre de collaboration interministérielle,  
23 mais pas - pas qui aille aussi loin que ceci.

24 Me McISAAC : Très bien. Je passe  
25 encore à autre chose.

1                   Puis-je demander au registraire  
2 de vous fournir l'onglet 332, et vous vous en  
3 souviendrez encore, car Me David a examiné cela  
4 avec vous, et il s'agit de la visite de  
5 Mme Catterall et de M. Assadourian en Syrie.

6                   Et vous verrez - attendez juste  
7 un instant que chacun ait ses documents.

8 --- Pause

9                   Il s'y trouve la déclaration que  
10 voici :

11                   Ce n'est peut-être pas une si  
12 mauvaise chose étant donné  
13 que cela nous permet de  
14 garder nos distances et d'en  
15 faire une initiative  
16 parlementaire.

17                   Et en réponse à une question de  
18 Me David, vous avez souligné qu'il serait  
19 peut-être utile qu'il y ait une initiative  
20 parlementaire distincte par opposition à une  
21 initiative gouvernementale.

22                   Pourriez-vous simplement  
23 expliquer un peu au commissaire pour quelle  
24 raison une délégation parlementaire qui ne serait  
25 pas directement associée au gouvernement pourrait



1 être une initiative utile?

2 M. FRY : Je pense que parfois -  
3 ce que je veux dire par là c'est que les  
4 parlementaires peuvent s'expliquer plus  
5 librement, peuvent - il y a des choses qu'ils  
6 peuvent faire et que quelqu'un du gouvernement,  
7 un ministre des Affaires étrangères ou un autre  
8 ministre - vous savez, ils parlent au nom du  
9 gouvernement du Canada et ils ne jouissent pas  
10 toujours de cette même liberté. Je pense qu'ils  
11 sont peut-être également perçus avec peut-être un  
12 petit peu plus d'indépendance; ils ne sont en  
13 quelque sorte pas liés par la ligne du  
14 gouvernement.

15 Je pense que c'est tout ce que je  
16 peux vraiment dire là-dessus.

17 Me McISAAC : Bien. Juste un point  
18 d'éclaircissement, et il n'y a pas de document  
19 là-dessus, et c'est peut-être moi qui ai mal  
20 compris.

21 Mais vous ai-je bien entendu  
22 dire - ou peut-être qu'une meilleure façon de  
23 procéder serait de vous demander si le ministre  
24 Graham savait, à l'époque où cela est arrivé ou  
25 aux environs de cette période, si la décision

1 avait été prise d'envoyer une lettre du premier  
2 ministre via le sénateur de Bané, au lieu que la  
3 lettre soit envoyée?

4 M. FRY : Je ne pense pas qu'il  
5 aurait été au courant de cela.

6 Me McISAAC : Il ne l'aurait pas  
7 su?

8 M. FRY : Non.

9 Me McISAAC : Quand aurait-il pris  
10 connaissance du changement de stratégie?

11 M. FRY : Il est parti en vacances  
12 début juillet et nous - l'idée d'envoyer le  
13 sénateur de Bané, le changement de lettre et les  
14 autres choses sont en fait survenus dans la  
15 première semaine de juillet. Je lui aurais sans  
16 doute fait une séance d'information là-dessus peu  
17 après, lui disant en fait que c'était le sénateur  
18 de Bané qui allait se rendre là-bas, qu'on  
19 l'envoyait en Syrie, que l'on allait maintenant  
20 avoir une lettre du premier ministre, que l'on ne  
21 pouvait pas monter plus haut que cela, et que  
22 c'est ainsi que nous allions procéder.

23 Le ministre n'aurait donc pas été  
24 mis au courant tout de suite. Il a sans doute été  
25 mis au courant après coup.

1 Me McISAAC : Mais du fait qu'il  
2 était en vacances à l'époque ...

3 M. FRY : Oui.

4 Me McISAAC : Merci.

5 Merci. Je n'ai pas d'autres  
6 questions, Monsieur.

7 LE COMMISSAIRE : Maître David?

8 Me DAVID : J'aimerais tirer au  
9 clair deux questions.

10 \*INTERROGATOIRE

11 Me DAVID : Monsieur Fry, je vous  
12 demande de vous reporter à l'onglet 123.

13 Il s'agit d'un rapport qui vient  
14 de l'ambassadeur - l'ambassadeur du Canada à  
15 Damas. Il est daté du 22 octobre 2002. Je ne dis  
16 pas que vous avez vu ce document - mais  
17 permettez-moi de vous demander, premièrement, si  
18 vous l'avez déjà vu. Il s'agit d'un rapport de  
19 l'ambassadeur Pillarella au sujet des  
20 circonstances dans lesquelles les Syriens ont  
21 confirmé que M. Arar se trouvait en Syrie.

22 M. FRY : Oui, j'aurais vu cela à  
23 un moment donné, mais sans doute au bout d'un  
24 petit moment seulement.

25 Me DAVID : Pourriez-vous être

1 plus précis - auriez-vous vu ceci plusieurs  
2 semaines ou plusieurs mois après?

3 M. FRY : J'aurais ...

4 Me DAVID : Ce document est  
5 adressé à plusieurs personnes. Vous n'êtes pas  
6 sur la liste.

7 M. FRY : Non.

8 Me DAVID : Le document allait  
9 être envoyé à Gar Pardy, à Dan Livermore, à JPE,  
10 consulaire, aux services consulaires d'urgence,  
11 JPO, au bureau consulaire, ainsi qu'à ISI, GMD et  
12 MJM, alors...

13 M. FRY : Je l'aurais sans doute  
14 vu au bout d'une semaine à dix jours, après la  
15 date - dans ces environs-là.

16 Je dis cela simplement parce que  
17 je pense avoir dit plus tôt, s'agissant des C-4,  
18 comment cela fonctionnait. C'est-à-dire que je ne  
19 les recevais pas en tant que courriels. En fait,  
20 parfois - je veux dire, si je n'étais pas - si  
21 cela ne m'était pas directement adressé, cela  
22 suivait son cours en passant par d'autres  
23 personnes au Ministère. Alors si quelqu'un  
24 d'autre dans la boutique avait eu à me  
25 transmettre ce message, alors cela aurait été

1 soulevé quelques jours plus tard, ou une semaine  
2 plus tard, et cela aurait alors fait partie d'une  
3 pile de C-4.

4                   Cela m'est peut-être venu de - la  
5 Direction générale du Moyen-Orient des Affaires  
6 étrangères, alors je l'aurais vraisemblablement  
7 vu une semaine à dix jours plus tard, car nous  
8 essayions de - je demandais des renseignements  
9 là-dessus.

10                   Me DAVID : Monsieur Fry, l'on  
11 vient de vous renvoyer au rapport des deux  
12 premières visites consulaires ...

13                   M. FRY : Oui.

14                   Me DAVID : ... à l'onglet 130, et  
15 ce qui en ressort, si vous lisez les rapports,  
16 c'est qu'il n'y a rien qui semble témoigner d'une  
17 inquiétude brûlante en matière de mauvais  
18 traitements et vous avez accepté cette  
19 proposition.

20                   M. FRY : Oui.

21                   Me DAVID : Voyons donc le libellé  
22 de ce rapport et je vais vous poser la même  
23 question : une personne raisonnable lisant ce  
24 genre de récit, ne penserait-elle pas - je ne dis  
25 pas que c'était une conclusion claire - mais ne

1 seriez-vous pas préoccupé par la question de la  
2 torture en voyant ce message transmis par  
3 l'ambassadeur le 22 octobre?

4 La première chose que dit  
5 l'ambassadeur, c'est ceci :

6 Dans le cadre d'une réunion  
7 de 45 minutes avec...

8 - quelqu'un -

9 ... a confirmé les  
10 informations -

11 Me McISAAC : Excusez-moi.

12 Monsieur le Commissaire, les avocats ont en  
13 vérité distribué ce matin une copie beaucoup  
14 moins expurgée de ce document. Cela se trouve  
15 dans une lettre de Mme Verma qui m'a été livrée  
16 ce matin.

17 Me DAVID : Ce processus est très  
18 dynamique. Il change d'heure en heure.

19 Pourrais-je avoir le bénéfice  
20 de ...

21 Me McISAAC : Nous ne vous avons  
22 pas fourni une copie?

23 Me DAVID : Non, pas encore.

24 Maître McIsaac, je n'ai pas été au bureau de la  
25 journée, au cas où vous ne l'ayez pas remarqué.

1 Alors c'est formidable. Cela est très utile.

2                   Voyons voir le libellé, et ce ne  
3 sont que les trois premiers paragraphes que je  
4 voulais examiner avec vous.

5                   Lors d'une rencontre de  
6                   45 minutes avec le général  
7                   Hassan Khalil...

8                   En fait, Monsieur le Commissaire,  
9 nous devrions à ce stade-ci déposer ce document.

10                   LE COMMISSAIRE : Pourquoi ne  
11 pas - il va y en avoir encore d'autres. Pourquoi  
12 ne pas procéder de façon organisée ...

13                   Me DAVID : N'en faisons pas le  
14 dépôt. Reportons-nous y simplement.

15                   LE COMMISSAIRE : Cela ne  
16 serait-il pas logique? Y en a-t-il plusieurs qui  
17 seraient versés dans cette catégorie, ou bien n'y  
18 a-t-il que ce document-ci?

19                   Me McISAAC : La lettre dit que ce  
20 sera examiné avec l'ambassadeur demain. Je  
21 suppose donc que c'est un document qui aurait dû  
22 mais qui n'a pas abouti dans le recueil de  
23 documents pour l'ambassadeur. Mais je ne sais pas  
24 très bien quel est le plan.

25                   LE COMMISSAIRE : Identifions donc

1 le document si vous allez vous y reporter. Quel  
2 est le numéro suivant?

3 LE REGISTRAIRE : 137.

4 LE COMMISSAIRE : 137.

5 PIÈCE numéro P-137 : Version  
6 nouvellement expurgée de la  
7 pièce P-42, onglet 123

8 Me DAVID : Nous pourrions  
9 corriger l'inscription demain, si cela serait  
10 plus simple.

11 LE COMMISSAIRE : Très bien.  
12 Poursuivez.

13 Me DAVID : Monsieur Fry,  
14 Lors d'une réunion de  
15 45 minutes avec le général  
16 Hassan Khalil, chef du  
17 Renseignement militaire, il a  
18 confirmé les informations que  
19 j'avais reçues la veille au  
20 soir de...

21 - quelqu'un -

22 ... et selon lesquelles Arar  
23 se trouve maintenant en Syrie  
24 et est en train d'être  
25 interrogé.



1                   Le fait est donc que les  
2 autorités canadiennes reçoivent de Syrie des  
3 informations selon lesquelles les Syriens  
4 confirment qu'Arar se trouve en Syrie, et ce sans  
5 doute dans la journée. Et en l'espace d'une  
6 journée, le gars arrive en Syrie, et est en train  
7 de se faire interroger.

8                   Et le deuxième paragraphe dit :  
9                   ... Khalil dit qu'Arar est  
10                  arrivé sans avertissement  
11                  préalable hier à la frontière  
12                  jordano/syrienne, escorté par  
13                  des responsables jordaniens  
14                  qui l'ont remis.

15                  Le gars est en détention. Il est  
16 clair qu'il n'est pas là de son propre gré.

17                  Lorsque j'ai demandé au  
18                  général si les Américains ne  
19                  l'avaient pas averti à  
20                  l'avance de l'arrivée  
21                  d'Arar...

22                  Je suppose que nous connaissons  
23 la réponse dans une autre vie.

24                  Troisième paragraphe :

25                  D'après le général Khalil,

1 Arar a déjà reconnu qu'il a  
2 des liaisons avec des  
3 organisations terroristes...

4 Alors le gars vient tout juste  
5 d'arriver en Syrie et voici que la première chose  
6 qu'il fait, c'est avouer être membre  
7 d'organisations terroristes.

8 C'est une question rhétorique.  
9 Mais je pense que vous conviendrez avec moi qu'il  
10 n'était clairement pas dans l'intérêt de M.Arar  
11 d'admettre au général Khalil ou à l'unité du  
12 renseignement militaire qu'il était membre d'une  
13 organisation terroriste en Syrie. Êtes-vous  
14 d'accord avec moi?

15 M. FRY : Bien sûr.

16 Me DAVID : Êtes-vous d'accord  
17 avec moi?

18 M. FRY : Oui. Bien sûr que ce ne  
19 serait pas dans son intérêt.

20 Me DAVID : Alors il dit :

21 ... (le général a fait  
22 allusion à des groupes  
23 pakistanais) et ils  
24 comptaient continuer de  
25 l'interroger.

1 Vous voyez cela?

2 M. FRY : Oui.

3 Me DAVID : Et le texte se

4 poursuit :

5 De l'avis du général, cet  
6 aveu excluait bien sûr tout  
7 retour au Canada. Il a ajouté  
8 qu'Arar ne serait autorisé à  
9 retourner au Canada que s'il  
10 était prouvé qu'il n'avait  
11 aucun lien avec de  
12 quelconques activités  
13 terroristes, ce qui était peu  
14 probable, étant donné son  
15 prétendu aveu...

16 Voyons maintenant - vous savez,  
17 je ne vous demande pas d'aller très loin dans  
18 l'interprétation de ce texte. Mais une personne  
19 raisonnable, qui est relativement bien informée  
20 quant au dossier de la Syrie en matière de  
21 respect des droits de la personne, de la  
22 structure de ses organismes de renseignement, ne  
23 se dirait-elle pas qu'Arar est en train de parler  
24 et que cette confession a sans doute faite sous  
25 la contrainte?

1 M. FRY : Eh bien, il est une  
2 chose que je présenterais autrement - car il a  
3 été question du fait qu'ils l'avaient, vous  
4 savez, depuis 24 heures. Mais je pense- je ne  
5 crois pas que quiconque ait réellement cru qu'ils  
6 ne l'avaient que depuis 24 heures. Je pense en  
7 effet que nous nous sommes toujours douté qu'il  
8 avait été en Syrie depuis plus de 24 heures.  
9 Personne n'allait contredire la déclaration faite  
10 par les Syriens et selon laquelle ils ne  
11 l'avaient récupéré que la veille au soir.

12 Je pense que l'élément manquant -  
13 s'il vous fallait poser la question, et vous  
14 pourriez la poser à d'autres aux Affaires  
15 étrangères, mais je pense que l'on s'est toujours  
16 douté qu'il était en Syrie depuis bien plus  
17 longtemps que simplement - les États-Unis, la  
18 Jordanie et la Syrie étaient les trois choix et  
19 je pense que les gens étaient nombreux à penser  
20 qu'il était en fait arrivé plus tôt en Syrie.  
21 Nous ne croyions donc pas que cela ne datait que  
22 de 24 heures auparavant.

23 Me DAVID : Alors supposons, dans  
24 votre scénario, qu'il était en Syrie depuis deux  
25 semaines. Vous conviendrez avec moi qu'il n'est

1 pas là-bas depuis avant le 8 octobre, date à  
2 laquelle il a été expulsé des États-Unis.

3                   Disons qu'il était là depuis deux  
4 semaines. Toujours dans les mêmes circonstances,  
5 qu'Arar reconnaisse participer et appartenir à  
6 des organisations terroristes, des groupes  
7 pakistanais qui sont mentionnés - cela ne vous  
8 indiquerait-il pas, vous qui êtes une personne  
9 raisonnable, raisonnablement informée quant à la  
10 situation en Syrie ...

11                   M. FRY : Oui.

12                   Me DAVID : ... s'agissant du  
13 respect des droits de la personne, de la façon  
14 dont fonctionnent les différents services de  
15 renseignement - une personne raisonnable  
16 n'aurait-elle pas conclu qu'on est sans doute en  
17 train de torturer l'intéressé pour lui arracher  
18 ces informations?

19                   M. FRY : Je n'en conclurais pas  
20 qu'il est en train de se faire torturer.

21                   Me DAVID : Conviendriez-vous avec  
22 moi qu'il y aurait ici des motifs raisonnables de  
23 craindre qu'il y ait torture?

24                   M. FRY : Je veux dire, pour moi,  
25 ici, le fait qu'il reconnaisse avoir des liens

1 avec quelque organisation, je veux dire, nous -  
2 nous avons toujours pris cela avec un grain de  
3 sel. Je veux dire par là que le simple fait qu'il  
4 soit détenu par les Syriens - le simple fait que  
5 les Syriens nous disent qu'il a dit cela ne nous  
6 amènerait pas nécessairement à le croire, tout  
7 comme dans le cas de la soi-disant confession.

8                   Alors, qu'il ait simplement dit  
9 cela pour qu'on le laisse tranquille ...

10                   Me DAVID : Eh bien, si c'était  
11 vrai, était-ce dans son intérêt de dire que  
12 c'était vrai?

13                   M. FRY : Non.

14                   Me DAVID : Et s'il l'a dit pour  
15 que les gens « le laissent tranquille », pour  
16 reprendre votre expression, ne serait-ce pas là  
17 un scénario où la torture serait - ou des  
18 sévices, des violations des droits de la  
19 personne, serait une hypothèse valable ...

20                   M. FRY : Vous me demandez de  
21 faire des supputations. Tout ce que je peux dire,  
22 c'est qu'à partir de ma lecture initiale de ce  
23 document, je n'aurais pas pensé qu'il y avait  
24 torture.

25                   Me DAVID : Et cela remonte au

1 moment où vous avez lu ce document en  
2 octobre 2002?

3 M. FRY : Oui. Je veux dire, j'ai  
4 également - j'aimerais mettre un peu cela en  
5 contexte.

6 Je discutais avec notre équipe  
7 consulaire, M. Pardy et d'autres qui me faisaient  
8 des séances d'information de vive voix et me  
9 donnaient des assurances - je comptais sur leurs  
10 conseils d'experts et leurs avis d'experts.

11 J'étais aux Affaires étrangères  
12 depuis huit mois. Je ne suis pas expert en  
13 affaires consulaires ou en affaires intéressant  
14 ces genres d'États. Alors je lisais ces documents  
15 en quelque sorte pour le contexte, mais je  
16 comptais sur leurs opinions d'experts s'agissant  
17 de savoir ce qui se passait véritablement, et on  
18 ne m'a à aucun moment dit que des gens  
19 soupçonnaient qu'il était en train d'être  
20 torturé.

21 Me DAVID : Et, rétrospectivement,  
22 et compte tenu de ce que vous avez appris depuis,  
23 depuis octobre 2002, si vous deviez lire  
24 aujourd'hui ce même genre de rapport dans le  
25 cadre d'une autre affaire, vous inquiéteriez-vous

1 du traitement de ce Canadien aux mains des  
2 autorités syriennes?

3 M. FRY : Eh bien, quelle que soit  
4 la personne qui serait aujourd'hui aux mains des  
5 Syriens, étant donné de ce que l'on sait de la  
6 situation de M. Arar, étant donné ce qu'il nous a  
7 dit, je pense qu'il faudrait nous inquiéter.

8 Me DAVID : Merci.

9 J'aimerais simplement - la  
10 deuxième question que j'aimerais simplement tirer  
11 au clair concerne les appels téléphoniques - ou,  
12 devrais-je dire, l'appel téléphonique à  
13 l'homologue syrien, au ministre des Affaires  
14 étrangères, M. Shara'a.

15 Ce matin, en interrogatoire  
16 principal, nous avons passé en revue - j'aimerais  
17 vous demander de vous reporter à l'onglet 8, là  
18 où je vous ai renvoyé pour discuter des documents  
19 de Pillarella, et vous vous souviendrez, Monsieur  
20 Fry, que j'ai examiné avec vous le libellé grâce  
21 auquel, supposément, la question de la visite du  
22 SCRS avait été portée à l'attention du ministre,  
23 du ministre Graham. Et vous avez témoigné en la  
24 matière, et je n'entends certainement pas revenir  
25 là-dessus.



1 J'aimerais simplement vous  
2 demander de vous reporter au premier paragraphe,  
3 à plus de la moitié de la page. On y lit :

4 Cette question a été soumise  
5 au ministre le 18 novembre.

6 Me suivez-vous?

7 M. FRY : Oui.

8 Me DAVID : Et je vous avais  
9 indiqué ce texte.

10 Il se poursuit comme suit :

11 Il n'a pas voulu reporter la  
12 visite; cependant, il a  
13 indiqué qu'il souhaitait  
14 avoir un rapport exhaustif de  
15 la visite et des discussions  
16 avec les Syriens...

17 Et voici la partie que j'aimerais  
18 porter à votre attention. Et je lis :

19 ... avant de communiquer avec  
20 le ministre syrien des  
21 Affaires étrangères.

22 M. FRY : Oui.

23 Me DAVID : Il est donc clair - et  
24 ceci est daté du 19 novembre 2002, et on y fait  
25 donc allusion à la possibilité - ou en tout cas

1 l'on est certainement en train d'envisager que  
2 votre ministre va appeler le ministre Shara'a.

3 M. FRY : C'est exact.

4 Me DAVID : Et j'aimerais que vous  
5 vous reportiez à deux autres documents qui  
6 traitent de cet appel qui n'est jamais intervenu  
7 dans cette période, et le deuxième document  
8 serait l'onglet 12 de votre - les documents Fry,  
9 ongle 12, et ce serait la pièce P-132.

10 Excusez-moi, ongle 12 des  
11 documents de Pillarella. Je commence à me mêler  
12 un peu dans ces documents, Monsieur le  
13 Commissaire. C'est donc l'onglet 12 des documents  
14 Pillarella.

15 Me suivez-vous, Monsieur Fry?

16 M. FRY : Oui.

17 Me DAVID : Très bien. Il s'agit  
18 d'un message qui vient de Damas. Il s'agit encore  
19 une fois d'un message de l'ambassadeur  
20 Pillarella. Celui-ci est daté d'environ un mois  
21 plus tard. C'est le 12 décembre. Et l'ambassadeur  
22 y dit - dans la première phrase, l'ambassadeur  
23 Pillarella fait état de « l'appel annulé entre  
24 MINA et le ministre des Affaires étrangères  
25 Shara'a.

1 Et au paragraphe 4, il dit :

2 Ma recommandation est qu'il  
3 nous faudrait en effet  
4 essayer d'arranger un appel  
5 entre Graham et Shara'a.

6 (Traduction du passage lu)

7 Cela, c'est en décembre.

8 Puis, le dernier document que je  
9 vous invite à examiner est l'onglet 261, au  
10 volume 3. Et il s'agit d'un mémo adressé à  
11 O-MINA. J'imagine donc qu'il vous est adressé à  
12 vous. Est-ce bien le cas? Ou au cabinet du  
13 ministre?

14 M. FRY : Oui, adressé au cabinet  
15 du ministre.

16 Me DAVID : Et c'est daté du  
17 18 décembre. Et c'est dans ce document, et vous  
18 en avez fait état dans votre témoignage, que l'on  
19 évoque le fait que l'on estime qu'un appel au  
20 ministre des Affaires étrangères va être  
21 difficile car il est absent, et cela se trouve au  
22 paragraphe 3. Il voyage beaucoup, il se rend en  
23 Grande-Bretagne, alors au lieu que vous essayiez  
24 d'appeler le ministre des Affaires étrangères,  
25 appelons donc à la place l'ambassadeur,

1 l'ambassadeur Arnous.

2                   Nous voyons donc cela, et nous  
3 savons, car nous avons entendu votre témoignage,  
4 qu'en fait l'appel téléphonique a eu lieu le  
5 16 janvier.

6                   M. FRY : Oui.

7                   Me DAVID : Le seul point que  
8 j'aimerais tirer au clair avec vous est que ce  
9 matin vous avez plus ou moins évoqué  
10 l'explication donnée dans le mémo du 18 décembre  
11 au cabinet du MINA, en référence au fait que le  
12 ministre des Affaires étrangères de la Syrie  
13 allait être difficile à retrouver et à joindre à  
14 une heure pratique. Et c'est là l'explication que  
15 vous avez donnée du fait que l'appel n'ait pas eu  
16 lieu à ce moment-là.

17                   M. FRY : Oui. Je me suis  
18 peut-être trompé quant aux raisons pour  
19 lesquelles nous - nous étions censés faire un  
20 appel - il y avait les notes relativement à  
21 l'appel en novembre ...

22                   Me DAVID : C'est là ma question  
23 et ma seule question pour vous. L'on parle de  
24 décembre, et vous avez expliqué cela d'une  
25 certaine façon. J'aimerais savoir, en novembre,

1 où cela est évoqué à l'onglet 8 des documents  
2 Pillarella ...

3 M. FRY : Oui?

4 Me DAVID : ... on parle également  
5 d'une conversation téléphone, pourquoi celle-ci  
6 n'a-t-elle pas eu lieu à ce moment-là?

7 M. FRY : Eh bien, mon souvenir  
8 quant aux raisons pour lesquelles cela n'a pas eu  
9 lieu - et le fait qu'il ait été là ou non était  
10 en vérité secondaire.

11 D'après mon souvenir, j'ai  
12 discuté avec le sous-ministre adjoint du bureau  
13 du Moyen-Orient, John McNee, et peut-être avec  
14 Gar Pardy, et on m'a dit que l'on bousculait les  
15 étapes - que je bousculais les étapes. Je pense  
16 avoir été le seul à avoir poussé pour cet appel,  
17 et peut-être que cela témoigne de mon  
18 inexpérience s'agissant de questions consulaires,  
19 et on m'a dit : « Eh bien, a) tu ne peux pas  
20 bousculer les étapes. Il faut en vérité appeler  
21 l'ambassadeur d'abord, traiter de la question au  
22 niveau ambassadeur, puis passer au cran supérieur  
23 au ministre des Affaires étrangères ».

24 Alors je pense que ce qui s'est  
25 passé, c'est que des roues tournaient, parce que

1 je les avais fait tourner, en vue de faire faire  
2 un appel. Puis, lors de discussions subséquentes,  
3 on m'a avisé - le conseil qu'on m'a donné est que  
4 c'était trop rapide. Il nous fallait en fait  
5 contacter d'abord l'ambassadeur, puis passer au  
6 ministre des Affaires étrangères.

7 Me DAVID : Merci, Monsieur Fry.

8 Je n'ai pas d'autres questions.

9 LE COMMISSAIRE : Eh bien, merci  
10 beaucoup, Monsieur Fry. Cela met fin à votre  
11 témoignage. Il nous a été très utile et vous nous  
12 l'avez livré d'une façon très claire et directe,  
13 et je vous en suis très reconnaissant. Cela a été  
14 facile à suivre.

15 M. FRY : Eh bien, merci, Monsieur  
16 le Commissaire. J'apprécie - bien que cela n'ait  
17 pas été facile, j'ai apprécié ma comparution  
18 devant vous. J'ai consacré le gros d'une année à  
19 cela, et je peux vous assurer que nos intentions  
20 étaient bonnes. Nous essayions de faire sortir  
21 M. Arar et nous cherchions tous les moyens  
22 possibles d'y parvenir. Je suis heureux que nous  
23 ayons enfin réussi, bien que je regrette qu'il  
24 ait eu à souffrir comme il l'a fait et que cela  
25 ait pris autant de temps. Je peux néanmoins

1 assurer la Commission que nous avons fait tout en  
2 notre pouvoir pour essayer de l'en sortir.

3 LE COMMISSAIRE : Merci beaucoup,  
4 Monsieur Fry.

5 Avant de lever l'audience,  
6 j'aimerais traiter de quelques petites questions  
7 d'horaire.

8 Demain, nous allons siéger à  
9 9 h 30. La motion de M. Bayne, dont il a fait  
10 état aujourd'hui, sera examinée jeudi matin à  
11 8 h 30, et vendredi, nous débiterons à 9 h.

12 Me WALDMAN : J'aimerais juste un  
13 éclaircissement. Pour ce qui est de la motion de  
14 M. Bayne, sommes-nous invités ou pas?

15 LE COMMISSAIRE : Vous êtes  
16 invités. Il s'agit d'une motion publique.

17 Me WALDMAN : Oh, c'est une motion  
18 publique. Très bien. Je n'en étais pas certain.

19 LE COMMISSAIRE : Très bien. S'il  
20 n'y a rien d'autre ...

21 Me DAVID : Rien d'autre, Monsieur  
22 le Commissaire.

23 LE COMMISSAIRE : C'est tout.  
24 9 h 30 demain.

25 LE REGISTRAIRE : Veuillez vous

1 lever/Please stand.

2 ---L'audience est ajournée à 17 h 09, pour

3 reprendre le mardi 14 juin 2005 à 9 h 30/

4 Whereupon the hearing adjourned at 5:08 p.m.,

5 to resume on Tuesday, June 14, 2005, at

6 9:30 a.m. /

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

-----

19

Lynda Johansson,

20

C.S.R., R.P.R.

21

22